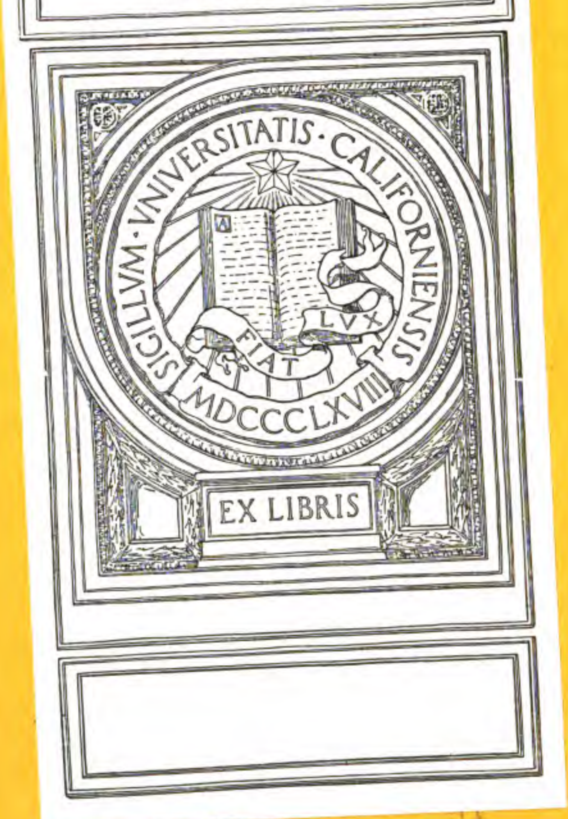
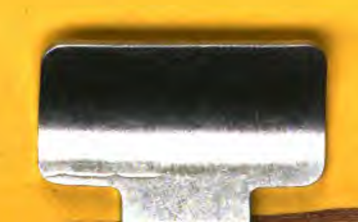



GIFT OF
JANE K.SATHER
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS







HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE

ET DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE

A BRUXELLES.

Approbation

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.

IMPRIMATUR.

Mechliniæ, 6 Octobris 1870.

J. B. LAUWERS, Vic. Gen.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE SAINTE-GUDULE

ET DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE

A BRUXELLES

PAR

L'ABBÉ H. DE BRUYN,

VICAIRE AUX MINIMES,

PRÉSIDENT DU COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DU BRABANT, ETC.



BRUXELLES
H. GOEMAERE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
IMPRIMEUR PONTIFICAL.

—

1870

SATHER

INTRODUCTION.

Quand un homme, dont le caractère est entouré de tout le prestige qui peut établir la vérité de ses paroles nous raconte un fait dont il a été témoin oculaire, nous sommes plus attentifs à son récit et disposés à l'entendre avec d'autant plus de confiance que les faits qu'il rapporte l'ont touché de plus près.

Les commentaires de César font toujours plus d'impression sur l'esprit de ceux qui veulent étudier les guerres des Gaules, que les faits historiques, consignés longtemps après coup par les plus grands historiens. Quand Tacite nous apprend le règne de Galba, nous sentons palpiter son récit d'une vie toute nouvelle, parce que nous savons, qu'en écrivant ces lignes, il vivait à la terrible époque, où il suffisait d'une de ces tablettes, où s'était égaré son style, pour l'envoyèr à la mort.

Dans l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle, la divine Providence, prévoyant les attaques des huguenots, des joséphistes et des libres-penseurs, s'est complue, pour ainsi dire, à entourer le fait pur et simple de témoins oculaires, dont le caractère et le nombre donnent surabondamment cette preuve matérielle, nécessaire pour constater un fait historique; car si l'on venait à contester le récit de contemporains du carac-

tère le plus savant et le plus intègre, il faudrait brutalement dénier toute l'histoire.

Le fait historique sur lequel repose le culte cinq fois séculaire, rendu par les fidèles aux saintes espèces eucharistiques, profanées, dans un instant de rage, par les juifs, est d'une simplicité, d'une unité et d'une corrélation telle, qu'on ne trouve ni deux versions, ni deux récits le plus légèrement du monde contradictoires. Ce fait le voici:

Il existe dans la ville de Bruxelles, dans l'église des SS. Michel et Gudule, des hosties qui ont été profanées en 1370, *et il sortit de ces hosties un sang miraculeux, lors du poignardement sacrilége, qui en fut fait par les juifs.*

Ce qu'il y a d'historique et de séparé du prodige n'est contesté par personne. Le trait qui révoltait le huguenot, le joséphiste et froisse encore le moderne solidaire, c'est le sang extraordinaire, qui sortit de ces hosties. Cet épanchement miraculeux est cependant appuyé sur des preuves qui le mettent à l'abri de toute contradiction qui n'est pas faite de gaieté de cœur et en voulant nier quand même.

Après leur dispersion sur la terre, les juifs vaincus, honnis, conspués, livrés à l'exécration du monde, vouèrent au Christ et à ses disciples une de ces haines invétérées, traditionnelles que l'enfant suçait de la mamelle de la mère, que le père inculquait au fils et dont l'horrible *vendetta* corse peut seule nous donner une juste idée. Au moyen âge, les juifs étaient la nation la plus méprisée et la plus justement exécrable, qui ait jamais chargé la terre de son poids immonde; ils trafiquent des métaux précieux, rognent les monnaies, usent d'alliages de titres inférieurs, dérobent des vases et des objets précieux, substituent aux cabochons, et aux perles, des verroteries sans valeur; ils empoisonnent les

fontaines et enlèvent les enfants chrétiens pour renouveler sur leur chair innocente le supplice que leurs ancêtres infligèrent jadis à Jésus de Nazareth.

Il n'est presque pas de ville importante qui ne compte dans ses annales quelque vol sacrilége, commis par des juifs dans le but de se procurer les saintes espèces eucharistiques. De pareils crimes se commirent à Dijon, à Paris, à Bellitz, à Constantinople, à Braine, dans le diocèse de Soissons, à Neubourg, à Cologne, à Amsterdam, à Middelbourg, à Mayence et dans un grand nombre d'autres localités.

Le fait du rapt de Bruxelles n'est donc pas un fait isolé, mais un de ces délits caractéristiques, qui ont été commis partout où il y a eu des juifs brûlant de se venger du juste ostracisme où la société les tenait. Que des hosties aient été poignardées par des mains sacriléges, en 1370, par des juifs habitant Bruxelles, et dans la synagogue qu'ils possédaient au coin de la *Stuyverstraet* et de la ruelle des Douze Apôtres, il n'y a donc là ni un fait extraordinaire, ni une singularité de délit qui doive faire rejeter le fait par la métaphysique de sa nature.

Quand parfois le culte s'attiédit, lorsque les croyances vacillent et que l'hérésie ou le schisme lève la tête, Dieu permet à quelques impies de satisfaire leur rage insensée, pour avertir son Eglise des dangers qu'elle court et prévenir les pasteurs, qu'Il a confiés à sa garde, qu'ils aient à redoubler de zèle et d'efforts pour maintenir l'intégrité de la foi envers l'adorable Sacrement des autels, une des pierres angulaires de la doctrine catholique.

Au moyen-âge surtout, alors que la féodalité prêtait à l'Église l'appui du bras séculier, des faits de la nature de ceux qui se passèrent sous Wenceslas et Jeanne devaient remuer profondément les masses et agir d'une façon directe sur l'esprit de la multitude.

Bien plus que de nos jours, les croyances et les doctrines judaïques comptaient alors des adeptes fervents, prêts à saisir les moindres occasions pour battre en brèche l'Eglise nouvelle qui avait détrôné la Synagogue. L'Eglise veillait et ne perdait pas de vue les noires machinations qui s'élaboraient contre elle dans les conciliabules judaïques. Les faits que nous avons cités plus haut et qui se passèrent dans les principales villes de l'Europe prouvent surabondamment qu'Elle avait raison.

Notre livre tout entier montrera de la façon la plus évidente cette persistance de la Synagogue de poursuivre sa lutte ténébreuse contre l'Eglise. Comme nous le prouverons plus loin, la cupidité, ordinaire apanage des Juifs, n'entra à aucun point de vue dans le vol sacrilége de 1370, puisque le saint ciboire que profanèrent Jonathas et ses complices était l'humble vase sacré d'une pauvre chapelle rurale.

Quand, vers la fête de saint Bavon, Jean de Louvain s'introduisit de nuit dans la chapelle de Sainte-Catherine, qui dépendait alors de la paroisse de Saint-Jean de Molenbeek ; quand il ouvrit adroitement le tabernacle dans lequel se gardait le saint Sacrement et où se trouvaient seize hosties consacrées, il put les emporter sans encombre et réussir dans son infernal larcin, sans qu'en apparence la justice divine ait seulement songé à arrêter le bras du coupable ; Dieu attendait les profanateurs au vendredi-saint pour les confondre. En dérision de la mort et des souffrances de Jésus-Christ, ces hideux fils d'Israël les percèrent de leur couteaux et de leurs poinçons, arme plébéienne, qu'ils pouvaient seule porter en cachette, et les criblèrent d'atteintes réitérées; il en sortit aussitôt du sang ; non pas que les hosties fussent ensanglantées, mais il en jaillit des gouttes de sang. Les juifs, à la vue de ce miracle, furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils tombèrent la face contre terre.

Tel est le fait miraculeux, avéré, possible et dans lequel la raison la moins éclairée, pourvu qu'elle soit de bonne foi, ne rencontre ni absurdité, ni contradiction.

Pitaval, dans ses *causes célèbres*, rapportant l'histoire des juifs condamnés pour des crimes énormes et honteux, nous dit qu'il est certain que la religion chrétienne et partant les chrétiens eux-mêmes n'ont pas de plus grands ennemis dans le monde et il le prouve par l'enlèvement d'un enfant, opéré par Gabriel Levi que le parlement de Metz condamna à être brûlé vif, le 16 janvier 1670. Personne n'accusera l'écrivain d'exagération ou de passion religieuse, déterminant à donner une portée sacrilége à un fait qui se passait, non pas dans les ténèbres du moyen-âge, mais à la fin du règne de Louis XIV, alors que les juifs d'Amsterdam avaient pour se défendre les gazettes de Hollande ; il ajoute que les pièces du procès fait à ce juif porte que, lorsque les Israélites ne peuvent ravir des hosties ou des enfants chrétiens, ils prennent un crucifix, l'exposent le vendredi-saint de chaque année dans leur synagogue et chacun des juifs présents frappe cette image à coups de lanières, de bâtons plombés ou de verges, jusqu'à ce que leur rage soit assouvie et satisfaite. Convaincu de leurs forfaits, de leurs vols, de leurs rapines et de leur méchanceté, Louis XIII les chassa ignominieusement du royaume de France par la déclaration du 23 avril 1626, et leur défendit d'y rentrer sous peine de la vie.

Le fait miraculeux est annoncé, non par un seul témoin, mais par plusieurs qui sont ou contemporains, ou oculaires. Personne ne doutait au XIVe siècle de la sortie miraculeuse du sang, à tel point qu'il fallut une intervention de l'évêque de Cambrai pour obliger le curé de Notre-Dame de la Chapelle et ses paroissiens à rendre celles de ces hosties miraculeuses, qu'ils avaient

conservé, sous peine d'excommunication. Cette censure dont étaient menacés Pierre de Heede et ses paroissiens, en cas qu'ils eussent refusé de rendre les saintes hosties que réclamait le clergé de Sainte-Gudule, marque évidemment qu'il s'agissait de quelque chose de plus que de simples hosties consacrées. Robert, évêque de Cambrai, était l'un des hommes les plus savants et les plus éclairés de son époque : est-il aucunement probable qu'il eût ordonné, sous peine d'excommunication majeure, la restitution de ces hosties si elles n'avaient eu d'extraordinaire que d'avoir été profanées par les juifs.

C'est un principe de droit de ne pas contester en justice la véracité d'un témoin lorsqu'on ne trouve aucune raison de préjuger une erreur quelconque dans les faits qu'il allègue. Si ce témoin a la réputation d'être un homme éclairé, instruit, de bonnes mœurs et de bonne vie, s'il est sincère, ingénu et parle sans déguisement, il n'est aucun tribunal de l'Europe civilisée, qui n'admette, sans conteste, son témoignage, alors même qu'il s'agirait de vie d'homme.

En 1402, la déclaration des principales circonstances de l'événement mémorable, arrivé en 1370, fut donnée sous serment à Jehan de Saint-Gery, doyen de la chrétienté de Bruxelles, délégué par Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai. L'évêque avait ordonné cette enquête, non pour s'assurer de la profanation du très-saint Sacrement par les juifs, mais de la vérité du miracle du sang qui avait paru à cette occasion. Cet évêque avait vu lui-même les hosties ensanglantées dans l'église de Sainte-Gudule; il voulait savoir, s'il pouvait prudemment accorder des indulgences à ceux qui venaient les honorer ou qui assistaient à la procession annuelle, où elles étaient portées. Jusqu'en 1402, dit expressément l'acte de l'enquête, on voyait non-seulement du sang sur les

saintes hosties, mais même des gouttes de sang, qui paraissaient en sortir, disent les témoins cités, de même que l'évêque. Trente-deux ans s'étaient écoulés depuis la profanation des juifs et la divine Providence avait permis que, malgré leur grand âge, les principaux témoins vivaient encore et, par une singulière disposition de la volonté divine, ils s'endormirent dans le Seigneur, l'année qui suivit le témoignage authentique et l'enquête du miracle, pour l'attestation duquel Dieu semblait seul leur avoir conservé la vie.

L'évêque Pierre d'Ailly voulait savoir comment ceux qui, trente-deux ans auparavant avaient tout vu et entendu avaient été instruits de l'affaire, et quelle assurance ils pouvaient en donner.

C'est encore là, selon nous, une preuve évidente de l'existence d'un miracle. *Le fait était tellement avéré dans la population bruxelloise, qu'il fallut qu'une nouvelle génération succéda à celle qui avait vu le prodige, pour que l'on songea à en assurer la transmission à la postérité par une enquête.*

Les témoins affirmèrent donc non-seulement avoir vu du sang sur les saintes hosties, non-seulement avoir entendu à plusieurs reprises Catherine leur faire le récit du miracle; mais, en outre, et plus particulièrement, que cette même femme avait répété devant les juges, c'est-à-dire, devant tout le conseil du duc, ce qu'elle avait déclaré au prêtre, savoir : non-seulement l'enlèvement et le sacrilége commis sur les saintes hosties, mais l'apparition du sang miraculeux, qui avait rempli les juifs d'une terreur panique, et les avait forcé à remettre le ciboire volé et les hosties consacrées à cette même femme.

Cette déclaration de Catherine et tous les faits qu'elle avait articulé à la charge des juifs furent reconnus et avoués par ces misérables qui déclarèrent particulière-

ment que la vue seule du sang miraculeux les avait empêché de pousser plus loin leur impiété et les avait, pour ainsi dire, arrêté dans leur exécrable opération.

Ces aveux de la part des juifs étaient tout spontanés, tout desintéressés ; ils n'avaient nulle grâce à attendre ; l'espoir d'échapper à la mort leur était même enlevée ; ils agissaient sous le coup des remords de leur conscience.

Les témoins du prodige dont nous parlons sont d'abord Pierre de Heede, curé de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à qui Catherine fit confidence de l'attentat des juifs et qui a vu toute l'affaire. Il déclare que ces hosties ayant été percées par des juifs avec des couteaux et différents instruments de fer, il se présenta, comme par miracle, comme des gouttes de sang que l'on en voyait sortir (1).

Le deuxième est l'écolâtre de Isscha, archidiacre de Cambrai. C'est lui qui reçut à plusieurs reprises la déposition de Catherine et rédigea les pièces de toute l'information. Il dit dans sa déposition, qu'enfin les juifs avouèrent en entier tout ce que Catherine avait dit et déclaré (2). Or, ce que Catherine avait déclaré, c'est qu'il était sorti du sang de ces hosties et c'est ce que très-probablement lui avaient confié les profanateurs, en lui remettant le ciboire. Ce Jean de Isscha était un des personnages les plus considérés et les plus respectés de son époque. Écolâtre de la collégiale de Sainte-Gudule, il était en même temps l'un des hommes les plus versés dans les droits coutumiers de son pays.

(1) Unde miraculose tamquam guttæ sanguinis apparuerunt et videbantur exire, prout, modernis temporibus, cunctis intuentibus lucidius potest apparere. *Inform. jurid.*

(2) Præmissa omnia, prout dicta Catharina eadem referebat et exponebat, penitus sunt confessi. *Inform. jurid.*

Le troisième est Jean Morelli, chanoine de Sainte-Gudule et chapelain du duc et de la cour. Il déposa sous serment qu'il avait appris de la bouche même d'un complice, un certain Jean qui avait autrefois abjuré la religion juive: Pourquoi ces chiens immondes soutiennent-ils si longtemps la question; pourquoi n'avouent-ils pas la vérité; ils doivent bien savoir dans leur conscience qu'ils ont commis le crime qu'on leur impute (1).

Le quatrième est Arnold de Buten, prêtre et chapelain de l'église de Sainte-Gudule. Il avait tout appris de la bouche de Catherine et était présent lorsque les saintes hosties furent transportées de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à celle de Sainte Gudule (2).

Or, que désigna ce transport; un miracle, une merveille; car sans cela il n'eût jamais été fait et, comme nous l'avons dit plus haut, il n'eût pas fallu l'intervention des foudres ecclésiastiques, pour contraindre le curé et les paroissiens de Notre-Dame de la Chapelle à rendre leur précieux trésor.

Le cinquième est Godefroid, prêtre et chapelain de Sainte-Gudule, qui avait été témoin oculaire de tout et avait souvent, pendant l'emprisonnement de Catherine, entendu faire le récit détaillé de la merveille que le Ciel avait opéré.

Le sixième et dernier témoin est un laïque, nommé Jacques Taye, l'un des maîtres de la fabriqne de l'église de Sainte-Gudule. Ce personnage appartenait à l'une des plus anciennes familles nobles et patriciennes de Bruxelles. Elle fournit une douzaine de magistrats

(1) Quare hi canes putridi non fatentur veritatem absque tanta et tam crudeli pœna, cum utique se id sciant fecisse et perpetrasse. *Inform. jurid.*

(2) Se præsentem extitisse, ubi præfata Catharina, tam dicto Domino Petro et ejus consociis quam Dominis Canonicis de Capitulo, omnia prædicta latius est confessa. *Inform. jurid.*

à l'administration de cette ville et l'un des descendants fut plus tard marquis de Wemmel. Ce Jacques Taye, qui était à son tour un des patriciens les plus considérés du Bruxelles d'alors, avait tout vu et déposa exactement la même chose que les cinq témoins précédents, avec lesquels il signa la fameuse déclaration, ou information judiciaire de 1402, donnée so serment à Jean de Saint-Gery, doyen de la chrétienté de Bruxelles.

Après avoir examiné et discuté sérieusement la valeur et la sincérité de l'affirmation des témoins oculaires de l'enquête de 1402, nous constaterons que le fait du miracle est intimement lié à d'autres qui ne doivent leur naissance qu'à lui et qui ne peuvent avoir été inventés après coup pour les besoins de la cause.

Le premier est la translation que l'on fit, en l'année 1370, d'une partie des hosties de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à la collégiale de Sainte-Gudule. Elle suivit le compromis qui s'était fait entre le clergé de cette dernière et les paroissiens de Notre-Dame de la Chapelle. Le duc lui-même, le clergé de toute la ville et un nombre infini de personnes de tout rang et de toute condition y assistèrent, suivant la chronique de l'abbaye de Grimberg, rapportée par Sanderus.

L'information juridique nous apprend que cet hommage aux saintes hosties s'était renouvellé chaque année pendant trente-deux ans, depuis 1370 jusqu'en 1402. L'auteur des *Brabantsche Yeesten*, qui vécut au temps du miracle, puisqu'il parle, dans sa chronique, comme témoin oculaire, de plusieurs événements qui eurent lieu à cette époque, par exemple, du dévergondage des personnes de la cour, qu'il avait connu, durant le règne de la duchesse Jeanne, épouse de Wenceslas, c'est-à-dire depuis 1356 jusqu'à son décès qui arriva le 1er décembre 1406. Ce même chroniqueur fut présent à la visite que rendit cette princesse, le 26 mars 1387, à

Everard T'Serclaes, échevin de Bruxelles, cruellement assassiné à Gaesbeek par les Berthould, seigneurs de Malines. Il dit encore, dans un autre endroit de son écrit, qu'il avait été protegé par le duc Jean IV qui mourut en l'année 1426. Il en résulte qu'il doit avoir vécu entre les années 1360 et 1430. Or le miracle se fit en 1370; il pouvait donc en parler, comme témoin oculaire et contemporain. Son témoignage peut donc être considéré comme un des monuments les plus irrécusables de la vérité du fait que nous possédions. Le manuscrit qu'il nous a laissé est d'une assez médiocre écriture cursive du XIVe siècle et porte pour titre : *Chronique rimée des principaux faits des ducs de Brabant.* Il est écrit sur velin et en vers flamands d'une composition assez naïve. Nous avons jugé à propos d'en donner ici le passage qui se rapporte spécialement à la question qui nous occupe, d'après le fac-simile reproduit par Navez, dans sa dissertation historique. On y verra, qu'en l'année 1423, le 3 juin, on fit, comme on le faisait annuellement, une grande fête pour honorer le saint Sacrement de Miracle, qui fut jadis cruellement traité par les juifs, lequel fait, ajoute le chroniqueur, est chose notoire.

Nous écrivons aujourd'hui l'an du Seigneur XIIIIc XXIII, cela est vrai;

Car le IIII d'Avril, comme je me le rappelle,
Vint la sainte fête de Pâques. ...
Lorsque la fête du Sacrement arriva
Le troisième jour du mois de Juin.
On fit, comme on le faisait annuellement
Des grandes fêtes, et je ne vous ment pas,
Pour honorer le saint Sacrament,
A Bruxelles, et cela avec d'autant plus de raison,
Qu'on y possède, comprenez le sens,
Le Sacrament de Miracle,
Qui fut jadis par des Juifs cruellement
Et inconvenablement maltraité
Pour lequel fait, comme on le sait,
Jeunes et vieux furent brûlés.

Nu scriven wi ons Heeren iaer XIIIIc XXIII dits waar;

Want IIII in Aprille doe ic gewach,
Lach hi den heiligen Paesdach....
Als die feeste van den Sacramente gelach,
In Juniso den derden dach,
Hilt men, als men iairlicx pliet;
Groote feeste, en lieg u niet,
Den heiligen Sacramente teeren
Te Bruessel, ende so vele te meeren,
Om dat dair is, verstaet den sin,
't Sacrament van Miraclen
Dat die Joden voirmaels iamerlike
Mishandelden ontamelike,
Dair sie omme, als t'is bekant,
Oude ende jonge waren verbrant.

Une chose que nous pouvons encore remarquer, c'est qu'il y a unanimité de suffrages entre ceux qui ont pu voir le miracle. Il n'existe, en effet, ni variation de récit, ni oubli de mémoire, ni erreur, ni transposition de faits. On dira peut-être, que les premiers qui ont contredit le miracle furent les infâmes sacriléges à qui l'on arracha par la force et la rigueur des tourments un aveu de leur crime et de ses merveilleuses circonstances.

D'après ce que nous avons établi plus haut, cette objection tombe d'elle-même. Il est faux que l'aveu de tous fut arraché par la voie des tortures. Ce nommé Jean, employé au palais, sans être appliqué à la question, avoua le fait et ses circonstances, comme Catherine l'avait déclaré, c'est-à-dire, avec la miraculeuse sortie de sang. Lorsque les juifs se décidèrent à avouer, ils furent tous unanimes pour révéler les circonstances secrètes avec le fait principal, qui les avait effrayé et leur avait semblé un prodige extraordinaire, sans toutefois les convaincre et ouvrir leurs yeux à la foi, puisque tous moururent dans l'impénitence finale. Il était d'ailleurs aisé aux juges de comparer les dispositions individuelles, les unes aux autres, de vérifier ces dispositions particulières de l'un des coupables par celles de ses codétenus, d'en peser le résultat, l'ensemble, pour arriver à prononcer d'après ces lumières une sentence équitable.

Que l'on n'aille pas après cela se récrier de la longueur et de la violence du supplice ; chaque époque a eu sa peine capitale et quand le maïeur de la petite commune de Woluwe faisait enterrer vive Marie la misérable, sous un faux soupçon de vol et lui perçait le corps d'un pieu enfoncé à travers la terre, ce magistrat avait imaginé un supplice bien plus cruel et bien plus exécrable que celui du bûcher en usage chez tous les

peuples du monde et où, le plus souvent pour ne pas dire toujours, le criminel meurt asphyxié par la fumée, avant d'être atteint par les flammes.

Voilà donc le crime vérifié, quand même l'aveu en aurait été arraché par la torture. Les profanateurs furent sans doute interrogés sur le ciboire qu'ils avaient confié à Catherine, sur l'état et sur le nombre des hosties qui avaient été remises, sur les moyens qu'ils avaient employés pour séduire cette femme et enfin sur les motifs qui les avait engagé à se débarasser de ce ciboire.

Qui viendra contester après cela, que les réponses à ces questions pouvaient se faire sans avoir trait au miracle. D'ailleurs, ces aveux particuliers, lors même qu'ils auraient été tous arrachés par la voie des tourments, n'était-il pas aisé d'en contrôler la véracité, en se donnant la peine de les réunir, de les combiner ensemble, d'en peser les conséquences, d'en examiner les résultats et d'en conclure enfin le fait même du miracle.

Si l'on veut se souvenir que les juges de cette cause criminelle accompagnèrent eux-mêmes la translation solennelle d'une partie de ces hosties dans la collégiale de Sainte-Gudule, on ne peut guère douter que la cause de cette dévotion extraordinaire ne résida pas dans les détails du miracle qui leur avait été révélé par l'instruction criminelle. Il s'ensuit enfin que, bien loin de détruire l'unanimité des suffrages, la déposition des coupables achève de l'établir.

Le récit du fait de l'épanchement de sang miraculeux, produit à la suite du poignardement des hosties, est arrivé jusqu'à nous dans l'intégrité de son origine. Quelques jours après la sortie miraculeuse du sang de ces hosties, ce prodige a été connu et admis de toute la population de Bruxelles, patriciens, grands de la cour, prêtres et bourgeois. Ce n'est donc pas par le laps de temps que le miracle s'est accrédité. La sommation

authentique, faite par l'évêque de Cambrai et datée du 4 juin 1370, marque visiblement que la nouvelle du prodige était parvenue à Cambrai, peu de semaines après qu'il fut arrivé,et il ne fallait pas recourir à l'évêque pour un vol sacrilége fort bien prévu dans le droit coutumier de ce temps.

L'histoire du saint Sacrement de Miracle est comme une vaste chaîne dont le premier anneau s'attache à l'événement de 1370 et qui s'allonge à mesure que le temps s'écoule et représente le fait et ses circonstances essentielles de la même manière qu'ils ont été présentés dès l'époque même du prodige.

Quel est le fait dont il s'agit ici? Que ces hosties furent poignardées par des juifs. Quelle fut la circonstance essentielle, qui devient pour nous le fait principal? Qu'il sortit du sang des hosties consacrées. Le premier de ces faits est incontestable, et pas plus qu'aucun des récits de notre monographie communale ne souffre de contradiction de la part d'un homme sensé, s'il est véritablement instruit, intègre et non séduit par esprit d'athéisme ou guidé par le respect humain; le second fait qui est la sortie du sang miraculeux est prouvé d'une façon plus authentique et plus sûre qu'on n'oserait l'exiger pour le premier fait historique. C'est ce fait qui est parvenu jusqu'à nous dans l'intégrité de son origine. Au reste, nous avons dans les traditions picturales et sculpturales du XVe siècle des témoins muets où tout annonce d'une manière uniforme qu'il s'est fait un miracle et que ce miracle a contribué, dès sa première époque à entretenir la ferveur des fidèles.

Une dernière objection se présente subsidiairement ici. Nous avons établi la plupart de nos arguments sur l'information juridique de 1402; mais cette même information n'est-elle pas une pièce supposée.

Evidemment non; car d'abord, elle porte en elle-

même tous les caractères d'authenticité et de véracité désirables, tant par son contenu, que par ses expressions, ses tournures de phrase et la façon notariale dont elle est rédigée. Dès le XV[e] siècle, cet acte est connu et imprimé. On peut bien de nos jours, en ce temps d'éclectisme, ou de l'étude de tous les styles, produire des mensonges paléographiques remarquables et, sans parler des frères de Launay, nous citerons Vrain Lucas qui vient de s'ériger en faussaire de premier ordre, trompant jusqu'aux membres de l'Institut de France; mais au XV[e] siècle, cette science était complétement inconnue par le manque même de documents ou de pièces imprimées ; on connaissait si peu, à cette époque, les modes, la manière et l'écriture des siècles qui avaient précédé, que les peintres habillaient les personnages de la Bible et de la Fable, avec les armures, les poulaines et les maheutres du temps du bon duc. Mais, à part cette considération intrinsèque, que le progrès des études archéologiques et paléographiques réservait à notre époque, nous trouvons une preuve surabondante de l'authenticité de l'acte de l'information juridique dans le régistre encore existant de Godefroid de La Tour, receveur du duc Wenceslas, jadis déposé à la chambre des comptes et dont Loërius a inséré le texte dans son ouvrage, après l'avoir collationné avec la copie antérieure, existante aux archives de Sainte-Gudule.

Cette pièce est encore confirmée par la sommation de l'évêque de Cambrai, datée du 4 juin 1370 et, comme dernière preuve historique, nous y trouvons les noms de plusieurs membres du conseil de Wenceslas, d'une partie des seigneurs de la cour et du conseiller-receveur du duc. La sommation de l'évêque Robert, égarée lors du pillage de l'église de Sainte-Gudule en 1579, fut remise dans les archives de cette collégiale par les soins des pieux archiducs Albert et Isa-

belle, l'an 1610. Au reste, on a pu le voir par la pièce de l'auteur contemporain, citée plus haut, que l'on avait de temps immémorial coutume de chômer avec grande solennité et *à l'accoutumé*, le jour de la fête du très-saint Sacrement de Miracle.

Nous avons été au-devant de toutes les objections; nous n'avons dissimulé aucune difficulté qui put affaiblir la vérité d'un miracle; mais les réponses que nous y avons faites sont de telle nature et si conformes à l'esprit de sévère critique et à l'investigation licite de la science moderne, qu'il faut être pyrrhonien, c'est-à-dire sceptique et disposé à rejeter sans examen tout fait historique auquel on n'a pas assisté, pour refuser de les accepter au moins comme très satisfaisantes. Tel est malheureusement l'esprit qui, de nos jours, préside chez nos écrivains de la petite presse, qui a cependant à remplir une noble mission, en éclairant la partie saine du peuple, qui préfère encore lire une feuille volante, à la clarté du tison du foyer domestique, aux ignominies des spectacles de bas-étage, qu'on lui jette en pâture et aux brutalités des tavernes et des cabarets.

La plus crasse ignorance, la suffisance la moins justifiée, l'immoralité sont passées dans le langage de ces petits journaux, au point qu'il est impossible aux folliculaires qui les redigent d'écrire trois mots, sans qu'il y ait un blasphème et deux obscénités. Transfuges de toutes les castes, faisant du journalisme, parce que leur nature ingrate leur a refusé toute prédisposition ou tout talent spécial, dédaigneux de l'étude et de l'histoire, faisant d'une table de café, garnie de choppes leur cabinet de travail, ils ne connaissent les bibliothèques et les dépôts d'archives, que pour y avoir recherché des estampes lubriques, des poëmes obscènes, ou des fardes de quelque scandaleux procès, qui doit fournir un aliment à la boue qui semble couler de leur plume.

Reprenons notre récit. S'il est des boucs dans Israël, on les compte aisément et les brebis sont sans nombre: l'église où Pierre de Heede exerçait son saint ministère en 1370 existe encore en partie. Le chœur et le transept gâtés malheureusement par les restaurations maladroites d'un architecte ignorant sont encore à peu près tels qu'ils se présentaient au XIVe siècle. C'est de ce vieux et vénérable sanctuaire de Godefroid-le-Barbu, que sortit la procession qui transféra à Sainte-Gudule les saintes hosties, au mois de Juin 1370. Désormais, d'après la volonté épiscopale, ces espèces miraculeuses devaient reposer dans la noble basilique de Saint-Michel-au-Mont.

Il n'existe plus rien de l'église primitive de Sainte-Gudule, indubitablement bâtie en style roman, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la grande nef. Cette église fut reconstruite et consacrée le 16 Novembre 1047 par Gerard I, évêque de Cambrai, qui la dédia en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de saint Michel dont la colline portait le nom. Le jour de la dédicace, Lambert Balderic, l'époux de Gerberge, y fit transporter le corps de sainte Gudule et, par suite de cette circonstance, on adjoignit le nom de la vierge Gudule à celui de l'archange. Le peuple de nos jours l'appelle communément du nom de la sainte fille de Pepin.

Détruite, en 1072, par un incendie, l'église ne se releva de ses ruines que vers le XIIe siècle. On la reconstruisit alors sur le beau plan grandiose, qu'il fallut trois siècles pour exécuter. Dominant la colline, le monument s'élève et protegeant de sa grande ombre toutes les constructions avoisinantes, il semble contempler avec une douce commisération cette œuvre de Pygmées, mauvais pastiche parisien, malvenu, trapu, lourd et prétentieux, qui s'appelle la banque nationale. L'église malheureusement a été gâtée par l'adjonction du perron qui conduit au portail principal, flanqué de ses deux tours

en donjon, magnifique cage de pierre, où chantent des oiseaux d'airain, dont l'harmonieuse voix s'étend sur la ville.

Nous ne pouvons voir sans une admiration patriotique ce remarquable specimen de la foi et du génie de nos ancêtres, dont la magnificence nous fait déplorer d'avantage l'adjonction de cet absurde escalier dont nous venons de parler et les vandalismes de restaurations qui déparent certaines parties, comme par exemple le chœur de la Sainte-Vierge, où l'on a ajouté des pinacles et une balustrade qui n'ont jamais existé que dans le cerveau de leurs constructeurs.

Mais il reste assez de beautés à admirer dans l'église de Sainte-Gudule, pour que nous puissions nous consoler de ces pauvretés artistiques de ces architectes modernes, qui, n'ayant plus la foi, considèrent les restaurations comme une simple affaire d'honoraires.

L'intérieur de l'édifice forme un vaisseau de trois cents pieds de long, soutenu par des colonnes cylindriques à chapiteaux ornés de bouquets de feuillages, réunis par des cordons en lacs d'amour. C'est là une disposition originale, qu'on ne rencontre dans aucun édifice de style ogival de l'Europe entière. La partie antérieure est divisée en trois nefs. A l'intersection du transept de la grande nef et du chœur,s'élève une flèche chapitrale en bois, reposant sur une base octogone, percée de huit baies ogivales. La partie postérieure de l'église forme trois absides ; les deux latérales ont été ajoutées à l'église gothique, ainsi que la chapelle de Sainte-Madeleine, formant l'extrémité de l'abside centrale.

L'effet que produit l'église de Sainte-Gudule est grandiose et saisissant ; le splendide vaisseau de sa nef si vaste, si simple et dont les grandes fenêtres ogivales ont revêtu leur antique parure de vitraux mutilés par les

Sans-culotte et vendus à vil prix à l'étranger par les spéculateurs de la bande noire, accompagne harmonieusement les trois chœurs que les différentes époques de l'art de la peinture sur verre ont orné de vitraux rutilants de toutes les splendeurs du prisme.

Sous ce noble vaisseau reposent les hosties, jadis objets de dérision et de sarcasme de la part des juifs sacriléges. Ces mêmes hosties qu'ils ont poignardé y reposent encore, malgré le malheur des temps et la vicissitude des misères humaines, malgré les révolutions et la haine des sectaires.

Si ces nobles murs pouvaient parler, ils raconteraient l'histoire vivante du culte des pieux Bruxellois, de l'amour et de la munificence des plus grands princes qui les ont gouverné, envers le très-saint Sacrement de Miracle. Sous ses voûtes retentit le *Te Deum* du premier jubilé célébré en 1470, sous le règne de Charles-le-Hardi qui devait trouver plus tard, auprès des murs de Nancy, la mort et le surnom de Téméraire par une dernière dérision du sort.

Sous Philippe II, quand le duc d'Albe faisait trembler en Belgique, les ennemis de son maître, le même sanctuaire retentit des acclamations des fêtes religieuses et des vœux des catholiques pour le maintien de la foi et l'extinction de l'hérésie ; ce fut le deuxième jubilé en 1570.

Le troisième qui fut célébré un siècle plus tard, sous Charles II, roi d'Espagne, fut un des plus solennels que l'on ait jamais vu. Les élèves de Rubens vivaient encore. Duchâtel, disciple de Teniers, Mercx, Van Heil, Van Orley rivalisèrent de talents et l'on peut dire à l'éloge de ces élèves que les arcs de triomphe qu'ils élevèrent n'eussent point été déplacés dans les rues d'Anvers, à côté de ceux que Rubens peignit pour l'entrée du cardinal-infant.

Nous passons le jubilé très solennel de trois cent cinquante ans, célébré en 1720, sous l'empereur Charles VI, pour accorder une mention toute spéciale au fameux jubilé de 1770, quand Charles de Lorraine accompagna la procession et que le célèbre architecte Dewez fut chargé par le comte Cobentzel, ce digne ministre du prince, de décorer l'église toute entière. Dewez, architecte de génie, n'entendait rien au gothique, nous ne lui chercherons donc pas querelle, s'il transforma en colonnes ioniques les pilastres de la nef ogivale; s'il transforma, il ne détruisit point et, sous ses ornements de plâtre, nous avons trouvé parfaitement intacts les bouquets de feuillages, reliés par les lacs d'amour, dont nous parlions tantôt.

Quant au jubilé de 1820, nous dirons qu'il fut digne. Un roi protestant, qui savait apprécier les tendances religieuses des Belges, accorda des subsides et le chevalier Van der Fosse, bourgmestre de Bruxelles, publiait un programme de fêtes données par la régence de la ville, qui commence par ces paroles qui seront son éternel honneur: « Voulant satisfaire aux désirs généralement manifestés par les habitants de cette ville et se conformer à un antique usage, en ajoutant quelques fêtes communales à celles tant publiques que particulières, que ces mêmes habitants se proposent de donner à l'occasion d'un jubilé semi-séculaire, qui sera célébré en cette ville du 16 au 30 juillet prochain.... ont résolu... » Ces considérants dénotent chez les esprits éclairés, qui régentaient la ville à cette époque, une hauteur de vue et un soucis du respect de la pensée religieuse, digne des magistrats qui firent élever par Van Heil, en 1770, derrière l'hôtel de ville, le magnifique arc de triomphe, dont le burin de Bouttals nous a conservé le dessin; leur exemple aurait du servir de ligne de conduite à nos modernes magistrats qui semblent avoir

oublié, à l'occasion du jubilé du très-saint Sacrement de Miracle, que la grande majorité de la population de Bruxelles professe les croyances du catholicisme et que le peuple brabançon, tout particulièrement, a eu de tout temps une propension singulière pour les cérémonies et les manifestations religieuses.

»Les joséphistes avaient en 1790 discuté à armes courtoises, logiquement, en gentilshommes; car l'antique urbanité n'était pas encore bannie de la controverse de ces philosophes du XVIII[e] siècle.

»De nos jours, la petite presse veut se mêler à tout prix des discussions les plus sérieuses et sait même faire surgir parmi les membres de sa rédaction des théologiens de circonstance, qui viennent à point nommé soutenir une thèse religieuse, ou pour mieux dire antireligieuse. S'il s'agissait encore de discuter, on pourrait entreprendre la réfutation des opinions erronées que renferment leurs écrits; mais le plus souvent la nature du langage et l'absence de toute forme les rendent indignes d'être traités avec la considération et l'urbanité, dont entre adversaires qui se connaissent et s'estiment il ne faut jamais se départir.

»On oublie trop souvent dans les organes de la petite presse que le respect de la croyance des autres serait le principal argument qu'elle pourrait invoquer pour que les catholiques, à leur tour, eussent envers elle cette déférence mondaine, qu'il ne faut pas confondre avec l'impunité.

Ce serait ici le cas de faire un appel au retour de ces antiques et courtoises joûtes d'écrivains, où les adversaires les plus déclarés dans leurs écrits devaient, dans leurs discussions les plus chaudes, concevoir l'un pour l'autre une plus grande somme d'estime qu'avant l'époque qu'une question litigieuse les avait divisés d'opinion.

Dans la question du jubilé du très saint Sacrement de Miracle, les catholiques ont eu véritablement à se plaindre des organes de la petite presse. Il n'est sorte de méchanceté et d'injures, dont on n'ait couvert et le clergé et les membres du comité organisateur de la cavalcade et même jusqu'aux parents et enfants catholiques, qui se disposaient à en rehausser par leur présence l'éclat et la dignité. On a voulu à force de mauvais procédés faire lâcher prise aux catholiques. Franchement, nous trouvons cela peu digne et peu compatible avec la pratique de la loi constitutionnelle, qui consacre le libre exercice des cultes. Si ces écrivains voulaient être libres de s'abstenir, ils devaient également ne pas contester aux catholiques la libre manifestation de leur piété filiale envers le très-saint Sacrement des autels.

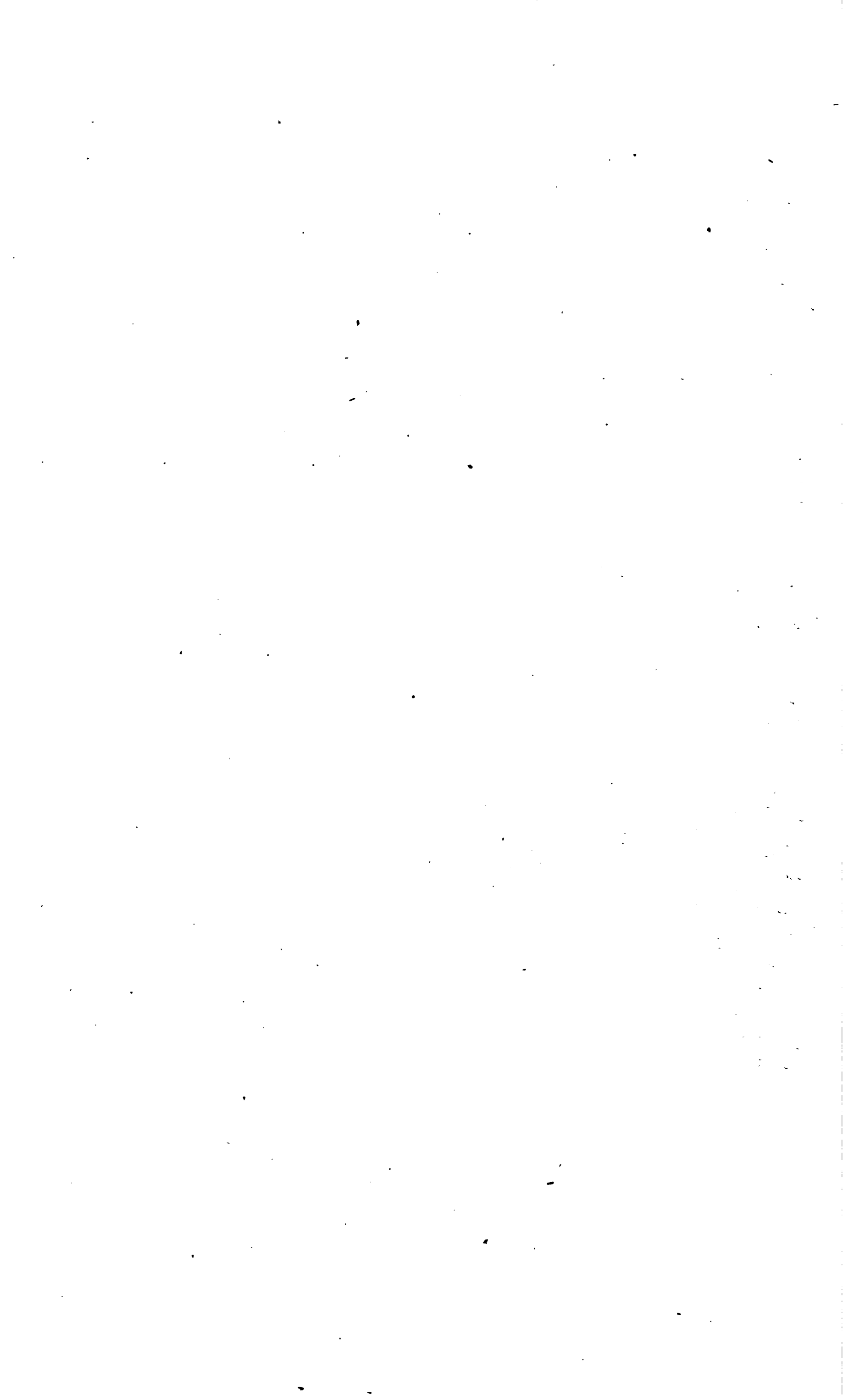
D'après les diatribes de la petite presse, il semblerait que toute foi doive être éteinte parmi la population bruxelloise et qu'elle se trouve être par là même l'organe de la majorité et, en quelque sorte, son mandataire.

Nous prierions les écrivains qui disent qu'il n'y a plus de catholiques à Bruxelles de vouloir se rendre un dimanche, ou un jour de fête, dans la seule église de Sainte-Gudule; d'y voir la foule religieuse et recueillie, qui s'y presse et s'y renouvelle à chaque demi-heure, pour se convaincre qu'ils sont au demeurant les organes d'une bien infime minorité et représentent bien imparfaitement les aspirations et les tendances de la catholique population de Bruxelles.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE.

CHAPITRE PREMIER.

Depuis l'origine de l'église jusqu'à sa reconstruction.

Nous ne possédons aucun document qui nous renseigne sur l'origine, l'aspect et les particularités historiques de l'église primitive de Saint-Michel sur la colline. Avant l'année 1047, nous pouvons à peine formuler des opinions spéculatives, tant sur la construction et l'ornementation de ce temple que sur l'importance que possédait alors Bruxelles.

Suivant une tradition ancienne, sept grands propriétaires possédaient, vers le milieu du Xe siècle, un steen ou château fort, situé dans une île formée par les bras de la Senne. Autour de ce château se groupèrent peu à peu de plus humbles demeures qui donnèrent origine à sept petits hameaux lesquels, par la suite des temps, s'aglomerèrent, à l'aide de nouvelles constructions éle-

vées dans les intervalles qui les séparaient et formèrent un embryon de ville, dont les commencements furent restreints et modestes. De ces sept propriétaires descendirent les sept familles patriciennes qui, pendant sept siècles, eurent le privilége de fournir des magistrats à la commune et dont la qualité patricienne, à l'encontre des prérogatives de la chevalerie, se transmettait par les femmes.

Les noms de ces familles nous ont été transmis : ce furent les Ser-Huyghs, les Ser-Roelofs, les Sleeuws, les Steenweg, les Coudenberg, les Sweerts et les Rodenbeek.

Une chronique du XI[e] siècle, écrite en latin et conservée à Cambrai, rapporte que saint Vindicien évêque de cette ville mourut dans un lieu de son diocèse, appelé *Brosella*, nom qui indique incontestablement Bruxelles, attendu que la même dénomination lui est accordée à peu près vers la même date que parut la chronique, par saint Lietbert également évêque de Cambrai. On ne saurait toutefois déduire de là que Bruxelles, à l'époque de la mort de saint Vindicien, qui coïncide avec l'année 706, fut une ville véritablement digne de ce nom.

Charles, frère de Lothaire, roi de France, ayant été créé duc de la Basse-Lorraine par l'empereur Othon II, en l'année 977, établit sa résidence à Bruxelles et s'y fit construire un palais entre les deux bras de la Senne, c'est-à-dire sur l'emplacement avoisinant la place que l'on désigne encore communément sous le nom de saint Gery. Il fit également élever une chapelle, sous l'invocation du même saint.

Plusieurs auteurs soutiennent que la chapelle de saint Gury ou Gery est beaucoup plus ancienne que la date qu'on lui assigne. Rien ne nous empêche d'admettre que le duc Charles ait agrandi ou reconstruit la chapelle

qui y existait primitivement. Ce que l'on sait positivement, c'est que ce prince fit transporter dans cette chapelle le corps de sainte Gudule, que plusieurs auteurs soutiennent à tort avoir été déposé à Moorsel, près d'Alost; car l'église de cette commune, ayant été dévastée par les Normands, n'existait plus alors qu'à l'état de ruine.

Sainte Gudule était fille de sainte Amalberge issue de la race des Pepin par son mariage avec le comte Witger. Dans un âge avancé, Amalberge conçut sainte Goudele, disent les anciens historiographes, c'est-à-dire, vers l'an 650, alors que Clovis II régnait en France, Sigisbert son frère en Austrasie et Grimoald, fils de Pepin de Landen, au duché de Brabant.

Les parents de sainte Gudule l'envoyèrent de bonne heure à Nivelles, où elle fut élevée dans la piété sous les yeux de sainte Gertrude, fille du susdit Pepin, laquelle en son monastère vivait déjà d'une façon sainte et édifiante avec Itta ou Ituberge, sa mère veuve.

Après la mort de sainte Gertrude, arrivée en 664, la jeune et pieuse vierge Gudule revint chez le comte Witger. C'est là qu'elle conçut l'idée de se vouer tout entière à la vie religieuse. Elle consacra sa virginité au divin époux et mena une vie fort austère dans les veilles, le jeûne et la prière. Durant toute sa vie, elle conserva avec le plus grand soin cette précieuse vertu qui élève l'homme au-dessus des anges; elle avait pitié des pauvres et les secourait; tous les jours, elle allait à l'église dédiée à saint Sauveur, au village de Moorsel, à une demi-lieue du village de son père; une de ses femmes l'accompagnait dans ce pieux exercice avec une lanterne, et c'est pour cette raison qu'on a coutume de la représenter une lanterne à la main. La légende rapporte que la bougie s'étant un jour éteinte par la malice de l'esprit des ténèbres, qui employait tous les moyens en son pou-

voir pour persécuter la sainte, Gudule la ralluma par ses prières. Elle mourut le 8 janvier 712 et fut enterrée à Ham, près de Vilvorde, au temps que le glorieux duc Pépin de Herstal, deuxième du nom et neveu de Pepin Ier, régnait en Austrasie. Ses funérailles furent dignes d'une vierge de son rang et de sa sainteté.

Sous l'empereur Charlemagne, le corps de sainte Gudule fut transporté d'Ham à Moorsel, dans un couvent de religieuses qui soignèrent son culte et le repandirent bientôt parmi les populations d'alentour. Charlemagne vint en personne à Moorsel, pour y honorer la dépouille mortelle de la pieuse vierge de la lignée de laquelle il descendait; il y bâtit un monastère de filles, lequel prit bientôt le nom de sainte Goule et, pour le doter, il lui attribua les revenus des villages de Ham et de Moorsel, en y ajoutant des riches présents, des vases d'or et d'argent et des tissus précieux.

En l'année 903, sous le règne de Louis, duc de Lorraine, d'Austrasie et de Brabant, les Hongres ou les Danois, que l'on confond très-souvent sous le nom générique de Normands, inondèrent les Pays-Bas de leurs bandes indisciplinées, détruisant, pillant, ravageant toutes les contrées par où ils passaient. Le monastère de Moorsel n'évita pas cette catastrophe; heureusement le saint corps de Gudule avait été transporté et mis en sûreté au château fort de Chienremont, situé à environ une lieue de Liége, et dont on voit encore des ruines de nos jours. Quand la tempête fut passée, on rapporta la précieuse dépouille à Moorsel; mais le monastère était pauvre, délabré et presque abandonné. Charles, duc de Brabant, fils de Louis le fainéant et frère de Lothaire roi de France, pour la grande dévotion qu'il portait à sainte Goule, fit transporter solennellement son corps en la ville de Bruxelles, et le fit placer avec grande pompe dans l'église de Saint-Géry, située entre les deux

bras de la Senne et qui pour lors confinait au palais du prince, comme nous l'avons dit plus haut. Cette translation fut faite le 6 juillet 987, sous le règne d'Othon II, fils de Charles et depuis empereur d'Allemagne.

Le duc Charles donna à cette église une partie du francalleu de Molenbeek, avec six fermes et plusieurs autres biens pour l'entretien du service de Dieu et de la glorieuse vierge issue d'Amalberge. Le corps de sainte Gudule y fut conservé et honoré jusqu'au temps de Lambert II, comte de Louvain, surnommé Balderic et fils de Lambert le Barbu. Ce prince poussé par sa dévotion et sa piété envers cette sainte, à laquelle il était rattaché par les liens du sang, fit bâtir une église sur le mont Saint-Michel et, par l'avis de Gérard, alors évêque de Cambrai, y fit solennellement transporter le corps de sainte Gudule. Ode, sa femme, fille de Gothelon, y fonda en l'année 1047 un collége de 12 chanoines qu'elle dota. C'est à partir de cette époque que l'église de Saint-Michel fut désignée de préférence sous le nom de sainte Goule.

C'est donc ce diplôme de 1047, qui clôt l'histoire légendaire de l'église de Sainte-Gudule. Néanmoins plusieurs auteurs anciens avancent, qu'avant cette année, il y avait déjà sur l'emplacement de l'église actuelle de Sainte-Gudule une chapelle ou oratoire dédié à saint Michel. Quelques-uns même soutiennent, que Saint-Michel sur la colline était le véritable berceau de Bruxelles et primitivement son église principale et que l'ancienne église de Saint-Géry n'en était que la succursale.

Nous admettons sans peine qu'avant le temps, où les reliques de sainte Gudule furent transportées dans l'église de Saint-Michel, il existait déjà une autre église dédiée à l'archange. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par le diplôme par lequel Lambert Balderic II

institua un collége de 12 chanoines ; il y est dit : Quiconque oserait détourner ou ôter une portion de la fondation qu'il a faite encoure à jamais la colère de Dieu et l'indignation de saint Michel, archange, dont la mémoire est vénérée dans la dite église.

Il est donc avéré qu'à une époque antérieure à la première fondation de l'église, il existait un autre oratoire ou chapelle dédié à saint Michel. On ne saurait admettre raisonnablement qu'au XIe siècle, Bruxelles n'aurait possédé en fin de compte, dans son enceinte, qu'une *ecclesiola*, comme il est écrit dans l'acte que nous citons, placée sous le vocable de saint Géry et le seul édifice religieux de cette époque, dont on puisse démontrer l'existence.

Une grave question s'attache au diplôme dont nous venons de parler. Tel qu'il nous est parvenu, est-il authentique, est-il original, possède-t-il les caractères d'antiquité et de véracité désirables. Des auteurs sérieux l'ont positivement mis en doute ; d'autres y trouvent des inexactitudes chronologiques ; quelques-uns enfin se sont efforcés de tout concilier, en atténuant les anachronismes qu'on croit y remarquer. Il est de la plus haute importance pour notre travail de chercher à élucider cette question fondamentale qui se rattache si étroitement à l'origine de la principale église de Bruxelles.

Aubert Le Mire, dans une note sur le diplôme en question, fait les remarques suivantes : Si je ne me trompe, dit-il, ce diplôme a été donné avant Pâques de l'année 1048, d'après le style romain, qui fait commencer l'année au 1er janvier ; mais si nous nous rapportons au vieux style ecclesiastique, usité de ce temps dans toute la France dont faisait partie le diocèse de Cambrai, qui relevait du primat d'Aquitaine, l'année commencait le jour même de la fête de Pâques, de sorte que le millé-

sime indiqué dans le diplôme de 1047 deviendrait d'après le style romain, l'année 1048.

Miræus ajoute qu'il a cru devoir faire cette remarque à cause des controverses nombreuses, qui s'élèvent au sujet du commencement du pontificat ou de la préconisation du pape Léon IX. Ce pape qui avait été précédemment évêque de Toul se trouvait à la diète de Worms, du temps d'Henri l'oiseleur; il y fut élu pape en 1047 ou 1048, d'après la façon de supputer le temps ; ce ne fut qu'en 1049 qu'il fut sacré, le 12 février, et qu'il prit le nom de Léon IX.

L'auteur précité donne encore un bref du même pape, daté : « *Anno Domini Leonis primo* », qu'il croit pouvoir rapporter à l'an 1048, mais qui indubitablement doit être reculé jusqu'en 1049, qui est l'année de son avénement au trône pontifical. Mais cet argument ne lève pas les difficultés d'une manière absolue.

Nous examinerons donc brièvement et successivement un certain nombre de passages de l'acte en question où il est traité de faits particuliers, se rapportant à la discussion. Nous étudierons d'abord le transfert du corps de sainte Gudule, dont il y est fait mention, l'institution et la dotation du chapitre, la consécration de l'église, le règne de Lambert Balderic, le pontificat de Leon IX et le millésime lui-même de 1047, qui y est apposé.

Les *Acta Sanctorum* disent que la translation des restes de sainte Gudule fut faite le 16 des calendes de décembre 1047, alors que Damase II occupait le siége pontifical; mais il est avéré que ce pape n'a siégé que 23 jours et que l'année 1047 où les hagiographes fixent la translation du corps de la patrone de Bruxelles de l'église de Saint-Géry à celle de Saint-Michel coïncide avec celle dont le diplôme de Lambert Balderic est daté.

Aubert Le Mire, dans son *Chronicon Belgicum*, dit : Lambert Balderic comte de Louvain et de Bruxelles a

fondé et doté dans cette ville un collége de douze chanoines, en l'année 1048, commençant, d'après le style romain, à partir des calendes de janvier.

Il nous reste à examiner maintenant la consécration de l'église, le règne de Lambert Balderie et le pontificat de Léon IX.

Panvinius et les meilleurs historiens chronologistes nous disent que Clément II fut sacré le 25 décembre 1046 et trépassa le 9 octobre de l'année suivante; il ne siégat de la sorte qu'un peu plus de neuf mois. La vacance du saint siége ayant duré neuf mois et sept jours, Damase II fut élu le 17 juillet 1048 et mourut, comme nous l'avons vu le 8 aout suivant, soit vingt-trois jours après son élection. Lorsque Léon IX monta sur le trône pontifical, le 12 février 1049, le saint siége resta de nouveau vacant, pendant six mois et quatre jours. Léon IX ne mourut qu'après un règne de cinq ans.

Le *Cameracum Christianum* place la mort de l'évêque Gérard en 1048. Aubert Le Mire fixe cette date au 14 mars 1049. Les deux auteurs peuvent être d'accord attendu que la fête de Pâques ayant eu lieu cette année le 23 avril, le 14 mars appartenait encore à l'année 1048.

Entre le pontificat de Léon IX et l'année 1047 du diplôme, il y a une discordance de date; car comment concilier l'année de l'avénement de Léon IX au suprême pontificat avec la présence à l'acte de l'évêque Gérard, mort le 14 mars 1048, d'après le vieux style.

Si l'on inspecte attentivement le diplôme, on trouvera singulier qu'une charte d'une telle importance soit écrite sur un morceau de parchemin sans colonne marginale, sans signature, sans monogrammes et sans aucune de ces lettrines inséparables de toute charte de l'époque. Le sceau qui y est appendu manque de contre-scel et d'exergue; il est d'ailleurs mal attaché et l'on aurait

quelque droit de le rejeter comme apocryphe, si d'autres raisons ne militaient, pour constater son authenticité, non comme pièce originale, mais comme expédition d'un même acte, telle qu'on avait l'habitude de le faire pour toute pièce importante. Nous ne pouvons mettre l'erreur de date sur le compte d'un moment d'inattention et nous croyons fermement que ce diplôme est une copie faite d'après l'original, à une époque très rapprochée et où peut-être, grâce à la difficulté des communications avec Rome, l'on pouvait ne pas avoir tenu compte ni de la vacation du saint siége, ni de l'année que Léon IX monta sur le trône. Nous dirons en terminant, que cette pièce dont l'authenticité n'a jamais été contestée *en fait* se trouve dans tous les cartulaires, notamment dans *l'album registrum*, dans le livre des *privilegia et concordata*, dont les premières feuilles datent du XIII[e] siècle, s'il faut en juger par l'écriture et que dans tous les régistres ou inventaires de l'église de Sainte-Gudule, il est marqué du n° 2 tandis que nulle part l'on trouve le n° 1 qui, sans nul doute, doit avoir été la minute originale de l'acte.

Ce qui aura motivé cette libérale piété de Lambert Balderic sera sans doute un sentiment de reconnaissance envers le Ciel qui avait accru d'une manière extraordinaire, au point d'en faire une ville importante pour l'époque, le modeste Broecselle qui n'était plus circonscrit dans l'île de Saint-Géry, mais avait considérablement étendu son enceinte et poussé des ramifications s'étendant du mont Saint-Michel jusqu'à la froide colline ou Coudenberg, le Cantersteen, première route pavée de la future capitale de la Belgique et la steenpoort, sa première prison criminelle.

Cette nouvelle enceinte ne renfermait sans doute que de modestes maisons en bois ou en torchis ; les habitations des familles patriciennes, qui jouèrent plus tard

un rôle prépondérant dans les affaires publiques, le palais des souverains et quelque modeste chapelle ou oratoire, voire même quelques hôpitaux ou léproseries étaient seuls construits en pierre.

Ce développement providentiel dut exciter Lambert Balderic à réconstruire l'église de la colline Saint-Michel sur un plan plus vaste, à y transporter le corps de la sainte fille de Pepin et à y instituer un collége de chanoines, dont il se réserva à lui et à ses successeurs dans le duché deBrabant la collation du doyenné et des prébendes.

L'acte sur lequel nous nous sommes quelque peu appesanti précédemment, à cause de l'importance qu'il offre, contient encore une clause remarquable; c'est que Lambert Balderic, d'accord avec sa femme Ode et d'après le conseil de l'évêque Gérard, transfera en même temps que le corps de sainte Gudule, les anciennes possessions de l'église de Saint-Géry, entre autre cinq censes situées à Hascreold et cinq bonniers ou journeaux de terre à Woluwe-Saint-Lambert, outre des priviléges, des immunités et des libertés ou affranchissements considérables, le tout sous peine d'excommunication pour les contrevenants.

Il resulte de ce qui précède, qu'avant l'année 1047, il y avait déjà une église dédiée à saint Michel et qu'en cette année l'évêque de Cambrai, Gérard, posa la première pierre d'une nouvelle église qui ne tarda pas à être consacrée.

L'église de Sainte-Gudule n'est pas un de ces monuments dont le style revèle une exécution rapide, spontanée, primesautière. On aperçoit partout des repentirs, des modifications, des changements à l'idée première, qui avait présidée à sa construction. Comme, à cette époque, notre pays ne subit ni cataclysme revolutionnaire, ni invasion de barbares quelconques, nous

devons attribuer ces interruptions à ce fléau qui parfois s'appesantit sur les royaumes, comme sur les particuliers et qu'Averroës appelle : « faulte d'argent. » C'est la vieille histoire toujours neuve, qui fait que l'on a mis dix-sept ans à ne pas achever l'église de Laeken, quoique cependant on ait enfoui plus d'écus que de pierres dans ses fondations qui, chaque jour, menacent ruine et qu'on a été obligé de renforcer, avant même que les blocs de la façade aient pu être sculptés.

Par qui Sainte-Gudule fut-elle commencée et achevée. Nous ne sommes pas renseigné positivement à cet égard. D'aucuns prétendent que ce serait Lambert le Barbu qui en aurait jeté les fondements mais que son fils Lambert Balderic aurait achevé l'édifice vingt ans après. D'autres soutiennent que c'est l'œuvre de Lambert Balderic seul. Ce que nous savons positivement, c'est qu'antérieurement au règne de ces deux princes, il y avait, au coin du Treurenberg et du Stormweeg, une chapelle vulgairement désignée sous le titre de Saint-Michel sur la colline. Nous savons pertinemment du reste, qu'en l'année 1047, il y avait, à Bruxelles aggrandie et dont des restes de l'enceinte existent encore, une église assez vaste pour mériter de devenir collégiale.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Origine et développements de l'église actuelle.

—

Les auteurs de l'histoire de la ville de Bruxelles avaient avancé que la première pierre de l'église des SS.-Michel et Gudule avait été placée en 1155, mais ils rectifièrent eux-mêmes cette assertion dans le troisième tome de leur ouvrage. Dans notre premier volume, disent les auteurs précités, nous avons dit que la première pierre avait été posée le 11 juin 1155, nous rapportant à une inscription consignée dans l'ouvrage de Rombaut, mais cet écrivain nous a induit en erreur. La pierre qu'il mentionne est la pierre fondamentale de la chambre des chanoines de la deuxième fondation, qui fut construite en l'année 1655, ainsi qu'il conste d'une résolution de la fabrique qui céda à cet effet, le 20 avril 1652, un terrain situé derrière les fonds baptismaux et une petite chambre donnant sur le portail. Cette pierre que l'on a déplacée, depuis que l'on a définitivement isolé l'église, existait dans la façade de cette salle devenue, depuis le commencement de ce siècle, la demeure du suisse de l'église.

L'historien a Thymo nous apprend qu'en 1072, l'église a été incendiée; mais s'il n'entre à ce sujet dans aucun détail, nous sommes toujours assurés qu'à cette époque,

c'est-à-dire vingt-cinq ans après sa fondation, l'église était sous charpente, particularité qui justifierait seule cette circonstance que l'église ait été dévorée par les flammes.

Quelques auteurs prétendent que le chœur actuel et ses collatéraux sont un reste de l'édifice de 1047. Ils ont avancé cette circonstance, parce qu'ils y ont remarqué le plein cintre roman mêlé à l'ogive. Une attention plus grande l'a fait attribuer, même pour la partie postérieure du chœur au commencement du XIIIe siècle et à part les motifs puisés dans les arguments purement archéologiques, nous pouvons justifier cette opinion qui pour nous équivaut à une assertion par des documents de la plus haute importance.

Henri Ier, duc de Brabant, fils de Lambert II, fit don au chapitre, en 1201, de toutes les chapelles de la ville, à l'exception de celle du monastère de Saint-Jacques *in monte frigido*, ou au froidmont, comme le disent plus tard les chroniqueurs et les historiographes. En 1224 le même prince attribua au chapitre les dîmes de Haren et de Gordale et, en 1225, celles de Machelen.

Il fit encore davantage la même année en lui accordant le droit de mainmorte et en donnant à tout fidèle le droit de transférer des biens ou des dîmes à l'église de Sainte-Gudule, qu'il affectionnait, dit-il, particulièrement.

Nous regardons Henri Ier comme le véritable auteur de la reconstruction du chœur de l'église et des sept chapelles qui l'entouraient jadis et qui furent démolies pour faire place aux deux chœurs actuels du très-saint Sacrement et de la sainte Vierge. Ce qui corrobore clairement cette attribution, c'est le diplôme de 1226 par lequel le duc Henri institue dix nouvelles prébendes canonicales et où il est dit en toutes lettres, qu'il a établi ces prébendes dans l'église que, selon sa volonté et

après avoir consulté son conseil, il a commencé à reconstruire à neuf sur un plan agrandi.

Il ne reste donc aucun doute sur cette reconstruction faite par le duc Henri, confirmée encore par la cession au chapitre des biens allodiaux de Dieghem et de la dîme ecclésiastique de La Hulpe.

Comme dernière preuve, nous citerons encore le diplôme de 1227, où le même prince cède au chapitre de Sainte-Gudule la dîme de Dielbeek et le personnat de l'église de Hoeylaert.

Le duc Henri Ier descendit dans la tombe en l'année 1235. Il ne put donc voir qu'imparfaitement la grande œuvre qu'il avait rêvée comme David, mais dont Henri II et Henri III, ses fils et petit-fils, devaient avoir la satisfaction que Dieu réserva jadis à Salomon.

Henri II mourut en 1248 et Henri III treize ans après. Ce dernier put voir les travaux du transept, la nef du côté méridional et les basses nefs.

Nous savons par un diplôme qu'en 1272, la chapellenie de la très-sainte Vierge fut fondée dans la partie de l'église qui devait déjà être couverte. Nous y lisons que cette chapellenie était attribuée à l'une des chapelles neuves de la partie nouvellement construite de l'église. C'est ici que nous trouvons une preuve matérielle de l'assertion que nous avons avancé précédemment et qui attribuait au manque d'argent les nombreuses interruptions de l'église de Sainte-Gudule. En 1273, Jean Ier, ordonna d'y consacrer le produit des deux premières vacances des prébendes et de l'écolâtrie.

Par un autre diplôme daté de 1259, et donné à l'occasion de la fondation de la chapellenie de Sainte-Catherine, érigée sur l'autel de cette sainte, nous savons que les chapelles, à partir du transept, devaient être livrées au culte à cette époque. Le texte en est très-explicite et rapporte que le doyen Amelricus fonda *de*

novo la chapellenie de Sainte-Catherine *in novo opere*. C'est bien là vouloir faire clairement entendre qu'il s'agit d'une nouvelle construction.

A partir de cette époque les travaux ne furent plus poursuivis qu'avec une impulsion médiocre; mais, l'année suivante, le duc Jean trouva un moyen de hâter l'achèvement de cette construction. « L'église, dit-il, dans son diplôme de 1273, qu'on a recommencé à reconstruire d'une manière si solide et dont la grandeur surpasse de beaucoup celle de l'ancienne, ne peut s'achever sans grande dépense; c'est pourquoi, nous, voulant aider de notre conseil et employer notre secours, comme il est de notre devoir, afin que la dite œuvre puisse, Dieu aidant, être menée à bonne fin, nous accordons au doyen et au chapitre les fruits d'une année de prébendes, tant des chanoines qui viendraient à mourir que de ceux qui leur succéderaient, pour que ces fruits soient employés en faveur de la dite fabrique... Nous étendons également ces mêmes mésures aux fruits de l'écolâtrie. »

Le salaire ordinaire des ouvriers n'était pourtant pas très-élevé à cette époque, du moins si on veut le comparer à celui qu'ils reçoivent aujourd'hui. Il était, en effet, d'un brass-penning ou denier d'alors, valant trois sous et demi de Brabant. La livre de ce temps était une livre d'argent de douze onces, ou une monnaie d'or de la même valeur; le sol était la vingtième partie d'une livre et le denier la douzième d'un sol.

L'endroit où les ouvriers attachés aux travaux de construction de l'église de Sainte-Gudule s'assemblaient, pour prendre leur nourriture, s'est appelé, depuis lors, *het eten gat*. C'était une espèce de *retiro* ou cul-de-sac, que l'on perça au commencement de ce siècle, après la suppression du couvent des bénédictines anglaises et que l'on a nommé rue de Berlaimont, à cause

d'un autre couvent de ce nom qui en formait l'angle.

Le chapitre de Sainte-Gudule possédait à partir du XIIIe siècle des biens considérables et des prérogatives plus grandes encore, puisqu'on voit entre autres exemples, qu'en l'année 1238, il agréa les nouveaux statuts que Guy, évêque de Cambrai, donna aux sœurs blanches, dites de Jéricho, dont le couvent se trouvait sous la juridiction de ce chapitre. Un autre fait vint confirmer plus tard d'une façon éclatante ces prérogatives presque épiscopales. En 1249, le bienheureux Simon Stock jeta les fondements du couvent des carmes chaussés dans la ville de Bruxelles. Le chapitre de Sainte-Gudule n'agréa cette fondation qu'en 1268, et sous certaines conditions, entre autres, d'une reconnaissance actuelle de cent escalins qui, par suite de divers compromis, se trouva réduite à cent sols en 1784. Un fait analogue se produisit également pour les béguines qui vinrent s'établir, à Bruxelles, sur un terrain situé entre le canal et la rue de Laeken, alors sous la dépendance de la commune de Molenbeek. Nous avons vu déjà précédemment que cette commune relevait elle-même du chapitre. Deux ans après la fondation de ce premier béguinage et à la suite de divers pourparlers, les religieuses firent un accord avec le chapitre touchant leurs droits respectifs ; cet accord fut approuvé par Nicolas, évêque de Cambrai. Nous trouvons finalement dans un autre diplôme donné en 1254 par Henri duc de Brabant, qu'aucun chanoine ne sera pourvu d'une prébende, dans la collégiale de Sainte-Gudule, par lettres apostoliques ou par l'autorité des légats du Saint-Siége, en préjudice du droit de présentation, qui appartenait au chapitre et du droit de collation, que le duc précité réservait pour lui et pour ses successeurs. Tous ces exemples démontrent à l'évidence l'étendue des prérogatives du chapitre de Sainte-Gudule.

L'église de Sainte-Gudule fut donc de tout temps l'objet des sollicitudes, des immunités et des faveurs de la part de nos souverains. En 1275, Jean Ier donna au chapître le droit d'élection à deux de ses prébendes. Le même duc, ayant gagné, le 5 juin 1288, une victoire complète à Woeringen, dans le diocèse de Cologne, sur Adolphe, comte de Berg, depuis empereur, sur Henri, comte de Luxembourg et sur Renaud, duc de Limbourg et de Gueldre, fonda dans l'église de Sainte-Gudule une chapelle en l'honneur des trois rois mages, pour perpétuer le souvenir de cette grande victoire qui avait augmenté ses états du duché de Limbourg. Cette chapelle était placée sous l'une des fenêtres des petites nefs; elle fut malheureusement détruite en 1793.

Le premier duc de Brabant, qui eut sa sépulture dans l'église de Sainte-Gudule fut Jean II qui mourut à Tervueren, le 27 octobre 1312. Son père le duc Jean I, surnommé le victorieux, avait été enterré dans le chœur de l'église des recollets. Ce tombeau composé d'un magnifique caveau, sous le chœur, existe encore aujourd'hui et fut appelé, dès son origine, le tombeau des ducs de Brabant. Le premier-né de Léopold Ier et de la reine Louise y fut également enterré en 1834.

Malgré toute la bonne volonté et les sommes considérables que produisaient les nouvelles fondations et les dons particuliers des souverains, les dernières travées du collatéral de la tour n'étaient pas encore terminées en 1298. Quant au grand portail et aux tours, ils ne furent achevés qu'un siècle plus tard.

En 1312, le duc Jean II permit à chacun, toujours dans le but d'activer l'achèvement des constructions, de donner ses biens de toute nature, à un titre quelconque, à l'église de Sainte-Gudule, cette église, dit-il, comme autrefois son prédecesseur, que nous affectionnons d'une manière toute particulière. L'œuvre pourtant avançait

toujours et de toute part la piété des fidèles s'ingéniait à trouver des ressources. En 1330, sous le pontificat de Jean XII, les archevêques et évêques accordèrent des indulgences à tous ceux qui contribueraient par leurs moyens à l'achèvement de l'église de Sainte-Gudule. Nous voyons par le même diplôme qu'on continuait à y fonder des chapellenies; ce qui s'explique parfaitement par le passage où il est dit : *altaria ibidem constructa.*

D'autres actes nous fournissent encore des renseignements sur la marche successive de la construction des différentes parties de ce majestueux édifice. Nous savons qu'en 1398 l'avancement des travaux avait permis l'établissement d'une chapellenie en l'honneur de saint Matthieu, dans la deuxième chapelle du côté méridional, non loin du transept. Le pape Eugène IV voulant à son tour favoriser également la fabrique lui accorda une bulle d'indulgence, en 1436. Il qualifie l'église de Sainte-Gudule d'œuvre riche et majestueuse et il ajoute *de novo inceptum*, ce qui corrobore encore une fois notre opinion relative à la reconstruction complète de toute l'église et n'admettant pas que les parties du chœur, où l'on remarque le plein cintre, aient pu faire partie de l'édifice ancien.

La fin du XVe siècle vit parfaire le grand portail et les deux tours carrées ou donjons terminés en plateforme, bordés de créneaux et renforcés aux angles par de legers contreforts, ornés de panneaux et de pinacles, qui sont certainement la partie la plus remarquable de l'église. On est saisi à leur aspect d'un étonnement et d'une admiration sincère, pour leur effet grandiose, encore augmenté par le vaste perron qui présente dans son ensemble une assez bonne masse, quoiqu'il pèche par des détails et un abus de petites parties accessoires et qu'il ne se rattache pas assez convenablement au style de l'architecture de l'église.

Ce portail comprend trois grandes divisions. La première forme le portail central, beaucoup plus grand que les deux autres dont il est flanqué et qui sont placés aux pieds des tours. Le grand gable ou portail se compose de deux portes géminées à arcs surbaissés, encadrés d'un grand cintre ogival, dont le tympan est historié de niches et de panneaux. L'arc supporte le gable hérissé de crochets en feuilles de choux et couronnés d'un vaste bouquet de feuilles épanouies. L'architecte, en arrière de ce gable et d'une balustrade à quatre feuilles à jour, a produit un effet pittoresque et charmant, grâce à la vaste fenêtre flamboyante, dont les sombres vitraux vus à contre jour servent de repoussoire et au-dessus de laquelle s'élève le pignon du toit, décoré de panneaux, de pinacles et de niches.

Les portails latéraux de moindre dimension sont conçus sur le même motif que le portail central et présentent le même plan. Nous remarquerons toutefois que l'ornementation de leur gable est toute differente, quant à la forme des crochets qui affectent la figure de contre-lobes et que le tympan est découpé en figures de trèfles à lobes allongés. Des deux côtés de ces pignons évidés à jour, règne une série d'arcades formant galérie, pareilles à celles que l'on remarque dans un grand nombre de triforium du XVe siècle.

Nous avons dit que les tours étaient crénelées ; elles sont percées, aux faces antérieures et latérales, de quatre étages de grandes baies simples aux deux premiers étages de la face antérieure et au premier étage latéral, et geminées aux étages supérieurs.

Outre cette entrée ou arc triomphal, l'église de Sainte-Gudule possède deux entrées latérales, placées au transept. L'entrée latérale gauche n'a aucune valeur, mais le petit portail de droite, construit en 1499, mérite une mention toute spéciale. Cette entrée présente un narthex

où vestibule carré, précédé d'un petit porche admirablement réussi comme proportion et comme sveltesse, partagé sur toute sa hauteur en trois arcades à voussures profondes, délimité par des contreforts et des niches. La statue de Saint-Michel placée au centre de la balustrade est moderne, de même que les nombreuses statues qui décorent actuellement le grand portail et la partie inférieure des tours, où elles n'existent également que depuis la restauration complète de l'extérieur de l'église, entreprise en 1825. Ce charmant petit porche est couvert en plate-forme, bordée en balustrade à quatre feuilles encadrées, coupée par des pinacles à clochetons garnis de crochets.

Les murs des bas côtés de l'église sont cachés par ceux des chapelles qui sont toutes surmontées d'un gable à moulures assez originales, encadrées de pinacles. La nef centrale est soutenue par de massifs arcs-boutants, superposés en double arche et surmontées d'une balustrade, où l'on a voulu découvrir à tort la forme d'un K gothique, attendu que ce motif se trouve également dans d'autres localités dont les souverains ou donateurs n'avaient point de noms ou de prénoms commençant par un K ou un C.

Outre les deux donjons crénelés de la façade, l'église possède encore une flèche chapitrale en bois, placée à l'intersection du chœur et du transept et dont la base a été percée depuis peu d'années de fenêtres ogivales, comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Tel fut ce temple splendide que la foi persistante de nos ancêtres finit par amener à bonne fin. Il resta tel ou à peu près jusqu'aux ravages des gueux qui le ruinèrent et en changèrent complétement l'aspect. Antérieurement de 1533 à 1539, l'architecte Pierre Van Weyenhove avait démoli trois des petites chapelles du collatéral du chœur, pour bâtir le chœur splendide du très-saint

Sacrement de Miracle, magnifique vaisseau, véritable temple dans un autre temple.

Remarquable par la hardiesse de sa voûte surbaissée à compartiments prismatiques, la chapelle du très saint Sacrement, dont l'extérieur est d'un dessin fort simple, est soutenue par de grands contreforts en retraite, et décorée à l'intérieur de niches surmontées de pinacles et reposant sur de magnifiques culs-de-lampe de style flamboyant, encadrant ces splendides vitraux qui remplissent les meneaux des fenêtres à ogives évasées.

La construction de l'église de Sainte-Gudule, commencée sous Lambert Balderic ne devait être terminée que sous Philippe IV, d'après une pieuse disposition du testament d'Isabelle. En 1639, en plein style borominien, intronisé aux Pays-Bas par Rubens, il se trouve encore un vieux maître ès-pierre, pour bâtir au côté opposé du chœur la nouvelle chapelle de la Sainte-Vierge. Si cet architecte inconnu découpa ses grandes fenêtres de meneaux flamboyants, il n'osa ou dédaigna peut-être d'employer la voûte-ogive. La chapelle de la Sainte-Vierge est recouverte d'une voûte d'arrête cintrée avec arcs doubleaux, découpés en compartiments et reposant sur des espèces de consoles en style flamand de la Renaissance.

Depuis quelque temps, une maladroite restauration dont aucun document ne donne l'idée a complétement gâté le caractère et l'aspect extérieur de cette chapelle de la Sainte-Vierge. Les grossiers pinacles et l'incroyable balustrade, dont on a surmonté l'arrête extérieure du toit, doivent indubitablement induire en erreur ceux qui, après un demi-siècle écoulé et alors que la pierre sera noircie, croiront pouvoir attribuer ces détails gothiques à la seconde moitié du XVII[e] siècle.

—

CHAPITRE TROISIÈME.

Peintures de l'église.

—

L'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, avait jadis la réputation d'être un véritable musée d'objets d'art. Descamps peintre du roi Louis XV et auteur de la *Vie des peintres flamands*, où, entre un certain nombre d'excellentes appréciations et de renseignements précieux, il a mêlé des récits mensongers et des fabliaux qui ont si longtemps défrayé nos chroniques et que des études sérieuses de notre histoire artistique ont finalement rélegué parmi les légendes d'atelier, fit en 1768 le voyage des Pays-Bas, pour examiner à loisir les nombreux et importants objets d'art que possédait le sol de notre beau pays. A cette époque dont un siècle seulement nous sépare, l'artiste français nous apprend que l'Italie seule pouvait l'emporter sur les richesses que l'on trouvait dans les églises des Pays-Bas. Les bons tableaux, dit Descamps, y foisonnent ; ils sont en général bien conservés et il en est peu qui soient noircis. L'auteur s'attache spécialement à faire la description des œuvres d'art de l'église collégiale de Sainte-Gudule, et son travail est d'autant plus précieux qu'un grand nombre, pour ne pas dire la presque totalité, de ces œuvres a disparu avec la tourmente révolutionnaire.

Antérieurement à Descamps, un auteur moins célèbre, mais animé d'une véritable passion pour les objets

d'art et étant lui-même peintre de mérite, G. P. Mensaert, dans son *Peintre amateur et curieux,* nous donne une description des tableaux des plus habiles maîtres, qui font l'ornement des églises, couvents, abbaïes, prieurés et cabinets particuliers, dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens.

A part ces documents imprimés, nous avons eu à notre disposition le remarquable travail manuscrit de Mr l'abbé Marcx sur les tableaux, sculptures, reliques et vêtements sacerdotaux, qui firent jadis l'orgueil de notre collégiale. Sous ce rapport, le travail de Mr l'abbé Marcx est digne des plus grands éloges ; car, grâce à son érudition et à ses patientes recherches, nous sommes aujourd'hui fixés sur la paternité et les attributions du plus grand nombre des objets d'art qui faisaient la gloire et les délices de nos ancêtres.

Nous commencerons d'abord par rappeler ; qu'anciennement la chapelle du très-saint Sacrement était ornée de trois toiles du grand Rubens : la nativité de Jésus-Christ, la descente du Saint-Esprit et l'Épiphanie. Deux de ces toiles avaient été payées, au dire de Rombaut, par l'infante Isabelle, la somme de cinq cents florins pièce et la troisième, peinte en 1621, quatre cents florins.

Le deuxième de ces tableaux est complétement perdu. Nous connaissons le sujet de la nativité de Jésus-Christ par une estampe de Jean Witdock et celui de l'Épiphanie par un cuivre de Nicolas Lauwers. Il nous répugne de dire, que ce ne furent pas les Sans-culottes qui enlevèrent ces tableaux. Aux déprédations du fanatisme succédèrent les actes de l'ignorance stupide de ceux qui aliénaient les chefs-d'œuvre qu'ils étaient chargés de conserver aux générations futures. Le 25 février 1706, le chapître, d'accord avec les marguilliers, vendit les grands tableaux de Rubens avec ceux de Crayer et

d'autres peintres célèbres, qui ornaient la chapelle du très-saint Sacrement et cela, pour garnir la muraille d'une galerie et remplacer les orgues de l'église, qui avaient été détruites anciennement.

L'église possédait encore une autre œuvre de Rubens, placée à l'entrée dans la chapelle du très-saint Sacrement et formant rétable au premier petit autel à droite. Il représentait saint Pierre, accompagné de deux apôtres, reçevant les clefs de Notre-Seigneur. Quoique de petite dimension, cette œuvre passait à juste titre pour la mieux réussie de toutes les toiles, où Rubens avait traité un semblable sujet. Elle fut donnée, vers la fin du XVIII[e] siècle par le baron Cuypers de Rymenam et a été gravée par Cardon.

Dans le transept, contre le premier pilier faisant l'angle de la chapelle de Saint-Michel, se trouvait un magnifique portrait de Van Dyck, pillé pendant la révolution. Ce portrait ornait la tombe de marbre d'une noble dame morte dans toute la fleur de sa jeunesse et célèbre par sa grande beauté, nommée Marie-Anne Schotte,

Nous avons tout à l'heure parlé de Gaspard de Crayer. Outre une copie de Sainte Apolline, qui avait remplacé l'original et qu'on voyait dans la première chapelle dédiée à saint Michel, qu'on rencontrait du côté du midi, en sortant du transept, l'église de Sainte-Gudule possédait un magnifique tableau de cet artiste, représentant Jésus avec les quatre pénitents, David, Pierre, Marie Madeleine et le bon larron. Cette toile ornait l'autel en marbre noir, blanc et rouge, donné par le baron de Hoboken et dédié à Saint Eloi.

Enfin, dans le transept, du côté du midi, contre la muraille de la chapelle de Notre-Dame, on admirait un Saint-Pierre pénitent, œuvre du meilleur temps de Crayer, ornant la sépulture de Pierre Jacobs.

Le maître de Rubens y était représenté par une œuvre de premier ordre, traitée dans la manière italienne et représentant avec volets, la résurrection de Notre-Seigneur. Ce morceau, l'un des plus remarquables d'Otto Venius, fut donné à l'église par l'archiduc Albert et ornait, avant 1633, le maître-autel qui fut changé cette année sur les dessins de Francart par les ordres du doyen Philibert De Mol. Comme cette toile était trop petite, on la plaça à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame et elle fut remplacée par un tableau du même sujet, selon l'abbé Mann, mais que Rombaut assure avoir été une Ascension peinte par Millé qui reçut pour ce travail cinq cents florins du Rhin.

Une autre œuvre capitale d'Otto Venius, qui se trouve actuellement au musée de Bruxelles, représente le portement de la croix. Ce tableau est haut de deux mètres sur un mètre quarante-deux; il est traité dans la manière italienne du peintre. Jésus,au centre de la composition, succombe sous le poids de sa croix; à sa droite un soldat porte dans un panier les instruments de la passion; derrière lui marche Simon qui s'efforce de l'aider et d'alléger le lourd poids de la croix; au premier plan à droite, sainte Véronique en robe verte et manteau rouge tient devant elle un linge sur lequel se voit imprimée la sainte face ; derrière elle une femme portant un enfant s'essuie les yeux; plus loin s'avance la sainte Vierge soutenue par saint Jean, les mains jointes et semblant indifférente au bruit et aux clameurs de la foule qui se presse sur les pas du sombre cortége.

Michel Coxcie, ce flamand, qui avec Bernard Van Orley eut l'honneur d'être élève du grand Raphaël, comptait plusieurs œuvres importantes dans notre collégiale. Ainsi, sans parler d'une réduction d'une de ses toiles qu'il fit pour un autel placé sous l'ancien jubé, *op d'Oxael*, et qui lui fut payée une couronne d'or,

d'après les comptes de la fabrique, on admirait un *ecce homo* placé sur l'autel de Saint-Nicolas, dans le chœur de la chapelle du très-saint Sacrement et la Cène, tableau formant triptique,surmontant jadis le grand autel de la même chapelle et dont les volets était placés entre les colonnes. Transporté au musée,avec tous les tableaux des églises et des couvents, en 1794, ce dernier tableau fut plus tard, non pas restitué aux fabriciens de la collégiale, mais leur fut confié, ainsi que d'autres, à charge de veiller à sa conservation. L'administration communale ayant eu connaissance qu'au mépris de cet engagement, il se trouvait exposé publiquement, dans une salle de ventes de la Grand' Place, le fit saisir et réintégrer au musée.

Ce tableau est une œuvre capitale du maître malinois; l'action se passe dans une vaste salle d'une riche architecture, ornée de colonnes et de pilastres en marbre; sous des niches pratiquées dans le mur sont tracées des inscriptions en langue hébraïque; la table autour de laquelle sont assis Jésus-Christ et les apôtres est placée diagonalement du coin de la droite du tableau au fond de la gauche. Près d'un dressoir placé à droite, sont deux personnages costumés à la mode du XVI[e] siècle; ce sont apparemment des portraits. Sur le volet gauche est représenté le lavement des pieds des apôtres; Simon-Pierre est assis, les pieds plongés dans un bassin de cuivre, tandis que Jésus-Christ, un genou en terre, essuye l'autre pied. Le fond d'architecture se relie à celui du panneau central. Le sujet du volet droit est Jésus priant sur la montagne des oliviers; sur le devant sont les apôtres endormis; au troisième plan Jésus-Christ est faiblement agenouillé et un ange lui présente le calice d'amertume. Le fond du paysage est un effet de nuit, éclairé par la lune.

En 1652, l'autel élevé en 1609 fut remplacé par celui

dit des reliques, qui subsista jusqu'à la conquête de la Belgique par les Français. Chose remarquable, sur la gravure qui a été faite en 1662 de cet autel des reliques, le triptique de Coxcie ne figure pas. Il n'a donc pu être placé entre les colonnes de l'autel qu'après cette date. Il est probable aussi, qu'on ôtait ce tableau pendant les fêtes et qu'il servait, en temps ordinaire, à voiler les reliques disposées gracieusement, au dire d'un ancien auteur, en divers compartiments sur cet autel. En 1803, lors de la restauration de l'église, on substitua à l'autel des reliques, l'autel en bois doré, qu'on placait annuellement devant le grand chœur. D'après une ancienne description de l'église, la Cène de Michel Coxcie était placée au-dessus d'un confessional, dans le circuit du chœur, près d'un autre tableau du même maître, la Résurrection de Lazare, triptique placé contre la muraille de la chapelle du très-saint Sacrement.

L'autel de la sainte Vierge, dans la grande nef, adossé contre le gros pilier du côté du midi et parallèle à celui de sainte Gudule, était d'une riche construction. Le rétable en était formé par un superbe triptique à volets, représentant Jésus-Christ crucifié, abreuvé de fiel et enseveli, peint en 1589 et payé sept cents florins au peintre malinois.

Il nous reste à parler de ce même autel de sainte Gudule, d'ordre composite, orné de statues représentant sainte Gudule, sainte Renelde et sainte Pharaïlde et d'un triptique de Michel Coxcie, peint en 1592, alors que l'artiste était agé de quatre-vingt-douze ans, comme on peut s'en convaincre par l'inscription placée au bas du volet à droite. Ce tableau est placé actuellement contre le mur du baptistère, en face de la chapelle du très-saint Sacrement et fut payé par la fabrique qui le commanda huit cents florins du Rhin. Nous connaissons le nom de l'artiste qui fit l'entourage et les statues; il

s appelait Jean de Vaddere et reçut de ce chef quatre cents florins du Rhin.

L'église de Sainte-Gudule était donc riche en productions remarquables de Michel Coxcie. Elle possédait également des œuvres de son maître, puis collègue dans l'atelier de Raphaël, Bernard Van Orley. Derrière l'autel de Saint-Pierre, au-dessus d'un banc-d'œuvre, se trouvait le fameux triptique que l'on admire encore aujourd'hui au musée de Bruxelles et qui servait d'épitaphe au tombeau de Messire Phillippe Hanneton, chevalier, trésorier de l'ordre de la toïson d'or et premier secrétaire de l'empereur Charles-Quint, qui mourut le 18 avril 1521. Le sujet de ce triptique est Jésus-Christ mort, pleuré par la Vierge et par les saints personnages. Sur le devant du tableau, on voit le corps de Jésus-Christ étendue de droite à gauche; sa tête repose sur les genoux de l'une des Marie, vêtue d'une robe verte et coiffée d'une résille vert et or; sa main droite est tenue par la Madeleine qui est au côté opposé; au milieu est la sainte Vierge vêtue de bleu, coiffée d'un linge blanc et penchée sur le corps de son divin Fils; ses joues sont inondées de larmes. Le volet de gauche représente le portrait de Philippe Hanneton, drapé dans une robe noire, garnie de fourrures et coiffé d'un bonnet de la même couleur, couvrant les oreilles; il est entouré de ses sept fils, tous costumés de noir, à l'exception d'un seul qui est en surplis; dans le fond, saint Philippe reconnaissable à sa croix. Le volet de droite représente Marguerite Numan, sa femme, trépassée le 15 d'avril 1531. La donatrice est en robe noire, garnie de fourrures, guimpe et coiffe blanche, grande chaîne d'or au cou; derrière elles sont ses cinq filles placées sur deux rangs, vêtues de noir comme la mère, avec des coiffures de velours, des chaînes d'or et des bijoux; au fond sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon dont la tête apparaît à gauche. Les

revers de ce volet sont également peints. La sainte Vierge y est représentée agenouillée devant un prie-Dieu, une main appuyée sur la poitrine et forme la moitié de la composition d'une Annonciation qui se complète par l'autre volet, quand le tableau est fermé. Les ajustements et les accessoires sont peints en grisaille, les têtes et les mains seules légèrement colorées; réminiscence du goût italien que Van Orley avait puisé aux leçons de Raphaël.

Ce grand génie est également l'auteur des plans de la nouvelle chapelle du très-saint Sacrement, au sud de l'église, sur le côté de la chapelle de Sainte-Agathe, c'est-à-dire, près du portail latéral, dit de la Sainte-Croix; ce qui eût été un véritable hors-d'œuvre propre à défigurer l'édifice, d'autant plus que Van Orley, dont les tendances italiennes étaient nettement accusées devait l'avoir conçu en style de la Renaissance. Ce projet fut heureusement rejeté et les dessins sont perdus. Si dans les comptes du chapitre on n'eût trouvé que Bernard Van Orley avait reçu deux florins, dix sous, pour avoir fait un plan, en concurrence avec Pierre Van Weyenhove, nous ignorerions même cette particularité complétement inédite et fort intéressante, établissant que cet artiste connut l'architecture, ce qui du reste est parfaitement prouvé par ses tableaux.

La première chapelle qu'on rencontrait jadis en sortant du transept du côté du midi, était dédiée à saint Michel; c'était un triptique formant rétable. Le tableau d'un aspect tout à fait original représentait la chute des anges et Van Orley s'était inspiré, d'après le dire du peintre Mensaert, de la manière du créateur des fresques de la chapelle Sixtine. Les deux volets qui complétaient cette composition représentaient le jugement général et constituaient une des productions les plus caractéristiques et les plus sérieuses du peintre ami de Raphaël.

Parmi les joyaux que renfermait encore notre église, nous citerons une Vierge de Quintin Matsys, dont l'authenticité était généralement reconnue et qui provenait d'un don de l'infante Isabelle qui l'avait rachetée du mont-de-piété, en même temps qu'un saint Roch de Carolo Venetiano et que le tableau de Bernard Van Orley, l'Ensevelissement du Sauveur, dont nous avons parlé précédemment.

L'Assomption de J. B. de Champaigne, que l'on voit actuellement au musée de Bruxelles, fut placée dans la chapelle de Notre-Dame, construite dans le but de remplir les dernières intentions de l'infante Isabelle. Ce tableau fut employé au rétable dont Jean Voorspoel, élève de Duquesnoy fournit les dessins et le comte Ernest d'Isembourg pourvut aux frais de la construction.

On admirait encore, dans une des chapelles en deçà du transept gauche, la Madeleine et saint Charles-Borromée, de son oncle Philippe de Champaigne, le célèbre auteur de la vie de saint Benoît, peinte pour l'abbaye du Val-de-Grâce, par ordre de la reine Anne d'Autriche et qui fut donnée, comme compensation, au musée de Bruxelles, au commencement de ce siècle.

Sur l'autel de saint Jean-Baptiste, que Jean François Coloma, comte de Bornhem avait fait construire par Van Heil, en 1660, se trouvait une magnifique composition de Benjamin Cuyp le Vieux, de Dordrecht. Ce tableau, au dire de Descamps, est plus fini que les ouvrages ordinaires de ce maître; les têtes sont très-belles, d'une couleur admirable et ce remarquable panneau a l'air de sortir des mains de l'artiste tant il est frais et bien conservé.

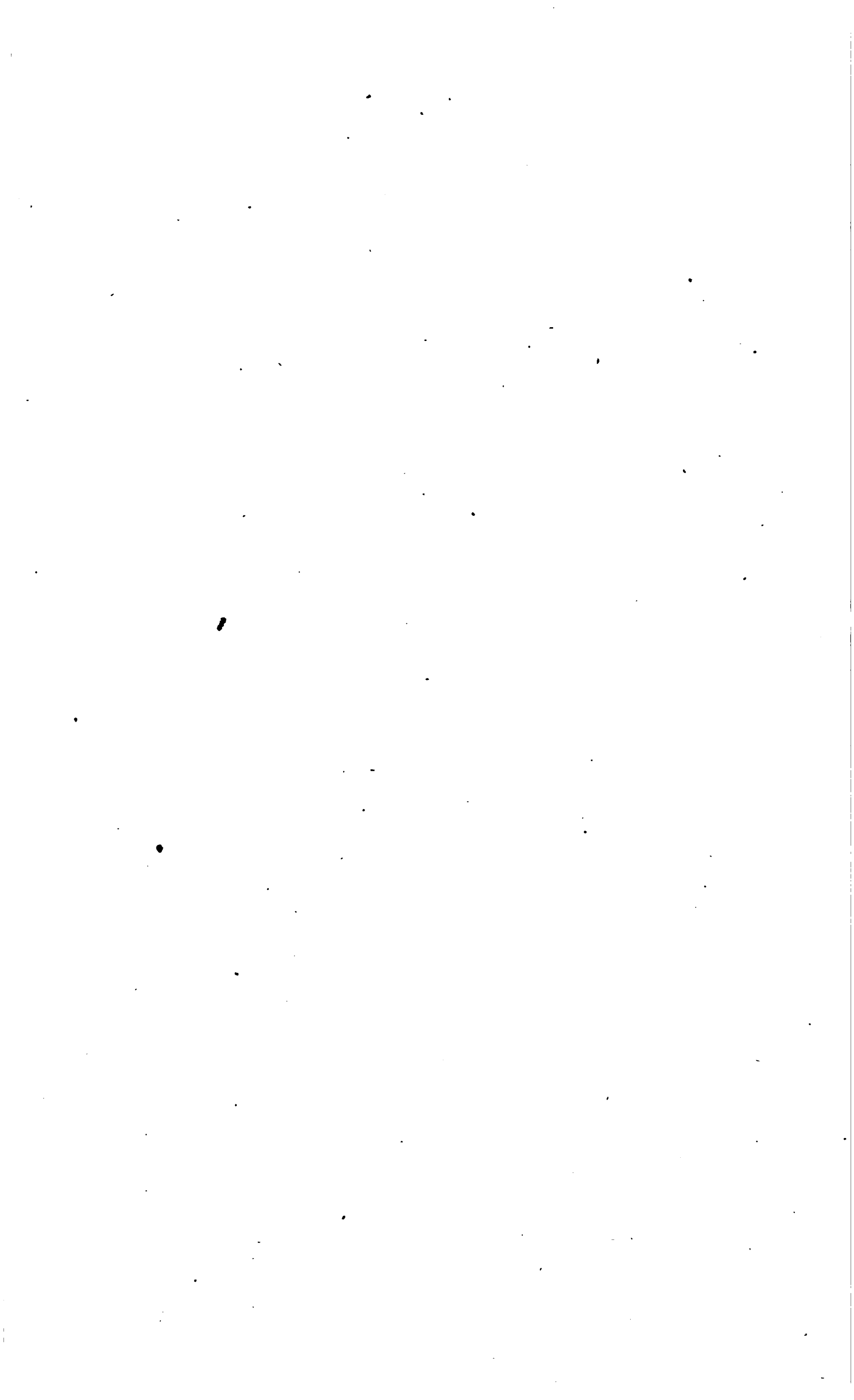
Nous avons déjà dit que la Résurrection d'Otho Venius fut remplacée par un tableau du même sujet, peint par Millé. Cette œuvre de Millé qui fut payée cinq cents florins du Rhin, d'après les comptes de la fabrique, fut

enlevé, au commencement de ce siècle, afin de prolonger la perspective du grand portail jusqu'au fond de la chapelle de la Madeleine.

Nous parlerons en leur temps des seize toiles qui furent exécutées en 1670, et placées contre les piliers des basses nefs et nous dirons, en terminant, qu'en fait de toiles recommandables, outre les quatre tableaux gothiques de la vie de sainte Gudule, l'église possédait encore des paysages de J. van Arthois, d'Archtschellinck, de Vandervinnen, de Van der Stock et de Van Heil. Tous ces paysages existent enoore et ont été détachés des boiseries et placés contre les murs de la chapelle de la Sainte-Vierge, après qu'on leur eut fait subir une fort intelligente restauration. A part ces paysages nous mentionnerons encore Notre-Seigneur avec les petits enfants, de Henri de Clercq, le Christ au tombeau de J. B. Van Heil, saint Marcou par Van der Heyden, sainte Catherine par Thyssens, et un certain nombre de tableaux anonymes, parmi lesquels figuraient Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame entre les roses, les cinq Saints qu'on invoque contre la peste, l'Annonciation, le Jugement dernier, le saint Sauveur, sainte Barbe, saint Hubert, le Christ à la colonne et une charmante petite Madone italienne qu'on attribuait à Raphaël et qui pouvait bien être de Van Orley.

C'était un vrai musée que l'église de Sainte-Gudule; tous les maîtres semblaient s'y avoir donné rendez-vous et avoir réuni la magie de leur pinceau, pour former un magnifique concert en l'honneur du très-saint Sacrement de Miracle, dont le culte avait de tout temps inspiré leur imagination féconde et fait éclore des chefs-d'œuvre. A cette heureuse époque, le temple saint était à la fois le musée et l'académie du peuple. Les connaisseurs y étaient doucement portés à la piété par l'onction et la céleste beauté des figures et les simples fidèles

étaient merveilleusement ravis de voir réalisés par l'artifice du pinceau ces types vénérés de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des saints, dont les œuvres de ces grands artistes matérialisaient pour leur naïve imagination les formes majestueuses ou bienveillantes. Jamais l'artiste ne fut plus grand que lorsqu'il réussit à pétrir sur sa palette les couleurs dont il prenait le type dans la foi ardente de son âme. S'ils priaient en peignant, ils firent prier beaucoup d'autres devant les chastes et modestes images qui sortaient de leurs ateliers, destinées moins à récréer la vue des connaisseurs qu'à réconforter l'âme endolorie des plus simples fidèles.



CHAPITRE QUATRIÈME.

Vitraux et peintures murales de l'église.

—

L'église de Sainte-Gudule ne possède plus aucun vitrail antérieur au XVIe siècle et à part deux verrières placées dans la chapelle du collatéral gauche et dans la rose de l'ancienne chapelle du très-saint Sacrement, nous ne connaissons aucun document qui fasse mention de décorations semblables exécutées au XIVe et au XVe siècle. Une chose qu'il faut admettre c'est qu'à la fin du XVe siècle, les nefs et la tour furent seulement terminés et que la chapelle du très-saint Sacrement de Miracle ne fut élevée qu'au commencement du siècle suivant.

Tous les vitraux que nous possédons aujourd'hui ont été exécutés avant le grand cataclysme et la fureur dévastatrice qui ruina dans notre pays la plupart des antiques verrières élevées pendant les époques de foi simple et fervente.

Les vitraux de Sainte-Gudule appartiennent à cette brillante période de la Renaissance, où l'étude de l'antique apprit à choisir les modèles, fit aimer les belles formes, les nobles expressions, les types distingués, développa la science du modelé et de la draperie et fit comprendre l'heureux contraste du nu avec le drapé, les effets de lumière et la perspective aérienne, tout en découvrant les avantages qui résultaient de l'union de la science de l'école florentine-romaine avec le brillant coloris de l'école vénitienne.

Malheureusement l'enthousiasme pour les formes et le coloris, l'imitation poussée à ses dernières limites, la recherche trop servile de la nature tua l'inspiration religieuse et forma l'école matérialiste et panthéiste dont Rubens est à la fois la plus haute expression et le dernier mot.

Cependant ce ne sont point les compositions religieuses qui font défaut. En quel siècle en a-t-on conçu davantage qu'au XVIe, quand peignait Raphaël, l'ange inspiré des madones, du *Sponsalizio* et de la Transfiguration. La pompe des souverains, la vanité des grands, le caprice des riches et l'amour-propre de tous pénètrent dans le sanctuaire. Ils veulent profiter de cet art de la Renaissance qui reproduit si habilement les personnages et prétendent figurer désormais côte à côte et dans une nature idéale avec les bienheureux patrons, sous la protection desquels ils continuent à se placer.

Pendant les siècles de foi, le donateur n'est rien; l'image religieuse l'absorbe. Le portrait de Suger, dans les verrières de l'abbaye de Saint-Denis n'a pas quinze centimètres dans sa plus grande hauteur. Les donateurs des anciens vitraux du XIIIe et du XIVe siècle, viennent à peine aux genoux de leurs saints patrons. Cette remarque s'applique directement et sans aucune réserve à tous les vitraux de Sainte-Gudule, représentant des princes et des princesses, magnifiques donateurs de ces splendides tableaux, ruisselants de perles, de rubis et de saphirs, portant au front des armoiries et étalant fièrement la bannière qui flottait jadis sur le donjon féodal.

C'est donc l'épanouissement de la grande vanité de cette famille de Bourgogne, commencée sous le bon duc et qui vit Charles le Téméraire convier à Bruges six cents artistes dont cent peintres, pour les décors de ses noces.

Au temps de Charles-Quint et surtout sous l'adminis-

tration de Marguerite d'Autriche, qui sut imprimer un magnifique essor au génie de la Renaissance, les verriers encouragés par la munificence des souverains et l'autorité publique créèrent, comme par enchantement, d'admirables chefs-d'œuvre. On vit briller alors Bernard Van Orley et Michel Coxcie, Jean de Maubeuge et Frans Floris, Charles d'Ypres et Martin de Vos, Liévin de Wit et Rogier de la Pasture. A aucune époque on n'exécuta plus de vitraux que sous l'administration de Marguerite d'Autriche qui s'attachait spécialement à cette branche de l'art. Dans les comptes de sa maison, on trouve à chaque page des sommes accordées pour établir des verrières; c'est le chœur de Sainte-Gudule, l'église d'Alsemberg, la chapelle de Scheut, l'église de Rouge-Cloître et celle des Frères-Mineurs qui deviennent tour à tour l'objet de sa munificence et de sa libéralité. Partout dans le clergé, la noblesse et même dans la bourgeoisie, Marguerite trouva des imitateurs. Quand le 23 avril 1542, l'évêque de Cambrai bénit la chapelle du très-saint Sacrement et les quatre autels, les vitraux se trouvèrent placés; car, dans leur sollicitude, Kelderman et Van Weyenhove avaient fait préparer d'avance les verrières destinées à embellir leur œuvre.

Il y avait autrefois, dans la chapelle du très-saint Sacrement, sept vitraux; il n'en reste plus aujourd'hui que quatre, deux des fenêtres ayant été bouchées et la verrière du fond étant moderne. Ce fut Jean Haeck d'Anvers qui exécuta, d'après les dessins de Van Orley et de Coxcie, presque toute cette série splendide, offerte à l'église par Charles-Quint et les souverains alliés à sa couronne impériale.

Le premier vitrail en entrant dans la chapelle représente Catherine et Jean III de Portugal; le deuxième Marie et Louis II de Hongrie; le troisième Eléonore et François Ier; le quatrième enfin Ferdinand Ier. Ce sont

ceux qui nous restent; quant à ceux que nous avons perdu, ils représentaient Charles-Quint en adoration avec son fils Philippe, Maximilien et sa fille Marie. Le premier était derrière l'autel; les deux autres dans les croisées du côté du grand chœur.

Les comptes de la fabrique donnent sur ces vitraux d'assez amples détails. Nous avons déjà dit qu'ils furent peints par Jean Haeck d'Anvers, d'après les dessins de Coxcie et de Bernard Van Orley. Jean Haeck reçut trois cent cinq florins pour le premier vitrail et Van Orley soixante-dix. Catherine et Jean de Portugal y contribuèrent pour trois cents florins qui furent remis au trésorier de la fabrique par un négociant portugais, établi à Anvers et nommé Martin Lopez : Ce vitrail fut peint en 1542.

Cinq ans plus tard le *meester gläesemaeker*, qui, pour lors habitait Bruxelles peignit le deuxième et en reçut un prix analogue. Marie de Hongrie contribua à l'exécution de son vitrail pour une somme de trois cents florins.

Le troisième a été peint, en 1540, pour la somme de trois cent cinquante florins du Rhin par Bernard Van Orley, peintre dont la manière était toute italienne et qui devait faire également les six autres. Après sa mort son fils Jérome céda à la fabrique quelques esquisses que son père avait préparées à cet effet. La même administration acheta, en outre, du peintre Gilles Willems un modèle que Bernard avait légué à cet artiste et qu'il avait fait pour la fenêtre du roi de Portugal.

François Ir et Eléonore payèrent pour leur vitrail deux cent vingt-deux couronnes d'or, que l'ambassadeur du roi de France remit au trésorier de la fabrique. On dressa une quittance devant notaire du reçu de cette somme et, détail curieux et qui caractérise bien l'époque où les Juifs continuaient à rogner les monnaies; quand

le trésorier fit peser cet argent, il s'y trouva cinq couronnes de mauvais aloi sur chacune desquelles la fabrique perdit neuf escalins.

Le quatrième vitrail est de Jean Haeck qui l'entreprit en 1517, pour la somme de 400 florins, y compris les dessins qu'il avait fait exécuter, nous ne savons par qui, ce qui est fort regrettable, car la composition de cette verrière est des plus remarquables. Un nommé Jean Dox fit toutes les inscriptions et reçut de ce chef un florin par fenêtre.

Les comptes sont muets sur le cinquième vitrail; mais l'on suppose généralement qu'il a été donné par Charles-Quint qui en aura supporté la dépense tout entière.

Le sixième a été également peint par Jean Haeck d'après les dessins de Coxcie et, chose singulière et qui dénote parfaitement les mœurs du temps, il fut évalué à la toise et il s'y trouva deux cent nonante-huit pieds. L'accord précédemment fait portait la valeur du pied à neuf sous, plus un diner, aux frais de la fabrique, que le chantre Jean Cools donna chez lui au trésorier du prince Philippe, à Coxcie, à Haeck, à quelques caballeros espagnols et aux marguilliers.

Enfin le septième fut exécuté en 1566, d'après les dessins de Coxcie par Pelgrim Reesen qui fut payé sur le même pied, c'est-à-dire, que le verrier reçut neuf sous et Coxcie trois sous le pied.

Ces vitraux furent considérablement endommagés, lors des troubles du XVI[e] siècle. De 1579 à 1585 les frais de réparation qu'ils exigèrent se montèrent à près de mille florins. En 1638, ils durent être restaurés de nouveau et ce fut un nommé Jean Bronckhorst qualifié de vitrier et de faiseur de dessins pour vitraux, qui les restaura.

En 1718, un nommé Pierre de Sempy qui avait

peint les vitraux de la chapelle royale de Versailles et restauré la fenêtre dite de Charles-Quint, placé sur le grand portail de Saint-Rombaut, à Malines, restaura également les vitraux de la chapelle du très-saint Sacrement. On voit par sa requête qu'il n'existait plus alors que quatre fenêtres et demie. Cette restauration fut la dernière de celles qui eurent lieu avant le grand cataclysme de la révolution de 93. Lors de la célébration du jubilé de 1820, les vitraux peints furent raccommodés et rétablis avec beaucoup de talent et d'adresse par un gentilhomme de Bruxelles, le vicomte du Toict, qui avait retrouvé le secret de la peinture sur verre, en même temps qu'un Tournaisien, nommé Morteleque, qui exposèrent aux différents salons de cette époque des peintures sur verre, exécutées avec beaucoup de perfection, d'après les anciens procédés. Le vicomte du Toict, sans vouloir même être remboursé de ses frais, fit disparaître le verre blanc qui défiguraient ces vitraux. Ce gentilhomme était un véritable artiste et il eut assez d'abnégation, pour s'identifier avec le travail de son prédécesseur au point qu'on ne remarque aucune différence entre les anciens émaux et ceux qu'il employa pour sa restauration.

La partie supérieure des compositions qui précèdent représentent quelques sujets de l'histoire des saintes hosties miraculeuses. Au dessus du roi de Portugal, la première verrière nous montre Jonathas comptant à Jean de Louvain la rançon du vol sacrilége qu'il avait commis, dans la chapelle de Sainte-Catherine. Dans la fenêtre suivante, on aperçoit Jonathas renversant sur une table les saintes espèces contenues dans le ciboire volé, et cela en présence de membres de sa famille et de quelques juifs de ses amis, qui se raillent du Dieu des chrétiens. Le troisième vitrail, au-dessus de François Ier, nous fait assister à ce fait mystérieux de la légende qui

nous rapporte la mort violente et énigmatique du juif Jonathas assassiné en présence de son fils, dans son parc d'Enghien, par des guerriers inconnus dont jamais on n'entendit plus parler. La dernière fenêtre nous représente la veuve de Jonathas remettant aux juifs de Bruxelles les saintes hosties poignardées.

Toutes ces peintures sont encadrées de riches compositions architecturales dans le style de la Renaissance italienne et semblables à celles que l'on voit dans les tableaux de Coxcie et de Van Orley, entre autres dans le fameux triptique des épreuves et de la patience de Job qui est un des joyaux du musée de Bruxelles.

La verrière qui se trouvait au-dessus de l'autel du très-saint Sacrement et avait été donnée par l'empereur Charles-Quint et Eléonore Isabelle Louise, son épouse, fut détruite, comme nous l'avons dit plus haut; elle fut remplacée, en 1848, par un nouveau vitrail exécuté par Mr Capronnier et représentant l'adoration du très-saint Sacrement de Miracle. Cette composition qui a la prétention de rivaliser avec les superbes verrières de Van Orley et de Coxcie nous semble une œuvre malheureuse de l'artiste; il y règne trop de confusion et l'ensemble ressemble trop aux diaprures variées d'un kaleïdoscope. La partie architecturale, qui encadre la scène, est surtout d'une infériorité notoire avec les belles compositions de la Renaissance, qui brillent au transept et dans le chœur du très-saint Sacrement. Nous blâmons surtout l'emploi immoderé des tons jaunes, qui font encore ressortir d'avantage le cachet engoncé et massif de la scène; nous trouvons très défectueux que l'artiste ait cru nécessaire d'occuper toute son espace, sans laisser entre sa composition et le champ de l'extrême limite de la verrière une de ces prises d'air qui, montrant l'azur du ciel, allègent d'une manière si heureuse les compositions architecturales, dont sont étoffées les

scènes de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle, peintes par Van Orley et par Coxcie.

Dans l'ancienne chapelle du Saint-Sacrement, avant qu'elle fut démolie en 1533, se voyait une verrière en forme de rose, donnée par les sept familles patriciennes de Bruxelles et portant au milieu l'ange de la justice, avec sept cartels de forme ronde et les armoiries des sept lignages, ou familles patriciennes, destinés à fournir les magistrats de cette ville. Puteanus nous en a conservé le dessin. On y lisait l'inscription suivante, qui relatait que, dix-sept ans après la profanation du très-saint Sacrement, les principaux magistrats de Bruxelles firent appendre leurs antiques armoiries dans la chapelle qui abritait les vénérables témoins du crime des juifs et de la puissance vengeresse du Dieu caché sous les espèces eucharistiques. Le texte de cette vieille inscription a été rajeuni par le père Cafmeyer :

« De seven Adel-borsten in Brussel geprivilegeert,
« In Luyster en Splendeur geexalteert,
« Hebben dit Gelas heer t' saemen vereert:
« Daar *Sleeuws* eerste van Adel wordt gepresenteert,
« *Rodenbeeck* den tweeden in dees Edel-Bende,
« De derde *Serroelofs* de wel-bekende,
« 'T vierde *Caudenbergh* seer vrôom en milde,
« 'T vyfde *Steenweghs* metter Schelpenschilde,
« Den sesden *Serhuygs* die niemant moet wyken,
« En *Sweerts* daer-en-boven, dit syns al gelycken :
« Die tot Godts eeren dit Gelas hebben gegeven,
« In het Jaar duysent dry hondert tachentig seven,
« Verwachtende hier naer het eeuwigh Leven.
« *S. Michiel* en *S. Goedele* hebbe sy doen stellen
« Ter eeren Godts, spyt den Duyvel der Hellen. »

Il ne paraît pas qu'il y ait eu des vitraux peints dans les chapelles latérales, si ce n'est dans la cinquième, la

septième et la huitième du côté du midi. On voit par les comptes de 1579-1585, que dans la fenêtre de la cinquième chapelle se trouvaient les armoiries du conseiller Pierre Van Waelhem et de son épouse Marguerite Bredam. Rombaut rapporte que la septième était ornée d'un vitrail, don de la famille van der Vorst qui y avait sa sépulture. Cette assertion est confirmée par un acte du 17 Octobre 1567, qui prouve son existence sans faire mention du sujet qui y était représenté. Nous savons que le vitrail de la huitième chapelle retraçait l'Annonciation de la très-sainte Vierge, ainsi qu'il conste des comptes de réparations qui y furent effectuées en 1531, 1540 et 1585.

La Chapelle de Notre-Dame est comme celle du très-saint Sacrement éclairée par de grandes fenêtres dont les vitraux ont été peints par Jean De La Baer d'Anvers, d'après les dessins de Théodore Van Thulden de Bois-le-Duc, l'auteur des dessins des fameux arcs de triomphe, élevés par Rubens, pour l'entrée du Cardinal infant à Anvers, en 1535, et qu'il grava d'une pointe fine et spirituelle. Longtemps on attribua les dessins des vitraux de cette chapelle à Rubens lui-même, mais, au mois de juillet 1777, on découvrit dans les greniers de l'église quelques coffres contenant entre autres les dessins originaux, de la même grandeur que l'exécution, qui avaient servi de cartons aux vitraux ; ils sont signés : « *Joannes De La Baer, Antverpiensis, pictor, designatis a Theodoro Van Thulden, anno* 1656, *habitante Sylvæducis*. Au reste on découvrit ensuite dans les comptes de la confrérie de Notre-Dame de la Délivrance (1659-1662) que Théodore Van Thulden de Bois-le-Duc reçut quatre cents florins du chef des dessins de ces vitraux et treize cent quatre-vingt-dix pour les peintures.

Il ne reste plus que quatre de ces fenêtres, la cinquième ayant été murée. Ils représentent les donateurs en gran-

deur naturelle dans la partie inférieure, et, dans la partie supérieure, des scènes de la vie de la sainte Vierge.

Le premier de ces vitraux, placé du côté de l'autel nous montre la Présentation au temple avec les portraits de l'empereur Ferdinand III et de son épouse Eléonore; le deuxième représente le Mariage de la sainte Vierge et le portrait de l'empereur Léopold Ier, fils de Ferdinand; le troisième retrace l'Annonciation et, dans sa partie inférieure les portraits agenouillés de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle; le quatrième enfin reproduit la scène de la Visitation et porte, dans l'ordonnance inférieure de l'architecture, l'archiduc Léopold-Guillaume, bienfaiteur insigne de l'église.

Ces vitraux sont des types de la dernière période du noble art architectural, aux Pays-Bas. L'armature de fer et la résille de plomb n'ont plus l'ordonnance primitive. Au lieu de suivre les contours de chaque objet et se perdre dans les plis profonds des draperies, l'ordonnance entière, complétement émaillée, est peinte sans soucis des contours sur une résille carrée de cinq pouces de côté, à l'exception seulement du contour des figures. Ces compositions, malgré la magnifique ordonnance flamande et les splendeurs de l'architecture de Rubens, sont confuses et manquent essentiellement de cette transparence magnifique, que l'on remarque vis-à-vis, aux vitraux du chœur du très-saint Sacrement. En voulant éviter les plombs De La Baer tomba dans le vague des contours et le flou des détails et, en cherchant le clair-obscur des compositions Rubenesques, il perdit la transparence et l'agathisation du vitrail, cette première et splendide qualité de la peinture sur verre.

Les vitraux de Jean De La Baer et de Van Thulden n'enrichissent que quatre fenêtres; trois autres occupent le chevet du chœur. De ces trois fenêtres, celle de gauche

est aveugle, à cause de sa proximité avec les parois du grand chœur. Ces fenêtres ne reçurent pas de vitraux au XVII[e] siècle; celle du milieu vient d'être historiée d'une verrière peinte par M. Capronnier et représentant Notre-Dame du Rosaire. Disons franchement que cette œuvre est mauvaise et indigne, sous plusieurs rapports, de figurer dans une église. Des espèces d'anges que l'on prendrait plutôt pour des cupidons que pour des habitants du ciel, dont la pureté est proverbiale, s'enlacent de cent façons différentes dont la plus chaste est au moins inconvenante.

Le peintre dans ce travail est resté bien en-dessous de Van Thulden dont les productions sont irréprochables au point de vue de la morale chrétienne. Quant au ton général du vitrail, il est d'un coloris blafard et malpropre, où les noirs de fumée et les jaunes-souffre se heurtent en confusion glorieuse.

La verrière de la fenêtre de gauche doit représenter l'Immaculée-Conception; espérons qu'elle aura plus de mérite au point de vue de la religion et de la dignité du culte catholique, car M. Capronnier oublie trop souvent, en composant ses verrières, qu'il doit par son œuvre édifier et non pas scandaliser les fidèles.

Entre ces deux chœurs se trouve une belle chapelle dédiée à la Madeleine, bâtie en 1665 sur les dessins de Léon Van Heil, aux frais de la noble famille Maes et en vertu de dotations faites à cette fin par testament de Jean-Baptiste Maes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, seigneur de Steenkerke et conseiller des finances du roi, qui y fut inhumé en même temps que son épouse Pauline Schoyte, dans un monument que l'on y voit encore de nos jours.

Cette chapelle, d'un style tout à fait différent de celui de l'église, est conçue d'après les données de l'architecture adoptée par Rubens; les fenêtres étaient autrefois

pourvues de magnifiques vitraux exécutés aux frais de la ville de Lierre, en vertu d'une amende à laquelle celle-ci se vit condamnée. Ces verrières étaient l'œuvre de Gillis Van Pede qui les peignit en 1465 pour l'ancienne chapelle ou petit chœur dédiée à sainte Madeleine et appelée d'abord Slabbaerts choorken, nom qu'elle devait au doyen Henri Slabbaerts qui, en 1365, y avait fondé une chapellenie, dite de Sainte-Marie-Madeleine.

Ces vitraux ont disparu dans la tourmente révolutionnaire; ils ont été remplacés en 1843 par trois nouvelles verrières exécutées dans le style du XVII[e] siècle, grâce à la munificence de la famille de Mérode. Les cinq petites fenêtres dans la coupole ont été également ornées de médaillons montrant des anges portant les attributs de la passion.

Le vitrail de la fenêtre du milieu représente la très-sainte Trinité, à droite saint Michel et à gauche sainte Gudule. Dans les deux vitraux latéraux, l'on voit les patrons des donateurs; à la droite de saint Michel, saint Henri, à sa gauche saint Félix; à la droite de sainte Gudule, saint Werner, à sa gauche sainte Françoise, patrons des donateurs Henri, Félix, Werner de Mérode et Françoise de Thiennes, son épouse.

On a placé, il y a une vingtaine d'années, quatre nouveaux vitraux dans le circuit reliant les chapelles de la sainte Vierge et du saint Sacrement. Ces vitraux faits à une mauvaise époque et alors que l'art du peintre-verrier était mal compris ont été exécutés par M. Capronnier sur les dessins de feu Navez. Si ces verrières sont mauvaises dans toute la force du terme, nous devons dire cependant, que le peintre-verrier a réparé ce péché de jeunesse, dans la suite remarquable de ses verrières des nefs latérales.

Les transepts sont ornés de deux vitraux superbes,

œuvres d'art de la plus haute valeur, présentant des arcs de triomphe immenses en style de la Renaissance, du dessin le plus noble et le plus gracieux. L'influence italienne se fait largement sentir dans l'architecture qui encadre la scène et se retrouve également dans les airs de tête, les allures, la draperie, la correction du dessin et l'entente admirable de l'effet décoratif. Cette influence italienne ne nous surprendra plus, quand nous saurons que ces splendides vitraux ont été peints par Bernard Van Orley en l'année 1538.

Celui qui surmonte le portail du nord ou de Saint-Jacques représente Charles-Quint et Isabelle de Portugal, sa femme. Celui que l'on admire au-dessus du portail du midi ou de la Sainte-Croix nous montre la sœur de l'empereur, Marie de Hongrie et le roi Louis, son époux.

Le prix du premier qui a été probablement donné par Charles-Quint n'est pas mentionné dans les comptes. On peut supposer qu'il fut le même que celui du deuxième que Bernard Van Orley avait entrepris pour trois cent soixante-quinze florins du Rhin, auxquels la fabrique en ajouta cinquante.

Les cinq vitraux des fenêtres supérieures du chœur au-dessus du maître-autel, représentent Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, son épouse, au centre, à droite, Philippe-le-Beau et sa femme Jeanne de Castille; à côté de ce dernier vitrail, Philibert de Savoie, époux de Marguerite d'Autriche et cette princesse; à gauche Philippe II et Marie de Portugal; du même côté Charles-Quint et son frère Ferdinand.

La partie inférieure de ces vitraux représentent les donateurs agenouillés et occupe cinq compartiments des meneaux. Toute la partie supérieure est seulement historiée par les armoiries des différentes alliances de

nos anciens souverains. Elles ne sont pas encadrées et se détachent sur un fond de verre clair.

La splendide verrière qui occupe l'arc triomphal, entre les deux donjons ou tours de l'église, est ornée par une grandiose composition imitée de Michel-Ange et représentant le jugement dernier; elle est l'œuvre du peintre Jacques De Vriendt ou Floris, frère de l'architecte de l'hôtel de ville d'Anvers. Ce vitrail fut peint en 1528, millésime qu'on peut y lire entre les armoiries, le portrait et les quartiers généalogiques du donateur.

La famille d'Aerschot, puis celle d'Arenberg s'étaient toujours chargées d'entretenir ce vitrail et d'y consacrer une somme digne de son importance et de sa grandeur. Le 17 Décembre 1641, le trésorier de la fabrique écrivit à la comtesse de Berlaimont, tutrice des enfants du prince d'Arenberg, pour lui rappeler cette promesse et l'engager à agir, comme avaient fait ses prédécesseurs. Cette demande fut sans doute accueillie, car nous trouvons que deux ans plus tard la fabrique chargea Jean Bronckhorst, le même qui avait restauré les vitraux de la chapelle du très-saint Sacrement, de restaurer également celui du frontispice.

Ce vitrail eut beaucoup à souffrir, pendant la grande révolution française; mais il fut très habillement restauré, en 1820, par le vicomte du Toict, dont nous avons déjà parlé; mais, chose singulière et presque incroyable, si elle n'était attestée par un contemporain, comme l'orgue cachait une partie de la verrière, on blanchit le reste demeuré visible, sans toutefois endommager ce remarquable chef-d'œuvre, pour permettre la vue de l'orgue qui ne fut dédoublé et reporté aux deux côtés de l'arc triomphal qu'en 1838 par l'architecte van der Straeten, auquel nous devons la boiserie en style Guillaume Ier, qui sert encore aujourd'hui à encadrer et à enchasser les jeux d'orgues.

Il y a deux ans, ce vitrail a été supérieurement bien restauré par les soins de Mr Capronnier et l'on peut dire que cette restauration est une véritable restitution archéologique.

Revenons maintenant vers les nefs latérales, en n'oubliant pas les deux demi-verrières des petits portails, œuvre de Mr Capronnier, placées en 1860, grâce à la munificence de M. le comte Amédée de Beaufort et de son épouse. D'un côté l'on voit saint Amédée, saint Gabriel et sainte Amélie et de l'autre sainte Elisabeth, patronne de la donatrice, entre saint Albert et saint Léopold.

Le jubilé de 1870 comptera dans l'histoire artistique de l'ancienne collégiale de Sainte-Gudule, pour avoir vu terminer l'œuvre de l'histoire du très-saint Sacrement en quinze grandes et belles verrières qui décorent les quinze chapelles collatérales de l'église. Nous verrons dans la suite de ce travail que, deux siècles auparavant, les prélats et les principaux abbés et abbesses du Brabant firent don de douze tableaux peints par les meilleurs artistes de cette époque si rapprochée encore des traditions du grand Rubens, que l'on plaça primitivement contre les piliers des chapelles et qui furent malheureusement dépouillés de leurs cadres primitifs, au commencement de ce siècle. La relation du jubilé de 1720 nous a heureusement conservé le dessin de ces encadrements qui étaient encore conçus d'après les bonnes traditions du style architectural auquel Rubens a donné son nom.

Le premier vitrail placé près du transept, dans la première chapelle à droite du côté du midi, retrace deux épisodes : Jonathas faisant luire aux yeux de Jean de Louvain le prestige des moutons d'or, pour l'engager à dérober quelque ciboire contenant des hosties consacrées, dans l'une ou l'autre église. Le second nous

montre ce juif malfaiteur, tenant en main le fruit de son larcin sacrilége et s'apprêtant à remonter l'échelle qui lui a servi à forcer la clôture de la chapelle de Sainte-Catherine. Cette verrière, don de sa majesté Léopold I[er], roi des Belges, à la mémoire de la sainte et vertueuse reine Louise, son épouse, porte aux deux côtés des sujets : saint Léopold et saint Louis, patrons des augustes donateurs. La partie inférieure est ornée des armoiries de Saxe et d'Orleans et contient aux deux côtés les inscriptions suivantes :

OPTIMÆ · REGINÆ · CONJUGI · ELECTISSIMÆ ·
LUDOVICÆ-MARIÆ ·
QUAM · PATRIÆ · ANGELUM · POPULUS · NUNCUPABAT ·
LEOPOLDUS I · BELGARUM · REX ·
MONUMENTUM · POSUIT.

La deuxième verrière représente le juif Jonathas qui se raille des saintes espèces eucharistiques répandues du ciboire que Jean de Louvain lui a apporté, en présence de sa femme et de son fils. Ce vitrail est dû à la munificence de Léopold II et de la reine Marie-Henriette, dont il retrace les patrons saint Léopold et la sainte Vierge. Remarquons en passant, que l'artiste s'est fort bien tiré de la difficulté grande de placer deux fois de suite la même figure de saint. La partie inférieure porte les armoiries de Belgique et de Habsbourg et l'inscription suivante :

SERENISSIMUS · BELGARUM · REX ·
LEOPOLDUS II · CUM · EGREGIA · CONJUGE · REGINA ·
MARIA · HENRICA · ANNA ·
SANCTISSIMO · SACRAMENTO · MIRACULOSO ·
HANC · TABULAM · DEVOTIONIS · SUÆ · PERENNE · TESTIMONIUM ·
CONSECRABANT · A° · MDCCCLXX.

Le troisième vitrail nous montre le sacrilége Jonathas puni, dès cette vie, par la main vengeresse de Dieu qu'il a blasphémé, et assassiné dans son jardin par des inconnus. Cette verrière a été donnée par la famille d'Ursel. Le sujet principal est accompagné des patrons des donateurs : saint Charles et saint Joseph. La partie inférieure est occupée par des armoiries et par l'inscription suivante :

CARISSIMIS ·
OPTIMISQUE ·
PROGENITORIBUS ·
GENEROSO · VIRO ·
CAROLO · DUCI · D'URSEL ·
VITA · FUNCTO ·
IN · CASTELLO · HINGENENSI ·
V · CAL · OCTOB · MDCCC · LX ·
ET · CELSISSae · MATRONÆ ·
JOSEPHÆ · EX · PRINCIPIBUS ·
MALLERANO
DE · MORTUÆ · BRUXELLIS ·
XII · CALEND · FEBRUARII ·
M · DCCC · XLVII

EORUM · FILII ·
CHARITATIS · ERGO ·
PRÆSTANT ·
LEO · DUX · D'URSEL ·
CAROLA · COMITISSA · D'URSEL ·
AUGUSTUS · COMES · D'URSEL ·
IN · BENEDICTIONE · ÆTERNA ·
PERSISTAT ·
PROGENIES · EORUM ·
M · DCCC · LXIX

La quatrième verrière qui fut placée la première en l'année 1857, nous peint la veuve de Jonathas et son fils, lesquels, bourrelés de remords, apportent au consistoire de la synagogue de Bruxelles les hosties dérobées à l'église de Sainte-Catherine. Cette verrière fut donnée par Mme la douairière Van Hamme, née Mélanie Van Tieghem. On voit à côté du sujet historique les patrons de la donatrice et de son mari : saint François d'Assise et sainte Mélanie; on y lit au bas cette inscription :

PIÆ · MEMORIÆ · PROEN · DOM · MELANIÆ · VAN · TIEGHEM ·

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que c'est à la généreuse initiative de cette dame qui mourut à Bruges, le 1er février 1856, et laissa par testament une somme de trois mille francs, à charge de faire peindre un sujet représentant le miracle des saintes hosties, que l'on doit de voir aujourd'hui toutes les fenêtres des bas-côtés richement décorées de verrières; car cet exemple fut généreusement suivi par des familles pieuses qui s'offrirent à l'envi pour compléter la série de ces œuvres d'art.

Le cinquième vitrail nous offre le plus dramatique épisode de cette histoire vénérable : le poignardement des saintes hosties dans la synagogue de Bruxelles et la miraculeuse sortie du sang des blessures faites par les couteaux et les poinçons des juifs. Cette verrière est un don de feu le Rév. Doyen de Bruxelles, M. Louis Verhoustraeten, qui le consacra à la mémoire de ses parents bien-aimés. Les patrons du donateur, saint Louis et saint Joseph figurent dans les compartiments extrêmes. A la partie inférieure sont deux figures en petite dimension des patrons de la collégiale ; saint Michel et sainte Gudule, aux côtés desquels, on lit l'inscription suivante :

CARISSIMIS · PARENTIBUS ·
DNO · GULIELMO ·
VERHOUSTRAETEN ·
ET · DNÆ ·
MARIÆ · ANNÆ · GILIS ·
HOC ·
FILIALIS · PIETATIS ·
MONUMENTUM ·
DEVOTISSIMUS · FILIUS .

LUDOVIC · JOSEPH · DOMINIC ·
HUJUS · INSIGNIS ·
ECCLESIÆ ·
PASTOR · PRIMARIUS ·
DECANATÛS BRUXELL ·
ARCHIPRÊSB ·
ORDINIS · LEOPOLDINI · EQUES ·
POSUIT ·
MDCCCLXI.

Le sujet du sixième vitrail a trait à la remise du saint ciboire et des hosties ensanglantées par les juifs sacri-

léges et épouvantés à une certaine Catherine qui a joué un très grand rôle dans l'histoire du miracle. Cette verrière a été donnée par M. le marquis de Trazegnies d'Ittre, dont les patrons, saint Charles et saint Eugène, accompagnent le sujet. La partie inférieure porte les armoiries de la noble famille du donateur, avec cette inscription :

ILLUSTR[us] · DÔM · CAROLUS · MARCHIO · DE ·
TRAZEGNIES · D'ITTRE ·
AVITÆ · PIETATIS · ÆMULATOR · ERIGEBAT.

L'épisode que nous remarquons dans le septième vitrail nous montre Catherine venant trouver le curé de Notre-Dame de la Chapelle, Pierre de Heede, et lui remettant le ciboire et les hosties miraculeuses, que ses remords lui empêchaient d'aller porter à Cologne. Cette œuvre d'art a été offerte par M. le baron de Wyckersloot de Weerdestein et consacrée à la mémoire de son frère, l'évêque de Curium, procureur de la mission hollandaise, né baron de Wyckersloot de Schalcwyck. Saint Corneille et saint François, patrons du donateur et de son frère, se remarquent à côté de la scène. Les armoiries de la famille de Wyckersloot et de l'évêque de Curium figurent au bas de la verrière, accompagnés des deux inscriptions qui suivent :

FRATRI · SUO · ILLUSTRISSIMO ·
CORNELIO · LUDOVICO ·
LIBRO · BARONI ·
DE · WYCKERSLOOT ·
DNO · IN · SCHALCWYCK ·
ETC.
EPISCOPO · CURIACENSI ·
MISSIONIS · BATAVIÆ ·
PROCURATORI ·
ETC.

NOBILMUS · DNUS · FRANCISCUS ·
CAROLUS · LIBER · BARO ·
DE · WYCKERSLOOT ·
DNUS · IN · WEERDESTEIN · ETC.
ET · NOBILMA · CONJUX ·
MATRONA · PRINCEPS
LUDOVICA ·
DE · LA · TREMOUILLE ·
FRATERNA · EX · PIETATE ·
POSUERE.

La huitième verrière nous montre Catherine appelée devant le tribunal du duc de Brabant, Wenceslas, et de la duchesse Jeanne. C'est un don de Mme la baronne Prisse, née Rose de Meeuwen. Les patrons que l'on remarque aux deux compartiments extrêmes de ce vitrail sont: saint Laurent et sainte Rose. C'est un gage de piété conjugale, ainsi que le constate l'inscription suivante placée aux côtés des armoiries :

DILECTISSIMO · CONJUGI ·
ALBERTO · FLORENTIO ·
JOSEPH ·
BARONI · PRISSE ·
GENERALIS · MILITUM ·
PRÆFECTI ·
LOCUM TENENTI ·
REGISQUE · IN · STATUS ·
PUBLICI · REBUS

MINISTRO ·
HOC ·
PERENNE ·
PIETATIS · CONJUGALIS ·
MONUMENTUM ·
ROSA · VAN · MEEUWEN ·
UXOR · DEVOTISSIMA ·
ERIGEBAT ·
M DCCC LXII.

Nous avons jusqu'ici décrit toutes les verrières du côté droit ou méridional de l'église; le neuvième vitrail placé dans la dernière chapelle, près du portail, du côté nord a été offert par Mme Roussille. L'épisode qu'il retrace nous montre les juifs amenés devant leurs juges, à la suite de l'enquête provoquée par le sacrilége poignardement des hosties. Les patrons figurés sur cette verrière sont saint Jacques le Mineur et saint Louis. Le bas du vitrail est orné de deux écussons de gueule portant le monogramme de la donatrice et porte, pour inscription :

OPTIMO · MARITO · JACOBO ·
FRANC · HONOR · ROUSSILLE ·
AMANTISSIMÆ · FILIÆ
LUDOVICÆ · MARIÆ · ANTONIÆ ·
SOPHIÆ · MORTALITATE · EXUTIS ·

CONJUGALIS · ET · MATERNÆ ·
PIETATIS · MONUMENTUM ·
MATER · ET · CONJUX · POSUIT ·
CLEMENTIA · ANTONIA ·
FISHER

La dixième verrière nous fait assister à la translation solennelle des hosties miraculeuses de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à la collégiale de Sainte-Gudule;

la scène est prise au moment où le cortége sort par le transept septentrional de la première de ces églises, figurée telle qu'elle se présentait au XIVe siècle. Les patrons représentés dans les compartiments extrêmes de la fenêtre sont saint Louis et la sainte Vierge. Le vitrail a été donné par Mme la comtesse douairière Cornet de Renson. On y lit l'inscription suivante, placée entre les armoiries de la famille :

PERENNE · MONUMENTUM ·
PRÆNOB · DNI · LUDOVICI · JOS ·
BENEDICTI ·
COMITIS · CORNET ·
D'ELZIUS · DU · CHENOY ·
HUJUS · ECCL · PRIMAR ·
OEDITUI. ·

QUOD · PIENTISSIMA · CONJUX ·
PRÆNOB . DNA MARIA ·
FRANCISCA ·
FELICITAS DE · RENSON ·
DE LATOUR · ET · NODUWEZ ·
PONI · CURAVIT ·
MDCCCLXIV:

Le onzième vitrail nous peint la vision du jeune tisserand, du nom de Jean, en prière dans le collatéral de l'église de Sainte-Gudule et invoquant le saint Sacrement relégué pour lors au fond de la chapelle. Cette verrière est un hommage de Mme la douairière de la Hamaïde, née baronne de Fierlant, en mémoire de son époux. Les patrons représentés aux deux côtés extrêmes de la fenêtre sont saint Thierry et sainte Julienne. L'inscription porte entre les armoiries des familles de la Hamaïde et de Fierlant :

PRÆNOBILI · DNO ·
THEODORICO · LUDOVICO ·
MAURITIO
DE · LA HAMAIDE ·
IN · ORD · LEÓN ·.BATAV·
EQUITI.
IN · CURIA · BRUXELLENSI ·
AD · APPELLATIONUM CAUSAS ·

ADVOCATO · GENERALI ·
CONJUX · DEVOTISSIMA ·
PRÆNOB ·
DNA · MARIA · JULIANA ·
BARONISSA · DE · FIERLANT ·
HOC · MONUMENTUM ·
EREXIT ·
MDCCCLXIV.

Nous voyons dans la douzième verrière la représentation de la fameuse procession du très-saint Sacrement de Miracle, instituée par Marguerite d'Autriche, après

les ravages de la suette anglaise en 1529. Les patrons figurés sur ce vitrail sont saint Augustin et sainte Barbe. Il a été offert par M[me] Diewan, née Velings. La partie inférieure est occupée par une gracieuse ornementation gothique et porte les inscriptions qui suivent :

EGREGIE · DILECTO · CONJUGI ·	PIENTISSIMA · CONJUX ·
AUGUSTO · DIEWAN ·	ANNA · BARBARA · ODILIA ·
NATO · IN · KRUMBACH ·	FREDERICA · VELINGS ·
APUD · AUSTRIACOS ·	HOC ·
DENATO · BRUXELLIS ·	PERENNE ·
INTRA · HUJUS · PAROCHIÆ ·	CONNUBIALIS · FIDEI ·
AMBITUM ·	MONUMENTUM ·
IV · NON · JUL ·	PONI · CURABAT ·
MDCCCLX ·	MDCCCLXV.

La famille de Robiano a fait don du treizième vitrail en mémoire de tous les membres dont les écussons sur fond de grisaille accompagnent le sujet qui nous montre le R. Hauwaert, chanoine de la première fondation de l'église de Sainte-Gudule, remettant aux mains de Jacques de Meulemeester le saint Sacrement de Miracle, pour le préserver des profanations des gueux, alors tout-puissants à Bruxelles. Les patrons qui figurent sur cette verrière, saint François d'Assise et saint Jacques, sont ceux des ancêtres de la famille de Robiano, jadis inhumés dans l'église de Sainte-Gudule. Les armoiries placées au bas du sujet principal sont accompagnées de cette inscription :

SMO · SACRAMENTO · MIRACULOSO ·	DNI · LUDOVICI · FRANC ·
IN · HAC · BASILICA · SERVATO	COMITIS · DE · ROBIANO ·
ET · MEMORIÆ ·	A · CONCILIO · STATÛS ·
PRÆNÔB · AVORUM ·	ET ·
HIC · SEPULTORUM ·	IMPERANTE · MARIA · THERESIA ·
PRÆSERTIM ·	BRABANTIÆ · CANCELLARII ·
BALTHASARIS · DE · ROBIANO ·	ROBIANORUM ·
SUB · PRINCIPIBUS ·	EX · IPSIS ·
ALBERTO · ET · ISABELLA ·	VARIO · STEMMATE · PROGNATI ·
ÆRARII · PRÆFECTI · SUPREMI ·	QUI · BELGIUM · INCOLUNT ·
ET · PRONEPOTIS · EORUM ·	POSUERUNT · MDCCCLXV ·

La quatorzième verrière nous met sous les yeux

l'épisode de l'ouverture de la poutre dans laquelle le saint Sacrement de Miracle avait été caché, pour le sauver de la fureur des iconoclastes, par l'archevêque de Malines Jean Hauchin. Elle offre pour patrons saint François d'Assise et sainte Anne et porte l'inscription suivante placée à côté des armoiries de la famille de Fierlant.

MONUMENTUM · QUOD · PRÆNOB · DNO · FRANCISCO · BARONI · DE · FIERLANT · IN · SUPRÊMO · CAUSARUM · RECOGNOSCENDARUM · FORO · APUD · BELGAS · CONSILIARIO · ORD · LEOP · EQ · HUJ · ECCLESIÆ · FABRICÆ · MAGISTRO · ET · CONFRAT · SS. · SACRAMENTI · MIRACULOSI · PRÆFECTO · BRUXELLIS · DEFUNCTO · IV · KAL · OCTOBRIS · MDCCCLXI · ÆTATE · 61 · ANN.

ET · CONJUGI · EJUS · ANNÆ · DE · VIRON · EX · BARONIBUS · DE · DIEVAL · BRUXELLIS · DENATÆ · VI · IDAS · SEPT · MDCCCLXIV · ANNO · VITÆ · 66 · EORUMDEM · LIBERI · BARONES · DE · FIERLANT · ALOÏSIUS · CUM · UXORE · ALEXIA · MALOU · MARIA · ET · PAULUS · CUM · CONJUGE · CECILIA · ZAMAN · PIETATIS · ET · GRATITUDINIS ERGO. POSUERUNT.

Le quinzième et dernier vitrail représente la réinstallation de l'ancienne et célèbre confrérie du très-saint Sacrement de Miracle, par le cardinal Engelbert Sterkx, archevêque de Malines, le 21 Juillet 1861. L'inscription commémorative que l'on voit à la partie inférieure de la fenêtre, à côté des armoiries de la noble famille des donateurs porte ce qui suit :

AD · HONORES · SANCTISSIMI · SACRAMENTI · MIRACULOSI ·
(ANNO · VERTENTE · JUBILO · QUINCENTESIMO) ·
MEMORIÆ · QUOQUE · PIISSIMI · VIRI · VICE-COMITIS · DE JONGHE
D'ARDOYE · NATIVITATE · GANDENSIS ·
ORDINIS · LEOPOLDINI · ALTERO · GRADU · INSIGNIS ·
AD · CONGRESSUM · BELGII · ET · IN · SENATUM · PRO · POPULO · DELEGATI ·
OCT · ID · APRILIS · MCCCCLXVIII · BRUXELLIS · DEFUNCTI ·
PRÆNOBILIS · CONJUX · LUDOVICA · CHARLIERS · DE BUISSERET ·
PIETATIS · CONJUGALIS · MONUMENTUM · EREXIT ·
MDCCCLXX.

La seizième chapelle ne peut recevoir un vitrail à cause de l'arc-boutant du transept, qui coupe en deux les meneaux de la fenêtre et sert à renfermer les fonts baptismaux ; nous espérons toutefois, qu'après la construction des nouvelles sacristies, on pourra débarrasser l'obstruction de cette chapelle et y placer un vitrail qui complétera de la sorte la riche et harmonieuse suite des verrières de l'histoire du très-saint Sacrement.

Toutes les verrières que nous venons de décrire en dernier lieu, ont été peintes par le même artiste, Mr Capronnier, d'après les dessins de Mr Charles De Groux trop tôt enlevé aux arts et auquel nous devons les fresques malheureusement inachevées de la halle d'Ypres.

C'était une lourde tâche, même pour un artiste de la valeur de Mr De Groux destiné à être traduit par un maître verrier d'un talent aussi incontestable que Mr Capronnier, d'avoir à lutter avec les splendides verrières signées de noms fameux tels que Bernard Van Orley, Michel Coxcie, Corneille De Vriendt et Théodore Van Thulden.

Disons tout d'abord que, dans son ensemble, nous admirons franchement cette belle et grande œuvre. Nous trouvons cependant que la partie architecturale et décorative est trop lourde et pas assez variée et que l'artiste a étrangement abusé des compartiments à grisailles qui diminuent, il est vrai, la longueur du travail, mais produisent des solutions de continuité, on ne peut plus désagréables. Les remplissages des meneaux supérieurs sont en général peu étudiés et abondent surtout en motifs quadrillés ; nous aurions voulu, quant à nous, voir occuper les parties les plus importantes par des symboles eucharistiques, qui font complétement défaut et dont l'absence est directement contraire à l'esprit symbolique, qui présidait toujours au moyen âge à la conception de toute œuvre religieuse.

Il est vrai qu'un semblable reproche pourait être

également adressé aux œuvres de Van Orley, de De Vriendt, de Coxcie et principalement de Van Thulden; mais, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, ces vitraux sont conçus dans l'esprit et avec les errements de l'art, un peu trop païen et un peu trop plastique et amoureux de la forme, de la Renaissance. Nous avons fait remarquer à ce propos l'importance beaucoup trop grande que l'on y a accordé aux personnages purement civils, pour satisfaire aux vanités mondaines des donateurs. La science archéologique repose actuellement sur des données trop certaines pour qu'un artiste de quelque talent puisse encore se tromper de la sorte. Aussi est-ce avec plaisir que nous constatons, que MM. De Groux et Capronnier n'ont introduit dans leurs cartons aucune personnalité vivante. Quant au symbolisme nous disons franchement que nous n'en trouvons aucune trace dans les quinze verrières que nous venons d'analyser. C'était cependant l'occasion ou jamais d'avoir recours à ce magnifique langage mystique où excellaient les artistes du moyen âge; l'histoire qu'ils avaient à retracer avait trait au sacrement adorable de l'Eucharistie, dont les figures prophétiques de l'ancien et du nouveau testament symbolisent, avec tant de vérité, d'onction et de foi chrétienne, l'admirable condescendance d'un Dieu, voulant résider en esprit et en vérité, au sein de son église, jusqu'à la fin des temps.

Les artistes qui ont exécuté les nouvelles verrières de l'église de Sainte-Gudule avaient le talent, la pratique et la science acquise, mais ces trois qualités ne sont rien pour une œuvre religieuse, si elles ne sont guidées par la foi, ce sublime flambeau qui éclairait l'intelligence des anciens maîtres et leur fit trouver ces chefs-d'œuvre qui resteront comme des monuments du génie inspiré par l'idée chrétienne.

Le splendide vêtement de vitraux qui voile notre collégiale et que nous admirons pourrait avoir un complément que nous appelons de tous nos vœux. Les tons blancs de la pierre contrastent désagréablement avec le ruissellement de couleurs diaprées, qu'un rayon de soleil fait surgir des verrières. La peinture murale devrait être appelée à corroborer par sa magie l'harmonie et la vitalité remarquables que les peintures sur verre donnent à l'édifice. Jadis l'église de Sainte-Gudule était peinte. On a trouvé naguère, en soulevant le plâtre d'une chapelle, des peintures à fresque, figuratives, qui semblent appartenir à l'art du XVe siècle. Ces peintures devaient exister un peu partout, car ce serait une grave erreur de croire que les artistes du moyen âge, contrairement à ceux de l'antiquité, admettaient une décoration partielle.

Nous trouvons dans le remarquable travail publié en 1820, sur l'histoire de l'église de Sainte-Gudule, qu'on mit à découvert, le 7 Juillet de cette année jubilaire, des fresques, des ornements et des inscriptions, à l'occasion de la reconstruction de la porte latérale intérieure, du côté opposé à la chapelle du très-saint Sacrement. Un amateur qui devait devancer de beaucoup son épo que et qui n'était autre que l'auteur lui-même du travail dont nous venons de parler, signalait dans le *Courrier des Pays-Bas*, l'intérêt historique que présentaient ces vieilles peintures et souhaitait ardemment que quelque artiste ou quelque ami des antiquités nationales eût la curiosité d'aller examiner ces fresques et se donna la peine d'en prendre un dessin ou croquis avant qu'elles aient disparu. Nous ne savons si ce vœu aura reçu son accomplissement; nous sommes malheureusement certains que ces fresques momentanément découvertes ont disparu avec la restauration de ce portail.

Un grattage intelligent et des recherches poursuivies

dans tout le pourtour de l'église pourraient fournir à cet égard des documents inappréciables et nous n'avons qu'à signaler les peintures découvertes et rétablies dans l'église de Notre-Dame, au Sablon, pour prouver que de semblables découvertes peuvent être couronnées de succès.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Sculptures de l'église.

L'église de Sainte-Gudule est abondamment pourvue de sculptures remarquables. Au point de vue de l'ornementation architecturale, nous citerons tout particulièrement les magnifiques dais en style flamboyant, que Pierre Van Weyenhove tailla pour la chapelle du très-saint Sacrement. Josse Van den Bossche et Henri De Mol, *alias* Coomans, tous deux tailleurs de pierres, connus par leur talent et leurs travaux à l'église d'Anderlecht, travaillèrent dans la première moitié du XVe siècle à l'ornementation de l'église de Sainte-Gudule et, voulant perpétuer leur piété, fondèrent, en 1459, les autels de saint Jérome et de saint Grégoire, qui étaient l'ouvrage de leurs mains.

Nous ne possédons plus ces magnifiques rétables qui existent peut-être encore quelque part, mais que l'on a du ranger dans la catégorie des œuvres anonymes, grâce à la modestie de ces artistes des siècles de foi.

Après Van Weyenhove, Pierre Kelderman, *cleynstekere*, expression naïve, qui, à cette époque, couvrait modestement le titre de statuaire, fut l'auteur de l'autel du très-saint Sacrement et des statues qui décoraient les autels de sainte Catherine et de saint Etienne. Jean Kelderman, probablement parent de Pierre, travailla

également au même autel du très-saint Sacrement, exécuté en pierres de touche, apportées de Maestricht.

Henri Van Pede qui contribua avec Van Weyenhove à la sculpture de la voûte prismatique et des sept dais ou tabernacles, comme on les appelait alors, et qui ornent le chœur du saint Sacrement, peut encore être rangé parmi les plus habiles sculpteurs de cette époque, auxquels nous joindrons également Antoine Van de Putte et Mathieu ou Mattens, qui, sous les noms modestes de maîtres maçons et de maîtres menuisiers cachaient le titre d'artiste, qui est si effrontément usurpé de nos jours par de véritables manœuvres.

. Les piliers de la grande nef de l'église furent ornés, au XVIIe siècle, de statues d'apôtres. C'était une importation italienne, dont la symbolique était assez remarquable, que le placement de ces statues dans la plupart de nos églises, à l'époque Rubens. Si le faire en est large et accusé, si l'anatomie en est irréprochable et si elle se distingue souvent par une véritable grandeur et une majestueuse silhouette, nous devons dire que ces œuvres de la statuaire de l'époque Borrominienne manquent essentiellement d'onction et de modestie chrétienne. A part ces remarques, nous dirons que la plupart de ces statues de l'église de Sainte-Gudule eurent pour auteurs des statuaires remarquables, pour ne citer que Van Delen, Faid'herbe et Du Quesnoy.

Nous connaissons parfaitement les noms des maîtres qui taillèrent les douze statues des apôtres, grâce à une naïve pièce de vers flamands que tous les Bruxellois connaissaient à la fin du XVIIIe siècle, mais qui aurait sombré avec toutes les traditions orales, si Rombaut n'avait eu la bonne idée de l'imprimer dans son ouvrage.

En commençant du côté du nord, partant du chœur et descendant vers le grand portail, nous trouvons d'a-

bord saint Pierre, œuvre de Jean Mildert d'Anvers, un des artistes auxquels nous devons le monument de la Tour et Taxis, à l'église de Notre-Dame, au Sablon. Cette statue fut donnée par le doyen de sainte Gudule, Pierre Panten.

Le nom du sculpteur de la statue de saint André, donnée par le doyen et le chapitre et au-dessous de laquelle se trouve l'épitaphe de Pinsen Van der Aa, mort en 1639, était inconnu de l'auteur des vers, mais d'après le style de cette œuvre, nous croyons pouvoir l'attribuer à Faid'herbe qui n'aura pas voulu l'avouer, parce qu'il la trouvait médiocre.

Saint Jean au-dessous duquel se lit l'épitaphe de Daniel O' Mallan, mort en 1639, de même que saint Jacques le Mineur, donné par Jean-Baptiste Van Male, sont l'œuvre de Tobias.

Saint Barthélemy donné par Henri Schotte est dû au célèbre Jérôme Du Quesnoy qui finit tristement sa vie, à Gand, sur un bûcher.

Saint Simon, qui est la dernière statue de la travée du côté nord, fut donné par Arnold Lunden, parent de Rubens, et sculpté par Luc Faid'herbe de Malines.

Du côté sud, en remontant vers le chœur, se voit saint Mathias, sculpté par Jérôme Du Quesnoy et donné par le président Richardot dont les armoiries enrichissent le cul-de-lampe.

Saint Mathieu par Tobias que nous avons déjà nommé fut donné par Van Syn, chanoine de la deuxième fondation de l'église de Sainte-Gudule, mort en 1643.

Philippe IV, roi d'Espagne, commanda à Jean Van Milder la statue de saint Philippe, et le Conseil du Brabant celle de saint Thomas par Jérôme Du Quesnoy, qui fut également l'auteur de saint Paul, donné par le chanoine Jacques Woislanski.

Saint Jacques le Majeur, qui termine la série fut sculpté

par Luc Faid'herbe et donné par Pierre Van Weyenhove, mort en 1636 et probablement parent du sculpteur de l'autel du très-saint Sacrement.

Sur l'autel de sainte Gudule, jadis adossé au gros pilier se trouvait la statue du Sauveur par Jean Van Delen, disparue de nos jours et dont le nom du donateur nous est inconnu.

Adossé contre le gros pilier opposé au premier, du côté sud, sur l'autel de Notre-Dame ou de la sainte Croix, se voyait la statue de la sainte Vierge. Cette remarquable figure placée actuellement sur l'autel de la chapelle de Notre-Dame fut sculptée par Arnold Quellyn, dit le vieux, et donnée par la dame Marie Nys.

A part le mérite intrinsèque de ces statues, nous appelons particulièrement l'attention des connaisseurs sur les remarquables culs-de-lampe qui les supportent et qui par la verve de leur exécution, la variété des motifs et la hardiesse de l'exécution constituent un des plus beaux spécimens de cet art sculptural de l'époque de Rubens, auquel nous devons des chefs-d'œuvre, comme le sont par exemple les stalles de l'église de Soignies.

Un compte curieux de la fabrique nous apprend que les statues d'apôtres en avaient remplacé d'autres du XVe siècle, richement ornées et polychromées, mais dont les noms des artistes qui les sculptèrent nous sont malheureusement inconnus, à l'exception d'un seul, appelé Liévin le berger, qui sculpta la figure de saint Pierre, et reçut de ce chef cent et dix-neuf florins du Rhin.

Aux deux côtés de la chapelle de la Madeleine, on admirait, avant la grande révolution française deux statues, l'une de saint Augustin, l'autre de saint Benoît, sculptées par Laurent Delvaux et provenant de l'abbaye

d'Afflighem. Elles furent déposées, pendant la tourmente révolutionnaire, dans les greniers du musée de Bruxelles. Les marguilliers qui n'avaient pas perdu de vue le sort de ces statues, adressèrent, le 25 juin 1804, au préfet du département de la Dyle une pétition tendante à obtenir la restitution de ces statues.

Sur l'avis du conservateur du musée, elles furent rendues à leurs propriétaires, le 25 prairial an XII, ainsi qu'il conste par une pièce officielle, conservée aux archives. Ces statues ont été déposées depuis dans le chœur de la sainte Vierge.

Nous ne pouvons, en parlant de statues, oublier la chaire de vérité, œuvre d'Henri Verbruggen et aussi célèbre par la tradition qui s'y attache que par son mérite artistique, incontestable.

Avant les troubles des Pays-Bas, il existait dans l'église de Sainte-Gudule une chaire de cuivre, œuvre de dinanderie, remarquable, emportée par les gueux en Hollande comme dépouille opime et que l'on assure y exister encore, sans qu'on soit parvenu à la découvrir. Quand l'exercice du culte fut rétabli dans la collégiale de cette ville, la fabrique fit construire une chaire de bois, conforme à celle qui avait jadis existé en métal. Cette chaire fut conservée jusqu'au jubilé de 1770. Dans la planche que l'on grava à cette époque et qui représente la décoration exécutée par l'architecte De Wez, décoration sur laquelle nous reviendrons en son lieu, nous voyons une représentation de cette chaire, mais les colonnes sont trop en perspective fuyante, pour que nous puissions nous en faire une idée même générale.

Nous savons cependant par un compte du chapitre quel en était l'auteur. On y trouve en effet une dépense de quatre cent quatre-vingt florins du Rhin, outre cent soixante-sept florins pour l'escalier, qui furent payés,

en 1585, à Mathieu Mattens, dont nous avons déjà parlé, pour une nouvelle chaire en bois faite sur le modèle de celle qui disparut en 1579.

Au XVIIe siècle, Jérôme Du Quesnoy sculpta six figures en bois, qui lui furent payées cinquante florins pièces, pour orner cette chaire. En 1765, Simon Duray sculpta une autre chaire, pour le compte du chanoine Van den Boom, qui la paya trois mille trois cent dix-neuf florins et dix-huit sous et en fit don à la collégiale. Nous ne savons ce que cette chaire est devenue, mais, d'après le prix, nous pouvons supposer qu'elle était de médiocre grandeur et fut peut-être appliquée, en manière d'ambon, contre le jubé qui fermait le chœur et qui existait encore à cette époque.

Lors de la suppression du couvent des Jésuites, sur la demande du comte de Cobentzel, son ministre, l'impératrice Marie-Thérèse ordonna de transférer le véritable chef-d'œuvre de sculpture en bois, dû au ciseau d'Henri Verbruggen, artiste anversois, qui florissait à la fin du XVIIe siècle et qu'il avait sculpté, en 1699, pour le couvent des Jésuites à Louvain. C'est là la chaire que nous voyons aujourd'hui, à l'exception des animaux ajoutés en 1780 par Jean-Baptiste Van der Haeghen ; ce qui réduit à rien la fameuse tradition reposant sur le choix de ces animaux, allusion maligne aux défauts de l'homme et de la femme qu'aurait imaginé Cécile Byns, la fiancée de l'artiste, qui mit comme condition de l'octroi de sa main l'achèvement du chef-d'œuvre de Henri Verbruggen, que, dans un accès de mélancolie, l'artiste avait délaissé.

La composition de ce magnifique morceau de sculpture entièrement en bois de chêne est d'une ordonnance pittoresque et facile. Une molle négligence, un laisser-aller du ciseau, qui ne peut être le fait que d'une grande habitude dans l'art difficile de tailler et d'assouplir le

bois, matière ingrate et monotone, qui ne présente ni l'agatisation du marbre, ni la facilité de taille de la pierre blanche, se remarquent dans tout l'ensemble de ce chef-d'œuvre.

Le sujet est tiré de la Genèse : Adam et Eve, de grandeur naturelle, semblant soutenir le globe terrestre, qu'ils sont appelés à peupler de leur descendance, ont écouté les conseils du serpent. Le démon a séduit la femme ; l'homme a cédé par faiblesse et la tache originelle est désormais imprimée sur leur front ; un ange les chasse du paradis terrestre et la mort s'attache à leurs pas. La figure d'Adam, fier, mais résigné, l'œil abattu par le remords, est admirable de pose et d'expression ; Eve est plus insignifiante ; ses formes sont alourdies, les attaches des pieds et des mains manquent de distinction. Il semble que l'artiste ait voulu se venger par cette représentation déplorable de la femme des tristes liens qui l'unirent à sa première épouse. L'arbre de la science du bien et du mal, chargé de fruits trompeurs et orné d'animaux symboliques, soutient la coupe de la chaire, où se place le prédicateur. Du côté d'Adam on voit un aigle et une autruche ; du côté d'Eve, un paon, un singe et un perroquet. Aux branches de l'arbre de la science et dissimulant habillement son véritable mode de suspension, un baldaquin de draperies flottantes, relevées par deux anges et par une figure de femme que sa nudité décente pourrait faire prendre pour la personnification de la vérité païenne, soutient une Immaculée Conception représentée par la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, appuyée sur un croissant et écrasant tous deux par l'effort de la croix la tête du serpent dont les replis tortueux ou ondulations squameuses s'enlacent autour de l'arbre et effleurent les draperies. Les marches qui conduisent à la chaire sont bordées de haies, de pruniers et de boules de neige, dont la délicatesse et le fouillli sont inimitables.

Cette chaire est entourée d'une petite grille en style Louis XVI, qui y fut placée à la fin du siècle dernier.

Dans cette même grande nef se trouvait placé, vis-à-vis du chœur, un banc-d'œuvre qui fut payé à Mathieu Mattens cent et quarante florins du Rhin. Ces stalles étaient à l'usage des marguilliers, de même que celles placées vis-à-vis des autels de sainte Gudule et de la sainte Croix. Elles furent enlevées, pour ne plus reparaître, à l'occasion des obsèques de l'empereur François Ier, époux de Marie-Thérèse, qui furent célébrées en l'église de Sainte-Gudule, les 8 et 9 novembre 1765.

L'usage de clôturer l'entrée du chœur par un ambon ou jubé est très ancien, comme nous l'avons démontré dans le premier volume de notre archéologie religieuse. Aux Pays Bas, les anciens écrits appellent cette construction *Doxalis*, *Toxalis*, ou en flamand *Ocsael*, nom qui subsiste encore aujourd'hui. Nous avons vu que, dès 1290, Jean Ier fit une fondation d'une chapelle et d'un autel sur le jubé, *supra doxale*.

La Belgique possède encore une foule de jubés qui sont de véritables œuvres d'art. Nous citerons particulièrement ceux de Saint-Pierre, à Louvain, de Notre-Dame, à Tournai, d'Aerschot et de Dixmude.

Les soudards de Van den Tympel, ayant saccagé en 1579 l'église de Sainte-Gudule, détruisirent le jubé et brisèrent les orgues. On dut donc songer, lorsque l'administration du prince de Parme eut rétabli la paix aux Pays-Bas, à refaire l'ameublement des églises et en particulier celui de Sainte-Gudule, qui se trouvait dans le plus piteux état. La fabrique songea sérieusement à rétablir le jubé qui formait à cette époque une partie essentielle de l'ameublement des églises. A cet effet, elle chargea maître Pierre Croonenboerch de relever les dessins des jubés de la cathédrale de Tournai et de

l'église de Saint-Jean, à Gand. En 1593, maître Henri Moris présenta un dessin pour un nouveau jubé.

L'année suivante Hans de Nole, d'Anvers, fournit un nouveau plan, ainsi que Pierre Le Poivre de Mons, Henri Meerte et Corneille Floris, sculpteurs à Anvers. Tous ces plans ne furent pas approuvés, non plus que le contrat fait en 1598, avec maître Robrecht, sculpteur anversois, et ce ne fut que le 19 février 1599 que les marguilliers de la fabrique passèrent un contrat définitif, avec maître Abraham Hideux, sculpteur, d'après lequel cet artiste avait à exécuter, sur le modèle et dessins qui lui seraient fournis, mais dont nous ne savons pas au juste quel fut le maître préféré, le jubé, l'autel sur le jubé, les deux autels au-dessous du jubé et tous les bas-reliefs, statues et ornements (*sieraeden*), qui y étaient relatifs. Tout ce travail devait être achevé dans l'espace de deux ans, moyennant la somme de dix mille florins du Rhin. Il en couta près de onze mille, sans compter six cents florins que l'on paya à Jean Van der Vinne pour la peinture et la dorure.

Ce jubé existait encore en 1770 et figure dans la planche de Rombaut, représentant l'intérieur de l'église de Sainte-Gudule. Il fut démoli en 1804, de même que les murs qui clôturaient le chœur, et remplacé par le beau grillage en style du XVIIe siècle, provenant de l'abbaye de la Cambre et que la fabrique eut tort d'aliéner en 1894. Il fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs qui visitent le musée de South-Kinsingthon, où il figure bravement avec son certificat d'origine.

Lors de la suppression du jubé du chœur, en 1804, on conserva le positif de l'orgue qui fut placé au-dessus du grand portail et surmonté d'une statue de saint Michel. Au-dessus du buffet, il y avait un cadran terminé par une pyramide. Ce buffet et ce cadran avaient le grave incon-

vénient de cacher le vitrail de Floris. Nous avons vu plus haut quel remède héroïque les fabriciens d'alors trouvèrent pour y remédier, en badigeonnant de plusieurs couches de chaux l'ensemble de la verrière. Cette idée merveilleuse, comparable à celle d'un moderne conseiller communal de Bruxelles, trop connu pour que nous devions le nommer, ayant été accueillie par un *tolle* général, l'architecte Van der Straeten qui avait plus de bonne volonté que de talent entreprit de découvrir la fenêtre, lorsqu'il construisit, en 1828, le nouveau jubé pseudo-gothique, que l'on voit encore aujourd'hui.

Bien que van der Straeten ait été un triste architecte et ait fait preuve d'une déplorable ignorance des règles les plus élémentaires du style ogival, nous devons cependant lui savoir gré d'avoir débarbouillé la magnifique verrière de Jacques Floris et d'avoir combiné ses orgues de manière à ne pas obstruer la magnifique ogive de l'arc triomphal du grand portail sous les tours.

Devant le jubé du chœur et jusqu'à son déplacement, se trouvaient deux hauts reliefs : le saint Sépulcre et l'Ascension que l'on voit encore aujourd'hui dans le circuit derrière le maître-autel. Ces groupes sculptés se trouvaient déjà devant le jubé en l'année 1468. Dans les comptes de la fabrique, nous trouvons qu'un nommé Toussaint, serrurier, confectionna deux nouvelles serrures *om 't heeren graf,* qui à cette époque se trouvait placé *in den ommeloop der hoogen choir*, dans le circuit du grand chœur. Ce fut en 1616, qu'on le transporta devant le jubé, ainsi qu'il conste par un compte de la fabrique, où il est fait mention de sept journées de travail pour son transport.

Ce groupe est très remarquable au point de vue de la sculpture du moyen âge. Une épaisse couche de couleurs de toute espèce le recouvre malheureusement,

mais nous sommes persuadés qu'un nettoyage intelligent ferait reparaître la polychromie du XVe siècle. Dans la monographie manuscrite de l'église on trouve cette mention singulière : « Dans le pourtour du chœur, un Christ au tombeau avec la sainte Vierge, saint Joseph, Nicodème et Joseph d'Arimathie, *en vieux style byzantin.* » Il est curieux de voir, qu'au commencement de ce siècle, on qualifiait de sculpture byzantine les œuvres de nos artistes du moyen âge. Quoi qu'il en soit, le saint Sépulcre de l'église de Sainte-Gudule, grâce au concours pieux des fidèles, dont il fut toujours entouré échappa à la manie des fabriciens du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui tendait à remplacer les statues gothiques par des statues conçues d'après les idées de la Renaissance, comme on le fit par exemple pour les statues d'apôtres, polychromées du XVe siècle, remplacées en 1658.

Le même Mathieu Mattens que nous avons cité plus haut reçut, le 12 septembre 1605, une somme de soixante-douze florins du Rhin *voor de nieuwe gestoelte,* c'est-à-dire, pour les siéges de chœur des chanoines. Ces stalles servaient en même temps aux seigneurs du chapitre de la Toison d'Or, qui y possédaient des siéges ou formes, *formæ,* ornés de leurs armoiries sculptées en bois, lesquels coûtaient soixante-douze florins chacun. Ces stalles ayant été détruites, lors de la révolution française de 93, elles furent remplacées par celles provenant de l'abbaye supprimée de Forest. Nous ne possédons aucun détail sur la forme et la valeur artistique de ces anciennes stalles qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, furent surmontées de quatre tableaux de l'ancienne école flamande, représentant la vie de sainte Gudule et déjà mentionnés plus haut.

Nous venons de parler des chevaliers de la Toison d'Or. Deux chapitres de cet ordre célèbre furent tenus

dans le chœur de l'église de Sainte-Gudule. Le premier, quatrième de l'ordre, y eut lieu en 1435, en présence de Philippe le Bon; mais comme aucun chevalier n'était décédé, il n'en fut point créé de nouveaux. Le second, dix-huitième de l'ordre y fut tenu en 1516, par Charles-Quint qui y créa quinze nouveaux chevaliers. Au-dessus des stalles des chanoines se voyait jadis les armoiries peintes des chevaliers de la Toison d'Or, qui avaient assisté à l'un de ces deux chapitres de l'ordre; elles étaient placées sur deux rangs au nombre de soixante-douze, en sus des huit grandes peintes des deux côtés de la porte principale du chœur.

Au-dessus de l'autel, neuf cabinets d'armes étaient attachés aux murailles. C'étaient des grands panneaux artistement peints et ornés de bordures. Au milieu étaient pendus en trophée la cotte d'armes, le casque, le cimier et le lambrequin ; en haut, d'un côté, l'épée, de l'autre, les gants ; au bas, les sceptres et les éperons. On les trouve gravés dans le *grand théâtre sacré* de Leroy. Les cabinets d'armes, vermoulus depuis longtemps furent définitivement enlevés en 1736, pour cause de vetusté, les armoiries disparurent à leur tour pendant la tourmente révolutionnaire de 93.

Tout le monde sait que les confessionnaux tels que nous entendons actuellement la facture de ces meubles n'existaient pas dans notre pays avant le commencement du XVII[e] siècle. Jusqu'à cette époque, le confessionnal était un simple siége ou fauteuil à dossier ordinairement élevé, placé dans un endroit apparent de l'église et pourvu, vers le XVI[e] siècle de deux agenouillères latéraux pour les pénitents.

Dans le tableau de l'arrivée à Rome de sainte Ursule et de ses compagnes, peint sur la châsse de Hans-Memling et qui forme le troisième panneau d'un des côtés de cette châsse, est représentée l'administration des sept

sacrements. Nous y voyons pour le saint Sacrement de Pénitence, le pénitent agenouillé sur le pavé de l'église, à côté du prêtre assis, dans l'action de donner l'absolution. Une estampe de 1510, représentant également le même sujet, nous montre le prêtre assis sur un siége du style de la Renaissance, à dossier élevé, pourvu de bras ou accoudoires et ayant de chaque côté un *hypopodium* ou petit tabouret sur lequel le pénitent se trouve agenouillé. Dans une gravure de l'*histoire du très-saint Sacrement*, publiée par Ydens en 1605, nous voyons encore Catherine se confessant aux pieds du curé de Notre-Dame de la Chapelle.

Nous possédons une preuve authentique, qu'avant l'année 1600 les confessionnaux n'étaient pas pourvus d'auvants ou de parties isolants le pénitent du confesseur latéralement, et le pénitent du public par une clôture quelconque placée horizontalement du siége. Ce document que nous avons reproduit, dans les *annalectes ecclésiastiques*, d'après l'original conservé aux archives de Sainte-Gudule a trait à la visite des églises et chapelles de la ville, faite par les délégués de l'archevêque de Malines, Mathias Hovius et du chapitre de la collégiale de Sainte-Gudule, dans le but de remédier aux dévastations des iconoclastes dont tous les édifices religieux portaient encore les traces. D'après cette pièce, il est certain que les premiers confessionnaux à parois clôses étaient d'origine italienne et avaient été, pour la première fois, recommandés par l'évêque de Verceil et promulgués à l'occasion de la visite ecclésiastique de l'évêché de Côme. Mathias Hovius qui avait remarqué cette innovation, en Italie, l'avait trouvée convenable et décente, et avait cru utile, lors de la visite que nous avons mentionnée, de prescrire aux personnes qu'il déléguait, de veiller à ce que les confessionnaux eussent des espèces de paravants ou clôtures, non-

5

seulement entre le confesseur et le pénitent, mais aussi entre le pénitent et le public.

Après un document aussi explicite, comprend-on que M. Juste, dans son catalogue du musée royal d'antiquités de la porte de Hal, donne comme étant du style XVe et XVIe siècle un prétendu confessionnal en bois de chêne, très-orné, portant les armoiries sculptées de l'abbé Gérard Van der Schaeft ou de Denis, son parent et successeur immédiat, et provenant de l'abbaye d'Averbode.

Nous voulons bien admettre que ce meuble provient de la dite abbaye, mais c'était là simplement un siége chapitral ou une *cathedra* placée, peut-être, dans le réfectoire ou employée comme siége presbytéral, et que l'on aura d'après les instructions de l'archevêque de Malines, complété par l'adjonction de cloisons. La partie supérieure n'appartient pas au corps de l'objet et la porte est évidemment apocryphe.

Dans les comptes de l'église de Sainte-Gudule, il est seulement fait mention, pour la première fois, de confessionnaux, en 1542. On y relate un payement fait à un certain André Van Coudenberge, menuisier, pour un confessionnal, *biechtstoele*, ce qui, dans l'étymologie du mot, désigne bien un siége et non l'espèce d'armoire que nous voyons de nos jours. Ce confessionnal fut confectionné par ordre du R^d Martin Cools, pléban, et placé dans le chœur du très-saint Sacrement.

Ce même André Van Coudenberge reçut l'année suivante une autre somme, pour avoir placé un amortissement ou enseigne (*berdde*) au-dessus dudit confessionnal. De là, nous arrivons jusqu'en 1545, époque à laquelle on ordonna la confection d'un nouveau confessionnal pour le pléban, aux frais de la fabrique. Nous trouvons dans un acte daté de 1601, une mention du confessionnal du pléban placé dans le chœur du très-saint Sacrement, à propos d'une donation faite par Martha Ciserans, veuve

de Pierre Van Audenaeken, à laquelle on accorda l'autorisation de placer près du pilier, ***na des plebaens biechtstoel***, un banc de chêne et deux escabeaux de dames, ***vrouwe sitplaetsekens***, à la condition qu'elle ferait don à l'église d'un tableau à volets, représentant le jugement dernier, tableau dont nous avons parlé plus haut, à propos des peintures de l'église.

En 1618, Mathieu Mattens reçut cent et quarante florins du Rhin, pour avoir fait un nouveau confessionnal sans désignation, et une même somme pour avoir construit celui de M. Paul Hennart. Il plaça aussi, la même année, des stalles vis-à-vis de la chaire de vérité.

Dans un compte de 1652, on parle de l'octroi d'une sépulture en pierre bleue, placée dans le chœur entre les confessionnaux de MM. les plébans ; ce qui justifie les deux confessionnaux faits successivement pour des plébans de Sainte-Gudule en 1542 et 1545.

En l'année 1662, le magistrat de la ville offrit à la collégiale pour les confessionnaux, que l'on voulait établir dans le sanctuaire de Notre-Dame de la Délivrance, une somme de cinq cents florins du Rhin, à la condition qu'on les surmonterait des armoiries de la ville. Ces confessionnaux, au nombre de cinq, furent sculptés par le fameux Van Delen.

Maitre Sutincks reçut en même temps six cents florins, pour les stalles que l'on éleva dans la chapelle de la Sainte-Vierge et qui ont disparu depuis. Ces confessionnaux se voient encore dans les chapelles des nefs collatérales de l'église. En 1775, le doyen Steenen chargea Albert Allemans d'exécuter un sixième confessionnal, qui fut placé la même année, vis-à-vis de l'autel. Ce confessionnal, reconnaissable à son cachet Louis XVI, existe encore de nos jours dans l'église.

Malgré ce grand nombre de confessionnaux, ils ne suffisaient pas aux époques de jubilés ou d'anniversaires.

Ainsi, nous trouvons dans les comptes de 1620 une dépense de 105 florins du Rhin pour la confection de vingt-deux confessionnaux ayant servi pendant le jubilé.

A diverses époques, l'église de Sainte-Gudule vit ses parois enrichis de mausolées, dont quelques-uns sont d'une grande valeur artistique. A part celui de Jean II, duc de Brabant et de son épouse, Marguerite d'York, dont nous parlerons ci-après, à propos du lion doré, œuvre de Jean de Monfort, on remarque le tombeau en albâtre et pierre de touche, qui lui sert de pendant et qui fut élevé à la mémoire de l'archiduc Ernest, gouverneur général des Pays-Bas et frère de l'empereur Rodolphe, qui mourut en l'année 1695. Ce monument fut érigé aux frais de l'archiduc Albert, de même que celui de Jean II, dont nous venons de parler.

La statue de l'archiduc Ernest, en albâtre, le montre couché sur sa tombe, armé de toutes pièces, l'épée au côté, enveloppé d'un manteau ducal, la tête appuyée sur le coude reposant sur un coussin. Ses gantelets et son casque au cimier orné de plumes, reposent à ses pieds; il a le bonnet ducal sur la tête et pour toute inscription cette noble et chrétienne devise: *Soli Deo gloria.*

Entre ces deux monuments se trouve la fameuse pierre sépulcrale en marbre blanc, portant cette inscription si majestueuse dans sa simplicité: *Brabantiæ ducum tumulus.* C'est le caveau où sont enterrés ceux des ducs de Brabant qui reposent à Sainte-Gudule. Le premier-né du roi Léopold et de la sainte reine Louise, Louis-Philippe-Léopold-Victor-Ernest, né à Laeken, le 23 juillet 1833 et décédé le 16 mai 1834, y a été inhumé. Lorsqu'on ouvrit le caveau ducal, pour y déposer le corps du premier prince belge de notre nouvelle dynastie, on dressa un procès-verbal trop curieux pour que nous n'en extrayions pas ici, pour nos lecteurs, les renseignements les plus saillants :

Le premier duc qui fut inhumé dans ce tombeau est Jean II, mort à Tervueren, prince qui accorda aux Belges de grandes franchises et fit des actions d'éclat. Marguerite d'Angleterre, épouse de Jean II, y fut placée à côté de son mari en 1318. Philippe Ier y fut déposé en 1340 ; et le duc Antoine, tué à Azincourt en 1431. Quelques auteurs disent que Philippe le Bon partagea ce tombeau; on a vivement contesté ce fait. Cependant une immense toque ou turban ducal, orné de perles, qu'on y a retrouvé porterait assez à le croire; car elle ressemble beaucoup à la coiffure que Philippe le Bon affectionnait et portait ordinairement. On a également trouvé plusieurs objets d'antiquité assez curieux : un vase en vermeil, haut d'environ neuf pouces et d'une forme assez gracieuse, une épée et un bonnet de velours. Le vase en vermeil était dans une des ouvertures pratiquées dans la paroi du caveau et destinées à recevoir les cercueils; il était enfermé dans une forte boîte de chêne, parfaitement conservée, et assujettie avec des clous presque entièrement détruits par la rouille; d'un côté du vase étaient gravées les armes de l'archiduc Ernest d'Autriche; de l'autre, entourée d'une guirlande, se lisait cette inscription : *Dans ce vase est renfermé le cœur du sérénissime prince Ernest, archiduc d'Autriche, duc de Brabant, gouverneur des Pays-Bas, mort à Bruxelles, le* 28 *février* 1695.

L'épée et le bonnet sortis du caveau se trouvaient sur le cercueil de Jean II, déposé dans ce tombeau le 27 septembre 1312. Cette épée était haute de cinq pieds et demi, dont dix-huit pouces de poignée et quatre pieds de lame; le fourreau, tout en argent doré, avec ciselures, était bien conservé; mais, en voulant tirer la lame hors du fourreau, celle-ci se brisa sous la garde. Cette épée était de l'espèce de celles que les anciens chevaliers ne pouvaient manier qu'à deux mains. Sur la poignée

se trouvait sculpté, des deux côtés, le lion du Brabant, surmonté de deux clefs. La lame longue de quatre pieds, comme nous venons de le dire, avait environ deux pouces de large et un demi-pouce d'épaisseur, sous la garde qui était formée par la figure d'un ange étalant ses ailes d'environ neuf pouces, de chaque côté de l'arme.

L'étoffe du bonnet, qui était très-ample, était rongée de vers en plusieurs endroits. On ne pouvait plus en distinguer la couleur primitive, mais elle était surchargée de broderies et de perles fines. Sur la face antérieure du bonnet se voyait notamment la figure du Saint-Esprit, brodée tout entière en perles fines.

Tous ces objets, après une restauration sérieuse, furent remis dans le tombeau des ducs de Brabant, avant l'inhumation du prince royal, qui eut lieu le 24 mai 1834.

Trois remarquables mausolées d'hommes d'État du XVIIe siècle, en marbre blanc et noir, occupent toute la paroi gauche de la chapelle du très-saint Sacrement de Miracle. Ce sont ceux de Louis Alexandre Schokaert, comte de Tirimont, baron de Gaesbeek, conseiller du conseil privé et autrefois trésorier de sa Majesté Impériale aux Pays-Bas, décédé, en cette ville, le 8 mai 1708, de son épouse, dame Jeanne-Philippine-Françoise de Trahegnies, baronne de Gaesbeek, qui trépassa le 13 décembre 1701 et de deux membres de la famille de Roose; le premier qui est celui de Pierre Roose, chevalier de la Toison d'Or, décédé à 87 ans, le 27 avril 1673, est artistement sculpté en marbre blanc et noir par François Langmans; on y voit la statue de Pierre Roose agenouillé sur ce cénotaphe, orné de ses armoiries et des quartiers d'alliances de sa famille; le second est celui de son petit-fils, Pierre Ferdinand Roose, baron de Bouchout, décédé le 26 novembre de l'année 1700. Le sujet de ce mausolée, artistement sculpté par Jean Pierre Baurscheit, représente le buste de ce seigneur,

soutenu par le temps, entouré d'une foule d'emblêmes ingénieux et timbré de l'écusson polychromé de la famille Roose.

Nous citerons à titre de curiosité, dans le même chœur du très-saint Sacrement, l'épitaphe de la nourrice de Charles-Quint, qui s'y trouvait jadis, vis-à-vis de l'autel et que nous transcrivons ici :

CY GIST
DAMOISELLE BARBE SERVELS
VEUVE DE FEU HENRI VAN AELST,
NOURRICE DE L'EMPEREUR CHARLES V,
QUI TRÉPASSA L'AN 1554, LE 7 DE JUIN.

Contre le mur du transept, vis-à-vis de l'autel du très-saint Sacrement de Miracle, est la tombe et le cénotaphe du savant docteur Corselius, mort en 1676 ; elle est surmontée du tableau des cinq saints que l'on invoque dans les maladies contagieuses : saint Christophe portant l'enfant Jésus et traversant une rivière, saint Sébastien, saint Joseph, saint Laurent et saint Roch. Au fond du chœur, devant l'autel, se remarque une dalle en marbre blanc portant cette simple inscription : *Monumentum Belgii gubernatorum*. Elle recouvre le caveau dans lequel furent inhumés en 1621, l'archiduc Albert, en habit de recollet et, en 1633, l'infante Isabelle, sa veuve, en costume de religieuse de l'ordre de sainte Claire. On y inhuma dans la suite Joseph Ferdinand de Bavière, décédé en 1699, Marie-Anne d'Autriche, avec le fils qu'elle venait de mettre au monde et qui causa sa mort, en 1744, et enfin le prince Charles de Lorraine, mort à Bruxelles en 1780.

La petite chapelle des mariages ou de Sainte-Marie-Madeleine contient à droite et à gauche, des deux côtés du demi-octogone et placés à la hauteur des verrières données par la famille de Mérode, deux monuments

sépulcraux de grande dimension et du meilleur style Rubens. Celui de droite a été érigé à la mémoire d'Engelbert Della Faille, baron d'Esteinpuiz et de dame Adrienne Maes, son épouse ; celui de gauche a été élevé à la mémoire du fondateur de la chapelle, Jean-Baptiste Maes, seigneur de Steen-Kerke, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, président du conseil d'Etat et de dame Pauline Schoyte, sa femme.

La chapelle de la Sainte-Vierge contient quatre tombeaux remarquables. Sous celui du côté de l'épitre est inhumé le comte d'Isenburg, grand bienfaiteur de l'église de Sainte-Gudule, qui lui fit cadeau de l'autel d'ordre corinthien en marbre noir et bleu, sculpté par J. Voorspoel, disciple du fameux Du Quesnoy, jadis orné du tableau de l'Assomption peint par Jean-Baptiste de Champaigne et que l'on voit actuellement au musée de Bruxelles. Ce comte d'Isenburg enrichit encore l'église d'une cloche, d'une clôture en balustres de bronze et de plusieurs autres choses. Son tombeau très-artistement construit en marbre blanc et noir présente le comte en grandeur naturelle, accompagné de plusieurs figures allégoriques et des quartiers de sa famille.

Le second du côté de l'Évangile est également sculpté en marbre par Jean Van Delen, auteur des remarquables statues d'apôtres de la grande nef et de celles de la même chapelle de la Madeleine, déjà mentionnées plus haut. Il représente Jacques Dennetières, baron de la Berlière et Philippe-François Dennetière, marquis de Mottes, qui y furent inhumés, le premier, en 1677 et le second l'année suivante.

Deux nouveaux mausolées sont encore venu enrichir le chœur de Notre-Dame de la Délivrance ; le premier, dans le plus mauvais style gothique qu'il soit possible d'imaginer et que l'époque seule, où il a été érigé, peut

faire prendre en patience, a été élevé à la mémoire du comte Frédéric de Mérode, blessé mortellement à l'attaque de pont de Berghem, près d'Anvers, le 24 octobre 1830. Si l'architecture de ce monument est mauvaise, par contre la figure du comte, sculptée par Joseph Geefs, constitue l'un des plus remarquables morceaux par lesquels se signala la jeune école de sculpture d'Anvers. Il porte l'inscription suivante:

FREDERICO · COMITI · DE · MERODE ·
INTER · LIBERATORES · BELGII · PROPUGNATORI · STRENUO.
QUI · CATHOLICÆ · FIDEI · PATRIÆQUE · JURA · TUENDO ·
PERCUSSUS · AD BERGHEM · MECHLINIÆ · PIE · OCCUBUIT ·
ANNO · DOMINI · MDCCCXXX.

A Frédéric de Mérode, à l'intrépide citoyen,
l'un des libérateurs de la Belgique,
qui, en défendant les droits de la foi catholique et de la patrie,
fut blessé à Berghem et mourut à Malines,
l'an du Seigneur 1830.

Le dernier monument exécuté en 1863 par M. Fraiquin a la forme d'un dais ogival. L'architecture en est encore plus déplorable. Si celle du comte Frédéric de Mérode a pour excuse la naïveté d'un néophyte du style ogival, celle du comte Félix est une preuve matérielle, sculptée en pierre, de la suffisante ignorance de l'architecte qui l'a conçu et du choix malheureux de la commission qui a donné la préférence au plan de ce malencontreux architecte. Nous ne poserons qu'une question: étant donné le fond de la niche, où peut se loger l'arrière train du lion, dont on voit la face? Quant au sculpteur, il a habilement évité les difficultés du modelé et reculé sagement devant la raideur du costume, en recouvrant son personnage d'un immense manteau, où l'on devine à peine une forme humaine. M. Geefs, au contraire a triomphé, avec un bonheur inouï, de la

difficulté, en employant le vulgaire costume des volontaires-patriotes, une blouse, un pantalon et des guêtres ; il a su à la fois donner la vie, la vérité anatomique, la noblesse et la dignité que réclamaient la sainteté du lieu, le style et la distinction du monument. Si M. Geefs eût été secondé par un architecte de quelque talent, le monument du comte Frédéric de Mérode compterait parmi les plus remarquables d'entre ceux que nous possédons.

Une seule chose nous semble digne dans le monument du comte Félix de Mérode et bien adapté à la mâle et fière devise de sa famille: *Plus d'honneur que d'honneurs;* c'est l'inscription faite par feu Monseigneur de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain et digne des plus belles épigraphes des arcs de triomphe de l'entrée du Cardinal Infant, composées par Gevartius, le savant ami de Rubens. Nous la reproduisons également ici:

POSTERIS · EXEMPLAR · USQUE · SUPERSTES ·
VIR · ANTIQUÆ · VIRTUTIS.
COMES · FELIX · DE · MERODE ·
SINGULARI · IN · DEUM · IN · PATRIAM · IN · EGENOS · PIETATE ·
DOMI · FORISQUE · CLARISSIMUS ·
FLEBILIS · OMNIBUS · DECESSIT ·
VII · ID · FEB · AN · M · DCCC · LVII · ÆT · SUÆ · LXVII ·
CIVI · OPTIMO.
QUI · AD · VINDICANDAM · TUENDAMQUE ·
RELIGIONIS · ET · PATRIÆ · LIBERTATEM · TOTUS · VIXIT ·
CIVES · ET · AMICI · HUNC · TITULUM · POSUERE.

Il nous reste à parler d'un dernier mausolée érigé par le gouvernement en 1846, à la mémoire du chanoine Pierre-Joseph Triest, ce Vincent de Paul de la Belgique. Nous n'en dirons qu'un mot: c'est une œuvre déplorable, tant par son manque d'originalité que par l'impudence des nudités qui s'y étalent; nous sommes

persuadés que si le modeste et dévoué chanoine de Saint-Bavon pouvait revenir un instant pour voir l'œuvre inconvenante et absurde de M. Simonis, il serait à la fois blessé et dans sa dignité de prêtre, et dans les principes de respect de l'enfance, qui lui fit organiser le Comité des dames de la charité maternelle.

Il nous reste encore à traiter de deux œuvres modernes, qui ornent, l'une la chapelle du très-saint Sacrement et l'autre les chapelles des collatéraux nord et sud de l'église; nous voulons parler de l'autel du Saint-Sacrement et du chemin de la croix.

L'autel en bois de chêne de style ogival a été sculpté en 1849 par les frères Goyers de Louvain. C'est un travail d'une excellente exécution, empreint au cachet d'une véritable connaissance des ressources du métier, et où le fouilli et la perfection des assemblages ne laissent rien à désirer. Malheureusement, quelle que soit la perfection du travail du sculpteur, elle ne pourra jamais racheter les fautes de l'architecte. Un bon dessin fait en connaissance de cause et sculpté par des artistes tels que les frères Goyers aurait produit un chef-d'œuvre; mais, en voyant la lourde masse du rétable, on se surprend à déplorer, à juste titre, que l'on ait dépensé tant de talent à exécuter en bonne sculpture une si piètre composition architecturale.

Il en est de même du dais ou trône de la Sainte-Vierge, également en style pseudo-ogival et dont la polychromie bizarre semble prouver une fois de plus, qu'en fait de style ogival, la bonne volonté ne saurait tenir lieu de talent et de connaissance acquise. Combien nous préférons à cette menuiserie qui se perd dans un épais taillis de broussailles, où l'on devine à peine le motif qui a pu servir de thême à l'artiste, l'œuvre sévère dans sa noble simplicité de l'architecte qui a donné les plans et dirigé l'exécution des nouveaux portails en bois de

chêne, que l'on vient de placer dans l'église de Notre-Dame, au Sablon, en cette ville. La conception et l'agencement de ces portails dénotent chez leur auteur, M. Schoy, une profonde connaissance de l'art ogival en général et particulièrement du style propre de l'église, le plus beau spécimen que nous ayons de cette élégante et svelte architecture du XVe siècle, qui enfanta chez nous tant de chefs-d'œuvre.

Le nouveau chemin de la croix, dont les riches stations exécutées en marbre blanc sont placées sur les côtés des chapelles des collatéraux nord et sud, est dû à l'initiative du R. M. Verhoustraeten, notre regretté doyen, qui n'a pas pu vivre assez longtemps pour voir le jubilé à l'occasion duquel nous avons entrepris ce travail.

Ces quatorze stations, présents de familles chrétiennes, ont été confiées au talent remarquable d'un élève du célèbre Lambert Godecharles, M. Pierre Puyenbroeck, de Louvain, sculpteur à Bruxelles. Nous félicitons hautement cet artiste pour le sentiment chrétien qu'il a su imprimer à son œuvre et pour les qualités plastiques par lesquelles elle se distingue. Quelques-unes de ces stations, comme la septième, la dixième et la quatorzième surtout, sont de véritables chefs-d'œuvre et méritent de figurer à côté des plus nobles productions des artistes de l'heureuse époque où la foi et le talent marchaient de pair et avaient réussi à produire les œuvres grandioses, que nous admirons encore aujourd'hui.

Ces stations sont chacune d'un seul bloc de marbre de Carrare et sont enfermées dans un encadrement en pierre de Caen, soi-disant gothique, surmonté d'une croix de pierre sculptée, œuvre malheureuse de quelque architecte de bas-étage et indigne d'enfermer les magnifiques bas-reliefs en haute taille et presque en ronde bosse qui y représentent les différentes scènes du drame sublime de la voie douloureuse.

—

CHAPITRE SIXIÈME

Dinanderies, orfèvreries et tapisseries de l'église.

De tous les objets de la collégiale de Bruxelles que l'art rendait précieux, les œuvres des anciens maîtres, taillées en bois, nous sont parvenues et ont réussi à traverser la terrible époque de l'invasion des Sans-culottes. Il n'en fut pas de même des objets de métal, à l'exception peut-être du lion d'airain de la tombe de l'archiduc Ernest; les châsses, les lutrins, les fonds baptismaux, les balustres et les clôtures de bronze des chapelles, la couronne de cuivre devant le jubé, celle fondée par le chanoine Hovyne, en 1631, le devant d'autel en argent, le tabernacle du même métal, la couronne et les cierges de Jean Bont et les vingt et une lampes qui ornaient le chœur ont été fondues et portées à la monnaie, sans qu'il en soit resté de traces.

La châsse de sainte Gudule, où ses restes vénérés reposaient, depuis l'année 1047, exposés au milieu du maître-autel, fut brisée et foulée aux pieds, avec son contenu par les soldats huguenots qui, après cette profanation, se hâtèrent de faire leur butin des débris de ce monument qu'ils vendirent aux juifs, toujours prêts à recéler le produit de semblables larcins.

En 1621, le célèbre architecte Jacques Francart, dessina un grand et un petit lutrin pour le grand chœur.

Ces lutrins furent coulés en cuivre par Jean-Jacques Van den Broeck, *geelgietere*, demeurant *op 't Koperbeke* (Cantersteen). Il reçut pour le grand lutrin qui était un aigle éployé à double chef, quatre cent et deux florins du Rhin et pour le petit, cent et sept.

On voyait jadis au milieu du chœur, actuellement à gauche, ou du côté de l'évangile, un mausolée en pierre de touche, érigé par l'archiduc Albert, à la mémoire des ducs de Brabant, Jean II et Antoine de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et sur lequel est couché un lion de cuivre doré au feu, appuyant la griffe sur l'écu de Brabant. Ce lion pèse six mille livres ; il a été coulé en 1610 par le célèbre fondeur, Jean de Monfort et redoré, un siècle plus tard, par Joos Van den Achter. Ce Jean de Monfort fut ennobli par Philippe IV, roi d'Espagne. Otho Venius, dans la préface de ses emblêmes héroïques, qu'il lui dédia, le félicite d'avoir montré un talent hors ligne dans les médailles et effigies des rois d'Espagne et Archiducs, nos souverains-princes « dont les reliefs ayant bossemens, ont été estimés les premiers de notre siècle, en leur curieuse et naïve ressemblance, si bien, que personne, jusqu'à présent n'est arrivé à telle perfection. » Cet artiste était conseiller et maître général de la junte des monnaies des Pays-Bas et Aposentador du palais de l'infante Isabelle et ce fut à la sollicitation de cette princesse qu'il fut anobli, comme nous l'avons dit.

En 1646, le chanoine Daniel Pynbroeck fit don à l'église de Sainte-Gudule d'une couronne de cuivre, pouvant contenir quatorze cierges et en même temps de quatorze chandeliers de fonte de cuivre, placés sur la poutre de l'arc triomphal du jubé. En 1601, on paya 253 florins du Rhin, à Hans Canthals, pour la confection de huit chandeliers en fonte de cuivre, avec leurs piédestaux, pesant ensemble six cent et trente-quatre livres

à huit sous la livre et on commanda à Joos Van den Broeck, déjà cité, six chandeliers à pieds, érigés dans le chœur.

En 1650, comme l'ancienne *corona lucis* de fer, soit mal construite, soit usée, déversait sur les chanoines une pluie de suif ou de cire, ils firent confectionner une grande couronne de lumière, en forme de diadème impérial, qui fut placée depuis devant le jubé.

Outre son entrée principale, qui était sous le jubé, le chœur avait encore des entrées latérales, dont les portes étaient garnies de balustres de cuivre. Ils ne portaient aucune inscription, mais sur les piliers joignant la porte du côté de l'évangile, on voyait inscrits les noms des donateurs. Ces balustres étaient au nombre de vingt-trois et portaient les dates de 1610 et 1611.

Au milieu de la chapelle du très-saint Sacrement, pendait jadis une très-belle et très-grande couronne de cuivre à douze branches, qui fut, conjointement avec plusieurs autres objets d'art, donnée par le chanoine de Hovyne, décédé en 1641, pour y brûler perpétuellement, une lumière en l'honneur du très-saint Sacrement. Cette particularité nous est revélée par l'épitaphe même du donateur de Hovyne.

En 1468, Gillis Vander Goten, forgeron, reçut deux cent et cinquante-deux livres de change, pour une grille placée dans le grand chœur devant le très-saint Sacrement et pesant deux cent et cinquante-deux livres. Cette grille était en cuivre ouvragé, comme le prouve un compte de 1491, où l'on relate une somme dépensée pour le nettoyage du *lattoenen werk*, devant le grand autel.

Avant la révolution de 1793, toutes les chapelles étaient clôturées par des balustres de bronze, donnés à différentes époques par des marguilliers, des nobles

et des chanoines de l'église. Ceux de la première chapelle dédiée à saint Michel et où se trouvait la fameuse chute des anges de Bernard Van Orley, furent donnés en 1714 et 1716 par les maîtres de la fabrique; ceux de l'autel de saint Eloy, le furent en 1769 par l'abbaye d'Affligheim; ceux de l'autel de saint Sébastien, élevé par le doyen Martin Prats, depuis évêque d'Ypres, furent un don de la dernière abbesse de Forêt, dame Marie-Josèphe de Bouzies de Rouveroy, dont la pierre tombale est conservée au musée de Bruxelles. Les piliers de bronze de l'autel de saint Jean-Baptiste, que François Coloma avait fait construire en 1660, avaient été donnés, en 1770, par Séraphine Snoy, abbesse de la Cambre; ceux qui clôturaient la chapelle, où se trouvait l'autel de saint Sauveur, l'avaient été, la même année, par Agnès Haegens, abbesse de Roosendael et ceux de l'autel de saint Servais, l'avaient été bien antérieurement, en 1662 et 1674, par divers chevaucheurs ou messagers de sa Majesté catholique. Un sieur Jean-Louis Salomon donna en 1670 les balustres de cuivre clôturant la chapelle des saints Cosme et Damien. La clôture en bronze de l'autel du saint Nom de Jésus, dans la chapelle de sainte Elisabeth, fut donnée par le monastère de Val-Duchesse et portait cette inscription : *Monasterium Vallis-Ducissæ prope Ouderghem dono dedit* 1769. Enfin la nouvelle chapelle de Notre-Dame était clôturée par des balustres semblables, donnés en 1655 et en 1659 par le conseil privé, la chambre des comptes, le magistrat de la ville de Bruxelles et par d'autres personnes encore, dont les noms et les armoiries se voyaient à la base des balustres. Il y en avait dix-sept à l'entrée de la chapelle et soixante-trois du côté du circuit du chœur.

Comme on le voit par l'énumération qui précède, l'église de Sainte-Gudule était abondamment pourvue de dinanderies de tous genres; qu'on y joigne la cui-

[illegible] ordinaire et les nombreuses plaques armoiriées et ornements de pierres sépulcrales, on arrivera à un total considérable de quintaux de métal, et l'on ne sera pas étonné si les Sans-culottes de 93, étouffés d'assignats, n'en laissèrent pas même un échantillon.

La collégiale de Sainte-Gudule avait donc, avant la révolution du dernier siècle un riche et incomparable trésor. Si elle ne possédait pas un *palla d'oro*, comme à Saint-Marc, à Venise, ou comme celui conservé dans le trésor de la cathédrale de Bâle et qui figure actuellement au musée de Cluny, à Paris, on remarquait, dans la chapelle de la Madeleine, sépulture de la noble famille Maes, et qui était desservie par des prêtres de l'Oratoire, avec l'agrément du chapitre, un *antipendium* d'argent, déjà mentionné par le chancelier Christyn dans sa *Basilica Bruxellensis*. Nous manquons toutefois de renseignements positifs sur la date à laquelle remontait la confection de ce devant d'autel et sur le style dans lequel il était conçu. Nous pouvons cependant préjuger, sans grande présomption, qu'il était probablement exécuté au repoussé, ainsi que le furent la plupart des *palliato* conservés précieusement dans nos cathédrales du moyen âge.

Dans cette même chapelle de la Madeleine, abrité par le beau tabernacle ou reposoir construit en marbres de différentes couleurs et orné de sculptures, se voyait un ostensoir en forme de tour. D'après un inventaire manuscrit, appartenant aux archives de l'église ce fut une rare pièce enlevée à la fureur des Iconoclastes et conservée très religieusement jusqu'à la fin du dernier siècle.

Il y avait autrefois devant l'autel de Notre-Dame, dans le chœur de la Sainte-Vierge, six grandes lampes d'argent, pour le luminaire desquelles il existait diverses fondations. Ce nombre était peu considérable en pré-

sence des seize lampes de même métal, qui pendaient jadis devant l'autel du très-saint Sacrement et dont la plus considérable et la plus riche fut volée en même temps qu'une de moindre dimension et de moindre prix, en 1712, sans qu'on put jamais decouvrir le coupable. Outre ces seize lampes d'une grande richesse et d'une extrême beauté, le chœur possédait encore deux lustres magnifiques en verre de Venise du plus haut prix et de la plus rare perfection, donnés en 1626, par le chanoine de Hovyne, en même temps que la grande couronne de bronze, dont nous avons déjà parlé.

Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, à la demande de laquelle la procession solennelle, qui se fait, tous les ans au mois de juillet, fut instituée, en 1529, fit présent au très-saint Sacrement, de la plus grande partie de ses joyaux les plus précieux. Il existe deux inventaires des joyaux, avec leur évaluation faite en 1634 et en 1702. En 1634, ces joyaux étaient sous la garde d'un certain prêtre nommé Tichon qui nous en a laissé l'inventaire. On y parle des deux moutons d'or, de la bague émaillée, en forme d'un S percé d'une flèche, et ornée de soixante diamants. Les perles et les pierreries précieuses abondent dans cet inventaire. On y trouve encore mentionnées les trois couronnes d'or, le manteau du ciboire des hosties miraculeuses, plusieurs couronnes dont une impériale, une grande croix d'argent et une foule d'autres objets précieux.

L'inventaire de 1702 nous rapporte que la triple couronne et le manteau furent estimés, le 26 juin 1619, à la somme de seize mille quatre cent quarante et quatre florins de Brabant et quinze sous. On y trouve la plupart des joyaux de 1634, plus quelques nouveaux, comme le portrait de saint Jean-Baptiste, orné de rubis et un grand nombre de diamants donnés entre autres par la douairière Huwens.

Nous avons parlé tout à l'heure de la triple couronne qui ornait l'ostensoir du nouveau tabernacle d'argent massif, fruit de la piété des habitants de Bruxelles, qui avaient donné de l'argenterie et des sommes en monnaie pour sa confection. Ce tabernacle a disparu ; on y lisait autrefois : *D. O. M. populi Bruxell. pietas d. c.* De côté, sur les colonnes se trouvaient les noms des maîtres de fabrique d'alors. Cette triple couronne d'or, enrichie de diamants et de pierres précieuses et le petit manteau garni de perles fines, pour recouvrir la monstrance, furent travaillés, de même que le superbe ornement d'autel, donné le 1er juillet 1615, des propres mains de l'infante Isabelle et de celles de ses dames d'honneur.

Le jour des grandes fêtes, on pendait devant l'autel du très-saint Sacrement une couronne impériale d'argent, sur laquelle était figurés douze empereurs d'Autriche. Une longue inscription se trouvait à l'intérieur de cette couronne qui fut donnée, en 1638, par Philippe Leroy, seigneur de Ravels et son fils Jacques. Les maîtres de la fabrique dressèrent acte de cette donation, que l'on trouve tout entier dans Rombaut, firent chanter une messe solennelle en action de grâce et ordonnèrent qu'une messe basse serait dite annuellement et à perpétuité en mémoire des donateurs. Inutile de dire que cette couronne a disparu avec tout le reste ; mais on possède encore aujourd'hui la croix en diamant, qui entourait les saintes hosties miraculeuses et qui fut estimé dans l'inventaire fait le 26 juin 1619, par Jean Junel et George de Koevere, joailliers, à la somme de trente-cinq mille deux cent cinquante et deux florins, y compris le manteau et les couronnes, dont nous avons parlé.

Le cardinal-infant Ferdinand d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, pour l'entrée duquel Rubens fit la splendide décoration de ses arcs de triomphe, fit don, en

l'année 1637, à l'église de Sainte-Gudule, pour être placée devant le chœur du très-saint Sacrement, d'une balustrade d'argent, qui fut remise par l'internonce Vincent Santi, abbé de Saint-Jean-Baptiste. Les trente six balustres composant cette riche clôture étaient en bois de chêne, revêtu de fortes plaques d'argent repoussé.

La tradition rapporte que des marins assaillis par une tempête et sur le point de sombrer firent vœu d'offrir au très-saint Sacrement, s'ils étaient sauvés, l'image de leur navire en pierres précieuses; aussitôt qu'ils furent à terre, ils s'empressèrent d'exécuter leur promesse et le bateau qui fut donné par ces marins était tout de diamants.

Nous devons citer encore l'autel que, sans preuve aucune, on attribuait jadis à Rubens et que l'on plaçait devant le grand chœur, lors de la fête du très-saint Sacrement de Miracle. Les ornements étaient d'une grande richesse; le fond resplendissant d'or, d'argent et de pierreries, était tapissé d'une étoffe d'or fin, prise sur les Turcs à la bataille de Lépante. Ce drap était garni de longues franches en or et avait deux cents aunes; il était d'une si grande valeur que chaque fois qu'il avait servi, tous les morceaux en étaient mesurés et vérifiés séparément; précaution inutile, car, malgré toute la surveillance que l'on exercait, il y manquait toujours quelque chose.

Les galeries formant le tour du dôme qui surmontait cet autel était ornées d'une balustrade en or et en argent. L'autel portait douze chandeliers et une croix de sept pieds en argent massif. Entre chaque chandelier, il y avait un reliquaire de vermeil, enrichi de pierreries; au milieu resplendissait le tabernacle.

Avant 1820, l'ostensoir ou monstrance du Saint-Sacrement de Miracle était en bois et sans pied, par suite des dilapidations exercées par les Sans-culottes. Le

chanoine Sotteau, doyen de Sainte-Gudule en fit faire un en cuivre doré, à l'occasion du jubilé de ladite année; c'est celui qui sert tous les jours, pour l'exposition du très-saint Sacrement dans la chapelle de ce nom. En 1837, le conseil de fabrique en commanda un de grande dimension à l'orfèvre Fortuner de Prague. Cet ostensoir en style ogival est en vermeil, avec pied, et orné de six petites chapelles dans lesquelles sont les patrons de la famille d'Arenberg, qui a fait cadeau de cette belle pièce d'orfévrerie à l'église; sa hauteur est d'environ cinq pieds; sa largeur d'un pied et demi; il pèse vingt-huit livres. Trois couronnes superposées et garnies de pierreries et de perles fines s'échelonnent et le terminent; au milieu de la dernière couronne est un petit bateau d'environ six centimètres de hauteur sur une largeur de quatre, en or et en diamants; ce petit bateau, malheureusement médiocre de facture et beaucoup trop moderne comme dessin, a été donné par la duchesse d'Arenberg, en 1843, pour remplacer l'ancien perdu pendant les troubles de la grande révolution française. L'ostensoir que nous venons de décrire a coûté vingt-cinq mille cinq cents francs, y compris le petit bateau, il est conservé à la sacristie, d'où on le retire pour le montrer, lorsque doit avoir lieu la procession du très-saint Sacrement, le dimanche qui suit le 13 juillet de chaque année.

Onze lampes en vermeil sont placées circulairement aujourd'hui, aux jours de grande fête, en face de l'autel du très-saint Sacrement de Miracle; elles ont été données par la confrérie primitivement érigée en l'année 1629 et rétablie en 1861 par son Éminence le cardinal Engelbert Sterckx. Une pieuse et noble famille a fait don d'un capital pour l'entretien à perpétuité de la lumière de ces lampes.

Outre la magnifique étoffe conquise sur les Turcs à la

bataille de Lépante, l'église possède de riches et superbes ornements dont l'un, en style gothique de toute beauté, figure ordinairement dans les processions solennelles; d'autres sont en style du XVIII[e] siècle; mais ce qu'il y a de plus curieux en ce genre parmi les ornements sacerdotaux, appartenant à l'antique collégiale de Sainte-Gudule, c'est une chasuble et une chape données par les archiducs Albert et Isabelle et dont le fond de drap d'or fut confectionné avec une étoffe enlevée à la tente du Grand Turc, au siége de Vienne.

On admire encore un ornement complet, présent de l'impératrice Marie-Thérèse et qui servit pour la première fois, lors du service solennel de François de Lorraine.

Nous savons par l'inventaire dressé, en 1624, par le notaire Van der Perre, de Bruxelles, à l'intervention des marguilliers, que l'archiduchesse Isabelle donna encore pour l'autel du grand chœur un tapis de Turquie, genre Smyrne, dont on ne put se servir parce qu'il était deux fois trop grand; il était, paraît-il, d'un prix inestimable.

De tout temps l'église de Sainte-Gudule a été riche en tapis de haute lice; l'usage de pendre des tapisseries (*behangsels*) et d'en orner le chœur, l'autel et même les nefs, est très-ancien aux Pays-Bas, où cette industrie prit naissance. Lorsque sortait la procession solennelle, la plupart des familles riches ornaient de tapisseries, non-seulement leurs façades, mais celles des voisins moins fortunés de la rue où ils habitaient. Nous trouvons, dans un compte de 1501, une certaine somme destinée à rémunérer les ouvriers qui avaient tapissé dans l'intérieur de l'église, c'est-à-dire, l'avaient décorée de tableaux à l'aiguille, pour la fête du très-saint Sacrement; ils furent, pour les rémunérer de ce travail, autorisés à vendre sur pied vingt-cinq hêtres, dans la forêt de Soignes.

En 1630, les mêmes comptes établissent une somme reservée à Jean Petitcuer, pour avoir livré des tapis, et à Jean Van Ophoven, pour les avoir pendu et dépendu. Les comptes de 1528 nous apprennent qu'on dut consacrer une certaine somme pour rassarcir les tapisseries de l'histoire de Troye, lesquelles avaient été déchirées précédemment. Dix ans plus tard, en 1538, Laurent de Blyoul laissa par héritage à l'église de Sainte-Gudule six pièces de tapisserie représentant les sept péchés capitaux. On trouve plus loin, dans les comptes, que Henri Van Zuene reçut une somme assez ronde, pour avoir tendu de velours noir l'autel orné magnifiquement de cinq statues : Jésus crucifié, la Sainte-Vierge, Saint-Jean, Saint-Martin et Sainte-Ursule.

En 1539, les comptes de la fabrique relatent une dépense pour deux pièces de tapisserie ayant toutes deux pour sujet un épisode de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle. Environ vers le même temps, Messire Laurent de Blyoul, mort en 1542, chevalier, seigneur du Sart fit faire deux grandes pièces de tapisserie de haute lice « esquelles est représentée une partie de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle..... donna un bassin d'argent et fit une fondation d'un cierge qui y serait mis ardent jour et nuit. »

Ces deux tapisseries dont l'une représente le poignardement des saintes hosties consacrées et l'autre le supplice des juifs sacriléges, portaient les armoiries de la famille de Blyoul, ainsi que de longues inscriptions latines, que Rombaut a eu la patience de nous transmettre.

En 1543, on répara les dites tapisseries. En 1587, on voit une somme figurant aux comptes de la fabrique, pour solder une fourniture de trois cents clous destinés à fixer sur des rouleaux neufs les tapisseries que l'on avait l'habitude de déployer dans le pourtour du chœur.

En 1601, la fabrique commanda à Pierre Van der Guchte, habile tapissier de Bruxelles, une tapisserie destinée au Jubé ; il reçut de ce chef une somme de cent quatre-vingt-quatre florins du Rhin.

Les tapisseries si généreusement données par Laurent du Blyoul furent lacérées et détruites, lors du pillage de l'église, pendant les troubles religieux qui, principalement en l'année 1579, causèrent tant de mal à nos édifices religieux. Longtemps l'église fut veuve de ces tableaux qui servent si avantageusement à lui donner un air de fête. Heureusement il se trouva un bourgeois généreux, Nicolas Luyckx, qui fit don à l'église, en 1770, de deux nouvelles tapisseries représentant, l'une la profanation des saintes hosties et le miracle du sang divin ; l'autre, la remise de la croix ornée de diamants à l'archevêque de Malines, Jean Hauchin. En 1785, le chapitre en fit confectionner quatre autres qui sortirent comme les premières de la fabrique de Van der Borgt, à Bruxelles ; elles coutèrent chacune cent louis et sont encore exposées de nos jours dans le chœur, dans toutes les cérémonies officielles de l'église.

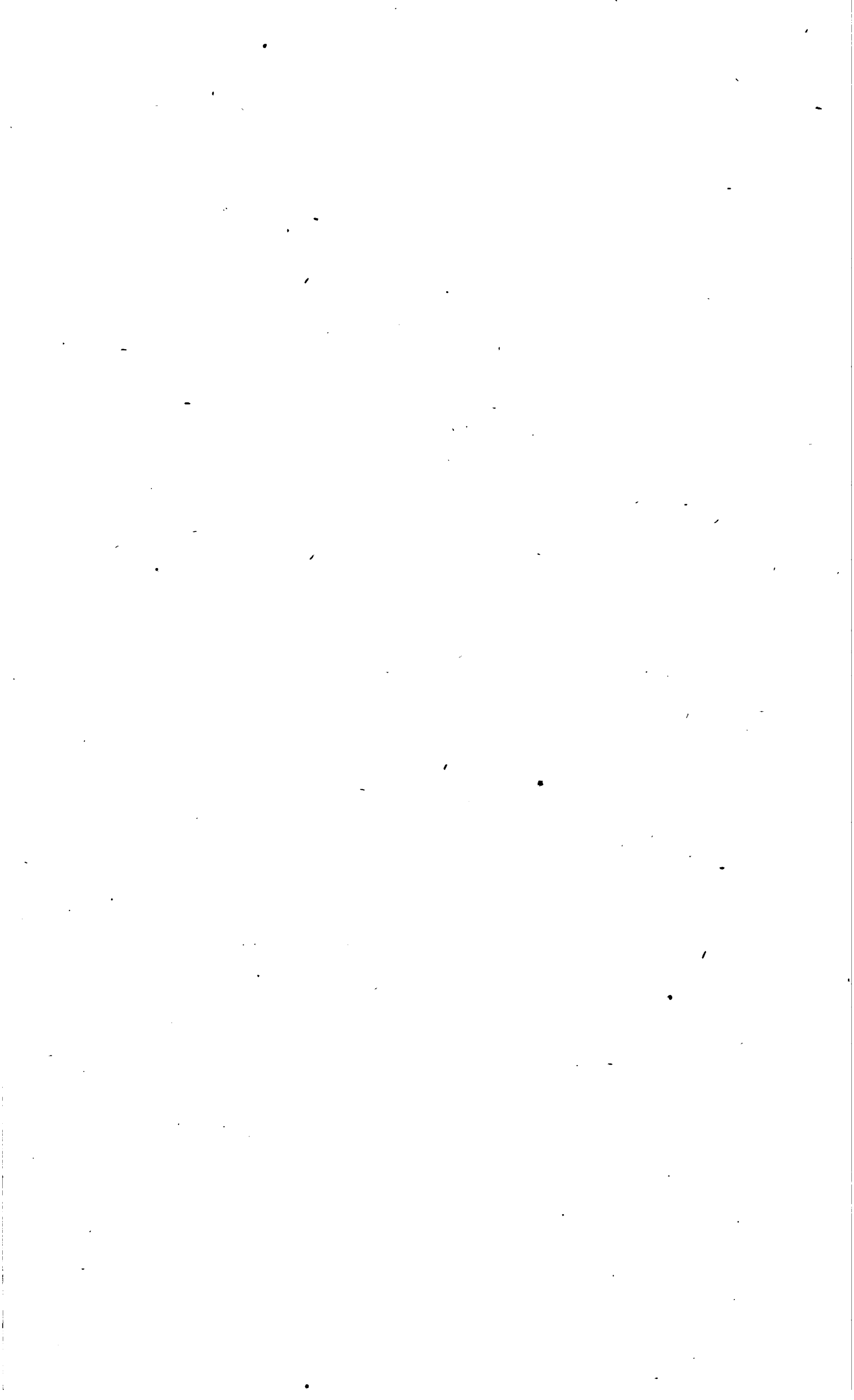
Bien que ces tapisseries appartiennent à la dernière période de notre école de tapissiers Bruxellois, les fortes traditions conservées de père en fils et transmises à travers plusieurs générations, comme nous l'ont prouvé nos recherches sur les anciennes tapisseries de Bruxelles, dont la famille d'Arenberg possède encore de nombreux et magnifiques spécimens, en font des œuvres recommandables à plus d'un titre, tant pour la régularité du tissage, que pour l'heureuse variation, l'entente des nuances et l'harmonie générale des couleurs. Ces tapisseries ont été intelligemmment restaurées, il n'y a pas bien longtemps.

—

HISTOIRE

DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.



HISTOIRE

DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

CHAPITRE PREMIER.

La profanation.

En l'an de grâce 1370, alors que le Brabant était soumis à la duchesse Jeanne et à Wenceslas, son époux ; que les Césars s'appelaient Charles IV, en Occident, Mathieu Cantacuzène, à Constantinople; que Charles V, dit le Sage, occupait le trône de saint Louis ; qu'Urbain V dirigeait la barque de Pierre et que le Brabant relevait de la juridiction de Robert de Genève, soixante-deuxième évêque de Cambrai et cardinal de la sainte Église romaine, la ville de Bruxelles fut témoin d'un événement miraculeux, bien propre pour exciter en nous la foi la plus vive, la confiance la plus grande et l'amour le plus ardent envers l'auguste et adorable Sacrement de l'autel.

A cette époque, la ville de Bruxelles était loin de présenter l'aspect extérieur, qu'elle eut plus tard sous Philippe le Bon, Albert et Isabelle, ou sous Marie-Thérèse. On se ressentait encore de la peste et de la famine qui vingt ans auparavant avaient désolé la population à tel point, qu'au dire des contemporains, de mémoire d'hommes on n'avait vu pareil désastre. La population

de l'antique cité brabançonne ne s'était pas encore assez accrue pour ne pas laisser voir les vides innombrables, opérés pendant cette époque calamiteuse. Au rapport des historiens, les grandes villes avaient toutes été obligées d'établir des vastes cimetières, où l'on jetait parfois dans la fosse commune jusque quatre vingts cadavres.

Comme aspect, la ville de Bruxelles offrait un assemblage pittoresque de jardins, de cultures et de maisons de bois. L'on y voyait surgir çà et là, dans la puissance de leur orgueil, les lourds et massifs donjons, ou *steenen*, des nobles et des patriciens.

Quant à l'ensemble, la ville présentait un aspect sombre, triste et quelque peu pauvre et dénudé. Toutes les maisons étaient à un seul étage et construites en bois. Quelques-unes seulement avaient leur rez-de-chaussée de pierres ou de briques de large dimension, cuites au moyen de feux de bois. Les étroites fenêtres du rez-de-chaussée, garnies de vitrages scellés et encastrés dans une résille de plomb, étaient munies d'épais barreaux de fer, précaution utile à une époque où l'absence complète de police locale rendait très fondée la crainte des voleurs.

La principale rue de Bruxelles, la plus animée, la plus riche, il y a cinq siècles comme aujourd'hui, était la chaussée qui, de la Montagne de la Cour, aboutissait à la porte de Flandre. On la désignait encore, il y a quelques années, sous le nom flamand de *Steenweg*, qui lui fut donné jadis à cause de son pavage, chose assez rare à une époque où la plupart des routes étaient en terre battue.

L'enceinte des remparts coupés çà et là de tours carrées, comme on peut encore en voir des exemples de nos jours dans les restes du jardin Marugg, au Treurenberg, de la *Steenpoort* et dans ceux de la rue de l'Évêque, que les travaux de la Senne ont mis récemment à décou-

vert, avait encore un diamètre restreint. En effet, l'église de la Chapelle et celle de Notre-Dame au Sablon, se trouvaient hors de ses murs. Du jardin des Frères de la Doctrine-chrétienne, rue des Alexiens, cette enceinte traversait la *Steenpoort*, ainsi appelée à cause d'une porte de pierres, qui servait d'entrée à la ville. De là se dirigeant à travers l'emplacement du palais de justice actuel, elle allait longer la rue de Ruysbroeck. Ensuite, formant un coude, elle enclavait l'ancienne abbaye de Caudenberg, le vieux manoir des châtelains et l'antique château des ducs de Brabant, pour descendre ensuite en ligne droite vers le Treurenberg, la rue Fossé-aux-Loups et le pont de la rue de l'Evêque. Puis, longeant la Senne, elle se dirigeait vers la place de Saint-Géry, enfermant l'ancienne église de ce nom. Enfin, franchissant la rivière au moyen d'un pont, elle traversait le chemin d'Anderlecht près de l'église actuelle de Bon-Secours, la rue des Bogards, pour rejoindre le point de départ, qui fut longtemps désigné sous le nom de jardin de Saint-Georges, parce que les arbalétriers de ce nom y avaient établi, depuis l'année 1388, leur jardin d'exercice.

Le *Steen* des châtelains de Bruxelles s'élevait orgueilleusement au *Borgendael* et dominait toute la ville de sa forteresse menaçante et réputée pour le temps inexpugnable.

La présence de la cour amenant à Bruxelles beaucoup de seigneurs, d'hommes d'armes et de varlets, la ville offrait à cette époque un amalgame de costumes et d'armures, aussi riche que pittoresque. Les nombreuses chevauchées et cortéges qui traversaient les rues, joints au travail des nombreux artisans qui faisaient resonner partout l'enclume, le rabot et le marteau, donnaient une certaine animation à la ville et produisaient, aux jours de fête, un concours considérable de noblesse, de bourgeoisie et de peuple.

A l'époque où se passa le miracle qui devait, dans un

avenir prochain, devenir la légende et provoquer plus tard l'extension de l'église de Sainte-Gudule, les mandements des papes et des évêques appelaient encore toute la population, par l'octroi de nombreuses indulgences, à une sainte émulation de parachever le temple qui devait être, un siècle plus tard, l'honneur et l'orgueil de la cité bruxelloise.

Malgré tous les édits de proscriptions antérieurs et en vertu, sans doute, de la maternelle condescendance ecclésiastique, un grand nombre de Juifs habitaient encore le duché de Brabant. Parmi eux il y en avait un si riche et si puissant qu'on l'appelait le prince de la synagogue. Son nom était Jonathas ; sa fortune aurait payé la rançon d'un roi.

Ce nom de Jonathas porté d'abord par le compagnon d'armes de Saül était un nom de prédilection parmi les juifs ; il est encore à l'heure qu'il est l'un des plus répandus dans les registres de la Synagogue. Une preuve que ce nom est très-commun, c'est qu'on le trouve à plusieurs reprises mêlé à des faits que l'histoire a consigné à propos des juifs.

Jonathas, sa femme dont nous ignorons le nom et qui se convertit depuis, et leur fils Abraham habitaient une espèce de *steen*, ou campagne fortifiée, situé dans le comté du Hainaut, près de la petite ville d'Enghien, distante de cinq lieues de Bruxelles. A l'approche du vendredi-saint, Jonathas qui était prince, docteur de la loi ou rabbi de la Synagogue, poussé et animé par la haine naturelle, qu'il avait héritée de ses malheureux ancêtres contre notre Seigneur Jésus-Christ, le véritable Messie, que les Juifs aveugles attendent en vain tous les jours, et d'ailleurs furieux et piqué du respect et de la vénération des chrétiens pour la personne de Jésus-Christ caché sous les voiles eucharistiques, cherchait depuis longtemps avec quelques juifs de ses amis l'occasion et le moyen d'obtenir quelque hostie consacrée.

Leur but secret était d'exercer contre elle, comme autrefois contre la personne de notre divin Sauveur, toute la fureur et toute la haine qui couvaient depuis longtemps dans leurs cœurs contre les chrétiens. Mais ces divines espèces, dans ces temps de foi et alors que les juifs portant au front un signe réprobateur étaient exclus des églises, n'étaient point faciles à se procurer. Après avoir cherché, adopté et rejeté divers moyens, Jonathas finit par s'arrêter à celui dont il trouva des exemples dans l'histoire de ses ancêtres; l'or devait lui procurer, selon lui, ce qu'il ne pouvait obtenir de la ruse ou de la force. Comme on peut le voir par cette résolution, pas plus que de nos jours, la race de Judas n'était morte; il savait du reste, à quoi il s'exposait.

En 1236, les juifs furent abattus en masse, en Poitou, en Bretagne et dans l'Anjou, pour le même délit. Convaincus du même fait en l'année 1255, ils furent poursuivis en Angleterre, à la suite d'un miracle, devant l'évidence duquel le roi dût céder, malgré son avarice et les sommes qu'il tirait des juifs, et n'osa même poursuivre leurs meurtriers.

L'histoire rapporte en cette occurrence qu'une hostie jetée à l'eau par un juif, s'était changée en un enfant Jésus, à la vue d'une multitude de peuple.

Jonathas n'ignorait pas non plus, qu'en 1287, en Allemagne, un enfant, ayant été crucifié par ses coreligionnaires, était résuscité pour accuser le crime de ses bourreaux et armer contre eux le glaive de la justice humaine.

En plein Paris, en 1290, un juif du nom de Jonathas, prédestiné, paraît-il, à des scélérats de cette espèce, jeta une hostie à la rivière; comme elle surnageait, il la poursuivit à coups d'épée; un de ces coups ayant atteint l'hostie, il en sortit du sang. Ce miracle ayant eu lieu

devant une foule de témoins et étant avéré, le juif fut brûlé et le peuple reclama une proscription universelle. Cette hostie se conservait anciennement dans l'église de Saint-Jean en Grève et l'abbé Fleury rapporte, dans son *Histoire ecclésiastique*, qu'on célébrait tous les ans une fête solennelle en mémoire du prodige.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, reçut en présent du pape Eugène IV une sainte hostie également miraculeuse ; frappée de coups de couteau par un juif, elle avait répandu beaucoup de sang. Le prince bourguignon, appréciant la valeur de ce don précieux, la fit transporter à sa chapelle de Dijon où elle se trouvait encore avant la révolution française. Le roi Louis XII avait ajouté au présent du pape Eugène une couronne d'or, qu'on vit longtemps suspendue sur l'ostensoir qui renfermait la sainte hostie.

Surius rapporte, qu'au mois de février de l'année 1510, un nommé Paul Form vendit à des juifs des hosties consacrées, qu'il avait volées dans un village du marquisat de Brandebourg. Les juifs heureux de pouvoir assouvir leur fureur et leur colère sur le divin Sacrement de l'Eucharistie se mirent à les percer en une foule d'endroits : de chaque ouverture jaillirent des flots de sang, pendant trois heures. La tradition populaire rapporte que les juifs devenus instantanément comme hors d'eux-mêmes, enragés et furieux se dévorèrent entre eux et que l'impie Paul Form pleura jour et nuit des larmes de sang, sans interruption jusqu'à sa dernière heure.

Tous ces faits nous démontrent à la dernière évidence qu'à l'époque où vivait Jonathas, les juifs n'étaient pas à leur coup d'essai pour venger sur les saintes hosties l'état de malédiction dans lequel ils se voyaient depuis leur crime du Golgotha ; mais reprenons notre récit. Jonathas connaissait d'une manière particulière

un nommé Jean de Louvain, qui habitait à cette époque la ville de Bruxelles où, pour des motifs d'intérêt sans doute, il avait embrassé la religion chrétienne et abjuré le judaïsme.

D'après le contexte du récit, ce Jean de Louvain était un cerveau étroit et un esprit faible ; nature basse et pusillanime ; sa cupidité, défaut inhérent à sa race, était telle que son cerveau étriqué se développait et devenait susceptible d'une énergie peu commune à la vue de quelques pièces d'or qu'il s'agissait de gagner. Jonathas qui le connaissait et n'ignorait pas surtout qu'il avait abjuré le judaïsme plutôt par calcul que par conviction, le catholicisme lui offrant des moyens plus certains de faire sa fortune en ce monde et son salut dans l'autre, l'invita à se rendre au plus tôt à Enghien, disant, qu'il avait besoin de traiter avec lui une affaire de la dernière importance.

Jean de Louvain partit aussitôt pour Enghien en suivant la route qui passe par Hal et fut reçu par Jonathas à bras ouverts. L'infâme juif avait compris par l'empressement de cet homme à satisfaire à ses désirs qu'il lui appartenait corps et âme. Cet acquiescement de Jean de Louvain fut donc pour Jonathas d'un heureux augure ; catholique, en effet, ce misérable pouvait entrer dans l'église et communier, sans que le bras séculier vint lui en faire la défense, comme à lui Jonathas, malgré toute sa fortune. De plus, si Jean de Louvain venait à être surpris dans une église, où il se serait caché pour accomplir son infâme larcin, il aurait pu facilement se tirer d'affaire, en mettant sur le compte de la dévotion ce qui n'était au fond que le résultat d'une horrible convoitise.

Après lui avoir recommandé un silence absolu et lui avoir fait prêter un serment, *more judaico*, ce que Jean de Louvain fit sans la moindre difficulté, Jonathas lui

découvrit le désir qu'il avait d'obtenir quelques-unes de ces hosties que les chrétiens adorent et le supplia de toutes ses forces de lui procurer cette satisfaction. Jean de Louvain, qui n'ignorait pas l'usage qu'il en ferait, parut d'abord étonné de sa demande, non tant par respect pour les mystères de la foi chrétienne, qu'il n'avait embrassé que par hypocrisie, que par la crainte des dangers auxquels il s'exposait en volant ces saintes espèces sacramentelles ; mais Jonathas était riche et si, comme tous les juifs, il était d'une avarice sordide, sa haine contre les chrétiens surpassait encore son âpreté au lucre. Il promit donc à Jean de Louvain de lui donner soixante moutons d'or, le jour même où il recevrait les hosties saintes. Gagné par l'attrait de cet argent, Jean de Louvain lui promit au péril de sa vie de satisfaire à son désir désordonné et, depuis ce moment, il négligea ses affaires pour chercher les moyens de gagner avec sécurité les soixante moutons, prix convenu de son infâme marché.

Les moutons d'or étaient une monnaie française, très estimée depuis le règne de saint Louis. M. Le Blanc, dans son traité de numismatique, évalue les moutons d'or au prix de sept livres, neuf sous et dix deniers ; c'était la valeur qu'ils avaient du temps qu'il écrivait, c'est-à-dire, au XVIIe siècle. Les moutons d'or, dont il s'agit, avaient été frappés du temps de Jean Ier, roi de France et se nommaient moutons, *agnelli*, parce que sur la pile se trouvait marqué l'agneau de Dieu, attribut de saint Jean. Les écrivains des Pays-Bas les évaluent à huit florins deux liards, argent de change. Du temps de saint Louis, on les appelait deniers d'or à l'*aignelle* ; plus tard ils n'eurent d'autre nom que celui de mouton d'or. D'un côté, nous y voyons l'image de l'agneau autour duquel se trouve cette inscription : « *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis;* » de l'autre se

trouve une croix entourée de fleurs de lis ogivales, avec cette inscription, comme la précédente, en lettres gothiques : « *XPS vincit*, *XPS regnat*, *XPS imperat*. » On voit encore aujourd'hui attachées à l'ostensoir où repose le très-saint Sacrement cinq de ces pièces. Sous l'agneau nous remarquons ces sigles : *Joh. rex.*, abréviation de *Johannes rex*, qui est une preuve que ces pièces ont été frappées sous le règne du roi Jean, père de Charles V, roi de France.

Jean de Louvain, arrivé d'Enghien à Bruxelles, réfléchit aussitôt par quels moyens et dans quelle église il aurait la plus grande facilité d'accomplir le noir forfait qu'il méditait. Le singulier exploit dont l'avait chargé Jonathas et au prix duquel il mettait la possession des soixante pièces d'or, que convoitait l'avide Jean de Louvain, n'était pas des plus faciles à accomplir. A la vue de la bonne garde que l'on faisait autour du très-saint Sacrement des autels, il désespéra d'abord, mais, après avoir examiné longtemps et avoir parcouru les églises et les chapelles, il en découvrit en fin de compte une à trois quarts abandonnée, située près la porte de Flandre et relevant de la paroisse de Molenbeek, laquelle peu fréquentée et reléguée à l'écart devait servir à son noir dessein. Comme dans toutes les petites chapelles situées loin du centre des populations, on y conservait quelques hosties consacrées pour les administrer aux malades tombés en cas pressant, ainsi qu'aux paroissiens de Molenbeek, qui résidaient dans ce quartier de Bruxelles.

Jean de Louvain déterminé à exécuter l'affreux sacrilége auquel le poussaient les suggestions du démon qui l'avait pris par son côté le plus vulnérable, l'avarice, se rendit par une nuit sombre et obscure du mois d'octobre vers la chapelle de Sainte-Catherine; il s'était muni d'une échelle, prévoyant qu'il aurait à opérer une esca-

lade et portait caché sous son pourpoint ces outils familiers aux voleurs, qui servent à faciliter une effraction. Casser une partie du vitrage, y pratiquer une ouverture suffisante, pour pouvoir à califourchon sur le talus de la fenêtre porter son échelle à l'intérieur, descendre au moyen de cette échelle, s'emparer du saint ciboire et disparaître bientôt nanti de ce précieux dépôt; tout cela fut pour Jean de Louvain l'affaire de quelques instants.

À peine descendu, il alla s'enfermer chez lui et quitta la ville au point du jour, pour se rendre secrètement à Enghien et remettre à Jonathas, ce Crésus sacrilége, les seize hosties pour prix desquelles il comptait recevoir le honteux salaire des soixante moutons d'or.

Le voleur avait pu impunément emporter le saint trésor; il n'avait été vu ni aperçu et cependant, en arrivant chez Jonathas, il était pâle, défait et ses habits en désordres accusaient le trouble de son âme, car, malgré que l'on soit endurci, on ne commet pas impunément un sacrilége.

Jonathas le reçut de la manière la plus affable et la plus amicale, flatta son amour-propre et lui compta incontinent, comme jadis les grands-prêtres de la synagogue au traître Judas, les soixante moutons d'or.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Le miracle.

—

Jonathas attendit le départ de son odieux complice pour faire part à sa femme de ce que, par dérision d'une formule catholique, il appelait la bonne nouvelle ; il l'annonça à sa femme, le montra à son fils et fit assembler les juifs, ses amis intimes et ses voisins, en leur déclarant que, depuis le matin, il tenait en sa puissance le Dieu des chrétiens.

Arrivés dans la maison de leur rabbi, les juifs convinrent ensemble d'un jour, pour maltraiter dans leur synagogue, ce Dieu, leur plus cruel ennemi et, à la vue des saintes espèces éparses sur la table, ils vomirent d'horribles blasphèmes qui n'atteignirent pas probablement ceux que l'on lit, tous les jours, dans les journaux infâmes de la presse de bas-étage, patronnée par la loge ou par la libre-pensée. Ils se contentèrent pour lors de les outrager par gestes et par paroles et rengainèrent les couteaux et les poinçons dont ils se disposaient à les percer, réservant cette profanation pour l'affreux sacrilége qu'ils se proposaient de commettre au jour du vendredi-saint.

Dieu avait permis que Jean de Louvain put impunément dérober le saint ciboire ; il n'avait pas encore sévi quand l'assemblée criminelle des juifs, convoquée par Jonathas, se mit à rire et à se moquer du Dieu vivant

des chrétiens, que leurs ancêtres avaient crucifié; mais de même que Dieu est miséricordieux et qu'il souffre patiemment le mépris qu'on lui montre dans le très-saint Sacrement de l'Eucharistie, de même aussi il est juste et sait, en son lieu et au temps marqué par sa Providence, atteindre le pécheur.

Durant tout le temps que le saint ciboire resta à Enghien, la famille de Jonathas accompagnée de plusieurs autres juifs, avait à diverses reprises outragé les saintes hosties; lorsque enfin le temps de la vengeance divine fut venu, Dieu voulut punir d'une manière visible les abominations commises contre sa sainte personne. Celui qui avait conçu l'initiative du crime était sans doute le premier coupable : ce fut sur lui que tomba, comme un coup de foudre, le premier châtiment de la justice divine.

Quinze jours après la violation de la chapelle de Sainte-Catherine, il arriva que Jonathas, l'opulent banquier juif, sans défiance et de bonne humeur, se rendit à son jardin de plaisance, entouré de fortes murailles, pour y jouir de la promenade, en compagnie de son fils Abraham. Ce jardin faisant alors partie du parc d'Enghien, qui appartient aujourd'hui au duc d'Arenberg, était déjà célèbre au XIV[e] siècle pour ses promenades, ses fontaines et ses beautés agrestes. En s'enfonçant dans un bosquet, les deux juifs furent entourés en un instant de quatre inconnus bien armés, qui, dédaignant Abraham que la peur clouait du reste sur place, entourèrent Jonathas, s'élancèrent sur lui et le massacrèrent sans pitié comme un chien.

Ce châtiment de Jonathas, qui vint atteindre le coupable peu de temps après sa prévarication, nous montre que si Dieu parfois tarde longtemps à punir par des vues miséricordieuses, il sévit aussi quelquefois inopinément pour donner un juste exemple qui terrifie les

prévaricateurs et les porte à s'amender. Dans cette fin tragique, qui atteignit seulement Jonathas et réserva au bûcher séculier ses complices endurcis, nous ne pouvons nous empêcher de voir une dernière et suprême clémence dont malheureusement ils ne profitèrent point. Dieu accorda au fils du coupable le temps de reconnaître un bras puissant dans celui qui s'était appesanti sur son père. La suite de ce récit nous montrera qu'Abraham fut plus effrayé que repentant et même qu'il montra une certaine dose de pusillanimité, en cherchant à se soustraire par la fuite au sort tragique de son père. Rentré au logis, il courut annoncer à sa mère cette triste nouvelle. La femme du juif pleura longtemps la mort de son mari et voyant que, malgré toutes les investigations, elle ne parvenait pas à découvrir le meurtrier, comme son imagination troublée faisait incessamment passer de sinistres présages devant ses yeux, comme son sommeil était agité par d'étranges visions et ses nuits hantées de fantômes, elle prit en horreur le séjour d'Enghien. Les remords suivirent de près cette crainte; elle ne douta plus que la mort de son époux ne fût l'effet de la vengeance divine et, craignant d'attirer sur elle-même le même malheur, si elle gardait plus longtemps cachées les saintes hosties, elle vendit ses propriétés d'Enghien, mit ordre à ses affaires et partit pour Bruxelles dans l'intention de s'y fixer et aussi avec la ferme résolution de se défaire du gage redoutable, qui lui avait attiré un si terrible malheur.

La veuve de Jonathas vint donc à Bruxelles avec son fils ; elle n'y connaissait personne, hormis Jean de Louvain ; mais elle portait avec elle un talisman qui lui assurait un splendide accueil et des consolations intéressées de la part de ses frères en religion.

Les juifs de Bruxelles l'accueillirent, en effet, avec une joie voisine de l'ivresse ; ils possédaient enfin ce

Dieu des chrétiens, qu'ils avaient désiré si longtemps tenir en leur puissance pour l'outrager ; ils consolèrent cette veuve affligée et lui promirent de venger sur les saintes hosties la mort de Jonathas, son mari. Sans perdre de temps, ils portèrent aussitôt les saintes espèces dans leur synagogue qui se trouvait pour lors au même endroit où se voit actuellement la chapelle expiatoire du saint Sacrement de Miracle, complétement restaurée et enrichie de vitraux commémoratifs de l'événement, à l'occasion du jubilé cinq fois séculaire. Cette chapelle, ci-devant dans l'hôtel des comtes de Boussu, fut depuis appelée du nom de Salazar, à cause de la famille des comtes de ce nom, qui l'habita au XVIII[e] siècle ; elle était située vis-à-vis de l'hospice appelé de *arca Dei*, qui donna son nom à la rue Terarken et non loin du raide escalier que nous nommons encore aujourd'hui *de jodentrappen*. Les juifs se réunissaient dans cette chapelle pour répandre leur haine contre le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ présent dans le saint Sacrement de l'Eucharistie et pour jeter les blasphèmes les plus infâmes contre le Dieu des chrétiens.

Le lendemain du jour où les juifs se trouvèrent en possession des saintes espèces sacramentelles, le sanhédrin s'assembla pour se concerter sur l'usage que l'on en ferait. La délibération ne fut pas longue ; les juifs décidèrent qu'ils attendraient le vendredi-saint, pour renouveler, en ce jour de deuil pour toute la chrétienté, sur les hosties dérobées à la chapelle de Sainte-Catherine les outrages que leurs ancêtres avaient fait subir à Jésus de Nazareth.

On sait qu'en 1370 les années commençaient à la première fête de Pâques et finissaient le samedi qui la précédait immédiatement. C'était là la coutume dans le Brabant et dans les autres parties du diocèse de Cambrai ; dans les autres contrées de la Belgique, il était

d'usage de ne commencer l'année que le lundi de Pâques seulement. Cette ancienne manière de supputer les années, que l'on appelle dans les diplômes le vieux style de Cambrai, ou style gallican, fut modifiée par l'édit porté, en 1575, par Philippe II qui consacra la coutume adoptée depuis lors de commencer l'année au 1er janvier. Ces quelques lignes expliquent parfaitement comment le vol sacrilége du 4 octobre 1369 et le sacrilége poignardement du mois d'avril suivant, soient rapportés par quelques auteurs anciens comme ayant eu lieu dans le cours de la même année.

Arriva le 4 avril : assemblés dans la synagogue, les juifs versèrent les saintes hosties sur une table et les percèrent de couteaux et de poinçons, en défiant le Galiléen mort sur la croix au Calvaire ; mais ô prodige ! un long jet de sang sortit tout à coup des ouvertures que les instruments aigus des juifs avaient pratiquées aux divines espèces ; la table en fut inondée, et comme jadis au jardin des Olives, l'on vit les soldats envoyés pour se saisir de Jésus tomber épouvantés, la face contre terre, quand Notre-Seigneur leur eut dit : C'est moi ; la vue du prodige renversa les juifs, comme s'ils étaient frappés par la foudre, mais ne les convertit point.

Tel est le récit que nous font des historiens dignes de foi. Le premier Jean Gillemans, chanoine régulier du Rouge-Cloître et dont le manuscrit original fut toujours conservé à la bibliothèque de ce prieuré, rapporte que les juifs après avoir renversé le ciboire, répandirent les saintes hosties sur une table qu'ils entourèrent et les percèrent dans leur rage de couteaux et de stylets, outrageant ainsi Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, renouvellant sa passion, le crucifiant de nouveau et criant par dérision : « Si tu es le Fils de Dieu, fais-toi connaître si tu le peux. » Lorsqu'ils l'eurent assez longtemps déshonoré par leurs paroles injurieuses et qu'ils eurent

percé les saintes hosties, ils en virent clairement couler des gouttes de sang. A la vue de ce prodige la crainte les saisit, ils se dispersèrent, mais ne se convertirent point.

Theodoric Loërius, religieux de la Chartreuse de Cologne, nous rapporte d'abord les grandes informations que prit Jehan de Saint-Gery, doyen de la chrétienté de Bruxelles, en 1432, par ordre de l'évêque de Cambrai; l'historien y ajoute ces mots remarquables: « Ce même vendredi-saint auquel notre Seigneur est mort sur la croix, les juifs, pour outrager Jésus et se moquer de sa passion, percèrent les hosties de couteaux et de poinçons et des gouttes de sang sortirent des plaies, comme on peut encore s'en convaincre aujourd'hui. »

Théodore Pauli nous assure également que les juifs percèrent les hosties de couteaux et de poignards et qu'il en coula du sang en abondance. Cet historien célèbre du XVe siècle est très estimé des bollandistes qui se sont souvent prévalu de son témoignage.

Etienne Ydens, licencié en théologie et curé de Tongres, dit : qu'ils percèrent les hosties en différents endroits et qu'il en jaillit une si grande quantité de sang qu'ils en furent tous mouillés.

Sanderus nous rapporte le même fait, dans son livre intitulé : *Chronographia sacra*. Cet auteur, mort en 1664 à l'âge de soixante-dix-huit ans, avait été chanoine et pénitencier de la cathédrale d'Ypres; il nous a laissé un grand nombre d'ouvrages historiques qui sont fort estimés.

Arnold Rassius, dans sa *Belgica christiana,* s'exprime sur le même fait en ces termes : Ils percèrent les hosties consacrées avec tant de fureur qu'il en sortit comme une pluie de sang, dont la quantité fut si considérable que leurs vêtements en furent arrosés.

Miræus, docteur de l'université de Louvain fait mention de ce miracle, dans son livre *de Fastis belgicis*, et

s'exprime comme suit : On garde dans la royale ville de Bruxelles, séjour ordinaire des princes, trois saintes hosties teintes de sang, que les mains impies des juifs avaient profanées, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1370.

Jean De Klerck d'Anvers, dans sa chronique intitulée : *Brabantsche Yeestën*, et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, parle en ces termes du miracle : Ce fut dans la même année, dit-il, qu'arriva à Bruxelles ce miracle célèbre de l'effusion de sang des hosties que les Juifs percèrent le vendredi-saint dans leur synagogue..

Depuis le 4 Octobre 1369 jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante, lé vol sacrilège de Jean de Louvain était resté entouré des ténèbres qui avaient si bien servi la perpétration du crime. Toutes les démarches pour découvrir l'auteur du vol commis dans la chapelle de Sainte-Catherine demeurèrent infructueuses. Avait-on dérobé les saintes hosties pour elles-mêmes ou la valeur du ciboire qui les contenait avait-elle seule tenté les larrons. Les juifs cachaient si bien la chose que l'impunité semblait leur être assurée, si la divine Providence qui attend l'heure marquée dans ses mystérieux décrets n'eût permis que le crime et les coupables fussent découvert par les moyens et les précautions mêmes qu'ils employèrent pour les tenir cachés.

Après avoir exercé toute leur fureur sur les saintes hosties et le premier moment de terreur passé, ils envisagèrent de sang-froid les périls de leur position ; deux sujets de crainte s'étaient emparés en même temps de leur esprit : d'un côté, ils ignoraient les suites du prodige opéré sous leurs coups et dont la portée surnaturelle leur échappait ; de l'autre, ils tremblaient à la pensée de le voir parvenir à la connaissance des chrétiens. Il fallait donc à tout prix éloigner les saintes hos-

ties ensanglantées et le ciboire, ce dangereux témoin de leur crime. Jean de Louvain n'existait plus; bourrelé de remords, il avait eu la fin de l'Iscariote; ils eurent recours à une femme nommée Catherine, née dans la religion juive, qu'elle avait abjurée pour la foi catholique. Les juifs la firent donc appeler; ils n'ignoraient pas qu'elle avait abandonné leur religion, plutôt par légèreté que par conviction, et après avoir exigé d'elle un silence absolu sur le secret qu'ils avaient à lui communiquer, ce qu'elle promit aisément, ils l'invitèrent à faire un voyage à Cologne, pour porter à leurs frères de cette ville le ciboire et les hosties consacrées et rendre ainsi impossible ou du moins bien difficiles les recherches que l'on pourrait être tenté de faire.

Catherine hésitant, les juifs lui mirent devant les yeux le grand service qu'elle rendrait à la nation, puisqu'elle la délivrerait de toute crainte et ils lui promirent une magnifique récompense dès le moment où elle aurait satisfait à son engagement. Cette femme ne put se résoudre à entreprendre cette affaire; elle représenta à ses anciens coreligionnaires tous les obstacles qu'elle aurait à surmonter et finit enfin par demander un certain laps de temps pour y réfléchir. Forcés d'acquiescer à sa demande, les juifs l'invitèrent peu de jours après à un festin, à la suite duquel, alors qu'ils croyaient que le vin et la bonne chaire l'auraient rendue plus accommodante, ils lui demandèrent finalement quelle résolution elle avait prise. Catherine hésitait encore; pour la convaincre tout-à-fait, ils lui comptèrent incontinent vingt moutons d'or, avec promesse formelle d'une somme double, lorsqu'elle serait revenue. Aveuglée par son avarice, Catherine promit de faire le voyage de Cologne, pour y porter le calice avec les saintes hosties. L'anonyme flamand du Rouge-Cloître, ajoute que les juifs s'engagèrent de leur côté à la faire accompagner par

un homme de confiance. Catherine retourna donc chez elle chargé du précieux dépot, après qu'elle leur eut fait connaître son projet de partir le lendemain matin.

N'eût-il d'autres preuves, le miracle de l'apparition du sang sur les saintes hosties profanées tirerait un de ses plus forts arguments de cet égarement des juifs sacriléges. Ils savent comment il faut fondre le métal; ils font commerce de lingots; rien n'est plus facile à détruire que le ciboire et ils pouvaient se défaire eux-mêmes des saintes hosties; mais ce ciboire et ces saintes hosties leur ont révélé un pouvoir occulte, une puissance divine, que leur aveuglement seul les empêche de reconnaître en leur cœur, alors que toutes leurs actions, toutes leurs démarches tendent à le démentir; ils n'ont aucune raison de livrer leur secret et ils livrent ce secret qui est leur vie, à une nommée Catherine, qui appartenait à la catégorie des apostats mis au ban de leur religion. Bien plus, ils offrent de faire accompagner par un homme sûr, choisi parmi eux, la femme qui va porter le ciboire à leurs frères de Cologne. Ce juif ne pouvait-il donc aller seul? Oui, mais il y avait là-dessous quelque chose de plus extraordinaire qu'un déplacement d'un vase précieux; ce vase contenait des hosties ensanglantées; sans vouloir en convenir, les juifs avaient tous pu constater le miracle et c'est pour cette raison que le compagnon de Catherine servira bien d'escorte à cette femme, mais ne portera pas le ciboire et les saintes hosties profanées, dans la crainte qu'un nouveau prodige ne le livre au supplice, à la torture, au bûcher. Quoique née juive, pour eux Catherine était chrétienne et c'était par cet intermédiaire seul qu'ils espéraient pouvoir se débarrasser de ce redoutable Dieu des chrétiens, qui leur avait si inopinément manifesté sa puissance.

Cependant de retour chez elle, Catherine, un instant égarée, entrevit l'abîme où elle marchait et la crainte d'être arrêtée ou visitée en route ou aux portes de Cologne, l'horreur intérieure que le crime des juifs lui causait et plus encore le remords suscité par la toute-puissance de Dieu, qui ne voulait pas laisser ce crime impuni, l'émûrent à tel point, qu'elle passa la nuit entière dans une agitation fébrile et, le matin, après avoir mûrement réfléchi à toute cette affaire, plutôt que de partir pour Cologne, elle se rendit chez le vénérable curé de Notre-Dame de la Chapelle, Pierre de Heede, qui avait autrefois reçu son abjuration.

CHAPITRE TROISIÈME.

Le Jugement.

Catherine se rendit donc à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, qui pour lors était ce monument en style de transition romano-ogival, dont le chœur et le transept subsistent encore aujourd'hui. Elle demanda un entretien particulier au curé, et lui dévoila tout le fait passé entre elle et les juifs et la présence en sa maison, du saint ciboire et des hosties consacrées, qu'elle s'était engagé à porter aux juifs de Cologne.

Ce bon pasteur fort étonné de ce fait et considérant son importance et les résultats qu'il pouvait avoir, crut ne pas pouvoir agir avec trop de précipitation ; il en fit part à ses confrères, maître Michel van Backere, pour lors vice-pléban de l'église de Sainte-Gudule et à Jehan van Woluwe, alors curé portionaire de l'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles, tous deux hommes de bon jugement et de grand savoir, auxquels il raconta ce que Catherine lui avait dit. Une fois réunis, ils mandèrent cette femme qui leur fit la même déclaration qu'elle avait faite au curé de la Chapelle et satisfit à leurs demandes avec une franchise qui les toucha vivement. Ils reçurent des mains de cette femme le ciboire avec onze hosties. Comme nous savons que le nombre des hosties volées était de seize, il y en eut cinq qui durent avoir été détruites ou égarées pendant le poignardement ; le

chapitre de Sainte-Gudule en emporta neuf et les deux autres restèrent à l'église de Notre-Dame de la Chapelle.

Une fois le saint ciboire renfermé dans le tabernacle de l'église paroissiale de la Chapelle, le curé Pierre de Heede et ses deux confrères que nous venons de nommer se rendirent auprès de maître Jehan de Isscha, pour lors chanoine et écolâtre de l'église collégiale de Sainte-Gudule et vicaire, à Bruxelles, de Robert de Genève, évêque de Cambrai; il fut depuis archidiacre et chanoine de l'église métropolitaine et plus tard grande-vicaire du diocèse.

Jehan de Isscha jugea bon de communiquer le fait à tout le chapitre de Sainte-Gudule. Catherine parut donc devant les chanoines et y renouvela les mêmes déclarations qu'elle avait déjà faites précédemment; après quoi, elle fut enfermée dans la prison de l'église, située en un endroit présentement appelé Boondael, tant pour permettre de prendre de plus amples informations, que pour empêcher les juifs d'attenter à sa vie de l'une ou de l'autre manière, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire pour détruire la preuve que son témoignage pouvait fournir contre eux.

Cet horrible forfait passant de bouche en bouche fut bientôt le sujet de toutes les conversations; un long frémissement d'horreur s'éleva d'un bout de la ville à l'autre et les magistrats furent aussitôt saisis du fait qui venait de se passer et qu'ils apprirent par l'intermédiaire des trois curés. Le récit de ce sacrilége et la vue des saintes hosties qui leur montraient le très-saint Sacrement couvert de sang et percé de coups, jetèrent les magistants dans un grand étonnement. Ils approuvèrent d'abord les précautions que le chapitre, sagement inspiré, avait pris pour mettre Catherine à l'abri de la vengeance des juifs et on ne pensa plus qu'à découvrir tout le crime par des recherches juridiques.

Wenceslas, fils du roi de Bohême et frère de l'empereur Charles IV dont le règne est célèbre par la publication de la fameuse bulle d'or, promulguée en 1356, dans la diète de Nuremberg, pour fixer l'âge nécessaire à l'avénement du roi des Romains, possédait alors le duché de Brabant du chef de son épouse Jeanne, unique héritière du duc Jean III. Le duc et la duchesse furent promptement informés d'un événement aussi extraordinaire et voulurent le vérifier par eux-mêmes. Catherine fut tirée par leur ordre de la prison de Sainte-Gudule et amenée en leur présence; le prince entouré de son conseil et de tous ses ministres prit la peine de l'interroger lui-même; ses réponses furent toujours identiques et ce respectable tribunal demeura convaincu qu'elle n'avait rien avancé qui ne fût très-véridique.

Cependant la déclaration de Catherine ne fut pas regardée comme une preuve complète et suffisante pour l'entière conviction des accusés, mais seulement comme un indice assez important pour que l'on fût autorisé à s'assurer de leur personne, jusqu'à ce que l'on eut acquis toutes les preuves nécessaires pour les condamner.

Ces juifs ne furent donc pas jugés, comme on pourrait se l'imaginer et comme l'ont avancé certains écrivains de la petite presse bruxelloise, où l'ignorance des faits se soude maladroitement à la mauvaise foi des appréciations, sur les cris tumultueux d'une populace échauffée par un enthousiasme superstitieux; quelque fût l'animation que le peuple ressentit à la vue de ces sacriléges profanateurs, on résolut de procéder contre eux avec toute la lenteur et toute la régularité qu'exigeait la législation de l'époque.

Wenceslas ordonna d'arrêter immédiatement tous les juifs qui se trouvaient pour lors à Bruxelles et à Louvain, et son ordre fut instantanément transmis et exé-

cuté. On les enferma dans la prison de la Steenpoort et leur procès fut instruit sans désemparer.

Lorsqu'on leur lut la déposition de Catherine, ils suivirent l'usage ordinaire de tous les criminels, c'est-à-dire, qu'ils nièrent effrontément tous les faits sans distinction. Cette femme leur fut confrontée; elle soutint en leur présence, avec beaucoup de sang-froid, de modestie et de fermeté, ce qu'elle avait déposé contre eux. Le ciboire et les hosties furent représentés avec les marques encore sanglantes des coups qu'ils leur avaient portés; ils persistèrent dans la négative avec une hardiesse et une obstination incroyables. On les mit à la question et quelques-uns d'entre eux se décidèrent enfin à avouer non-seulement leur propre crime, mais nommèrent encore plusieurs de leurs complices et déclarèrent par qui et comment cet horrible sacrilége avait été imaginé, commencé et consommé, sans en omettre aucune circonstance.

Ce nonobstant, plusieurs d'entre eux demeurèrent endurcis, niant obstinément être coupables du fait, malgré les tourments de la question qu'ils enduraient. Les aveux un peu forcés des premiers et l'obstination des seconds laissaient donc toujours encore quelque scrupule dans l'esprit des juges. En fait d'aveu, ils en préféraient de plus libres que l'on ne put pas soupçonner d'avoir été arrachés par la violence de la torture; ce qui prouve avec quelle circonspection et quelle retenue on se conduisit dans toute cette affaire.

La Providence divine, ne voulant pas que les juges demeurassent plus longtemps dans une espèce d'incertitude, leur fit trouver, lorsqu'ils s'y attendaient le moins, l'espèce de preuve qui leur manquait et qu'ils désiraient ardemment de rencontrer.

Il y avait alors à Bruxelles un certain Jehan, juif de naissance, qui par hypocrisie avait embrassé la religion

catholique; il s'occupait du procès avec une ardeur singulière et demandait ardemment la condamnation des coupables. Quoiqu'il eût été non-seulement témoin, mais complice de tous les excès qui avaient été commis, il ne laissa passer aucune occasion de déclamer contre eux à tout propos et sans ménagement. Un matin, après avoir déjeuné au palais, il se trouvait dans le prétoire pendant que l'on donnait la question aux accusés; Messire Jehan Morelli, chapelain du prince passant près de lui, Jehan se mit à plaisanter : « Pourquoi, disait-il, ces chiens-là se laissent-ils tourmenter pour avouer la vérité, quoiqu'ils sachent très bien qu'ils sont coupables du forfait dont on les accuse et comment peuvent-ils retenir la langue venimeuse, qui était si déliée pour vomir des injures et des blasphèmes contre le saint Sacrement? »

Ces emportements affectés le rendirent suspect; c'était éveiller les soupçons, se livrer au supplice, s'exposer à la torture, à la mort; n'importe, Jehan, le faux converti, se raille de ses frères et se trahit lui-même. Les soupçons que l'on a de sa sincérité parviennent au duc de Brabant qui donne l'ordre de l'arrêter.

C'est ici que le doigt de Dieu s'affirme. Les païens qui mettaient Némésis à la poursuite des coupables, disaient que Jupiter, pour perdre un homme, commençait par lui enlever son intelligence :

.... *Quos perdere vult Jupiter amentat.*

Les juifs ont de tout temps mérité leur réputation d'astuce et de duplicité. Nous avons déjà vu que, terrifiés par le prodige des hosties ensanglantées, les profanateurs de la synagogue de Bruxelles s'adressèrent à une femme transfuge de leur foi et lui livrèrent aveuglément le secret d'un crime qu'il leur était si facile d'enfouir

loin des regards. Ce Jehan, employé de la cour, à l'abri de tout soupçon par le fait même de son poste et de sa conversion, se trahit lui-même par une espèce de délire, tant il avait hâte de voir expirer ses complices qui auraient emporté dans leur bûcher le secret de sa sacrilége coopération.

Dès qu'il fut entre les mains de la justice, il déclara sans détour tout ce qu'il avait fait et tout ce qu'il avait vu ; il fut ensuite confronté avec tous ses complices qui furent tellement déconcertés de sa présence et de ses aveux qu'ils avouèrent d'eux-mêmes, sans y être forcés par de nouvelles tortures, toutes les abominations qu'ils avaient niées jusqu'alors, ou qu'ils paraissaient n'avoir confessées que par la violence des tourments.

Les juges alors ne balançèrent plus; ils condamnèrent tous les coupables au dernier supplice. Leur jugement portait en substance : que les juifs convaincus d'avoir cruellement profané et poignardé des saintes hosties volées à la chapelle de Sainte-Catherine, fussent conduits de la prison de Steenpoort sur des chariots à la Grand' Place de Bruxelles et de là devant la chapelle de Sainte-Catherine; qu'ils y fussent tenaillés avec des pincettes ardentes, comme aussi dans les principaux carrefours de la ville, et transportés ensuite à la grosse tour, entre les portes de Hal et de Namur, pour y être attachés à des poteaux et brûlés vifs.

Tous leurs biens furent confisqués et les juifs furent bannis à perpétuité du Brabant, où ils n'entrèrent plus et ne furent tolérés dans la suite, que sous le nom de Portugais. Cette exécution eut lieu la veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, le 21 Mai 1370.

Nous croyons intéressant, à propos de ce jugement, de rappeler ici quelques-unes des dispositions de notre ancien droit pénal, renfermé dans les célèbres *keures* de l'an 1292, dont on possède à la fois le texte flamand

à l'usage de l'ammanie de Bruxelles et du quartier d'Anvers, et le texte français pour le *romanch* pays de Brabant ou bailliage de Nivelles. La *keure* de l'ammanie de Bruxelles se trouve tout au long dans le *Luyster van Brabant;* la *keure* de Nivelles dans l'ouvrage de Van Heelu et celle d'Anvers dans les *Mengelingen*.

Le mensonge avéré, le parjure, et la malédiction du Ciel appelé sur quelqu'un étaient taxés d'une amende de cinq escalins de Louvain; celui qui frappait soit du pied, soit de la main, déchirait les vêtements ou arrachait les yeux d'autrui était condamné à la même peine, nonobstant une indemnité qui pouvait être réclamée par l'individu lésé et se trouvait fixée de commun accord par les hommes du fief ou par les échevins. Quand on menace du bâton, on ne doit que dix escalins, vingt si l'on frappe son adversaire, trente si on le jette à terre, trois livres si on fait couler son sang, cent escalins si on lui cause des blessures graves. Tirer simplement l'épée contre un autre homme, est un délit puni de vingt escalins d'amende; quand on ferraille et qu'il en résulte une blessure, cette somme est quintuplée; les blessures sont-elles graves, le coupable donne sept livres et, en cas de perte d'un membre ou de la vie, on applique la loi du talion, suivie de l'inévitable confiscation des biens.

La pénalité augmente quand les coups sont portés avec des armes prohibées: le couteau, la pique, la massue, le bâton ferré, la courtoise, les javelots, traits ou carreaux d'arbalète de toute espèce, le hantax, la baffute, la guisarme ou hache à deux tranchants et le bouclier garni de pointes. Il suffisait de porter ces armes défendues pour encourir une amende de dix escalins, à moins que l'on ne fût engagé dans une querelle à mort, *dootveede*, et qu'on ne fût hors de trêve. Si on menaçait quelqu'un de ces armes, sans le frapper, on

payait dix escalins et trente si l'arme était un couteau ou un *steeczweerd*; s'il y avait blessure, on payait trente escalins; si le sang coulait, trois livres, et si la blessure était faite avec le couteau ou le *steeczweerd* vingt livres. Si l'agresseur était insolvable et ne pouvait satisfaire à sa condamnation, on lui coupait la main et s'il n'avait fait que tirer l'arme prohibée, on lui perçait la main de cette arme sur un billot.

La célèbre *keure* de l'ammanie fut sans doute formulée sous des influences aristocratiques, car les peines augmentent si l'offensé est un chevalier ou même un simple *jonckheer* ou écuyer. L'insulte adressée à un chevalier est puni de cent escalins d'amende, à un écuyer issu de chevalier, vingt escalins; si un *vilain* frappe un chevalier de la main ou du pied, il subit la mutilation du membre coupable; s'il frappe un écuyer, il paie cent escalins; si la victime tombe à terre, l'amende s'élève à sept livres et dix escalins; si elle saigne dix livres.

On punit de trois livres d'amende le fraudeur qui enlève les bornes d'un champ ou les déplace sans le concours de ses voisins. Le voleur d'objets valant cinq escalins est marqué; en cas de récidive, on le punit de mort. Cette dernière peine et la confiscation des biens sont comminées contre ceux qui volent pour une somme plus forte. L'incendiaire, l'assassin, l'individu convaincu d'avoir exigé de l'argent à main armée, celui qui emmène un enfant mineur ou enlève une femme, encourent tous les mêmes peines. A l'homme coupable d'un viol, on inflige un supplice horrible : on lui tranche la tête avec une planche acérée ou une scie de bois.

Les attentats contre les souverains de quelque nature qu'ils fussent et à quelque degré de parenté qu'appartînt l'offensé, étaient qualifiés de crime de lèse-majesté. Le sortilége, la sorcellerie et le sacrilége, étaient assimilés à ce dernier crime; les coupables étaient condam-

nés à mort, leurs biens confisqués et leurs parents expulsés du territoire. Avant d'être mis à mort, ils subissaient l'expiation, c'est-à-dire, qu'ils étaient promenés dans les rues et les principaux quartiers de la ville, où ils étaient tenaillés avec des pincettes ardentes, sur lesquelles on appliquait des torches, des chandelles ou du plomb fondu. Si l'un des crimes que nous venons de citer avait été commis dans un endroit quelconque de la ville où se faisait l'exécution, les coupables y étaient conduits et tenaillés sur place.

Il n'est pas étonnant que le moyen âge ait assimilé le crime de lèse-majesté divine à celui de lèse-majesté humaine et qu'il ait appliqué les mêmes peines au scélérat qui se souillait de semblables crimes. La sentence contre les juifs, que nous avons rapportée plus haut, loin d'être une sentence d'exception et un supplice particulier, imaginé pour l'expiation de l'attentat exécrable du poignardement des hosties, était la simple application des stipulations de la *keure* de l'ammanie de Bruxelles, relativement au crime de lèse-majesté et si l'un des juifs avait seulement donné un coup de poinçon qui se serait perdu dans les plis du brocart de la robe de la duchesse Jeanne, un pareil supplice l'attendait inévitablement.

Quand l'adoucissement des mœurs eut amené dans les lois draconiennes du code pénal d'alors, des changements dictés par l'humanité, on conserva l'antique pénalité pour les attentats dirigés contre le souverain. Le récit du supplice de Ravaillac nous montre l'application, au XVII[e] siècle, des tenailles ardentes et du plomb fondu. Le bûcher avait été remplacé par la roue, supplice vingt fois plus horrible, en ce qu'un patient robuste pouvait y voir ses membres pantelants, torturés d'une façon inouïe pendant plusieurs heures ; c'est ce qui arriva au supplice de Ravaillac où, malgré un nombre considé-

rable de chevaux, on fut obligé de désarticuler à coups de couteau les membres du malheureux patient, pour parvenir à l'écarteler.

Le supplice des juifs fut fixé à la veille de l'Ascension de Notre-Seigneur de l'an 1370, l'exécution se fit sur le rempart, non loin du Pré aux laines, qui donna plus tard à ce bastion de Bruxelles le nom de *Wollendries-toren*.

Modifiée, en 1542, dans sa partie supérieure, pour pouvoir y établir de l'artillerie, cette tour fut démolie en 1807 par les ordres du comte de Mérode, alors maire de Bruxelles, qui craignait qu'on ne l'employât, comme magasin à poudre, destination qu'elle avait déjà eue précédemment au XVII[e] siècle.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Translation des saintes hosties.

—

Les saintes hosties profanées par les juifs étaient déposées dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, lorsque le chapitre de Sainte-Gudule demanda qu'elles fussent transportées dans leur église collégiale. Le curé, Pierre de Heede s'y opposa d'abord, basant son refus sur le motif que c'était lui qui le premier avait reçu en dépôt ce précieux trésor et que pour cette raison c'était lui et ses successeurs qui devaient en être les dépositaires. Ses paroissiens prirent fait et cause pour lui ; ceux de Sainte-Gudule à leur tour apportèrent l'appoint de leur concours aux prétentions de leurs pasteurs ; les autres habitants de Bruxelles prirent parti les uns pour Sainte-Gudule, les autres pour Notre-Dame de la Chapelle. De part et d'autre les esprits commençaient à s'aigrir ; un conflit allait éclater, lorsque le curé de Heede, dont plus d'une fois déjà nous avons eu l'occasion d'apprécier l'esprit de modération et de prudence, déposa la clef du tabernacle sur l'autel, déclarant qu'il s'en rapporterait au jugement de ses supérieurs ecclésiastiques et qu'il était prêt à céder, s'ils le jugeaient convenable, plutôt que de s'engager dans aucune contestation avec le chapitre.

La question n'était point difficile à régler ; les autorités ecclésiastiques consultées en arbitrage décidèrent

que les saintes espèces seraient partagées entre les deux églises; le curé de Notre-Dame de la Chapelle devait en céder neuf et non trois, comme quelques auteurs l'ont écrit, et garder les deux autres pour les conserver à perpétuité dans son église. Il est donc faux de taxer les paroissiens de Notre-Dame de la Chapelle d'incurie envers les hosties miraculeuses et partant injuste de conclure que c'est là ce qui a nécessité cette translation ; elle fut faite à l'instance du chapitre et il intervint à ce sujet un accord revêtu de toutes les formalités nécessaires pour le rendre authentique.

Au jour fixé pour cette touchante cérémonie, tout le clergé séculier et régulier de la ville, accompagné du duc de Brabant Wenceslas et de la duchesse Jeanne, suivis eux-mêmes d'un grand nombre de seigneurs de la haute noblesse, de gentilshommes et des principaux officiers de leurs maisons, se rendit processionnellement à l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Depuis l'exécution des juifs profanateurs, on n'avait pas vu une affluence de peuple aussi considérable dans les rues de Bruxelles. Tous ceux qui avaient assisté au châtiment des coupables voulaient contribuer par leur présence à l'honneur, au triomphe et à l'exaltation des hosties outragées. A la tête de la noblesse marchaient, tête nue et ayant des flambeaux dans la main, à l'exemple des princes, le seigneur de Schoenvorst, le seigneur de Witham, Messire Bernard de Borgneval et Messire Godefroid de la Tour, receveur général du duc, avec un grand nombre d'autres chevaliers, écuyers et barons, accompagnés de Messieurs du conseil de Brabant et suivis des plus notables bourgeois de la ville, formant ensemble une longue file de notabilités dont les chroniqueurs n'ont pas relaté les noms.

La tête seule du cortége, avec le duc et la duchesse de Brabant et quelques membres de la plus haute no-

blesse, purent entrer dans l'église superbement ornée pour la circonstance. Lorsque l'illustre assistance eut adoré les saintes espèces, Godefroid de Vos, prélat de l'abbaye de Grimberge, désigné pour porter pontificalement les hosties miraculeuses en prit neuf, les mit dans un ciboire et aux sons des cloches de toutes les paroisses de la ville, le cortége reprit dans le même ordre la route de l'église de Sainte-Gudule. Étienne Ydens raconte, d'après les chroniques manuscrites de l'église, que plusieurs malades, aveugles, boiteux ou paralytiques, qui se trouvèrent sur le passage du cortége pour implorer le secours tout-puissant de ce Dieu qui avait dit autrefois : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés et je vous soulagerai », obtinrent des guérisons subites et instantanées. Saint Augustin, dans son livre *de la cité de Dieu,* nous dit avoir vu les mêmes prodiges s'opérer, lors de la translation des reliques de saint Gervais et de saint Protais.

Les saintes hosties furent déposées dans une chapelle attenante au collatéral du chœur de l'église de Sainte-Gudule, beaucoup plus petite que celle que l'on voit aujourd'hui. Cette ancienne chapelle fut démolie, en l'année 1533, et l'on en bâtit une autre, au même endroit, plus spacieuse et plus ornée ; la première pierre en fut placée en 1534 par Philippe de Lannoy, chevalier de la Toison d'Or, au nom de Marie, régente des Pays-Bas et sœur de l'Empereur Charles-Quint ; achevée en l'année 1539, on en fit la dédicace solennelle le 23 avril 1542.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Enquête de 1402.

—

C'est un fait avéré que, durant l'époque ordinaire de la vie d'une génération qui fut témoin d'un prodige, d'un cataclysme ou de l'apparition dans le monde d'un de ces génies transcendants, qui renouvellent la face du globe, le récit de ces événements extraordinaires est tellement présent à l'esprit de tous ceux qui en ont été les témoins, que l'on ne songe pas à consigner par écrit un fait qui se trouve dans toutes les bouches. Xénophon écrivit la *Cyropédie* au déclin de l'âge, déjà presque accablé par la vieillesse; Alexandre le Grand, qui souhaitait si ardemment de voir surgir un Homère, pour chanter ses exploits, dut attendre la ruine de la Grèce et l'avénement des Romains pour trouver dans Quinte-Curce un historien digne de le célébrer. De nos jours trente ans s'étaient écoulés depuis la mort du géant moderne sur le rocher de Sainte-Hélène, avant que Thiers ne lui éleva ce monument plus impérissable que les fragiles trophées de ses victoires, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, que nous connaissons tous.

Ce ne fut donc que trente-deux ans après le fait merveilleux de l'apparition du sang surnaturel sous les coups des juifs qui poignardèrent les saintes hosties livrées à leur fureur par Jonathas, que l'on s'avisa de

consigner par écrit, pour l'édification de la postérité, l'histoire du miracle arrivé en 1370.

En 1402, l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, ordonna à Jehan de Saint-Gery, doyen de la chrétienté de Bruxelles, de faire un nouvel examen, non sur la profanation du très-saint Sacrement, mais sur ce qui regardait l'apparition du sang miraculeux. L'évêque lui même avait vu à plusieurs reprises les saintes hosties maculées de sang, en l'église de Sainte Gudule, mais il voulut, pour en établir l'authenticité, en faire une information juridique, pour suivre ainsi les canons de l'Église, qui prescrivent d'agir toujours avec la plus grande prudence, en accordant des indulgences à ceux qui viennent adorer les hosties miraculeuses et qui les accompagnent dans les processions annuelles. Pierre D'Ailly voulait être instruit de la bouche même de ceux qui avaient tout vu et entendu trente-deux ans auparavant, quelles avaient été les circonstances du miracle et quelle certitude on pouvait s'en former.

Jehan de Saint-Gery, fit alors l'information dont nous possédons, à défaut du texte original, un manuscrit antérieur à la fin du XV[e] siècle, écrit en flamand et provenant du couvent du Rouge-Cloître. Une copie authentique de l'acte original de l'enquête et de l'information juridique de 1402 fut envoyée au Pape Eugène IV, en 1431. La réponse du Souverain Pontife, datée de Florence de 1435 et qui faisait jadis partie des chartes de Sainte-Gudule, repose actuellement aux archives du Royaume.

Un écrivain mal-avisé, qui, de nos jours, prétend arguer de faux la copie manuscrite de l'information de 1402, provenant du Rouge-Cloître et la taxe de pièce de fabrique, parce qu'il s'y trouve une rature, par une inconséquence rare, accorde une entière confiance au compte du receveur de la Tour, où se trouve également

une rature qu'il passe sous silence, alors qu'elle se trouve précisement au mot servant de base à sa brochure qui semble n'avoir été inspirée que par le désir de porter une atteinte quelconque au culte des pieux Bruxellois envers le très-saint Sacrement de Miracle.

L'information de 1402 fut faite le 12 août par Jehan de Saint-Gery. On en trouvera plus loin le texte parmi les pièces justificatives.

Le délégué de l'évêque de Cambrai vint à cette date, vers 10 heures du matin, en la salle du chapitre, attenante à l'église de Sainte-Gudule, pour informer de tout ce qui avait rapport au miracle de 1370 et recevoir le serment solennel des divers témoins que, par une providence singulière, Dieu avait conservé en vie, pour fournir au dogme de la présence réelle dans la sainte Eucharistie cet éclatant témoignage.

Nous avons, dans notre introduction, donné les noms, les qualités et fait apprécier la valeur morale du témoignage des vénérables vieillards qui furent les acteurs de l'enquête : Jehan de Heede, Michel Van Backere, Jehan de Woluwe, l'écolâtre d'Isscha, Jean Morelli, chapelain du prince, le chapelain Godefroid, son collègue Arnold de Buten et le patricien Jacques Taye, maître de la fabrique de Sainte-Gudule.

Ces témoins interrogés à part et les uns après les autres et requis de déposer sur la foi du serment sur les faits allégués, furent unanimes sur le fait, sans que, relativement au fond ou aux circonstances, il y en ait eu une ajoutée ou changée.

A la suite de cette enquête, le représentant de l'évêque de Cambrai, amplement informé et vu la probité des personnages appelés à donner leur attestation et leur témoignage, accorda les indulgences, que l'on avait demandé, à tous les fidèles qui, par la suite, honore-

raient les saintes hosties de leurs hommages, visiteraient avec dévotion l'église de Sainte-Gudule par respect pour ces espèces sacramentelles ou assisteraient à la grande procession qui avait lieu chaque année, au jour de la fête du très-saint Sacrement.

CHAPITRE SIXIÈME.

Jehan le Tisserand.

—

L'usage de porter les saintes hosties au jour de la Fête-Dieu avait été aboli à Bruxelles, parce qu'une fois une pluie torrentielle surprit la procession, en laquelle étaient portées ordinairement découvertes, les saintes hosties miraculeuses. Cet accident eut lieu par ce que le cortége religieux, arrivé au Marché-au-Bois, s'était arrêté un assez long temps, pour attendre la duchesse de Brabant, pour lors veuve du duc Wenceslas et très âgée, laquelle avait coutume, pendant les dernières années de sa vie de venir du palais en litière avec ses dames de cour et de descendre en cet endroit, pour adorer le saint Sacrement de Miracle, qu'elle n'avait plus la force de suivre. Or, pendant qu'on l'attendait, ainsi que nous venons de le dire, survint subitement une tempête ou pluie d'orage, qui dispersa tout le peuple, mit la procession en désordre et gâta malheureusement pour toujours trois des saintes hosties qui n'avaient pas alors l'abri de cristal de roche, qu'on leur donna après cet accident.

L'on convint alors, pour ne pas perdre ce saint trésor par un accident pareil, de ne plus enlever les saintes hosties de l'église et de supprimer toute manifestation

au dehors. Elles furent déposées dans le chœur et enfermées dans une armoire appropriée par le chapitre, au coté droit du maître-autel, dans le grand chœur, où le peuple n'avait point accès, par ce qu'en ces temps l'entrée du sanctuaire était interdite aux laïcs.

Comme ces saintes hosties demeuraient enfermées dans un lieu d'où l'on ne pouvait apercevoir le tabernacle que par le collatéral du chœur et qu'elles n'étaient plus portées en procession ni représentées au peuple, la dévotion et le concours, résultant de l'ancienne vénération qu'on leur portait, diminuèrent au point que quelques rares fidèles venaient seuls encore parfois adresser leurs hommages au Dieu caché dans le sacrement de son amour.

Il est donc superflu de relever ici l'opinion de quelques impies qui prétendent que l'affaiblissement de la dévotion provenait déjà à cette époque de quelque doute sur la vérité du miracle.

Malgré cet état d'abandon, un jeune homme de Bruxelles, tisserand de laine de son métier, lequel quoiqu'il fût manouvrier et gagnait sa vie au travail de ses mains, allait tous les jours de grand matin, avant de commencer son ouvrage, faire sa prière et se recommander à Dieu dans l'église de Sainte-Gudule. Simple de cœur et d'esprit et pieux comme un ange, Jehan ne voulut pas être complice de l'abandon du très-saint Sacrement de Miracle et devint de plus en plus assidu à l'adorer tous les jours, restant parfois, avant l'ouverture de l'église et par les plus rudes températures d'hiver, plus d'une heure devant la porte et courant droit au circuit du chœur, dès qu'il était entré.

Une fois que Jehan rempli de tristesse à la vue de cette solitude, adorait avec toute la ferveur de son âme simple et ardente le très-saint Sacrement de Miracle, par un froid matin de novembre de l'an 1431, il

se vit tout à coup inondé d'une clarté merveilleuse, qui remplit son âme à la fois de crainte et d'une douce extase; il était encore sous le charme de cette vision et considérait cette clarté céleste, illuminant les sombres voussures et les arceaux noircis où vacillait la douteuse lueur de la lampe du sanctuaire, quand une voix douce et mélancolique, harmonieuse comme le son d'une harpe éolienne, lui murmura ces mots bien faits pour le surprendre : « Mon fils, voici le lieu où il convient que je sois adoré et invoqué de toute créature vivante; néanmoins je suis négligé et caché en ce lieu hors la vue des hommes et aliéné de leurs cœurs; toutefois saches certainement que quiconque m'invoquera en ce lieu, je le délivrerai de toute tribulation et le glorifierai. » Dieu, qui n'aurait pas lancé le feu du ciel sur les villes maudites si un seul juste fut venu désarmer son bras vengeur, semblait accueillir favorablement les prières de cet humble tisserand de laine, bien grand sans doute à ses yeux, car la voix et la vision se répétèrent par plusieurs jours.

Le pieux jeune homme ressentit au fond de son cœur une telle crainte et une telle appréhension, qu'il ne fut bientôt plus capable de prendre aucune nourriture et marchait le front courbé sous le terrible poids de la révélation divine.

La vraie piété est modeste et le pauvre Jehan n'osait révéler sa vision à personne de crainte qu'on ne voulût pas le croire et qu'on ne le taxât de songeur et d'orgueilleux; il portait enclos dans son cœur ce fardeau terrible pour son honnête conscience; de jour en jour il maigrissait; il n'osait plus aller prier au circuit du chœur. Une fois cependant il s'enhardit et vint faire ses prières au même endroit où la vision s'était montrée; cette fois la voix devint menaçante en prononçant ces mots : « Dis et notifie au curé de cette église ce qui t'a été permis de

voir et d'ouïr, sinon je t'affligerai de graves maladies, jusques au danger de mort, si tu n'obéis à ce qui t'est commandé. ». Gardant toujours le silence, la santé de Jehan s'altéra gravement et il se vit bientôt à la dernière extrémité ; alors il pria les gens du logis où il demeurait de faire appeler le pléban de Sainte-Gudule, alors Jehan Coremans, pour ouïr sa confession. Celui-ci se rendit chez le malade qui lui exposa ce qui lui était arrivé, comme nous venons de le voir. Le pléban lui fit une douce réprimande sur son silence en lui démontrant que par là, il avait désobéi à l'ordre de Dieu. Il ne put s'empêcher d'ajouter foi à ce qu'il lui disait, voyant la simplicité, la douceur et la piété du jeune homme ; il lui administra les derniers sacrements, le recommandant à Dieu.

Au grand étonnement de tout le monde, ce jeune homme qui était malade jusqu'à la dernière extrémité fut subitement guéri, remis en ses premières forces et en pleine santé de corps, et vécut depuis longuement dans la pratique assidue du service de Dieu et dans l'exercice des plus sublimes vertus chrétiennes.

Cependant le pléban, réfléchissant en lui-même sur ce que lui avait dit le jeune tisserand, en communiqua à plusieurs personnes tant ecclésiastiques que séculières et entre autres à Messire Cornille Proper, prévôt et vicaire de Messire Jehan de Liedekerke pour lors évêque de Cambrai, auquel il déclara tout ce qu'il avait appris du dit Jehan, c'est-à-dire, la vision de la lumière céleste et la voix d'abord harmonieuse, puis menaçante, qu'il avait entendu, sa taciturnité, sa déclaration *in extremis* et sa prompte et miraculeuse guérison.

Pour aviser au parti qu'ils avaient à prendre à ce sujet, « ils s'assemblèrent, dit Ydens, en l'hostel du cloistre de la verte vallée, » connu depuis, sous le nom de Groenendael. Le jeune tisserand y fut mandé et répéta les

déclarations que nous avons déjà rapportées. Le pléban y ajouta que lui-même disant la messe quelque temps auparavant, alors que ce jeune homme venait de lui notifier ce qu'il avait vu et ouï, avait vu la sainte hostie prendre la forme extérieure d'un jeune enfant d'une beauté céleste, qui lui avait dit : « Considère ce que tu as ouï de ce jeune homme et annonce le fidèlement au peuple, car cela est véritable ; » cela dit, il entra dans les espèces du vin et le pléban communia en la manière accoutumée.

La résolution prise au refuge de Groenendael fut que le jour de la *kermesse* suivante, on annoncerait au peuple du haut de la chaire de vérité, dans l'église de Sainte-Gudule, tout ce que nous venons de rapporter, qu'on ferait faire un étui de cristal de roche, pour mettre le très-saint Sacrement à l'abri des intempéries de l'air et qu'on l'exposerait de nouveau au public ; ce qui fut exécuté et rétablit la dévotion envers le très-saint Sacrement de Miracle.

Nous trouvons une preuve matérielle de l'authenticité de ce récit consigné, vers l'année 1450, dans l'ouvrage intitulé *Novale sanctorum Belgii*, dans la fondation que fit, la même année, un honorable citoyen de Bruxelles, le chevalier Gilles du Mont, qui fit ériger une chapelle au lieu même où le miracle était arrivé et y fonda trois messes à célébrer chaque semaine. L'original de cette fondation est conservé aux archives de l'église, de même que la bulle du Pape Eugène IV, octroyant cinq cents ans et cinq quarantaines d'indulgence à tous ceux qui dévotement visiteraient l'église de Sainte-Gudule et y adoreraient le très-saint Sacrement de Miracle.

L'année même du rétablissement de la procession, la maison dans laquelle les juifs tenaient leur synagogue et où leurs ancêtres avaient percé les saintes hosties fut changée en une chapelle par le propriétaire Gilles Van

den Berghe, qui y fonda trois messes par semaine; elle fut, comme nous l'avons dit, appelée dans la suite la chapelle de Salazar, parce qu'elle était contigue à l'hôtel de la famille de ce nom. Peu après sa construction, cette chapelle fut donnée avec quelques maisons voisines aux Pères chartreux, qu'on avait fait venir de Dijon à Bruxelles, sur une demande expresse du bon duc.

CHAPITRE SEPTIÈME.

La suette anglaise.

—

En 1489, au commencement de l'été, il survint dans les Pays-Bas une maladie contagieuse, qui avait pris source en Angleterre et se répandit dans toute l'Allemagne, d'où elle passa dans les états voisins ; elle dura deux ans ; on la nommait suette anglaise, *sudor anglicus*. La maladie commençait par une transpiration extraordinaire, qui tuait les individus qui en étaient atteints au bout de vingt-quatre heures. Ceux qui pouvaient dépasser ce temps échappaient presque toujours.

Cette maladie se répandit d'abord en Hollande, puis dans le Brabant et dans les Flandres. On lit dans Rosweydus, qu'à Louvain cette peste enleva vingt mille personnes ; elle en tua trente-trois mille à Bruxelles. A Anvers, elle fit de tels ravages qu'il mourait plus de cent personnes par jour. Les magasins étaient fermés, les navires qui n'avaient pu quitter le port, faute de matelots, abandonnés, le commerce avait cessé et la ville était presque déserte.

Pendant cette terrible calamité, Bruxelles rencontra dans ses murs un noble et vaillant précurseur de Belzunce à Marseille, et de saint Charles Borromée à Milan.

Il y avait, en effet, alors dans le modeste couvent des

frères mineurs de Bruxelles un humble religieux bien connu du peuple et qui s'appelait frère Dirck de Munster. Les curés de la ville étant morts victimes de leur dévouement à leur saint ministère, il demanda et obtint de ses supérieurs la permission d'aller secourir les malades et de leur administrer les derniers sacrements; faisant abnégation de lui-même et de crainte d'introduire la peste dans sa communauté, il se dressa, sur la Grand' Place de la ville, une tente à l'aide de pieux et de quelques toiles et érigea sur le devant un autel où il administrait les saints sacrements à tous ceux qui pouvaient encore venir l'y trouver; quant aux autres, il allait les voir lui-même chez eux et avait pour compagnon dans ces tournées héroïques, un pauvre sacristain qui le précédait avec une lanterne et une sonnette.

Ce héros obscur du dévouement catholique, mourut aussi de la maladie; alors le père Dirck, ne trouvant personne pour lui rendre le même service, attacha la lanterne à la corde que les frères mineurs portent au lieu de ceinture, prit la sonnette de la main gauche et porta de l'autre le ciboire.

Nous avons dit que l'épidémie dura deux ans. Pendant le premier hiver, le père Dirck ne pouvant conserver de la lumière dans sa tente, à cause de la violence du vent et empêché par là de réciter les prières canoniques, fut invité par un brasseur qui demeurait aux environs à prendre une chambre chez lui. Toutes les brasseries de la ville furent ravagées par la peste, à l'exception de celle *de la cigogne*, où le père Dirck demeurait et son hôte dut la vie à sa charitable action. Cette protection évidente fit même tant de bruit que l'on accourait de toute part pour prendre de la bierre de cette maison, dans l'espoir d'être guéri ou préservé de la maladie, vertu que le peuple attribuait aux mérites des prières de ce saint homme.

Le père Dirck, depuis appelé Thierri de Munster et par quelques auteurs d'Osnabruck, à cause de son lignage paternel, mourut au couvent des Récollets à Louvain, en l'année 1515, en odeur de sainteté et doué de l'esprit de prophétie. Pendant la terrible période de deux ans où sévit la suette anglaise, ce noble fils de saint François avait administré les sacrements à trente-deux mille personnes.

Les habitants de Bruxelles, voyant que tout secours humain était impuissant à conjurer le fléau, organisèrent une procession solennelle en l'honneur du très-saint Sacrement de Miracle, à laquelle furent conviés les habitants de Louvain, de Malines, de Gand et de Mons tout aussi éprouvés qu'eux par le fléau. La veille du jour qui vit cette grande démonstration, un jeûne général prépara le peuple à la célébrer. Ces prières, ces mortifications et ces actes d'humilité de tout un peuple firent violence au Ciel et les écrivains de l'époque rapportent, qu'après la procession, personne ne mourut plus atteint de cette maladie dont la contagion s'arrêta en même temps dans les autres villes qui avaient également pris leur recours au très-saint Sacrement de Miracle.

En 1529, la suette reparut; il mourut à Anvers, dans l'espace de trois ou quatre jours plus de quatre cents personnes. L'épouvante fut telle que les ouvriers suspendaient leurs travaux et que les marchands fermaient leurs boutiques; chacun recourait au très-saint Sacrement, pour obtenir une bonne mort; le clergé et le peuple firent une procession solennelle, le jour de la Saint-Michel, pour apaiser la colère de Dieu. Le Ciel fut encore une fois désarmé par la ferveur des fidèles; le fléau cessa sur-le-champ et, en reconnaissance de ce bienfait, on établit dans la suite, à Anvers, une procession annuelle.

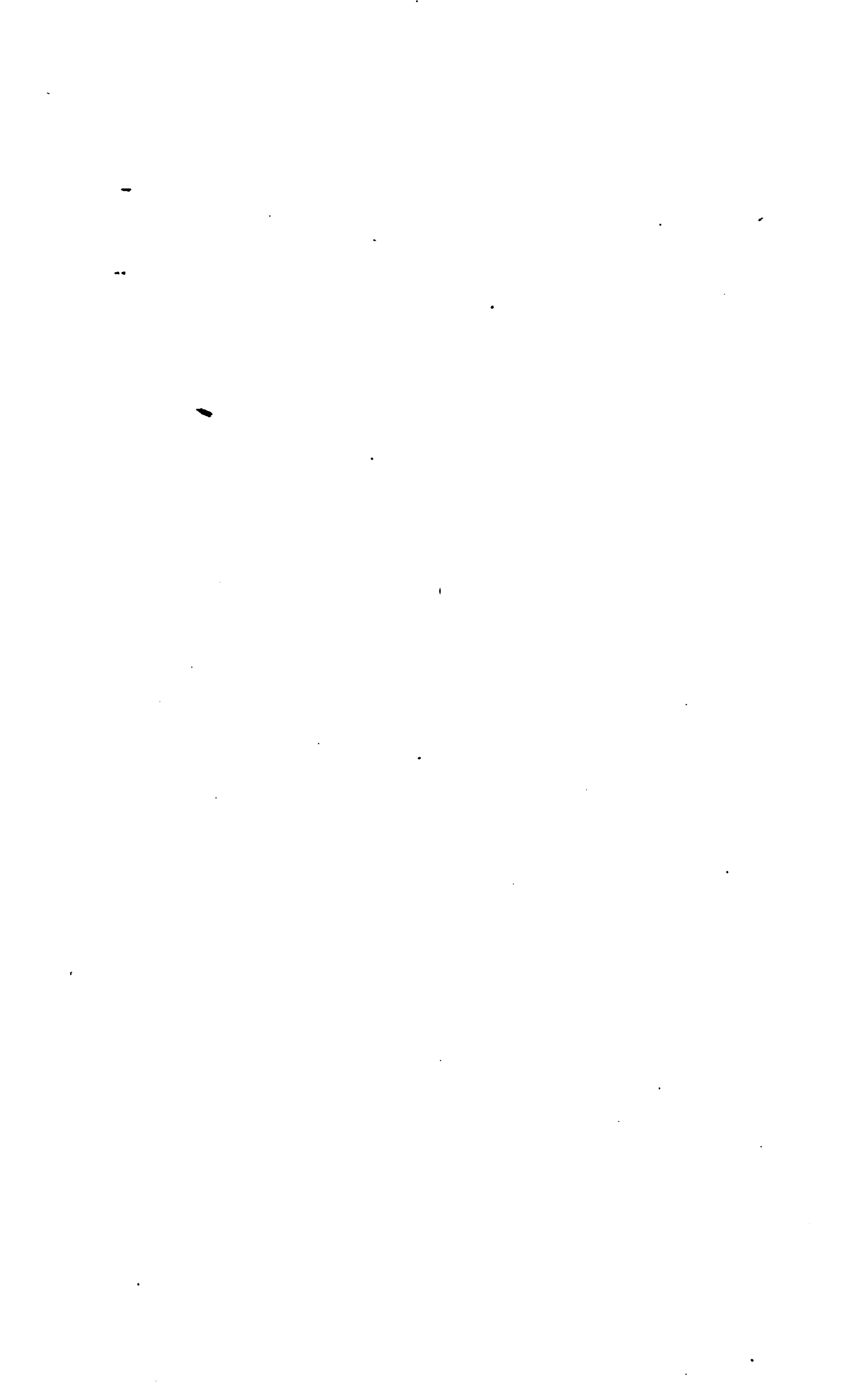
A Bruxelles, d'après l'avis du chancelier de Brabant, Adolphe Van der Noot, des magistrats de la ville et des membres du chapitre de Sainte-Gudule, on fit annoncer un jour de jeûne à observer le 1er octobre 1529, afin que chacun pût mieux se préparer à communier le lendemain et que le troisième jour, après une messe solennelle, il y aurait procession générale avec le très-saint Sacrement de Miracle; il était, en outre, stipulé qu'un homme de chaque maison accompagnerait la procession avec un cierge ou un flambeau. Tout cela fut exécuté : l'évêque de Cambrai célébra la messe solennelle et la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, suivit la procession avec toute sa cour. Comme en 1489, l'épidémie cessa de nouveau immédiatement après la procession. En action de grâce de cet événement, la pieuse princesse institua une procession annuelle, au mois de juillet, le premier dimanche qui suit la fête de sainte Marguerite, sa patronne.

La tante de Charles Quint descendit dans la tombe, à Malines, en 1531. Marie, veuve du roi de Hongrie et sœur du puissant empereur, lui succéda. Ce fut elle qui en 1532 accompagna, pour la première fois, la procession instituée par sa tante; elle suivit le très-saint Sacrement avec les seigneurs et les dames de sa cour, ses hallebardiers et ses gardes du corps; quatre chevaliers de la Toison d'or, en grand costume, portaient le dais qui abritait le très-saint Sacrement.

Ces processions et d'autres semblables qui eurent lieu dans la suite, tous ces actes de foi auxquels tout le peuple des Pays-Bas, représenté par ses souverains, prit part et applaudit, nous semblent providentiels, quand nous venons à considérer le déplorable état de l'Europe pendant cette triste période. C'était alors l'époque la plus malheureuse pour la religion catholique et les mœurs chrétiennes. Le moine de Wittenberg, ce trivial

auteur des *Tisch-Reden*, avait déjà aboli le culte catholique en Saxe et dans les états de plusieurs princes allemands; Zwingle faisait cesser l'usage des sacrements dans une partie de la Suisse; Gustave Ier introduisait le luthéranisme en Suède; Frédéric Ier en Danemarck, tandis que dans l'ombre le voluptueux Henri VIII, tantôt sur les coussins d'un boudoir et parfois les yeux fébrilement arrêtés sur un échafaud rêvait la papauté jointe au sceptre des trois royaumes et se préparait à consommer ce grand crime qui s'appela le schisme d'Angleterre.

En 1570, on célébra à Bruxelles le jubilé de deux cents ans du très-saint Sacrement de Miracle; il fut annoncé par un bref du pape Paul IV, autorisant d'absoudre les péchés d'hérésie. Ce fut à cette occasion que le duc d'Albe accorda un pardon général à tous ceux qui, pendant les troubles précédents, avaient désobéi au roi; on annonça ce pardon le 16 juillet, jour auquel commença le jubilé; mais l'orage grondait au loin; l'hérésie levait la tête; Berlaimont traçait le brouillon du compromis des nobles; Bréderode buvait aux Gueux et Marguerite, duchesse de Parme, quittait les Pays-Bas, le 30 décembre, pour faire place au duc d'Albe.



CHAPITRE HUITIÈME.

Les Gueux.

—

Avant que les huguenots eussent propagé le poison de leur fausse doctrine, nos ancêtres jouissaient de la plus douce paix : le peuple docile à la voix de ses pasteurs vivait dans la crainte de Dieu; ses lois et celles de sa sainte Église étaient strictement observées; le vice n'était connu que de nom et relegué dans les bas-fonds, d'où il n'osait montrer la tête; l'homme menait une heureuse vie.

Elevés chrétiennement, les enfants étaient dociles à la voix des auteurs de leurs jours; les liens indissolubles et sacrés du mariage étaient respectés bien plus par la pudeur du peuple, que par les strictes lois portées contre l'adultère; les familles étaient nombreuses; la concorde et l'amitié présidaient partout; le luxe et la prodigalité effrénée qui ruinaient d'autres nations étaient inconnus aux Pays-Bas; le peuple était libre, justement fier de ses priviléges, laborieux et fidèle à ses devoirs, parce qu'il comptait sur le gouvernement de la nation. Le commerce florissait : Anvers, la Venise du Nord, voyait se presser en foule, devant les quais de l'Escaut, les caravelles génoises, les frégates portugaises et même les caïques marocaines; les arts et les sciences jetaient d'éblouissantes clartés sur cette prospérité déjà si belle

et l'Europe entière ne parlait qu'avec jalousie du bonheur des Flamands. Charles-Quint, le bourgeois de Gand, avait conduit nos milices à Pavie, à Tunis, aux Grandes-Indes et sur tous les célèbres champs de bataille qu'avait illustré de sa valeur celui qui se faisait gloire d'être né Flamand.

Mais, dès que les erreurs des hérétiques eurent été introduites dans notre pays, tous les crimes l'envahirent à la fois; les Anabaptistes donnèrent à Anvers le dégoûtant spectacle de leur luxure éhontée; la discorde et la rébellion gagnèrent du terrain; les Gueux infestèrent les bois et se firent écumeurs de mer; Van den Tympel et Marnix mettaient aux mains de leurs soudards la torche et la hache dévastatrices et les soldats d'un capitaine du prince d'Orange, Mons Van Marguette, profanaient les vêtements sacrés de l'église de Saint-Nicolas, en dansant des rondes impies autour de la fontaine dite des trois pucelles.

Tous ces excès donnèrent naissance aux révoltes, aux guerres civiles, aux massacres et aux dévastations dont, pendant quarante ans, la Belgique fut accablée et firent aux flancs de la nation des plaies béantes, qui ne devaient plus jamais se fermer.

Le 6 Juin 1579, après avoir pillé l'église de Saint-Nicolas, les iconoclastes à la solde de Van den Tympel se ruèrent sur l'église de Sainte-Gudule; ils la dévastèrent entièrement et ces ignobles soudards détruisirent à jamais les chefs-d'œuvre des artistes qui faisaient le juste orgueil de nos ancêtres. Mais, par un décret de la divine Providence, les chanoines de Sainte-Gudule, qui avaient prévu ce terrible accident, avaient pris soin de cacher le très-saint Sacrement de Miracle, ce trésor le plus précieux entre tous ceux qu'ils possédaient et avaient réussi à le mettre en lieu sûr, ce qui mérite d'être raconté exactement.

Le détail précis de la manière dont fut sauvé le très-saint Sacrement de Miracle existe dans l'enquête officielle, avec déclaration authentique, confirmée, en 1585, sous la foi du serment et dont Cafmeyer nous a conservé une copie.

Le comte d'Egmond, fils de Lamoral d'Egmond qui fut décapité à Bruxelles, était pour lors en garnison dans cette ville, avec plusieurs compagnies de cavalerie wallones. Enfermé à la Grand' Place sans vivres ni assurance de secours, il fut contraint de capituler et sortit par la porte d'Anderlecht avec ses soldats et les bourgeois catholiques, le 6 juin 1579, qui était la veille de la Pentecôte. Les bourgeois réformés et le gouverneur Van den Tympel attendaient un renfort considérable de Malines et d'Anvers. Le jour même arrivèrent de cette dernière ville à Bruxelles une troupe considérable de soldats huguenots, que l'on appelait les Brocquilles, parce qu'ils avaient un haut-de-chausse relevé jusqu'à la ceinture et rattaché avec des aiguillettes et l'autre qui leur retombait presque jusque sur les souliers. Ces Brocquilles ayant appris le départ du comte d'Egmond et de ses troupes et voyant qu'ils ne pouvaient pas les massacrer, coururent, comme des enragés, à l'église de Saint-Nicolas, où ils brisèrent les images, les calices et tous les vases et les objets sacrés. Ces dignes prédécesseurs de nos modernes solidaires dérobèrent ensuite les vêtements sacerdotaux, s'en vêtirent et en affublèrent même des femmes de mauvaise vie et, déguisés de la sorte, commirent mille obscénités et mille scandales et vandalisèrent tout ce qu'ils ne pouvaient emporter.

La ville fut bientôt remplie du bruit des exploits de ces dignes fils de Luther. Ce qu'ayant aussi appris, Messire Josse Hauwaert, chanoine de la deuxième fondation de l'église de Sainte-Gudule et clerc ecclésiastique de la fabrique, qui avait sous sa garde le très-saint Sacrement

de Miracle, sans perdre de temps, courut en diligence vers l'heure de midi à la collégiale dont il avait les clefs et ouvrit le tabernacle, pour en retirer la croix d'or dans laquelle les trois hosties miraculeuses étaient enfermées; il mit cette croix avec les saintes hosties dans un custode de cuir, fermant avec des crochets, que, d'après les conseils du vénérable pléban, il avait fait expressément exécuter par précaution en cas de pillage.

Le chanoine Hauwaert ayant donc fermé cette cassette faite en forme de croix, que l'on gardait encore du temps de Cafmeyer dans la petite chapelle joignant l'église des sœurs de la Madeleine, dites de Béthanie, rue des Vieux Variers (fripiers) et que l'on exposait aux principales fêtes de l'année, ayant été précédemment doublée d'un étui d'argent et enrichie de précieuses reliques, la remit au sieur Jean Meulemeester, prêtre et chapelain de l'église, qui s'y trouvait au moment même de l'enlèvement, accompagné du pléban Pierre Fabri. Meulemeester qui était habillé en bourgeois cacha la cassette dans une des poches de son justaucorps, mit par-dessus un manteau de couleur, sortit de l'église et traversa le marché au Bois, pour se rendre à la chapelle de l'hôpital des Douze-Apôtres, où il demeurait en pension chez Guillaume Meert, prêtre et chapelain de Sainte-Gudule et recteur du dit hôpital.

Au moment où il heurta à la porte du logis, les réformés, qui s'en étaient déjà rendus maîtres, y étaient en train de se livrer à des orgies scandaleuses; l'un des soldats venant lui ouvrir, il demanda à pouvoir parler à quelqu'un de la maison, sans faire connaitre que c'était là sa demeure. Une fois entré et voyant que les soldats huguenots étaient ivres, il s'enhardit de poursuivre et de monter à sa chambre dont il ferma la porte en dedans. Dès qu'il fut seul, il tira le très-saint Sacre-

ment, avec une grande vénération de sa poche ; mais, au moment de l'enfermer dans une cachette pratiquée dans sa chambre, il entendit que les soldats avinés se répandaient par la maison, en s'informant partout où étaient le vieux et le jeune prêtre qu'ils savaient y être attachés. Dans cette circonstance critique, Jean Meulemeester tira à la hâte de son coffre une serviette blanche, dans laquelle il enveloppa la cassette préalablement entourée d'une étole ; il l'ajusta avec des épingles en forme de paquet et l'enferma de la sorte dans son coffre ; il courut ensuite jusqu'au modeste réduit d'un vieillard, nommé Cornille De Schryver, qu'on entretenait dans cet hôpital et lui demanda s'il ne voulait pas mettre en lieu de sûreté un objet auquel il attachait le plus grand prix. Le vieillard lui répondit qu'il le ferait volontiers, d'autant plus qu'il connaissait une cachette très sûre en semblable occurrence.

Le prêtre retourna donc promptement à sa chambre et ayant enlevé le paquet que nous venons de décrire, il le remit avec ce qu'il contenait au dit vieillard qui le cacha incontinent.

Une fois le vénérable trésor mis en lieu de sûreté chez le vieux Cornille, Jean Meulemeester, pour éviter les insultes des soldats et peut-être la mort, sauta par une fenêtre dans le jardin de l'hospice nommé Ter-Arcken, dont nous avons déjà parlé et qui était situé aux environs de la chapelle de Salazar ; il y resta caché quelque temps et, la nuit venue, il gagna la maison de Messire de la Tour, pour lors secrétaire de la ville de Bruxelles, et s'y cacha, pendant près d'une semaine, au fond d'une tour des anciens remparts de la ville, située dans ce jardin.

Sur ces entrefaites, il entendit un grand bruit et tumulte de la soldatesque qui parcourait les rues et tuait sans pitié tous les prêtres et les religieux qu'elle parve-

nait à découvrir. Prévoyant un sort semblable, il voulut à tout événement mettre quelqu'un dans son secret et fit choix pour cela de Mlle Antoinette de la Tour, fille du prédit secrétaire, dont la discrétion, la vertu et la piété lui étaient bien connues. Il lui révéla donc que quelques jours auparavant, il avait sauvé le très-saint Sacrement de Miracle, qu'il ne jugeait plus en sûreté dans l'église de Sainte-Gudule et lui déclara qu'il l'avait porté à l'hôpital des Douze-Apôtres et l'avait confié au vieux Cornille de Schryver.

Peu de temps après, ayant appris que la plus grande fureur des huguenots était passée et que sa chambre, ainsi que toute la maison du receveur Guillaume Meert avaient été pillées, il se hasarda d'y aller et s'adressa premièrement au vieillard, lui demandant si le paquet confié à sa garde, pouvait lui être remis à l'instant. Cornille l'ayant apporté sur-le-champ, Jean Meulemeester en fut ravi et remercia de tout son cœur le brave homme. En remontant ensuite dans sa chambre pillée, le prêtre y découvrit son coffre vide; ce fut là qu'il enferma le très-saint sacrement. Quelques jours après Mlle de la Tour vint le trouver et lui demanda si tout était en bon état. Sur la réponse affirmative de Meulemeester, elle fut grandement consolée et celui-ci lui montra, en signe de vérité, le précieux trésor; Antoinette de la Tour, après avoir adoré les saintes hosties avec beaucoup de vénération, emplit la boîte de fleurs odoriférantes, puis le prêtre renferma l'étui dans le coffre.

Or, comme les huguenots faisaient des recherches minutieuses pour découvrir le très-saint Sacrement de Miracle, le chanoine Meulemeester craignant que quelqu'un ne l'eût vu emporter la boîte de la collégiale de Sainte-Gudule, ou qu'il pourrait être trahi de façon ou d'autre et courrait de la sorte risque de perdre la vie, alla trouver secrètement le pléban à qui il fit rapport

de tout ce qui s'était passé, lui faisant observer qu'il ne jugeait pas prudent de laisser plus longtemps l'étui avec les saintes hosties dans l'hôpital des Douze-Apôtres. Il lui fut répondu qu'il y serait avisé au plus tôt, mais, en dépit de ces promesses, le très-saint Sacrement resta encore plus d'un mois sous la garde du méticuleux chanoine.

Ce temps écoulé, Meulemeester fut mandé par Josse Hauwaert lequel, étant chargé, en vertu de son office, d'avoir soin du très-saint Sacrement, le pria de le lui remettre; ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Le doyen, après s'être longtemps consulté, avait résolu de confier le pieux trésor dont il se trouvait maintenant chargé entre les mains de Guillaume Baers, chapelain de l'église de Sainte-Gudule, qui demeurait alors avec Jeanne Baers, sa sœur, veuve de Philippe Rosseels, alias Pantens, dans une maison de la rue des Vieux Variers, joignant le couvent des religieuses de sainte Madeleine, dites de Béthanie. Guillaume Baers, donna à son tour ce vénérable trésor en garde à sa sœur, parce qu'il était assuré que les huguenots ne viendraient pas le chercher chez une femme inconnue, que rien du reste ne désignait à la rage de ces sectaires.

Jeanne Baers porta la boîte au premier étage, dans une chambre retirée de la maison, où il y avait un placard ou fausse-porte et l'y cacha au fond d'un coffre de bois.

A la fin du mois d'août de l'année 1579, de nouveaux troubles ayant lieu à Bruxelles à cause du soulèvement d'une partie de la garnison de cette ville, Guillaume Baers, ne jugeant pas le très-saint Sacrement assuré dans cette armoire, le fit cacher dans le creux d'une poutre qui se trouvait dans la chambre à coucher de sa sœur et en boucha soigneusement l'ouverture avec une planche épaisse.

Guillaume Baers vint à mourir quelque temps après ; sa sœur, à cause de son grand âge, craignant d'être enlevée d'une manière subite et inattendue, indiqua à son gendre, Jean van Cattenbroeck, secrétaire de la ville de Bruxelles, le lieu où se trouvait caché le très-saint Sacrement de Miracle ; celui-ci, de peur que les saintes espèces miraculeuses n'éprouvassent quelque altération, se rendit chez le chapelain Guillaume Meert dont nous avons déjà parlé plus haut et le pria de vouloir bien s'assurer par lui-même si elles n'en avaient pas encore subi ou s'il n'y avait pas lieu d'en redouter pour la suite. Cette visite fut effectuée, le jour de la Saint-Mathieu, 21 Septembre 1579, et elle permit de constater leur parfait état de conservation.

Pendant tout le temps que les saintes hosties demeurèrent dans la chambre de la pieuse veuve, c'est-à-dire, jusqu'en l'an 1585, elle eut soin d'y faire allumer des cierges, la nuit comme le jour, et ne manqua jamais de l'adorer dans sa retraite par de longues et ferventes prières.

Il est très remarquable que, pendant environ les six années que dura cette odieuse persécution, le très-saint Sacrement de Miracle n'ait jamais été l'objet de la moindre perquisition, alors cependant que Jeanne Baers, comme tous les autres bourgeois catholiques de la ville, fut obligée à différentes reprises de loger dans sa maison des soldats huguenots, entre autres un certain chef de partisans ou gueux de bois, qui s'appelait le capitaine de la Tour, lequel, quoique très brutal et plus inhumain qu'aucun de ses soudards, était cependant doux et modeste, lorsqu'il habitait cette maison où se cachait le divin agneau sous l'apparence du pain.

Quant au grand ostensoir qui était, ainsi que nous l'avons vu plus haut, très artistement travaillé en vermeil et dans lequel reposait la croix d'or avec les trois

saintes hosties poignardées, il fut emporté par le sieur Etienne Stekeldoren, avant le pillage de la collégiale de Sainte-Gudule ; mais, comme celui-ci ne pouvait facilement le sortir de l'église occupée pendant l'intervalle par les hérétiques, il se tint caché six heures dans l'une des tours, sortit à minuit par une porte détournée et put se retirer sain et sauf avec l'ostensoir qui, dès lors, fut mis en sûreté.

Tout ce que nous venons de rapporter repose sur la minute d'une longue déclaration dont l'original en langue latine reposait aux archives de Sainte-Gudule et dont une traduction française existe dans l'ouvrage de Cafmeyer. Le même prêtre Jean Meulemeester, Guillaume Meert, comme aussi la veuve Jeanne Baers et son beau-fils, Jean Van Cattenbroeck en ont affirmé sous serment tous les détails. Le dernier assure en outre dans cette déclaration, datée de 1585, que, depuis le 21 septembre 1579, personne n'avait ouvert la place où était caché le très-saint Sacrement et que personne même ne s'en était approché.

Henri Van Cattenbroeck, prêtre, fils du secrétaire et petit-fils de Jeanne Baers, donna plus tard, le 2 juin 1663, au couvent de Béthanie la custode qui avait servi à enfermer la croix d'or et en donna une attestation authentique munie du sceau de ses armes.



CHAPITRE NEUVIÈME.

Rétablissement du culte.

Pendant près de six ans, malgré l'envie sacrilége des calvinistes, dignes émules des profanateurs de 1370, qui se seraient fait un nouveau trophée, s'ils avaient pu enlever et maltraiter le très-saint Sacrement de Miracle, celui-ci resta, comme nous l'avons dit, à l'abri de toute découverte; des bruits habilement propagés par les catholiques parmi le peuple, affirmaient comme tradition que les saintes hosties avaient été portées à Mons, où l'on sut que Noir-Carmes, ce courageux et loyal gouverneur du Hainaut avait empêché les provinces wallones de donner dans les excès de la fureur des gueux.

Cependant l'archiduc Mathias avait appris avec beaucoup de surprise et une juste douleur tous les pillages et désordres arrivés à Bruxelles; il en témoigna par écrit son ressentiment au gouverneur Van den Tympel et aux indignes mercenaires qui formaient le magistrat à sa solde. Chose digne de remarque, ce fut ce même ramassis d'hommes formant le magistrat de cette époque désastreuse, qui publièrent le placard insultant et blasphématoire, que l'on a cité de nos jours dans le libelle que nous avons eu l'occasion de réfuter.

L'archiduc Mathias faisait aux magistrats les défenses les plus sévères de troubler en rien l'exercice public de

la religion catholique. Le bourgmestre Taye, homme fort zélé, descendant de ce Guillaume Taye, maître de la fabrique de Sainte-Gudule, qui figure comme témoin dans l'enquête de 1402, y apporta tous ses soins, de même que les quelques échevins catholiques que l'on n'avait, à cause de leur bonne renommée et de l'étendue de leurs services, osé faire disparaître de la liste des magistrats. Mais ce fut en vain ; car les ordres réitérés de l'archiduc n'apportèrent aucun calme aux persécutions exercées contre la religion catholique, qui durèrent jusqu'à la fin de 1580.

Le 16 décembre de cette année, le magistrat alors uniquement composé de calvinistes publia une ordonnance par laquelle ceux qui n'avaient pas tenu depuis trois ans consécutifs leur domicile à Bruxelles en devaient sortir avec leurs familles, sous peine d'être traités en ennemis. Parmi ces proscrits on citait tout particulièrement les gens d'église, ecclésiastiques et religieux des deux sexes. C'était là une tactique habile et le nouveau magistrat ayant jugé que le parti catholique était encore trop nombreux prit cette mesure vexatoire, directement contraire au privilége de *La Joyeuse Entrée*, pour l'affaiblir encore davantage; car, sous prétexte de ce placard, ils bannirent de Bruxelles tous ceux qui leur étaient suspects de catholicisme.

Le 23 février 1581, ce même magistrat, après avoir usé d'abord de quelques ménagements, fit appeler Jean Hauchin, doyen de Sainte-Gudule et lui ordonna de publier, en sa qualité de vicaire général de l'archevêque de Malines, pour le district de Bruxelles, qu'on ne devait plus célébrer les fêtes des saints, mais les dimanches seulement; ce qu'il refusa de faire.

Dans la proscription générale qu'on avait faite du clergé catholique, les calvinistes avaient excepté les curés en titre, faisant sonner bien haut ce semblant de

tolérance ; mais ils eurent ordre de rester dans leurs maisons et on leur fit défense d'en sortir pour visiter même leurs ouailles. Les autres ecclésiastiques qui se trouvèrent dans la ville, après la publication de cette ordonnance, furent emprisonnés au château de Vilvorde. Les calvinistes en vinrent jusqu'à défendre par un autre placard de célèbrer la messe ou de faire aucun exercice public de la religion catholique. A la vérité, le placard ajoutait que cette défense était temporaire, mais l'on peut tenir pour certain, en se basant sur l'exemple que donna depuis la Hollande, que s'ils eussent réussi dans tous leurs projets, ils n'eussent pas manqué de bannir à jamais, dans tous les Pays-Bas, l'exercice du culte catholique.

Le 25 avril 1582, Jean Hauchin, qui l'année suivante devait succéder sur le siége archiépiscopal de Malines à Antoine Perennot, cardinal de Granvelle, d'abord évêque d'Arras, fut jeté en prison pour servir d'otage, et être ensuite échangé avec le fils du bourgmestre rebelle, Henri de Bloyere, qui était entre les mains des Espagnols. Délivré de sa prison, il se rendit à Louvain, où il resta jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Malines.

Le lendemain, 26 avril et jour suivant, le magistrat bannit de la ville Pierre Fabri, pleban de Sainte-Gudule et son vicaire ; François Elant curé de Notre-Dame de la Chapelle et son vicaire ; Pierre Vink curé de Sainte-Catherine ; Roland Bauwens curé de Saint-Géry ; Jean de Brauwere, recteur de Saint-Nicolas et quatorze autres personnes de marque. En même temps, les doyens des nations, alors tous calvinistes, prirent la résolution de faire cesser en général et en particulier tout exercice de la religion catholique romaine, jusqu'à ce qu'on eût prouvé à leur gré, qu'elle s'accordait avec les Ecritures et la doctrine des Apôtres, contenue dans les douze articles du symbole. Enfin le coup fatal fut porté par un décret

émané le 1[er] mai, au nom de l'amman, du bourgmestre, des échevins, receveurs et conseillers du magistrat, conjointement avec le gouverneur van den Tympel, les colonels, les capitaines et autres membres du conseil de guerre. Ce décret contenait une répétition de toutes les calomnies, invectives et blasphèmes que les sectaires de ce temps-là étaient accoutumés de vomir, dans de pareils actes, contre la religion catholique. On y remarquait entre autres une furieuse sortie blasphématoire contre le très-saint Sacrement de Miracle et une défense formelle de tout exercice public du culte catholique, avec ordonnance expresse de tenir fermées toutes les églises, sauf celles qui servaient aux réformés, d'en ôter les images, comme étant un objet d'idolâtrie, ainsi que les tableaux et autres ornements et de les vendre.

Les églises ainsi profanées et établies pour leurs prêches, étaient affublées du titre de *Temples de la pure et véritable parole de Dieu*. Les maîtres et les maîtresses d'école reçurent ordre de n'enseigner aux enfants d'autres livres que ceux qui seraient approuvés par leurs ministres.

Les cloches volées aux églises furent employées à la fonte des canons ; l'argent et le cuivre portés à la monnaie et on en frappa des espèces au coin révolutionnaire des états confédérés. Le butin des églises fut pareillement mis à l'encan et l'endroit où se faisait cette vente sacrilége, situé près du collége de Nazareth, fut toujours depuis, appelé par les catholiques *la Chambre de Pilate*.

Van den Tympel et ses sectaires furent les maîtres à Bruxelles, depuis l'an 1579 jusqu'en l'année 1585. Ce n'est pas cependant à dire que les catholiques n'aient rien tenté dans cet intervalle pour la faire rentrer sous le joug de son souverain légitime. En 1580, la veille de Saint-Jean, quatre régiments de l'armée d'Alexandre

Farnèse, commandés par le seigneur de Montigny, s'étaient présentés à la porte du rivage avec un corps de troupes qui prenaient le nom de troupe des Etats. On avait établi des intelligences dans le corps de garde, mais elles manquèrent, faute de courage ou de fidélité. La porte resta fermée et Montigny fut obligé de se retirer sans pouvoir exécuter son dessein.

Quatre ans après, Alexandre Farnèse, nommé gouverneur général des Pays-Bas, après la mort prématurée de don Juan d'Autriche, ayant forcé la ville d'Anvers de se rendre, s'empara de Bois-le-Duc. Maître de ces deux places, il tourna ses vues vers la ville de Bruxelles, dont il occupa toutes les avenues. Malgré la résistance de la garnison calviniste, ses troupes prirent Vilvorde. Les ministres protestants furent pendus et les prêtres catholiques enfermés, comme nous l'avons dit, dans la prison du château, furent délivrés.

Bruxelles se trouva serré de si près, que les vivres n'y arrivaient plus qu'avec peine et en si petite quantité que bientôt la garnison et les bourgeois furent en proie aux horreurs de la famine. Les calvinistes déterminés à se défendre obligèrent les femmes, les vieillards et généralement toutes les bouches inutiles à sortir de la ville. Mal accueillis par l'armée assiégeante et forcés de sortir du camp, l'infâme Van den Tympel les força d'y rentrer à coups de canon, quand ils voulurent retourner en ville. Le peuple murmurait hautement, mais la garnison était forte et lui imposait silence; des centaines de personnes mouraient chaque jour de faim et l'on vit une mère s'empoisonner elle-même avec tous ses enfants, pour échapper au sort terrible qui l'attendait.

Strada nous rapporte que pressés par cette extrémité, les magistrats de Bruxelles, quoique tous calvinistes, jugèrent qu'il était temps de capituler. Le gouverneur et les soldats s'y opposèrent encore; mais enfin poussés

à bout par la disette, ils envoyèrent des députés au duc de Palerme. Le prince nomma deux commissaires pour traiter avec eux ; ce furent : Jean de Richardot, président du conseil d'Artois et Flaminius Garnier, secrétaire du conseil privé. La capitulation fut signée le 13 mars 1585 et le 19 suivant, Antoine de Goignies, seigneur de Van de Gies, gentilhomme du Hainaut et colonel d'un régiment d'infanterie wallone, que le prince de Parme avait nommé gouverneur de Bruxelles, y entra en garnison avec son régiment et plusieurs autres compagnies tant wallones qu'espagnoles.

La religion catholique fut bientôt rétablie. On instruisit le procès des magistrats calvinistes et les prêtres catholiques rentrèrent dans les charges dont on les avait dépouillés ; les prêches furent interdits ; les curés, les religieux et les autres ecclésiastiques reprirent leurs fonctions ordinaires et on s'occupa de réconcilier les tabernacles et les temples.

Le vénérable prélat Jean Hauchin, archevêque de Malines et successeur immédiat du cardinal de Granvelle dans cette dignité, depuis le 23 mars, se rendit alors à Bruxelles de Louvain, où il avait établi sa demeure, Malines étant encore au pouvoir des rebelles. Plusieurs personnes distinguées, tant de la noblesse que de l'Église, allèrent à sa rencontre et le conduisirent au logement qui lui était préparé à Bruxelles ; il y fut reçu aux acclamations et avec les plus grandes démonstrations de joie de la part du peuple catholique.

Deux jours après, l'archevêque Hauchin fit la première visite, avec toutes les formalités requises aux saintes hosties enfermées dans la poutre de la maison de la dame veuve Rosseels, alias Jeanne Baers, et du secrétaire van Cattenbroeck qu'elle avait mis dans le secret, comme nous l'avons vu plus haut. Le prélat, si bien fait pour prendre une information touchant un dépôt

sacré, qu'il avait tant de fois adoré, comme doyen de Sainte-Gudule, était assisté de Mathias de Hovyne, archidiacre de Malines, du doyen, son successeur, et du pléban de Sainte-Gudule. Ils ouïrent préalablement, en présence de Jean Goossens, notaire, les témoignages de Josse Hauwaert, du chapelain Jean Meulemeester, de la dame veuve Rosseels et de son gendre, le secrétaire Jean Van Cattenbroek, qui avaient tous coopéré à sauver ou à cacher les saintes hosties miraculeuses. On dressa un procès-verbal de leurs dépositions, relatant le fait que nous avons rapporté plus haut. Ensuite l'archevêque monta dans une chambre haute, qui avait une porte secrète, donnant dans la chambre à coucher de la dame Rosseels. Après que l'on eut apporté une échelle et que Jean Van Cattenbroek eut enlevé la planche qui recouvrait, dans toute sa longueur, une poutre creusée à l'intérieur et placée au plafond de la dite chambre, il en tira le paquet encore enveloppé de serviettes, contenant les hosties miraculeuses et passa de là dans une autre chambre, où on avait dressé une espèce d'autel, avec des cierges allumés ; l'archevêque ouvrit le paquet et en tira la croix d'or où étaient les hosties, enclose dans un étui de cuir noir, fermant avec des agrafes et des crochets, encore enveloppé dans l'étole que nous avons cité plus haut ; Jeau Hauchin reconnut la croix d'or pour être la même que celle qu'il avait vue et portée bien souvent dans l'église de Sainte-Gudule, au temps qu'il y remplissait les fonctions de doyen.

Après avoir soigneusement examiné si le reliquaire n'avait été ni ouvert, ni endommagé, et s'en être convaincu de toutes les façons, il tomba à genoux, versant des larmes de reconnaissance envers le Très-Haut qui avait entouré d'une protection si visible, depuis le commencement des troubles, les hosties miraculeuses, placées sous le disque de cristal ; il en rendit immédiate-

ment grâce à Dieu, en entonnant le *Te Deum*, avec les prêtres assistants et un grand nombre d'étrangers qui, dans l'attente de l'événement, se trouvaient dans la chambre voisine. Cela fait, il scella de nouveau l'étui en plusieurs endroits de son cachet et l'enferma dans une armoire de fer préparée à cet effet, jusqu'à ce que l'église de Sainte-Gudule fut réconciliée et que l'autel et le tabernacle fussent dignes de recevoir la céleste victime de la loi nouvelle.

Jean Hauchin félicita hautement de leur courage les prêtres, le secrétaire van Cattenbroeck et sa courageuse belle-mère et fit présent à celle-ci d'un magnifique reliquaire, comme souvenir de son dévouement dans ces temps périlleux.

Tout aussitôt, l'archevêque s'occupa de faire nettoyer les églises violées et profanées par les sectaires pendant les troubles ; on prépara la réconciliation de l'église de Sainte-Gudule, dont ce prélat fit la consécration solennelle le 28 mars ; il y chanta ensuite une grand' messe sur un autel élevé à la hâte, au milieu du sanctuaire dévasté, accompagné de la joie inexprimable du peuple de Bruxelles, agenouillé pieusement et occupant tout l'édifice par une affluence extraordinaire.

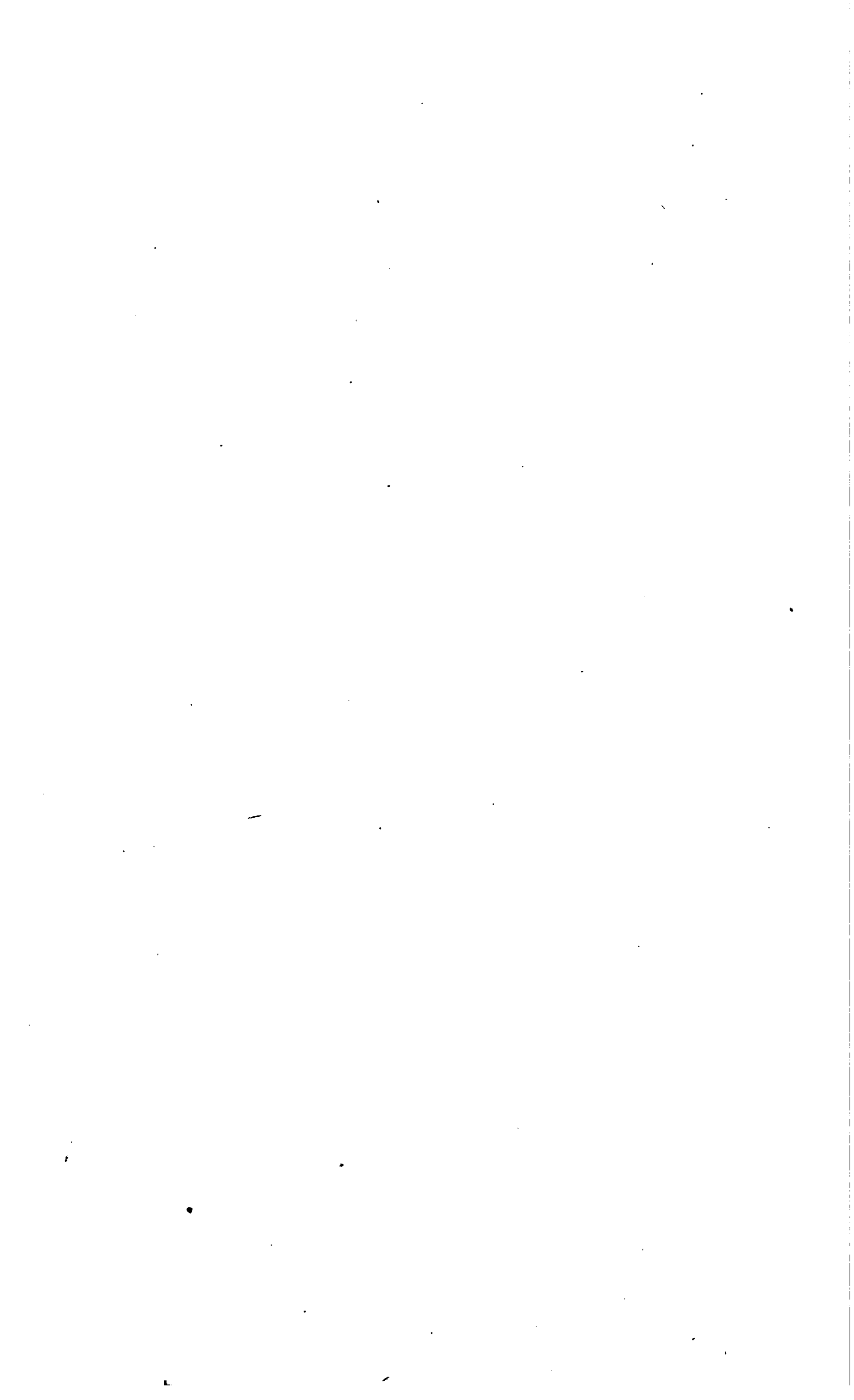
Le lendemain on y donna le sacrement de Confirmation à plus de douze cents personnes; l'archevêque publia un indult papal d'absolution et un grand nombre de personnes qui par faiblesse ou par politique s'étaient laissé séduire par les sectaires, vinrent lui demander leur absolution et leur réconciliation.

Le 6 juillet suivant, Jean Hauchin, accompagné de tout le clergé de la ville, ainsi que du magistrat, alla en procession de l'église de Sainte-Gudule à la maison de la dame veuve Rosseels, joignant l'église de Béthanie ou des sœurs Madelonnettes et retourna par le grand Marché et la rue de la Montagne, avec le très-saint

Sacrement de Miracle; il le remit ensuite dans l'endroit qui lui avait été préparé dans l'église collégiale.

Le 14 du même mois, la procession solennelle du très-saint Sacrement de Miracle, qui avait été interrompue depuis l'année 1579, eut lieu de la même façon que cela s'était pratiqué au temps passé et comme elle se fait encore annuellement de nos jours.

Quant à la poutre qui avait abrité pendant six ans les saintes hosties miraculeuses, après la suppression du couvent des repenties ou des Madelonnettes en 1785, le chapitre de Sainte-Gudule entra en sa possession et la plaça près de la chapelle du très-saint Sacrement, dans le pourtour du grand chœur, où on la voit encore aujourd'hui. La cassette elle-même donnée jadis par Henri van Cattenbroeck, prêtre et petit-fils de la dame veuve Rosseels, retourna par la même occasion au trésor de l'église collégiale.



CHAPITRE DIXIÈME.

Les Josephistes.

Le 29 septembre 1780, mourait à Vienne l'impératrice Marie-Thérèse, après un règne de quarante ans. Le 22 décembre suivant ses obsèques furent célébrées avec la plus grande magnificence dans l'église de Sainte-Gudule. Son successeur fut Joseph II, empereur et roi. Elevé par des maîtres imprudents dans des sentiments peu favorables au Saint-Siége, séduit par l'esprit de la soi-disant philosophie, naturellement emporté, plein d'idées extraordinaires, de systèmes et de plans exagérés, il avait déjà fait sentir du vivant de Marie-Thérèse ce qu'on devait attendre de lui. Il donna une foule de lois qui n'étaient nullement du ressort de la puissance séculière, défendit aux religieux d'obéir à des supérieurs étrangers, supprima les couvents et alors qu'il laissait toute liberté aux protestants, il interdit, pendant quelque temps, aux évêques, de conférer les ordres sacrés.

Non-seulement Joseph II abolit les confréries, diminua le nombre des fêtes et des processions, mais il fit encore des lois pour régler le nombre des messes et la quantité de cierges qu'on pouvait allumer pendant l'office ; c'est à l'occasion de toutes ces niaiseries que le grand Frédéric appelait l'empereur d'Allemagne : « mon frère le sacristain. »

L'établissement d'un Séminaire général à Louvain, l'abolition de l'ancienne constitution et la révocation de la joyeuse entrée mirent le comble à la mesure ; les Belges s'insurgèrent et bientôt une véritable armée de patriotes s'improvisa dans la Belgique tout entière.

Chose singulière, alors que les soldats patriotes ou révolutionnaires, respectaient les temples et les autels, les pandours de Trautmansdorff et d'Alton signalèrent leur barbarie par des exploits d'un vandalisme et d'une férocité bien étonnants chez des soldats de Sa Majesté impériale et catholique. Pendant que les patriotes étaient vainqueurs à Gand, les Autrichiens employèrent, à Bruxelles, les nuits du 13 au 17 Novembre de l'an 1789 à commettre les plus exécrables forfaits ; leur fureur impie les poussa même à ne respecter ni les églises, ni les vases sacrés, ni les ornements du culte.

Ces excès sacriléges repandirent partout la frayeur et la consternation. Le clergé de l'église collégiale des Saints-Michel-et-Gudule, instruit de ces affreux désordres et n'en prévoyant ni la fin, ni la portée, prirent sagement des promptes mesures pour dérober les saintes hosties miraculeuses à la connaissance et à la fureur de la soldatesque effrenée.

Le 24 Novembre 1789, vers les quatre heures de l'après-midi, deux prêtres et chanoines de la deuxième fondation de l'église de Sainte-Gudule, François Mintens et Henri Coppens se rendirent secrètement dans la sacristie du chœur du très-saint Sacrement de Miracle, où ils furent bientôt rejoints par deux membres de la fabrique, Jean Joseph Huygh et Jérôme Cobus et s'adjoignirent à titre de témoins les sieurs Deleeuw et Henri Matthys, tous deux maïeurs de l'église de Sainte-Gudule.

Tout d'abord le chanoine Mintens retira du tabernacle d'argent l'ostensoir avec la croix d'or, garni de diamants, dans lesquels étaient déposés les saintes hosties mira-

culeuses et les porta dans la sacristie en présence des témoins nommés ci-dessus ; et le sieur Jean-Joseph Huygh rédigea séance tenante l'acte dont nous donnons la teneur :

« Ce jourd'hui, le 24 novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, vers les quatre heures de l'après-midi, se sont rendus dans la sacristie du très-saint Sacrement de Miracle, dans l'église collégiale et paroissiale des Saints Michel-et-Gudule, les révérends Messieurs François Mintens et Henri Coppens, prêtres et chanoines de la seconde fondation dans ladite église, accompagnés de Messieurs Cobus et Huygh, marguilliers de ladite église, à l'effet de déposer dans un lieu de sûreté, à eux connu, les très-saintes hosties miraculeuses, qu'ils ont enfermées dans un étui de bois, garni de soie cramoisie et doublé de velours de la même couleur, cet étui ayant la forme d'une croix ; puis ils ont fermé et enveloppé cet étui d'un ruban de soie blanc et y ont apposé chacun un cachet; après quoi ils ont signé la présente. »

Quand la lecture de cet acte fut terminée, le chanoine Mintens prit la croix d'or avec les hosties miraculeuses et l'ayant montrée aux assistants, il la déposa avec le plus grand respect dans le custode disposé à cet effet, que l'église tenait en réserve. Après avoir fermé cet étui au moyen de crochets de cuivre adhérents, le chanoine Coppens l'enveloppa d'une étoffe de satin blanc et chacun des assistants y apposa un cachet en cire d'Espagne vermeille; ils paraphèrent ensuite l'acte que nous avons donné ci-dessus et dont ils firent quadruple copie. Chacun des témoins emporta une de ces copies ainsi que son cachet, pour servir à toute reconnaissance ou vérification postérieure. Après que cette touchante cérémonie fut achevée, tous les assistants se prosternèrent à terre, priant le Dieu caché sous les saintes espèces dans

le très-saint Sacrement de Miracle, d'épargner à la ville de Bruxelles les horreurs et les atrocités commises à Gand et dans d'autres villes de la Belgique.

Le révérend chanoine Jean Engelbert Mertens ayant assuré ses collégues qu'il connaissait une retraite sûre pour le précieux trésor, celui-ci lui fut confié en échange d'une double expédition de l'accusé de réception qui suit :

« Je soussigné, prêtre et chapelain, à la réquisition de Messieurs François Mintens et Henri Coppens, prêtres et chanoines de la seconde fondation de l'église collégiale des saints Michel-et-Gudule, déclare par la présente d'avoir reçu des mains des susdits Messieurs, un étui garni de soie cramoisie, en forme de croix, fermé et enveloppé d'un ruban de soie blanc, scellé par quatre cachets différents, dans lequel étui sont enfermées, selon leur déclaration, les saintes hosties miraculeuses, que je me charge de déposer dans un lieu de sûreté, que j'ai indiqué auxdits Messieurs. Fait à Bruxelles, le 24 novembre 1789, environ 5 heures après-midi. Etait signé : Jean-Eng. Mertens. Pbr. cap. et conf. ad Sanctam Gudilam. »

Cela fait et la lecture terminée, les deux chanoines remirent au révérend Mertens l'étui contenant la croix d'or avec les saintes hosties miraculeuses.

Le lendemain 25 novembre, à neuf heures du matin, le sieur Mertens alla porter le vénérable trésor au domicile de la demoiselle Anne-Catherine De Bruyn, fille de feu le maître charron, Jacques De Bruyn, dont la maison était située au Meyboom et déposa l'étui dans le tiroir d'une commode, dont il emporta la clef.

Cependant le digne prêtre, n'étant pas rassuré sur son précieux trésor et craignant un incendie ou tout autre accident fortuit, fit pratiquer, le 2 décembre, un trou dans le mur de la chambre qu'il occupait, au premier

étage du bâtiment dit *de costerye*, situé à la gauche du portail méridional de l'église de Sainte-Gudule.

Dans sa dissertation historique sur les hosties miraculeuses, Navez nous donne une gravure sur laquelle se voit figuré exactement l'endroit où reposèrent les saintes hosties miraculeuses, pendant tout le temps que dura la persécution antichrétienne.

Il était onze heures du matin, lorsque Mertens déposa l'étui dans cette cachette, dont le chanoine Coppens fit boucher l'ouverture. On y plaça dans la suite une inscription en marbre noir ainsi conçue :

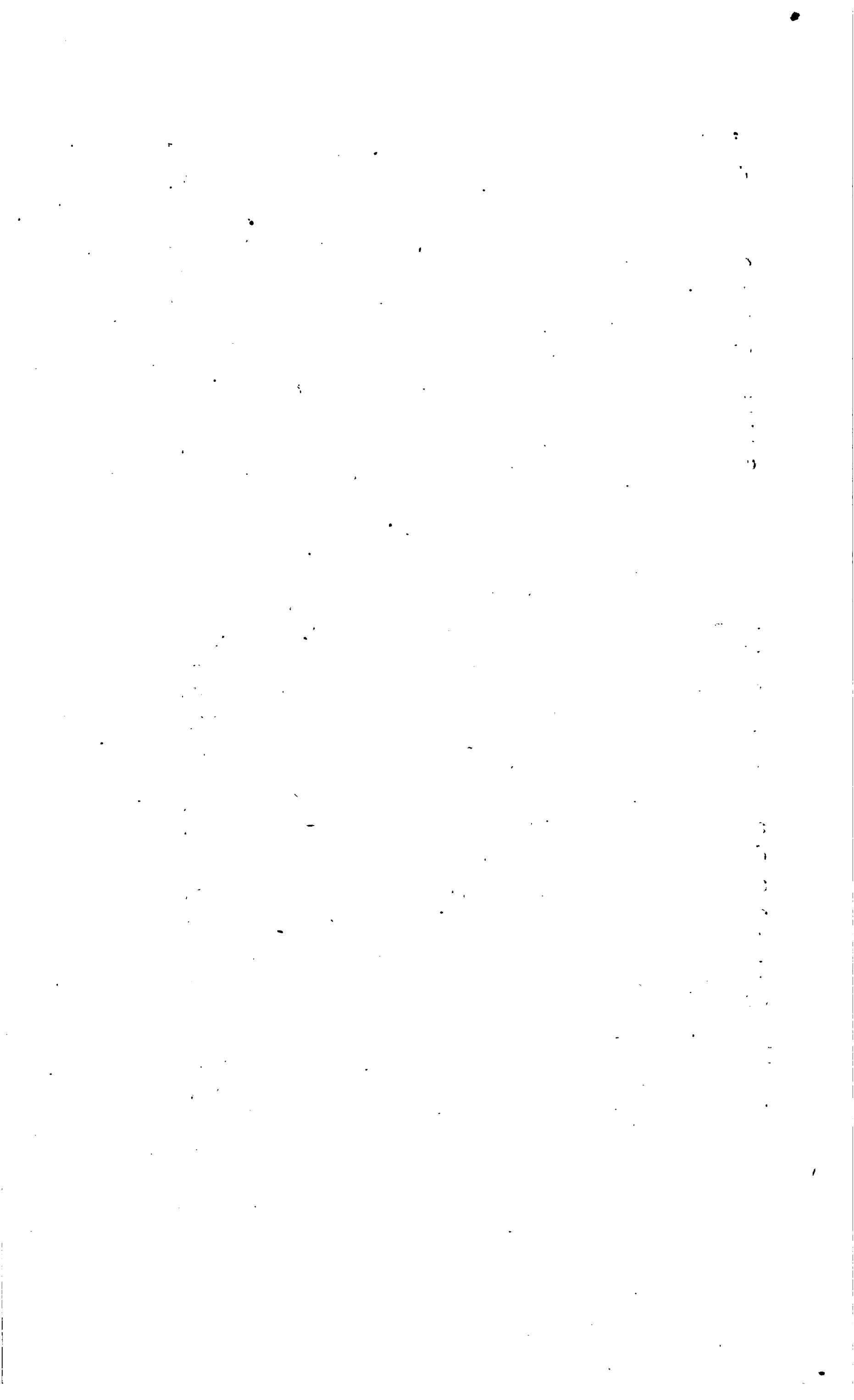
HIC LATUIT S S. SACRAMENTUM MIRACULOSUM A 3TIA USQUE AD 16TAM DECEMBRIS 1789.

Ce fut de cette manière que l'on assura la conservation du *palladium* bruxellois; mais le 12 du même mois, la ville fut reprise par les patriotes qui chassèrent honteusement la soldatesque autrichienne. On n'eut rien de plus pressé que de faire connaitre au peuple que l'objet de leur piété et de leur confiance providentiellement sauvé reparaîtrait bientôt sur son autel vénéré.

Avant ce rétablissement, Georges Nuewens, notaire apostolique, résidant à Bruxelles, fit comparaître, le 16 décembre de la même année, les personnages que nous avons cité plus haut et qui se rendirent à sa demande chez lui, accompagnés de Pierre Steenen, doyen mitré de la collégiale de Sainte-Gudule. Nous donnons à la fin de ce livre parmi les pièces justificatives l'acte qui fut dressé à cette occasion.

Ce n'était point là pourtant un danger très sérieux et le très-saint Sacrement de Miracle devait en courir d'autres bien plus redoutables, cinq ans plus tard, en pleine fermentation révolutionnaire.

—



CHAPITRE ONZIÈME

Les Sans-culottes.

—

Le 14 novembre 1792, les Français entrèrent à Bruxelles, sous le commandement du général Dumouriez, lequel dans sa proclamation du même mois, avait déclaré aux habitants des Pays-Bas, qu'il venait chez eux en allié et en frère, pour combattre de commun accord la tyrannie des rois et assurer la liberté des peuples.

On se demandera peut-être pourquoi l'on ne prit alors aucune précaution pour la conservation du très-saint Sacrement de Miracle, qu'on ne mit en lieu sûr que le 10 janvier 1793; mais au 14 novembre 1792, les Belges ne savaient pas encore au juste à quelle espèce de pillards et de fauteurs de perquisitions ils avaient à faire. Les émigrés français avaient même précédemment été froidement accueillis à Bruxelles; le nom de royalistes dont ils se targuaient, sonnait mal aux oreilles des patriotes brabançons, qui avaient chassé les Autrichiens en 1787 et pendant les années qui suivirent. L'antipathie contre les *keiserliques*, comme on les appelait alors, n'était pas encore éteinte.

Depuis la rentrée des Autrichiens aux Pays-Bas, une légion belge servait en France, sous le commandement du duc de Béthune. Les catholiques de Bruxelles crurent d'abord bénévolement aux promesses des proclamations mensongères des sans-culottes qui s'annonçaient

comme amis et alliés du peuple belge, venus uniquement pour l'aider à chasser les Autrichiens. Le clergé partageait complétement cette illusion. C'est ce qui explique le retard qu'on apporta pour mettre le très-saint Sacrement de Miracle en sûreté.

Ce ne fut que plus tard que les patriotes campinois apprirent à leurs dépens que leurs bons auxiliaires, les sans-culottes, venaient tout simplement faire la guerre à la religion, et surtout à l'argent de leurs bons alliés des Pays-Bas.

Il était temps qu'on prît, le 10 janvier, des précautions pour la conservation des saintes Hosties miraculeuses, car le 6 mars suivant, des officiers français enfoncèrent les portes de l'église de Sainte-Gudule, mirent une garde pour en défendre l'entrée et assurés de n'y rencontrer qu'eux-mêmes, ouvrirent de force les chapelles, la sacristie, les troncs, les coffres et les armoires, brisèrent les chandeliers d'argent, les lampes et d'autres objets de valeur, s'emparèrent de la dinanderie qu'ils envoyèrent à la monnaie et allèrent jusqu'à enlever des vêtements sacerdotaux, dont ils firent un auto-da-fé qu'ils allumèrent vis-à-vis des fonts baptismaux; un des officiers sans-culottes s'écria à plusieurs reprises qu'il souhaitait posséder le saint Sacrement de Miracle, pour le porter en France; leurs recherches pour le trouver durèrent trois jours et ils profanèrent même les tombeaux dans l'espoir de l'y découvrir.

Quant aux autres atrocités sacriléges, profanations et pillages commis dans l'église de Sainte-Gudule, pendant trois jours, ils dépassent les stupides fanatismes des iconoclastes du XVI[e] siècle; Jean Cans, notaire royal, admis au conseil de Brabant en a dressé un procès-verbal d'après ce qu'il en avait entendu dire par des témoins dignes de foi et d'après ce qu'il en avait vu lui-même.

Les sans-culottes, en venant envahir nos contrées

n'avaient qu'un seul soucis, celui de lever des contributions de guerre extraordinaires. On en voulait à la fois à l'argent et à la religion des Belges. Des sacriléges inouïs se commirent alors ; les commissaires de la convention, Gosuin et Merlin, lorsqu'ils allèrent, avec le représentant provisoire Sandelin, visiter l'église de Sainte-Gudule, quelques jours après le pillage dont elle avait été l'objet, ne purent s'empêcher eux-mêmes d'exprimer l'horreur que leur inspirait l'état de délabrement dans lequel on l'avait laissée. Toutefois, les officiers français plus lettrés et plus artistes que les gentilshommes de Marnix et de Van den Tympel se contentaient le plus souvent d'envoyer au Louvre, sans les détruire, les tableaux et les objets d'art qui tombaient sous leurs mains sacriléges. L'or, l'argent et le cuivre tentèrent seuls leur cupidité ; encore si ce cuivre était une œuvre d'art, une statue, ils la respectaient comme le lion de Monfort, et se contentaient d'ordinaire de frapper des gros sous ornés du bonnet phrygien avec les cloches et les balustres des fermetures des églises qu'ils dépouillaient.

Après ces premiers actes de furie sacrilége, on commença par confisquer les biens ecclésiastiques, on supprima les chapitres, les abbayes, les couvents, on déporta le clergé et on spolia même le pape amené prisonnier en France par l'ignoble directoire.

Le 21 juin 1794, les Français rentrèrent à Bruxelles et la Convention nationale déclara que les provinces conquises dans les Pays-Bas étaient réunies à la République française. L'observation du *decadi*, le catéchisme des droits de l'homme, le temple de la Raison et un grand nombre d'autres extravagances imaginées pour éteindre la religion dans le cœur des Belges furent tour à tour l'objet des promulgations des préposés de la République ; les noms mêmes que l'on donnait aux

rues de Bruxelles faisaient voir qu'il n'y avait plus de ciel à attendre, ni d'enfer à redouter; la rue du Paradis s'appela rue de l'Olympe et celle de l'Enfer rue du Vieux-Conte. L'église de l'abbaye de Caudenberg fut convertie en temple de la Raison et nous avons vu, lors du grattage qui a été opéré, quand M. Portaels historia son fronton de la médiocre fresque que l'on y voit encore, les mots : *Temple de la Raison*, inscrits en gros caractères au milieu du tympan d'où l'on fit disparaître un prêtre célébrant la messe que Godecharles avait sculpté. Les deux statues de David et de Moïse qui se trouvent sous le vestibule furent affublés des noms de Solon et de Lycurgue et les deux figures de femmes de Delvaux, représentant l'ancienne et la nouvelle loi, aujourd'hui conservées au fond du sanctuaire, s'appelaient alors la liberté et l'égalité.

Rendons cependant encore une fois justice à ces révolutionnaires qui se contentèrent de changer un nom que les attributs démentaient; car, à part quelque monuments et quelques objets d'art tombés sous les coups de cette barbare demi-brigade d'Entre-Sambre-et-Meuse qui détruisit l'abbaye d'Orval, les Français pillèrent beaucoup, mais, dans un esprit de centralisation artistique, ils vandalisèrent peu et tous nos objets d'art qui eurent le bonheur d'entrer au Louvre eurent aussi la bonne fortune de nous revenir en 1815. Nos édifices religieux ne perdirent positivement que les œuvres artistiques que la bande noire, composée spécialement de spéculateurs wallons, fit passer en Angleterre.

Les excès des Joséphistes avaient rendu prudents les chanoines de Sainte-Gudule. Un mois à peu près avant l'invasion des Français, le 22 mai 1794, ils avaient emporté le très-saint Sacrement et l'avaient confié à Jean-Joseph Huygh, marguillier de l'église de Sainte-Gudule et parent de M. de Crumpipen, secrétaire d'Etat. Ce sieur

Huygh faisait le commerce de draps, rue de la Montagne et était l'un des bourgeois les plus considérables du Bruxelles d'alors. Etant mort le 19 août 1801, on ne jugea pas convenable de laisser le très-saint Sacrement de Miracle dans la maison mortuaire; aussi le cardinal archevêque de Malines, Jean-Henri de Frankenberg et Schellendorf, à cause de cet événement, donna-t il de Borken, en Westphalie, le 10 novembre 1801, l'ordre de remettre les saintes hosties au vicaire-général de Lantsheere. La teneur de l'acte qui servit d'instrument en cette circonstance et qui est très long contient en substance que les saintes espèces miraculeuses que l'on conservait à Bruxelles, dans la collégiale de Sainte-Gudule, avaient été, de son aveu et de sa connaissance, confiées aux mains de M. Huygh, marié et maître de fabrique de l'église de Sainte-Gudule et lui avaient été remises par le révérend Marc-Antoine Van Dorselaer, bénéficier titulaire d'une prébende de la seconde fondation de l'église; que pour la sécurité d'un aussi précieux trésor, du moment où le sieur Huygh était décédé, il avait jugé nécessaire de se servir du même chanoine Van Dorselaer, demeuré caché dans les environs de Bruxelles, chez un artiste de cette ville, M. Ratty, pendant tout le temps que dura la tourmente révolutionnaire, et qu'il l'autorisait à se faire restituer le dépôt confié au sieur Huygh, en le chargeant en outre de le faire remettre entre les mains de son vicaire-général A. Vanden Put, s'en référant complétement, pour toutes les mesures à prendre à ce sujet, à l'expérience, et à la dextérité du dit chanoine.

Une des clauses du mandement de Jean-Henri nous touche au plus haut point, parce qu'elle nous apprend que la réparation des toits de l'église et autres ouvrages indispensables ont été exécutés à cette époque malheureuse par ce croyant, si digne du nom de chrétien, qui

s'appelait Jean Huygh. Il est curieux d'autre part de voir l'ancien archevêque de Malines, ce cardinal de l'Église romaine, appartenant à l'une des plus nobles et des plus opulentes familles de la Souabe, pousser la sollicitude jusqu'à se souvenir du remboursement de ces frais onéreux, dont, au fond de l'exil, pauvre et persécuté il se reconnaît redevable à la veuve et au fils de celui qui les avait supportés et promet de lui en tenir compte dans des temps meilleurs, qu'il ne doute pas de voir arriver bientôt.

En conséquence le 18 du mois de novembre, Pierre Huygh, fils du défunt, remit les hosties miraculeuses entre les mains du vicaire-général de Lantsheere. Elles restèrent déposées à Malines, comme nous le verrons tout à l'heure, dans la maison de deux nobles demoiselles, d'où le 15 juin 1804, le même chanoine Van-Dorselaer qui, depuis dix ans, avait été chargé de la conservation de ce trésor, le rapporta à Bruxelles, dans l'église de Sainte-Gudule.

Reprenons notre récit:

L'an de Notre-Seigneur 1801, le 18 novembre, Jean-Hubert de Lantsheere, chanoine théologal de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines et vicaire-général du cardinal de Frankenberg, descendit à Bruxelles en cachette chez M. Pierre Huygh, où il trouva Michel-François Mintens, chanoine de la seconde fondation de la collégiale et son collègue Marc-Antoine Van Dorselaer qui nous est bien connu. Un des témoins de la première translation Liévin Decoen était décédé en l'année 1800, mais Jean De Leeuw, sacristain de la chapelle du vénérable, était également présent à l'entrevue. Tous déclarèrent qu'ils reconnaissaient les saintes hosties miraculeuses enfermées dans une cassette de bois, en forme de croix, couverte de soie rouge

de la longueur d'un pied et croisée d'un ruban de soie blanche avec les doubles cachets du chanoine Mintens et du sieur Huygh, comme le déclarèrent le premier chanoine et le fils du marguillier.

A l'occasion de la mort de son père, et à la prière du chanoine Van Dorselaer, Pierre-Joseph Huygh, déposa ce précieux trésor entre ses mains, en présence de deux témoins qui l'avaient accompagné à Bruxelles à cet effet : Jean-Léonard de Villers, écuyer et Augustin-Elie Cruckx, qui remplit dans ce procès-verbal les fonctions de secrétaire.

Tout cela fut consigné dans la maison des nobles demoiselles Teresa et Maria Franco y Feo de Briez qui pour lors habitaient Malines et où le vicaire-général de Lantsheere transporta les saintes hosties miraculeuses, après l'enquête que nous venons de rapporter. Le très-saint Sacrement resta déposé chez ces nobles demoiselles jusqu'au 18 novembre 1801, époque où Jean-Hubert de Lantsheere réunit dans sa chapelle domestique le chanoine Van Dorselaer, titulaire de la seconde fondation de Sainte-Gudule, Messire Jean-Léonard de Villers, commissaire délégué par l'archevêque dans la même ville et le chanoine François Mintens. On y procéda à l'examen non-seulement de l'acte qui avait accompagné le dépôt de la croix renfermant les saintes espèces miraculeuses, mais des hosties mêmes, auxquelles on ne trouva aucun changement depuis le moment où elles avaient été déposées dans la maison du sieur Huygh.

Une autre constatation eut encore lieu le 23 novembre de la même année, en présence des mêmes témoins et de dame Thérèse de Jarry de la Roche, ancienne abbesse de l'abbaye de Herkenrode, pour lors refugiée chez les nobles demoiselles Franco y Feo de Briez. Les témoins constatèrent que pour plus de sûreté, on avait déposé le custode renfermant les saintes hosties dans une ar-

moire secrète, cachée sous la tapisserie, du côté gauche de la cheminée d'une chambre inhabitée, connue dans la maison sous la rubrique de chambre des étrangers. Le même vicaire-général et les témoins constatèrent que non-seulement l'endroit était propice par la sécurité qu'il offrait, mais encore pour mettre le saint Sacrement à l'abri de toute humidité; on l'avait enfermé dans une cassette de fer blanc, fermé d'un triple cadenas. Après vérification faite, toutes les personnes présentes scellèrent la dite caisse de leur cachet particulier et le saint Sacrement demeura en cet endroit jusqu'en 1804.

Bonaparte venait de culbuter le Directoire; la Providence avait remis en ses mains l'épée de César et de Charlemagne. Au faîte des plus sublimes grandeurs, le jeune guerrier s'était souvenu de l'antique foi de ses pères; aussi, à peine avait-il ceint la plus noble couronne du monde qu'il s'était hâté de conclure avec le Saint-Siége un concordat pour rétablir la religion catholique dans l'immense monarchie française.

Dès 1803, le nouvel archevêque de Malines, Jean Armand de Roquelaure, vieillard vénérable, qui s'était vu enfermé dans les prisons d'Arras par le conventionnel Lebon, à l'âge de 73 ans, avait rétabli les paroisses et succursales de son diocèse.

Le 14 juin 1804, Augustin Elie Crukx prêtre, Xavier Coloma, Deleeuw, témoins à ce requis, remirent au chanoine Van Dorselaer le custode en bois recouvert en peau de chagrin, muni des divers sceaux des témoins que nous avons cités et de celui de Laurent Millé, nouveau curé de Sainte-Gudule. Le lendemain, tous les témoins qui avaient assisté aux précautions prises pour soustraire les saintes hosties miraculeuses à la fureur des sans-culottes se réunirent à Malines, dans la chambre que nous avons décrite et y constatèrent par un acte authentique, que le précieux dépôt se trouvait dans le même

état que dix ans auparavant, alors que le chanoine Van Dorselaer l'avait emporté de Sainte-Gudule.

On le déposa après dans le tabernacle de l'église de Sainte-Catherine, qui seule alors avec celle de Notre-Dame de la Chapelle avait été reconciliée et rendue au culte.

Le 14 juillet de la même année, le très-saint Sacrement fut porté au milieu d'une procession solennelle de l'église de Sainte-Catherine à la collégiale de Sainte-Gudule. Depuis cette époque, il est exposé à la vénération du peuple et porté en procession, comme dans les temps antérieurs.



CHAPITRE DOUZIÈME.

Enquête juridique de 1861.

Dès que l'on eut remarqué quelque altération dans les saintes espèces, l'autorité ecclésiastique, toujours prudente lorsqu'il s'agit du culte divin dû au très-saint Sacrement de l'autel, décida que, pour plus de sûreté, une hostie récemment consacrée serait toujours placée derrière la boite hermétiquement fermée, dans laquelle les restes des trois saintes hosties miraculeuses sont enfermées entre deux disques de cristal.

Bien qu'il soit de croyance dogmatique que la présence réelle disparaît avec les apparences matérielles du pain lorsqu'elles viennent à perdre ce signe sensible, essentiel du sacrement, les pieux bruxellois peuvent donc toujours se livrer en entier à leur dévotion d'adoration et de culte dû à Dieu seul, en quelque état de conservation que puissent se trouver les saintes espèces miraculeuses.

La prudence n'a jamais manquée sous ce rapport à l'autorité ecclésiastique. Dans son enquête juridique, faite le 12 juillet 1670, Alphonse de Berghes, alors archevêque de Malines, ayant examiné scrupuleusement les saintes hosties miraculeuses, en présence de Mathias Middegals, doyen de Bruxelles, de deux docteurs de l'université de Louvain et de plusieurs prêtres et cha-

noines, et ayant remarqué qu'elles portaient quelques traces d'altération, pour ôter tout doute dans une affaire d'une aussi grande importance, décida que désormais on placerait une autre hostie récemment consacrée derrière les premières.

Le 20 juin 1861, une enquête juridique eut lieu sur l'état dans lequel se trouvent de nos jours les susdites saintes hosties miraculeuses. Cette enquête eut lieu à la demande de feu le révérend doyen Louis Verhoustraeten, en présence de Jean-Baptiste Van Hemel, camérier secret de sa Sainteté le Pape Pie IX, vicaire-général de l'archevêché, à ce délégué par lui, de Victor-Auguste Deschamps, prêtre de la Congrégation du très-saint Rédempteur, depuis évêque de Namur et actuellement archevêque de Malines, de Louis Boeteman, de la compagnie de Jésus, des bàcheliers en théologie Jean-Philippe Winnen et Victor Van de Velde, tous deux vicaires de Sainte-Gudule et de Pierre Lambert Goossens, chanoine honoraire du chapitre métropolitain de Saint-Rombaut, faisant fonction de secrétaire dans cette enquête.

Un examen attentif des saintes espèces miraculeuses constata, sous la foi du serment de ces divers témoins, « qu'après cinq siècles presque révolus, il se trouvait encore, dans la susdite boite d'or, en forme de croix, en trois endroits séparés les uns des autres, et placés en triangle, des restes ou des vestiges du sacrement du corps de Jésus-Christ et qu'on les y voit de la manière la plus distincte. »

Cette enquête confirmait pleinement la teneur de celle du cardinal Thomas-Philippe, archevêque de Malines, qui attestait en 1716 « que les espèces s'y apercevaient encore, » attestation déjà confirmée dans l'enquête juridique de 1771, publiée, en 1790, à la suite de la dissertation du père Navez et où il est dit : « que deux des

hosties étaient encore en partie conservées et que dans l'une d'elles on voyait distinctement les trous, mais que pour la troisième, il n'existait plus que des restes des espèces sacramentelles ou des vestiges du sacrament du corps de Jésus-Christ. »



CHAPITRE TREIZIÈME.

La Confrérie du très-saint Sacrement de Miracle.

—

Les sodalités ou confréries ont été jadis en grand honneur dans les Pays-Bas catholiques. Nos gildes les plus célèbres étaient au fond des confréries de bourgeois armés dans le but sacré de la défense des autels et des foyers, placés sous la protection de la sainte Vierge, de saint George, de saint Michel, de saint Antoine, de sainte Barbe ou de saint Christophe.

L'antique église du Sablon, ce superbe échantillon de notre art ogival du XV[e] siècle, que nous espérons voir rétablie dans sa splendeur primitive, grâce au zèle de la fabrique et à l'intelligente direction imprimée aux travaux par M. l'architecte Schoy, est un témoignage de la piété de nos gildes communales. Les archers anglais avaient gagné la bataille d'Azincourt et culbuté la fleur de la chevalerie française ; dès lors le carreau d'arbalète devint l'arme de guerre par excellence et la force et l'adresse des archers la principale sauvegarde des franchises communales. C'étaient là les confréries militaires.

D'autres avaient un but de charité militante et s'appelaient confréries des frères de Notre-Dame de la Merci pour le rachat des captifs.

D'autres encore, faibles et impuissantes à concourir à la défense de la patrie, se contentaient de prier, quand

combattaient leurs frères ; ce furent les confréries purement religieuses et de ce nombre une des plus respectables et des plus anciennes fut la sodalité bruxelloise du très-saint Sacrement de Miracle.

Riche ou pauvre, noble dame ou simple fille du peuple, chevalier banneret ou modeste artisan, tous tenaient à voir leurs noms inscrits sur les registres de cette pieuse association, pour donner de la sorte un témoignage public de leur respect, de leur filiale confiance et de leur dévotion spéciale à l'égard du trésor miraculeux qui repose dans le tabernacle de Sainte-Gudule.

Il conste par l'acte original d'affiliation, longtemps conservé dans les archives du Chapitre, que sur les instances des chanoines, le 15 Juin 1550, sous Jules II, une confrérie du très-saint Sacrement fut instituée à Bruxelles et canoniquement agrégée à l'archiconfrérie de Rome, érigée par Paul III, en l'année 1529.

Cette honorable sodalité dut en grande partie son extension aux indulgences accordées par le souverain pontife, Paul V, aux confrères romains, le 3 novembre 1606.

L'archiduchesse Isabelle, cette petite-fille de Charles-Quint, qui née sur les marches du plus grand trône du monde, dont le monarque ne voyait jamais le soleil se coucher sur ses terres, pansa d'une main chrétienne les maux affreux que l'hérésie avait fait à la religion, dans nos provinces. Ce fut à sa bénigne influence, à sa piété sans bornes et aux instances qu'elle fit auprès de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, ce digne pasteur d'une époque de réparation, que l'on dut l'érection canonique de la Confrérie, promulguée le 20 mars de l'année 1629.

Nous avons déjà, dans le cours de cet ouvrage, signalé les bienfaits et la prospérité sans exemples du beau règne castillan de l'archiduchesse Isabelle ; elle protégea

des Pays-Bas ne s'étaient jamais montrées si splendides, sans même en excepter le beau temps du moyen âge, tout cela était l'œuvre d'Isabelle et de son digne époux.

L'ancienne et célèbre Confrérie du très-saint Sacrement de Miracle fut florissante jusqu'à la fin du siècle dernier ; elle compta parmi ses membres tout ce qu'il y avait de savant, d'illustre et noble ; mais tombée avec la révolution, elle ne se releva plus.

De nos jours, elle a reparu dans tout son éclat et les lampes nombreuses, qui enrichissent le sanctuaire où repose le *palladium* des Bruxellois, est un témoin éclatant de la piété, de la vénération et de l'amour qu'ils lui portent.

Le projet de restauration de l'ancienne confrérie du saint Sacrement de Miracle, conçu par un des prévôts qui ne nous permet pas de le nommer, trouva facilement écho auprès de feu le respectable doyen Verhoustraeten. Ce vénérable ecclésiastique s'empressa d'y donner suite et obtint, le 5 juillet 1861, de son Eminence Engelbert Sterckx, cardinal archevêque de Malines, la reprise des privilèges et des faveurs spirituelles, dont jouissait l'ancienne sodalité tombée en désuétude. Par le même acte de reconstitution l'illustre archevêque approuva les statuts de la nouvelle confrérie et ratifia le choix des prévôts qui avaient généreusement consenti à prêter leur puissant concours au développement de cette œuvre si éminemment salutaire. Ces premiers prévôts furent :

MM. le duc d'ARENBERG,
le baron F. DE FIERLANT,
H. GOEMAERE,
le duc d'URSEL,
G. VAN MEERBEECK,
F. WINNEN, vicaire.

La duchesse de Brabant, cette petite-fille de Charles-Quint par les Habsbourg, accepta le titre de prévôte d'honneur; de toutes parts les adhésions arrivèrent comme par enchantement; les plus grands noms de la noblesse, des arts, des lettres et de la littérature se pressèrent en foule sur les registres de la Confrérie, qui ne tarda pas à devenir aussi prospère qu'elle l'avait été dans les temps anciens.

La cérémonie d'érection eut lieu le 21 juillet suivant, jour qui coïncidait avec le trentième anniversaire de l'inauguration du premier roi des Belges, qui, s'il était né protestant, sut si bien faire respecter les convictions religieuses de l'immense majorité de son peuple.

Ce fut un beau jour de fête pour l'église des Saints-Michel-et-Gudule que celui de l'érection de la Confrérie. L'antique foi des Brabançons se retrempait forte et vivace, et une communion générale unissait tous les confrères au pied du saint autel dressé en expiation du sacrilége attentat des juifs. Jamais la vieille collégiale de Lambert Balderic et de Jean Ier n'avait été plus richement décorée; jamais aux plus beaux temps du chapitre de la Toison d'or, tenu par le bon duc, l'église n'avait reçu d'ornementation plus royale; les tapisseries, les fleurs, les bannières étincelantes d'or, les oriflammes aux mille couleurs offrait dans toute l'étendue du temple un coup d'œil merveilleux.

A la fin du *Veni Creator*, le doyen s'était avancé vers le cardinal et avait reçu à genoux de ses mains le décret d'érection de la Confrérie, après qu'il en eut donné lecture en latin du haut de l'autel, il se dirigea vers la chaire et y lut aux fidèles la traduction française.

La Confrérie de 1550 était réinstallée et le chiffre des

membres inscrits le jour de cette cérémonie s'éleva à huit cent et onze.

Le dais de l'archevêque était placé vis-à-vis de celui du roi. La coïncidence entre la solennité royale et la fête religieuse frappa tout le monde ; elle fut trop heureusement exprimée dans un chronogramme inscrit sur le mâître-autel, pour que nous ne le transcrivions pas ici :

> sUb pontIfICatU pII nonI, In annIVersarIo InaUgUratIonIs regIs LeopoLDI, erIgente engeLberto CarDInaLe arChIepIsCopo, hostIæ transfIXæ ConfraternItas renasCItUr.

Le souvenir de cette belle fête chrétienne durera aussi longtemps que la vie de ceux qui ont eu le bonheur d'y assister ; tous les cœurs, toutes les voix se fondaient en un seul cri, en un seul vœu : ***Dieu et Patrie.*** La dévotion au très-saint Sacrement de Miracle prit, dès ce jour à Bruxelles, un accroissement immense ; c'est la plus belle récompense qu'a dû ambitionner le modeste promoteur de l'antique sodalité.

JUBILÉS

DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

JUBILÉS

DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

CHAPITRE PREMIER.

Les Jubilés.

Que sont les mystères d'Eleusis et de la Bonne Déesse, les Lupercales romaines et les fêtes de Cérès, de Minerve et d'Apollon Dydime, à côté de la splendeur des fêtes que relate l'ancien testament, et en regard des fêtes chrétiennes de la loi du Christ.

C'est un besoin général parmi les nations croyantes de renforcer la prière et l'hommage rendu à la Divinité dans la solitude, par la démonstration collective de la troupe entière des créatures s'inclinant devant l'unique créateur.

Les fêtes religieuses sont aussi vieilles que le monde; toujours elles furent le reflet vivant de la moralité et de la dignité des peuples qui les instituèrent.

Les Égyptiens, les Assyriens, les Grecs et les Romains brûlèrent de l'encens et immolèrent des victimes à certains jours privilégiés, qui prirent le nom de fêtes.

On eût regardé comme sacriléges les indifférents qui n'y auraient pas pris part. Une fête soit expiatoire, soit

propitiatoire, soit amenée par un anniversaire était un jour de réjouissance publique, où la justice et les tribunaux chômaient et où le consul précédé de ses licteurs allait, non pas à la basilique ou au forum, mais au temple consacré à la divinité tutélaire.

Laissons là le paganisme et ses divinités impures, ses bosquets et ses hauts-lieux et examinons le tableau touchant des fêtes chrétiennes, célébrées tantôt sous l'humble *arcosolium* d'une chapelle des catacombes, en face du tombeau d'un martyr et tantôt en pleine voie Appia, sous le ciel d'Italie, au bruit des chars et des coursiers avec le *vivat Christus* remplaçant l'Évohé, et le Labarum de Constantin, trônant à la place de l'aigle d'argent des légions romaines.

Le moyen âge surtout fut sublime en ses fêtes; le peuple marquait ces journées d'une pierre blanche; car c'était lui que l'Église conviait toujours bien avant les puissants de la terre. De même que Jésus enfant reçut dans sa crèche les humbles hommages des bergers avant les superbes présents des rois Mages, de même les pontifes et les prêtres de la féodalité recevaient la modeste javelle du champ du pauvre, avant le plat d'argent, tout pesant de moutons d'or, des superbes vassaux de nos princes.

Les fêtes de l'Église étaient les fêtes du peuple et, de nos jours encore, y a-t-il en Angleterre une fête plus populaire que *Christmas*, Noël, ce cri qui, au moyen âge, voulait dire bonne nouvelle et dont les hérauts faisaient toujours précéder l'annonce de quelque événement heureux et mémorable.

Noël, Noël; c'était le cri de l'Église en ses jours de triomphe, où elle conviait les pauvres et les délaissés à prendre part au grand banquet où s'agenouillait avec une égale humilité le leude et le plus humble des serfs.

La grande espérance du peuple était basée sur cette

parole du divin Maître : « je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles » ; les pauvres, les serfs, les opprimés voyaient dans cette promesse faite à l'Eglise leur consolation, leur refuge ; l'église n'était elle pas inaccessible aux archers du guet et le dessous de la table de l'autel ne constituait-elle pas un asile plus inviolable que le sauf-conduit d'un suzerain.

Au moyen âge le peuple était naïf, impressionnable aux spectacles grandioses, aux images qui l'émouvaient ; c'est l'homme primitif et le contre-pied de cette corruption ambulante, qui constitue l'homme civilisé, qui a perdu ou n'a jamais connu la foi.

Tous ce qui porte aux yeux, tout ce qui touche le cœur ; le peuple l'aime ; païen, il réclamait *panem et circenses* ; chrétien, il veut son temple et les manifestations extérieures de son culte.

Le premier qui institua une procession fut un croyant et un vrai croyant qui, sûr de ses sentiments à l'égard de la divinité, était convaincu de pouvoir par là même faciliter aux convictions intimes de ceux qui pensaient comme lui le moyen d'afficher publiquement des sentiments mûris et développés dans l'intimité de la conscience.

Le clergé fut toujours l'ami du peuple, son défenseur contre les forts et les puissants. A l'époque où l'instruction était un luxe inabordable, où les lettrés pouvaient se compter dans un royaume, il créa des « imaiges » pour le peuple et le peuple les comprenait.

Les jubilés furent une des occasions des grandes solennités du moyen âge ; l'année jubilaire était une année sacrée ; non-seulement les hommes libres, mais les serfs, les animaux, la terre même devaient partager la dispense générale à la terrible loi du travail, imposée par Dieu à l'homme prévaricateur. Le jubilé ouvrait une période de merçi et de pitié de la part des juges

inexorables, chargés d'appliquer le terrible code draconien d'alors, dont nous avons donné une idée dans nos précédents chapitres.

Le peuple aimait les jubilés, comme il aimait toutes les fêtes chrétiennes, parce qu'ils lui apportaient un soulagement à ses maux, un terme à ses angoisses. Aussi tous ceux qui gémissaient sous quelque main de fer se hâtaient-ils de célébrer cette période de délivrance.

La profanation des saintes hosties et le miracle du sang qui coula sous les coups des poinçons des juifs sacriléges étaient bien faits pour provoquer à cette époque de foi une grande manifestation religieuse. Aussi, après avoir été assez humble cinquante ans après l'événement miraculeux, le jubilé du très-saint Sacrement de Miracle fut célébré solennellement en 1470. Le Bon Duc régnait alors et c'était le beau temps de nos libertés communales; nul scribe de l'hôtel-de-ville, qui s'élevait alors majestueusement sur le plan de l'architecte Jean de Ruysbroeck, n'eut osé par sa voix discordante jeter le trouble et la division parmi ceux qui se préparaient à célébrer par des manifestations publiques le triomphe de Jésus-Christ dans son sacrement d'amour.

Les Pays-Bas à cette époque sécouaient leur longue léthargie et renaissaient pour les arts; Hubert et Jean Van Eyck étaient descendus dans la tombe, après avoir légué à la postérité chrétienne l'agneau mystique, qui orna, pendant trois siècles, la chantrerie de famille de Georges de Vyts; tous les maîtres ès-pierres élevaient à l'envi des temples que nous n'osons pas même restaurer et tout artiste de mérite se croyait obligé de consacrer à la gloire de l'auteur de toute perfection et de toute beauté le talent que le ciel lui avait départi.

En 1570, le jubilé du très-saint Sacrement de Miracle

revêtit, pour la première fois, cette allure artistique et chrétienne, cette valeur que donne seul le talent et que l'on trouve plus tard poussée jusqu'au génie dans les cérémonies de la célébration du jubilé de 1670.

Depuis un tiers de siècle, Rubens, l'auteur des magnifiques arcs de triomphes, élevés pour l'entrée à Anvers du cardinal-infant, était descendu dans la tombe; mais du Chastel, élève de Teniers, Bouttals, Mercx et Vanheil, secondés par le Magistrat de cette époque, prêtèrent à l'envi leurs talents à la grande manifestation patriotique et religieuse du jubilé de 1670.

A partir de cette époque, le nombre des témoignages publics de gratitude et de respect envers le très-saint Sacrement de Miracle semblent se multiplier à mesure que l'on avance. En 1720, on convia les meilleurs artistes dépositaires des traditions de Rubens, pour retracer sur la toile les événements du drame sacrilége. Le livre que Cafmeyer nous a laissé sur cette intéressante cérémonie est un des plus curieux et des plus caractéristiques que nous aient légués nos prédécesseurs; si la régence actuelle eût donné la centième partie de ce que l'on octroya alors, nous jouirions du plus magnifique spectacle qu'il nous ait été donné depuis longtemps de contempler.

En 1770, la manifestation fut encore plus grandiose et les différentes décorations élevées tant en ville que dans l'intérieur de l'église de Sainte-Gudule reçurent les prémices de ce nouveau style, la plus noble interprétation de l'antiquité par la renaissance, dont de Neufforge en France et de Wez aux Pays-Bas devaient se montrer les plus chauds partisans.

De Wez transforma toute l'église de Sainte-Gudule et disons ceci à son honneur, que, malgré cette modification de fond en comble, il ne commit pas un seul

acte de vandalisme. Les chapiteaux des piliers, décorés de choux réunis par des lacs d'amour furent transformés en chapiteaux ioniques du système de Michel-Ange, c'est-à-dire à quatre volutes; les nervures, les clefs de voutes prirent un tout autre aspect, mais partout la truelle et le ciseau respectèrent l'œuvre des anciens maîtres ès-pierres, que le goût et le caprice cherchaient à effacer partout comme incompatible avec les idées de l'époque. L'inévitable guirlande du style Louis XVI promena donc ses festons sur les archivoltes, rompant élégamment la monotonie des écoinçons. Cette décoration fit tant de sensation et rencontra tant de sympathie qu'on la regrettait encore en 1820 et qu'il se trouva des voix dans le journalisme d'alors pour combattre sa destruction.

Nous possédons une grande planche représentant l'intérieur de Sainte-Gudule, pendant le jubilé de 1770; elle justifie en tous points les appréciations et les données que nous venons d'émettre et nous montre, dans la décoration dont elle nous a conservé le souvenir, l'architecte des abbayes d'Orval et de Bonne-Espérance, le plus grand artiste de la Belgique au XVIIIe siècle, épris d'un tel respect pour l'œuvre de ses prédécesseurs que l'on aurait de la peine à lui trouver un pendant parmi les architectes de cette singulière époque.

Le jubilé de 1770 fut digne de celui de 1720; il vit éclore aussi la première dissertation que nous possédions sur l'authenticité et la véracité du miracle arrivé à l'occasion du poignardement des saintes hosties; mais, par suite de la suppression de la compagnie de Jésus, dont l'auteur, le père Navez, faisait partie, son remarquable livre ne fut publié que vingt ans plus tard et servit en quelque sorte d'acte public du sauvetage et de la conservation de la vénérable croix d'or, renfermant les

saintes espèces miraculeuses, opérés pendant la furie autrichienne de 1789.

Jetons un voile sur le flot de sang, les cris de rage et les attentats sacriléges qui séparent le temps des volontaires patriotes de l'avénement au trône du dernier Stadhouder de Hollande comme roi des Pays-Bas.

Le très-saint Sacrement, heureusement sauvé pendant la tourmente révolutionnaire et dérobé à la rapacité des officiers sans-culottes, qui voulaient le transporter en France, dans un but de spéculation, avait été replacé dans l'antique chapelle élevée jadis en son honneur. Sans encombre, il traversa la période sanglante du premier empire et, en 1820, sous un gouvernement protestant, sous un bourgmestre nommé par le roi Guillaume, le jour du jubilé s'éleva radieux et la procession promena les méandres gracieux et riches de son cortége à travers les rues de Bruxelles.

Les jubilés sont d'institution ecclésiastique; d'aucuns prétendent que leur célébration, comme pompe extérieure du culte, devrait se renfermer dans les limites de l'édifice auquel les souvenirs séculaires se rattachent. Au point de vue de la politique du jour, c'est là de l'intolérance pure et nous n'accuserons pas de ce crime trop réel nos modernes libres-penseurs, parce qu'il serait trop humiliant pour eux d'avoir ruiné de gaîté de cœur un nombre considérable de concitoyens.

Le jubilé est une des fêtes qui appellent les hommes sur un même point, dans un même but de fraternité et dans une même communion de sentiments dont la haute portée sociale ne saurait échapper à personne.

Malgré les efforts du pseudo-libéralisme et de la philosophie athée, la procession du très-saint Sacrement de Miracle de 1870 devait parfaire pour notre génération la magnifique chaîne qui relie sans interruption ses

innombrables anneaux jusqu'au fait miraculeux de 1370. Malheureusement il n'en a pas été ainsi, à cause de l'opposition systématique des autorités constituées et appelées par là même à protéger la liberté des cultes garantie par notre pacte fondamental.

Devant ces efforts inconstitutionnels, nous demanderons dans quelle sentine libérale la liberté des cultes de l'immense majorité des Belges s'est effondrée, pour accorder de la sorte le monopole de la rue aux vociférations licencieuses d'une poignée de renégats et de solidaires et d'en proscrire l'immense majorité des catholiques.

Résumons-nous : L'histoire des jubilés que nous allons donner est positivement l'histoire des croyances et des affections religieuses des générations qui nous ont précédé et les ont vues se produire.

Quiconque appréciera de sang-froid et sans opinion préconçue l'esprit qui a dicté toutes nos pensées pourra se convaincre que le clergé actuel est non moins soucieux que ses devanciers de procurer à Bruxelles le bien-être et la prospérité matérielle, qu'un de nos collègues de la presse faisait si bien ressortir dans la série de remarquables articles, qu'il publiait à propos de la suppression des processions jubilaires. Ces cérémonies n'étaient faites que pour procurer à nos concitoyens, avec un surcroît de bien-être matériel, cette douce consolation pour les pauvres et les opprimés, ces délaissés du monde, qu'ils sont placés bien haut aux yeux de l'Eglise, en attendant qu'ils reçoivent une large part des biens de la vie future, dans l'appréciation suprême des jugements de Dieu.

—

CHAPITRE DEUXIÈME.

Jubilé commémoratif du Miracle.

— 1570 —

Des deux jubilés antérieurs à 1570, nous ne connaissons que peu de chose, au point de vue des cérémonies, offices et réjouissances publiques, qui eurent lieu à leur occasion. La découverte de l'imprimerie était encore trop récente en 1470. pour que l'on songeât à transmettre par un monument typographique le souvenir de la solennité religieuse. En 1520, il y eut des fêtes et même, au dire des historiens, des fêtes splendides, mais chacun sait que le premier ouvrage sur une cérémonie publique et les premières illustrations sur bois datent de l'entrée de Philippe II à Anvers et furent dessinées, gravées et éditées par le célèbre Pierre Coecke d'Alost, dont le nom est déjà venu plusieurs fois sous notre plume, dans ce travail.

Nous ne possédons également aucun document sur les fêtes qui eurent lieu en l'année 1570 ; nos recherches sous ce rapport, tant à la bibliothèque royale que dans les collections particulières, sont demeurées infructueuses. Nous avons vu cependant quelques plaquettes ou feuilles volantes du temps, annonçant les cérémonies et les cortéges qui devaient parcourir les rues de Bruxelles, mais aucun de ces documents ne se trouve actuellement en notre possession, ou ne fait partie des collections gouvernementales.

Le jubilé de 1570 eut lieu pendant une période de conflagration et de troubles qui ne comptent pas de précédents dans les annales de notre histoire. Chacun sait que la domination espagnole étreignait alors d'un sceptre de fer nos malheureuses provinces. Le représentant qui s'agenouillait, au nom de Philippe II, sur le carreau de velours du chœur de Sainte-Gudule, était le très redouté Fernand Alvarez de Tolède, plus connu sous le nom de duc d'Albe.

La renaissance venait de naître ; Pierre Coecke d'Alost et Lambert Susterman, dit Lambert Lombard, avaient posé les premiers jalons de cet art qui devait acquérir une importance si majeure aux Pays-Bas, après les déprédations des iconoclastes. Le style des vitraux nous fait supposer avec raison qu'on l'employa pour les divers décors du jubilé.

Si le maître d'Anvers a conservé la relation de l'entrée du fils de Charles-Quint dans la métropole commerciale, nul écrivain n'a jugé à propos de nous transmettre les détails du jubilé de 1570. Nous savons pourtant qu'il fut excessivement riche et que les trois arts libéraux s'empressèrent de collaborer pour aider à son exaltation.

C'était à tout prendre une bien triste époque pour les Belges ; de tous côtés la guerre et la terrible guerre civile grondait à leur porte ; le tribunal de sang allait être érigé et nul désormais ne pouvait savoir le matin, s'il serait encore le soir compté au nombre des vivants.

L'antique église de Lambert Balderic reçut à l'occasion du jubilé de 1570, une décoration splendide et, pour la première fois dans les Pays-Bas, les ordres grecs et romains apparurent dans nos temples et dans nos sanctuaires.

Il est un fait curieux à constater, c'est que l'art de la Renaissance, né deux siècles auparavant en Italie du néo-platonisme, parvint seulement à s'implanter d'une

manière définitive aux Pays-Bas, à la suite d'un de ces cataclysmes dont l'histoire d'un peuple n'enregistre jamais le pendant durant l'espace de plusieurs siècles.

Il est bien fâcheux que le vieux maître d'Alost ne nous ait pas conservé sinon les dessins du moins les esquisses des arcs de triomphe, qui furent érigés à l'occasion de ce jubilé dans les rues et sur les places de Bruxelles; ils constitueraient aujourd'hui les plus curieux spécimens que le pinceau de Michel Coxie et de Bernard Van Orley nous ont laissés de cet art enfanté par les tendances néo-païennes, qui prévalurent à cette époque, et que ces sublimes élèves de Raphaël intronisèrent, aux Pays-Bas, un demi-siècle avant que les architectes ne songeassent à secouer les antiques traditions des maîtres ès-pierres de l'art ogival, pour adopter les préceptes de l'architecte d'Auguste, l'auteur de la basilique de Fano, Marcus Vitruvius. On ne saurait, en effet, douter que ce ne fût à propos de cette cérémonie que l'on fit l'une des premières applications de l'art païen, s'imposant à la société chrétienne, qui l'avait traité en *paria* jusqu'alors.

Le souverain pontife, Paul III, accorda, à l'occasion du jubilé de 1570, une bulle conférant le pouvoir d'absoudre de l'hérésie et le duc Alvarez de Tolède publia à son tour un pardon général pour tous ceux qui, pendant les troubles, avaient forfait contre le roi. Tous les catholiques doivent lui savoir gré des fortes mesures qu'il prit alors pour assurer le repos du pays et le maintien de la foi romaine, en défendant sous les peines les plus sévères la lecture des livres condamnés, dont, au témoignage de Rosweydus, dans son *Histoire des Pays-Bas*, il fit imprimer la liste, à Anvers, par le célèbre Plantin qui devait se faire, ainsi que son gendre Moretus, un si beau nom dans la typographie.

Le jubilé de 1570 fut le chant du cygne du culte catholique à Bruxelles avant les troubles religieux : ce fut pour la dernière fois qu'il y déploya ses pompes sublimes avant que le fanatisme des sectaires eût détruit la plupart des objets d'art religieux, qui existaient alors, chassé les moines, pillé et renversé les églises.

Les fêtes jubilaires célébrées sous le duc d'Albe qui, à tout prendre était un brave soldat et un chrétien convaincu, furent également les dernières cérémonies religieuses que vit l'église de Sainte-Gudule, avant que les hordes dévastatrices de Van den Tympel eussent porté la ruine et la désolation dans cette paisible maison du Seigneur.

On ne peut se faire une idée de l'importance qu'acquérait un jubilé à cette époque : attendu pendant un quart de siècle, parce qu'il devait apporter des grâces et des indulgences que l'Eglise, dans ces temps de foi, réservait toujours comme des faveurs exceptionnelles, il était salué à sa venue par les acclamations enthousiastes de la génération tout entière, qui avait le privilége de le voir célébrer.

Nous regrettons que les historiens soient si sobres de détails pour une semblable cérémonie dont le moindre nous intéresserait si vivement aujourd'hui. La cause en est bien simple et réside dans la foi ardente et naïve des fidèles de cette époque, qui, loin de devoir défendre leurs croyances contre des sectaires qui à peine étaient nés, n'avaient d'autres soucis que de lutter d'émulation pour les produire au grand jour et édifier par une ferveur sincère les simples croyants, qui prennent toujours comme règle de leur foi la façon d'agir des classes riches ou lettrées.

Nous avons assisté de nos jours à une bien triste exception à ce splendide exemple ; la haine des solidaires s'est affichée en public sur un placard nauséabond qui,

à la honte éternelle de notre régence, demeurera comme un témoignage de son mépris de la liberté du culte de l'immense majorité d'une population qui, si elle n'était débordée par les cabaretiers et les fonctionnaires stipendiés, s'empresserait de renvoyer bien vite les représentants qui la composent à l'obscurité qui convient si bien à leur incapacité reconnue.

Bruxelles faisait encore partie à cette époque du vaste diocèse de Cambrai et l'évêque y possédait un refuge à l'endroit où furent bâties depuis les vastes écoles et les cloîtres grandioses de la Société de Jésus, sur l'emplacement du palais de justice actuel. Philippe II ordonna, l'année même de la célébration du jubilé, l'érection de quatorze nouveaux évêchés dans les Pays-Bas. Bruxelles avec toute l'étendue de son archidiaconé, fit partie du nouvel archevêché de Malines. Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, qui se fit construire un palais archiépiscopal à Bruxelles par Sébastien van Noye, architecte de Philippe II, dans la partie de la Cantersteen appelé Coperbeeke, en fut le premier titulaire.

Un siècle plus tard nous assistons à un spectacle consolant : l'enthousiasme des Bruxellois est digne des meilleurs jours ; la seconde génération des élèves de Rubens compose des arcs de triomphe dignes de rivaliser avec ceux que le maître de l'école flamande peignit pour l'entrée à Anvers du cardinal-infant ; les gildes, le magistrat, le conseil de Brabant, toutes les autorités constituées rivalisèrent à l'envi de créations splendides ; l'antique cathédrale fut dotée en une année de plus d'œuvres artistiques que n'en avait su accumuler la piété de vingt générations. L'arc de triomphe, élevé par les magistrats de Bruxelles, fut dessiné par l'ingénieur-architecte Philippe Mercx et peint par Van Orley ; un descendant de ce célèbre élève de Raphaël fit le plus

riche et le plus artistique de ces témoignages de la piété des édiles d'une ville qui, deux siècles plus tard, devait dans leur ignorance et leur mauvaise foi insulter si grossièrement aux croyances de tout un peuple. Le jubilé de 1670 est une des plus belles pages de l'histoire de la religion catholique en Brabant ; aussi est-ce avec bonheur que nous avons résumé et traduit les pièces qui nous ont servi à écrire la relation qui va suivre.

CHAPITRE TROISIÈME.

Jubilé commémoratif du miracle.

— 1670 —

—

Si l'on en juge par le livre d'un bourgeois de Bruxelles du XVII[e] siècle, Jacques Stroobant, qui écrivit la relation du jubilé trois fois séculaire du très-saint Sacrement de Miracle, le magistrat, le clergé et les artistes luttèrent à l'envi pour rendre grande et belle la manifestation catholique et réparatrice du sacrilége commis par les juifs envers l'auguste et adorable sacrement de l'autel.

Les anciens magistrats de Bruxelles ont de tout temps fait servir leur autorité à corroborer par l'appui du pouvoir civil les manifestations religieuses qui signalèrent les jubilés du très-saint Sacrement de Miracle. Parmi les noms de ces magistrats, que l'on est heureux de pouvoir citer ici avec ceux des prêtres et des artistes, nous accorderons une mention particulière à l'*ambtman* chevalier Georges de Brimeu, le bourgmestre Guillaume Despomeraulx, écuyer, les échevins Van der Noot, de Brouckoven et de Fierlant, les trésoriers, Messires Théodore d'Heusden et Charles Jacques Taye; des barons de Wemmel, dont un des ancêtres joua un rôle si honorable dans l'enquête de 1402, le bourgmestre de la nation, Henri Van Cortenberg, les maîtres des comptes, Antoine Roelofs et Jean Van Lathem et les conseillers pris dans la bourgeoisie Wouvermans, Marchant et Van den Brugghe; nous en passons et des meilleurs; il faudrait citer tout le magistrat d'alors.

Parmi les membres du clergé nous citerons particulièrement le savant et zélé Mathieu Middegaels, archiprêtre de Bruxelles et doyen de l'insigne collégiale de Sainte-Gudule.

Quant aux artistes nous avons les meilleurs noms de l'école de Rubens : G. P. van Heïl, dont nous avons déjà souvent parlé, P. P. Mercx, architecte et ingénieur de Charles II, François du Chastel, le meilleur élève de Teniers et l'anversois Gaspar Bouttals, digne héritier des traditions rubenesques.

Dom Pedro de Velasco, grand-connétable de Castille fut remplacé, comme gouverneur des Pays-Bas, l'année même du jubilé, par le comte de Monterey. Ce fut à ce dernier que s'adressa le chapitre de la collégiale de Sainte-Gudule, pour solliciter son concours à la célébration de la grande manifestation religieuse, trois fois séculaire du très-saint Sacrement de Miracle.

Outre une somme d'argent considérable, le nouveau gouverneur ordonna que toute la garnison de Bruxelles, composée pour lors des célèbres gardes wallones au service de l'Espagne et de la cavalerie qu'il avait amené pour renforcer ces dernières, ferait partie du cortége auquel il voulut assister lui-même avec tous les gentilshommes de sa maison.

C'est une chose consolante de lire dans le récit naïf de Jacques Stroobant, qui nous sert de guide dans la présente description, l'enthousiasme dont on était animé : c'était, dit-il, comme si chacun devait obtenir un prix, que l'on travaillait pour que toutes les décorations que l'on projetait eussent été prêtes au jour fixé pour la solennité.

Ce jour tant désiré se leva enfin et le 12 juillet Bruxelles était en fête ; toutes les rues étaient plantées d'arbres, présent magnifique du Conseil des finances, qui avait permit de les couper gratuitement dans les bois

appartenant à la couronne; des festons de verdures et de fleurs remplissaient l'espace qui séparait les arcs de triomphe peints par les meilleurs artistes du temps et dans lesquels, dit Stroobant, on ne savait ce qu'il fallait admirer le plus, ou la perfection du travail, ou l'incroyable célérité que l'on avait mise à élever au Seigneur cette voie triomphale.

Les grandes traditions de Rubens se retrouvent toutes entières dans ces œuvres d'art; l'architecture, la peinture et la sculpture s'étaient unies pour en faire une production de génie remarquable. La plupart des parties saillantes et des principaux motifs avaient été dorés au fin et on y avait inséré quelques tableaux de Crayer, de Jean Van Orley, de Jean Van der Heyden et de Henri Van Helmont. Malheureusement nous ne savons pas d'une manière précise et positive auxquels de ces artistes il faut attribuer les divers tableaux individuellement, à l'exception cependant de celui du quatrième arc de triomphe, une des dernières œuvres de Crayer qui l'envoya de Gand où il habitait et que l'on voyait encore, il y a quelques années, dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Un des tableaux qui servirent à cette splendide décoration existe encore et se trouve à la chapelle de Salazar; il provenait également de l'église de Notre-Dame de la Chapelle.

Le premier des arcs de triomphe était placé au bas du Marché-au-Bois, un peu plus loin que la fontaine que l'on y voyait encore il y a dix ans, vis-à-vis de la rue dite *Cooperbeke*, où van Noye bâtit, comme nous l'avons dit plus haut, le palais du cardinal Granvelle et qui montait vers le *Cantersteen*. Cet arc de triomphe était large de quarante-deux pieds et haut de soixante-dix; il était percé de trois arcades reliées par un ordre ionique à bossages; l'arcade du milieu avait quinze pieds de largeur.

Le sujet encadré par l'attique du premier arc de triomphe représentait le vol des saintes hosties par Jean de Louvain. Le stilobate supérieur était orné de deux groupes personnifiant d'un côté le vol et de l'autre la haine sacrilége; le tableau central, au-dessus de la grande arcade, était soutenu par trois cariatides réunies et représentant : du côté droit, la Foi, l'Espérance et la Charité et de l'autre, la Religion, l'Holocauste et la Piété. Sur l'amortissement de l'arc se voyait la Vérité drapée de blanc, tenant d'une main son miroir symbolique et de l'autre un disque rayonnant dans lequel en forme de triangle se trouvaient les trois hosties; cette personnification était soutenue par d'épais nuages symbolisant les ténébreuses menées des juifs détournant leurs yeux de la vraie lumière; sur le cartel inférieur se lisait ce texte de l'Apocalypse de saint Jean :

Lux in tenebris lucet et tenebræ eam non comprehenderunt.

Comme on le voit la composition de cet arc de triomphe était on ne peut plus remarquable et pour ces temps de renaissance païenne et de style Rubens, le symbolisme religieux avait été parfaitement compris.

Le deuxième arc de triomphe d'ordre dorique et d'une composition large et fière avait été élevé sur la place dite *Cantersteen*, du coté du puits commun, supprimé il y a quelques années; il fermait tout-à-fait la circonscription de cette petite place, était large de quatre-vingt-seize pieds et haut de soixante-neuf. Un autel avec reposoir avait été dressé au milieu de l'arcade centrale; il était surmonté d'un tableau représentant, avec les neufs chœurs des anges adorant les saintes hosties renfermées dans un triangle, les quatre prophètes de l'ancien testament : Moïse, Aaron, Melchisedech et

David, ayant sur une table d'holocauste, élevée au millieu d'eux, l'agneau symbolique de l'ancienne loi, figurant l'agneau sans tache de la loi nouvelle.

Au-dessus des colonnes accouplées d'ordre dorique, enfermant ce rétable, on voyait : à droite, les saints apôtres Pierre et Paul, à gauche, saint Etienne et saint Ignace, premiers martyrs ; les colonnes d'angle portaient en amortissement du côté droit, la Foi, les pieds appuyés sur le globe terrestre et de l'autre, la sainte Église appuyée également sur cet emblème de l'univers

Toute cette ordonnance était surmontée d'un attique supporté par des thermes, encadrant une composition picturale, représentant Jonathas et ses amis, insultant, à Enghien, aux hosties enfermées dans le saint ciboire volé par son odieux complice, Jean de Louvain ; des figures d'anges encadraient cette composition terminée par un fronton circulaire, surmonté de trois anges ailés, portant des palmes en mains et servant d'amortissement terminal ; laplinthe inférieure portait cette épigraphe :

CONCORDIA.

Une preuve que les traditions de Rubens étaient encore bien suivies par nos artistes, c'est que l'architecte chargé de la décoration de la *Cantersteen* imagina à cet effet un motif identique à celui que Rubens employa sur la place de Meir ; nous voulons parler d'une série de portiques comprenant vingt-huit arcades qui ornaient toute la place. A Anvers, Rubens mit sous ses arcades les ancêtres du Cardinal-Infant ; l'architecte van Heil, qui avait à faire une décoration religieuse, y plaça les principaux personnages de l'ancien testament. Une allégorie ingénieuse signalait ce portique : l'arcade extrême de droite représentait Adam et Eve chassés du

Paradis terrestre avec l'épigraphe : « *Ne commedas* : » et l'arcade extrême, à gauche, la dernière cène avec l'inscription :

Accipe et manduca.

Le troisième arc de triomphe, de moindre importance que les précédents et n'enfermant qu'une seule arche d'ordre ionique moderne, était placé dans la rue de l'empereur, près de l'église des Jésuites. Il retraçait la justice divine, punissant Jonathas de son attentat sacrilége. Des amortissements en forme de guirlandes, des fruits, des torchères et des vases couronnaient cette composition qui de plus était surmontée d'une croix accompagnée de deux anges en posture d'adorateurs.

Il serait impossible d'imaginer dans un espace aussi restreint une composition de plus d'effet et d'un aspect plus grandiose.

Le quatrième arc de triomphe avait été établi au haut de la rue qui, partant de la prison de la *steenpoort*, allait vers la place dite *Coren-huis*. L'ordonnance à bossages vermiculés de cet arc de triomphe, percé également d'une seule arche comme le précédent, était d'ordre dorique; des piédestaux avaient été menagés entre les colonnes de droite et de gauche et portaient les enfants d'Héli, Ophni et Phinées, dont la fin tragique se lit au *livre des Rois*.

Le tableau qui surmontait l'arcade était l'un des plus remarquables de la collection ; il existait encore, il y a quelques années, dans le magasin de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, où nous l'avons vu ; aliéné malheureusement, nous ne savons ce qu'il est devenu. C'était une des dernières œuvres de Crayer ; il avait été peint dans la prévision des fêtes jubilaires. Le sujet plaçait sous les yeux des spectateurs l'action des juifs

remettant à Catherine, pour le porter à Cologne, le ciboire renfermant les saintes hosties profanées.

Sur les piliers extrêmes de l'arc de triomphe se voyaient, à droite, l'arche d'alliance et, à gauche, une idole brisée. La partie supérieure n'était pas décorée de figures de personnages, mais de festons et d'oriflammes ornées de différentes devises.

Le cinquième arc de triomphe, véritable œuvre d'art, digne de la signature du grand maître flamand, avait été composé, dessiné et peint par François du Chastel, le meilleur élève de Teniers, qui grava lui-même son œuvre à l'eau-forte pour le recueil de Stroobant. Cet arc est d'une grande importance au point de vue de l'architecture flamande du XVII[e] siècle et de l'influence que Rubens exerçait encore sur les artistes des Pays-Bas, pendant le règne de Louis XIV.

Cette remarquable merveille du génie artistique se trouvait placée au bas de la vieille-halle-au-blé, au haut de la rue du chêne; elle avait été élevée aux frais de la veuve de Jean-Baptiste Maes, Pauline Schoyte, grands bienfaiteurs de l'église de Sainte-Gudule, qui y avaient fait construire par Van Heil, comme nous l'avons déjà dit, la chapelle de Sainte-Madeleine, qu'ils décorèrent ensuite du magnifique rétable en albâtre sculpté que l'on y admire encore.

Cet arc placé devant l'hôtel du conseiller Maes était haut de soixante-dix-sept pieds et large de trente-cinq, l'arcade du milieu, d'ordre ionique, accompagnée de quatre thermes, était d'une composition très ingénieuse; à droite, les thermes figuraient Jonathas et Jean de Louvain, échangeant le ciboire et la bourse aux moutons d'or; à gauche, Catherine recevant d'un juif de Bruxelles, tenant encore son couteau ensanglanté, le ciboire contenant les saintes hosties miraculeuses. Sur un cartel placé au-dessus de l'arcade se lisait l'épigra-

phe suivante, bien appropriée à l'ordonnance symbolique des figures :

PRETIUM SANGUINIS EST.

Toute cette composition architecturale était surmontée d'un attique composé de pilastres arabesques, terminés par des consoles et accompagnés de grandes volutes reposant sur un attique en balustrade.

Le tableau, qui ornait cet arc de triomphe élevé en l'honneur du très-saint Sacrement par la veuve du conseiller Maes, retraçait le miracle de l'effusion du sang et la terreur des juifs ; cette œuvre d'une composition irréprochable et conforme à la gravure, existe encore aujourd'hui dans la chapelle de Salazar ; sa partie supérieure était occupée par une gloire immense, au centre de laquelle brillait la croix avec trois hosties ; deux anges tenant des oriflammes étaient agenouillés en adorateurs sur la partie supérieure du fronton coupé en volutes et couronnant l'ordonnance des pilastres à consoles ; la gloire était surmontée de la triple couronne qui décore l'ostensoir que nous connaissons ; elle était soutenue par deux petits anges placés sur le fronton terminal qui finissait toute cette belle composition.

Chose remarquable, cet arc de triomphe était à double face ; du Chastel malheureusement n'en a gravé qu'une, mais nous savons par le récit de Stroobant que le tableau du milieu de la seconde face représentait l'assassinat d'Abel par le fratricide Caïn. L'arcade de la porte était décorée de fleurs artificielles, luxe fort couteux à cette époque, où l'Italie possédait encore le monopole de cette industrie.

Comme on le voit, l'arc de triomphe composé par du Chastel était une véritable œuvre d'art, digne de la renommée de l'école flamande. La supériorité de la com-

position de duChastel sur celles de ses rivaux nous fait présumer, que cet artiste, s'il avait voulu suivre les traditions de Rubens et se vouer accessoirement à l'architecture, aurait à son tour fait école et fondé définitivement le style Italo-flamand que Rubens propagea durant toute sa vie.

Le sixième arc de triomphe décorait la facade postérieure de l'hôtel de ville de Bruxelles; il avait été élevé par P. P. Mercx, ingénieur et architecte du roi Charles II, au frais du magistrat de la ville.

Il est consolant de voir avec quelle foi et quel dévouement, les illustres magistrats de cette époque voulurent glorifier le fait miraculeux, arrivé par suite du poignardement des saintes hosties : ils commencèrent par acheter les petites maisons adossées pour lors à l'hôtel de ville, à l'effet d'élargir la rue par où devait passer le cortége; les fenêtres de la salle du premier étage, condamnées pendant tout le temps qu'il servit d'arsenal, furent ouvertes, et pourvues de meneaux et de vitres; tout cela pour que la façade de l'hôtel-de-ville présenta un air de fête et ne contrasta pas par sa nudité avec les décorations des maisons voisines. Toujours pour décorer la façade postérieure, le magistrat fit exécuter le grand balcon en pierres bleues, qui surmonte encore aujourd'hui la porte située vis-à-vis de l'amigo. Entre chaque fenêtre furent placées les statues de Wenceslas et de la duchesse Jeanne, sous le règne desquels avait eu lieu le miracle dont on célébrait le trois centième anniversaire. On avait projeté de placer de la sorte tous les ducs de Brabant jusque Charles II; mais le manque de temps empêcha de donner suite à l'idée des magistrats; on se contenta de construire les deux fontaines que l'on voit encore de nos jours aux côtés de la porte; elles étaient alors ornées de deux figures : à droite, le sacrilége représenté par une femme

tenant le poignard d'une main et le saint ciboire de l'autre, et à gauche l'endurcissement également personnifié par une femme portant un dé à jouer sur la tête et complétement couverte de lierre.

L'arc de triomphe élevé aux frais de la ville était d'ordre corinthien à colonnes torses; le tympan était surmonté des armes de Bruxelles; l'ordonnance rappelait entièrement dans son ensemble l'arc de Ferdinand, élevé par Rubens; la partie supérieure était composée d'un ordre de thermes ou cariatides en forme d'anges. On voyait d'un côté sous un portique ouvert, à droite, la Longanimité, à gauche, la Patience; le tableau principal du centre, peint par Jean Van Helmont et représentant le chef de la synagogue de Bruxelles, donnant le saint ciboire à Catherine, pour le porter à Cologne. Cette superbe ordonnance avait des dorures à profusion; elle était surmontée d'un édicule accompagné de balustrades, sur lequel se voyait une statue colossale de l'archange saint Michel; tout autour, ainsi qu'aux deux extrémités de l'arc triomphal, étaient figurés des anges avec des oriflammes déployées; à la partie culminante de l'édicule se voyait la Renommée, le pied appuyé sur un globe terrestre, les ailes déployées et embouchant la trompette. Les lettres S. P. Q. B. qui brillent sous le piédestal de l'archange saint Michel, apprenaient aux habitants de Bruxelles, que cet hommage au très-saint Sacrement de Miracle avait été fait en leur nom par leurs dignes magistrats. Toutes les bannières que portaient les anges, étaient aux couleurs de la ville, c'est-à-dire, de drap d'or mi-parti de gueules.

Le septième arc de triomphe formant pendant au précédent, était également construit aux frais de la ville de Bruxelles et placé près de la *fontaine bleue*. L'arc précédent était dédié à saint Michel, celui dont nous allons nous occuper l'était à sainte Gudule, les magis-

trats d'alors ne rougissant pas, comme ceux d'aujourd'hui, d'adresser un hommage public aux antiques patrons de la cité brabançonne.

Ce septième arc, œuvre du même P. P. Mercx, semble tout-à-fait emprunté aux compositions des fêtes anversoises, données par Rubens. L'ordonnance inférieure était formée de pilastres composites, comprenant une porte octogone et deux petites arcades surmontées de cartels et de bustes. L'ordonnance supérieure en attique était décorée de quatre statues en avant-corps, représentant l'Abondance, la Justice, la Vérité et la Conscience; ces figures encadraient deux portiques en perspective rappelant tout-à-fait les motifs favoris du grand peintre flamand; ces portiques enfermaient à leur tour un tableau de Jean Van der Heyden, qui nous montrait Catherine endormie, voyant en songe une lueur céleste et un ange qui vient lui reprocher son crime. L'ordonnance du fronton en volutes enroulées, accompagnait un édicule abritant la statue de sainte Gudule et figurait la légende de la lanterne rallumée; à droite et à gauche se voyaient respectivement un ange et un petit démon; l'amortissement de cet édicule était une gloire portant au centre les trois hosties miraculeuses; des torchères et des anges déployant des bannières aux armes de la ville complétaient cette riche composition.

Le balcon de l'hotel-de ville, du coté de la Grand' Place, au centre duquel se voyait un magnifique portrait de Charles II, était orné des plus riches tapis. Les fenêtres étaient tendues de courtines de velours sous un dais de soie rouge; entre chaque fenêtre, on avait placé dix-huit branches de cuivre doré et argenté, portant des torches allumées; sous le balcon, on admirait la Paix assise sur un trône royal et donnant à la ville de Bruxelles un rameau d'olivier; au coté droit, on voyait Mars garotté et au coté gauche l'Impiété vaincue. Cette

riche décoration avait été donnée par le nouveau gouverneur Jean Dominique Zuninga de Fonceca, comte de Monterey.

Le huitième arc de triomphe était dressé sur le marché-au-lait, derrière la fontaine des trois-pucelles, au coin de la rue des vieux-varriers ; c'était un specimen remarquable d'architecture flamande pure; on n'y trouvait point d'ordre employé, mais des thermes ou gaînes à têtes de séraphins, soutenant un entablement.

Cet arc était large de quarante deux pieds et haut de soixante-dix ; il avait une grande et deux petites entrées latérales ; le tableau du centre, dont l'auteur nous est inconnu, représentait le curé de Notre-Dame de la Chapelle, Pierre de Heede, recevant en présence de Jehan de Woluwe et de Michel Van Baeckeren, la première déposition de Catherine. Cette composition se trouvait entre deux thermes à chapiteaux ioniques, représentant des anges aux ailes abaissées, entièrement dorés. De chaque côté partaient des gondoles enroulées, supportant d'un côté la Justice et de l'autre l'Amour divin. La Foi et la Simplicité accompagnaient ces figures, placées sur le stilobate des pilastres extrêmes.

Toute cette ordonnance était surmonté d'un dôme octogone à larges volutes, montrant une perspective intérieure et couronné d'une magnifique statue personnifiant la grâce divine, portant sur un cartel ces mots de saint Paul :

CUJUS VULT MISERETUR.

Le neuvième arc de triomphe se trouvait à l'autre extrémité de la rue des vieux-varriers et proche de la Monnaie ; il était de petite dimension. L'ordonnance inférieure était d'ordre composite à colonnes torses, dont

les parties rentrantes étaient décorées de palmes. L'arc n'avait qu'une seule arcade, encadrée de festons et supportant une ordonnance de thermes enfermant un tableau dont le sujet retraçait l'arrestation des juifs sacriléges. Les quatre pères de l'Eglise décoraient les stilobates de ces deux ordonnances; l'amortissement terminal, excessivement gracieux, figurait une niche où se trouvait représenté au naturel le vénérable ostensoir de l'église de Sainte-Gudule; des torchères et des lampes allumées complétaient cette composition; sur la partie culminante, l'ange exterminateur armé d'une épée flamboyante s'apprêtait à frapper les juifs coupables.

Le dixième et dernier arc de triomphe mérite une mention particulière à cause de l'originalité de sa composition; il était établi aux pieds de l'église de Sainte-Gudule, près de la rue des vents, d'un côté touchant à la maison du comte de Grimberghe et de l'autre à celle du grand-forestier du Brabant.

Cette arc, qui présentait une remarquable perspective, ouvrait un portique sur chacune des ces rues; la partie centrale était occupée par un manifique autel de marbre, enrichi d'argent et de dorures, dont les chapiteaux étaient formés de têtes de séraphins; le frontispice se terminait par la figure du Christ triomphant, portant l'étendard de la croix; cet autel était en outre décoré de courtines brodées, de chandeliers et d'ornements d'argent.

Les deux portiques latéraux n'avaient point d'ordre d'architecture; ils étaient formés de pilastres portant quatre statues sur des amortissements; quatre dates: 1370, 1470, 1570 et 1670, étaient inscrites sur les cartels surmontant les pilastres; les statues représentaient la Constance, l'Intégrité, la Force et la Justice; les tableaux, qui couronnaient la première ordonnance, figuraient la condamnation et le supplice des juifs; le fronton au-dessus

de ces peintures symbolisaient les quatre parties du monde, adorant le saint Sacrement : à droite, l'Europe et l'Asie ; à gauche, l'Afrique et l'Amérique. Un pédicule orné de têtes d'anges supportait une gloire à rayons ondulés, au milieu de laquelle se voyait les trois hosties ; de riches oriflammes de drap d'argent complétaient cette œuvre remarquable.

A part les décorations que nous venons de décrire, nous ne saurions passer sous silence la splendide ornementation, un peu païenne il est vrai, qui enrichissait le portail de la magnifique église des jésuites. La fontaine, près du couvent des pères carmélites, avait été mise à neuf et un magnifique tableau d'Elie enlevé au ciel en décorait l'entrée.

Les frères mineurs ou récollets avaient orné la grande porte de leur cloître, près de l'église de Saint-Nicolas, de statues de cire, représentant les principaux miracles de saint Antoine de Padoue.

Les frères prêcheurs ou dominicains avaient élevé un arc de triomphe de toute la largeur de leur église, orné de deux magnifiques tableaux représentant, à droite, saint Hyacinthe traversant miraculeusement la mer et portant, avec le très-saint Sacrement, une statue de la Mère de Dieu ; à gauche, saint Dominique, avec le très-saint Sacrement dans la main, triomphant des hérétiques prosternés à ses pieds.

Tous ces préparatifs étaient faits en vue de la procession ; elle fut favorisée par un temps splendide. Dès le matin, les bourgeois envahirent en foule le cimetière de Sainte-Gudule, où se réunissaient ceux qui devaient prendre part au cortége ; les différents chars se trouvaient au vieux marché-aux-bêtes, au Treurenberg et dans le cimetière de la petite-rue-neuve ; les étudiants des colléges des pères jésuites et dominicains, tous richement costumés, attendaient sous les ombrages du Parc

qu'ils fussent appelés à prendre rang dans la procession.

Toutes les rues adjacentes au parcours de la procession avaient été barrées de solives pour empêcher la circulation des chariots et des carosses. Le comte de Monterey avait mis à la disposition du magistrat de Bruxelles sept compagnies de cavaliers pour rendre plus imposante la cérémonie religieuse.

Les musiciens assemblés dans l'église de Sainte-Gudule étaient renforcés par une nombreuse troupe de chanteurs. Dès que la grand'messe fut terminée, les carrosses de la cour amenèrent à l'église collégiale son excellence le gouverneur général, comte de Monterey, qui offrit en personne au très-saint Sacrement un magnifique joyau tout enrichi de diamants, que les chapelains de Sainte-Gudule placèrent immédiatement sur l'ostensoir.

La procession s'ébranle ; les évêques et les abbés ont endossé la chape ; le premier qui s'avance est l'abbé de Dileghem, suivi de ses collègues de Tongerloo, d'Averbode, de Parc et de Vlierbeek ; bientot paraît l'évêque de Fernans, en Irlande, accompagné, ainsi que les abbés qui précèdent, de deux chapelains et finalement l'évêque de Gand qui avait célébré la grand' messe.

Le cortége était sorti de l'antique collégiale ; les trompettes et les timbales des gardes wallones font entendre leurs sonneries retentissantes ; puis venaient deux régiments d'infanterie allemande et plusieurs escadrons de cavaliers de troupes espagnoles ; immédiatement après s'avancait un chevalier richement costumé portant l'étendard de la fête jubilaire ; il était suivi de quatre jeunes gens représentant les quatre parties du jour : l'Aurore, le Jour, le Crépuscule et la Nuit ; leurs chevaux étaient richement caparaçonnés et ornés, ainsi que leur personne, des six chiffres des heures qu'ils étaient censés

représenter. Chacun de ces personnages portait au-dessous du chapeau un sablier ailé; ils étaient vêtus d'habits mi-partis : l'Aurore, blanc et gris; le Jour, bleu; le Crépuscule, rouge et la Nuit noir et blanc, et portaient des boucliers assortis à ces couleurs.

Puis s'avançait le premier char représentant la Toute-puissance divine que personnifiait le conducteur. Les sujets exprimés sur le char figuraient le triomphe du très-saint Sacrement de Miracle dans les quatre époques de l'année : le Printemps, l'Été, l'Automne et l'Hiver, personnifiées par des jeunes filles placées au quatre coins du char.

Après ce char suivait un piquet de cavaliers en costume romain, précédés d'une jeune fille personnifiant la Renommée. Les différents attributs de ces cavaliers apprenaient que le très-saint Sacrement de Miracle était connu et adoré du monde entier et pour exprimer cette idée, la Rénommée se trouvait accompagnée de quatre groupes de jeunes gens à cheval costumés suivant la mode des peuples de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amerique.

Le char qui suivait immédiatement, représentait la diffusion du saint évangile sur la surface de la terre. Au milieu se trouvait une gloire immense, au sein de laquelle on voyait une jeune fille s'appuyant sur la croix et tenant en mains le livre des Évangiles. Le trône sur lequel elle était assise portait les attributs du tétramorphe; les quatre coins du char, personnifiant les quatre points cardinaux étaient occupés par des jeunes gens montés sur un cheval, un lion, un requin et un éléphant.

Puis venaient deux troupes de cavaliers, personnifiant l'histoire de la profanation des saintes hosties miraculeuses. En tête marchait un porte-étendard au milieu de deux cavaliers tenant des écriteaux sur lesquels on

lisait : Triomphe de la sainte Eglise et zèle pour le service du Seigneur. Ce groupe de cavaliers avait été fourni par les différents couvents de la ville de Bruxelles. Le premier portant sur son cartel le nom de Jésus, avait été fourni par les pères jésuites ; le deuxième portait pour épigraphe : *Charité* et représentait les pères minimes ; le troisième portait un écu parti de sable et d'argent et avait été délégué par les pères carmélites ; le quatrième avait dans les mains un cœur enflammé et figurait dans le cortége au nom des pères augustins ; le cinquième était suivi d'un chien tenant dans la gueule une torche enflammée, symbole des dominicains ou frères prêcheurs ; le sixième portait un cœur blessé, ayant en sautoir deux mains et deux pieds également percés, attributs séraphiques des pères franciscains, capucins, bogards et frères mineurs ; le septième avait sur les épaules un agneau enrubanné ; il représentait les curés paroissiaux ; le huitième était caractérisé par une mitre, attribut de la prélature, et le neuvième par la tiare à triple couronne, attribut de la suprême papauté.

La Religion conduisait le char sur lequel on voyait l'église triomphante, élevant un ostensoir avec le saint Sacrement et foulant aux pieds un groupe de juifs tenant encore au bout de leurs couteaux les saintes hosties sanglantes ; elle était entourée de neuf jeunes filles assises et personnifiant les vertus théologales et cardinales et les dons du Saint-Esprit. Aux angles du char s'élevaient quatre oriflammes de damas rouge, portant au centre des tableaux ayant rapport aux quatre circonstances les plus remarquables de l'histoire des saintes espèces profanées, c'est-à-dire, le marché, le vol, la remise des hosties aux juifs de Bruxelles, le poignardement et le miracle.

A la suite de ce groupe si remarquable, marchait en ordre les religieux et religieuses, portant de la main

droite un cierge allumé, décoré avec élégance, don de la munificence de son excellence le comte de Monterey. Chaque ordre religieux était précédé d'une bannière représentant le saint patron de l'ordre, ses armoiries et sa devise; les pères minimes marchaient en tête au nombre de soixante-quatorze ; après eux venaient les pères capucins au nombre de quatre-vingt-dix-neuf; puis soixante-trois pères bogards et quatre-vingt-douze pères augustins ; après eux marchaient les frères prêcheurs ou dominicains, dont le cortége imposant était composé de cent trente-et-un religieux, puis suivaient les frères de la vie commune, appelés sachets, en Brabant, au nombre de quatre-vingt-douze. Peu de personnes à Bruxelles, même parmi les lettrés et les journalistes, savent que la première imprimerie qui exista dans cette ville fut montée et servie par ces humbles religieux et que ce fut de leur couvent que sortirent les premières éditions des auteurs classiques. Les frères mineurs ou récollets terminaient cette longue série d'ordres religieux; ils étaient au nombre de cent et cinquante.

Puis suivait le cortége des paroisses de la ville, précédée chacune de sa bannière et du clergé tout entier qui y était attaché. Cette longue file d'ecclésiastiques précédait la célèbre confrérie du très-saint Sacrement de Miracle, ayant en tête une magnifique bannière en or, présent du magistrat et des bourgeois de Bruxelles. La broderie antérieure représentait le très-saint Sacrement de Miracle entouré d'anges et l'avers l'archange saint Michel, patron de la ville, avec cette inscription formant chronogramme :

JUbILaNs DoNaVIt et DeDICaVIt S. P. Q. B.

Derrière cette bannière marchaient pieux et recueillis quatre cents bourgeois de Bruxelles, portant des

cierges allumés et revêtus de leur plus riche costume.

Après ce pieux cortége venaient des timbaliers et des trompettes faisant resonner les échos des rues de leurs bruyantes fanfares; ils précédaient une compagnie de cavaliers et des chars de triomphe construits aux frais des métiers et des gildes armées. Après un porte-étendard suivait le patron de la ville, saint Michel, armé de toutes pièces et précédant une compagnie de jeunes gens magnifiquement habillés, composant le groupe des chevaliers du très-saint Sacrement de Miracle; ils étaient au nombre de douze, portant de la main droite une épée flamboyante et couvrant leur bras gauche d'un bouclier doré, ayant pour écusson le triangle des saintes hosties miraculeuses; les costumes de cette compagnie de cavaliers étaient de la plus grande richesse; leurs armes étaient étincelantes et, comme leur patron, ils portaient l'armure complète; leurs montures étaient également richement ornées et caparaçonnées.

Puis venait un char de triomphe d'une élévation peu commune, et dont la partie supérieure était occupée par un donjon flanqué de tours et personnifiant la force de la religion chrétienne; cette tour était défendue par cinq chevaliers portant sur leurs boucliers les armoiries des cinq gildes de la ville de Bruxelles : celles de l'arc, de la grande arbalète, de la petite arbalète, des escrimeurs et des arquebusiers. A la suite de ce groupe s'avançaient en grand costume, équipés et armés, les membres des cinq serments.

Ensuite venait une seconde troupe de cavaliers, dont le char personnifiait les métiers de Bruxelles. Sur la partie supérieure, Minerve représentée par une jeune bruxelloise était entourée d'une troupe de jeunes gens et de jeunes filles figurant les métiers et les arts libéraux. On y voyait également Mercure, Neptune, Vulcain,

Cérès, Bacchus, Pomone, Flore, l'Architecture, la Peinture et la Sculpture. Tous ces personnages portaient à la main leurs attributs distinctifs.

Après ce char emblématique, fourni par les nations de Bruxelles, se voyait un autre représentant un temple soutenu par sept colonnes, allégorie transparente au proverbe de Salomon, contenu dans le chapitre IX de la Sagesse. La Raison conduisait ce char et dans les intervalles des colonnes, des jeunes gens et des jeunes filles personnifiaient la Mémoire, la Science, le travail, l'Expérience, l'Enseignement, l'Assiduité et la Constance.

Un troisième char venait après les deux précédents; ses draperies rouges, ses oriflammes de même couleur, le pélican, emblème de l'amour divin, donnant son sang pour nourrir ses petits, prouvaient que ce char était allégorique au poignardement des saintes hosties par les juifs dont on voyait l'action sacrilége, peinte sur une grande oriflamme placée à la partie supérieure du char.

Puis suivait un groupe représentant l'amour divin et l'amour terrestre : l'amour divin était personnifié par des jeunes gens portant en main un cœur enflammé et l'amour terrestre par deux mains entrelacées, emblême du mariage chrétien. Ce groupe se terminait par la personnification de deux amitiés célèbres dans l'histoire sacrée et dans l'histoire profane : Jonathas et David, Oreste et Pylades.

Ces deux personnifications formaient le dernier groupe de la deuxième partie du cortége; puis s'avançait un magnifique char monté par un grand nombre de personnages et précédé d'une bande de cavaliers en costume romain. Ces personnages représentaient la noble vertu de justice, pratiquée et honorée depuis le commencement du monde; au haut du char on voyait Moïse, le grand législateur du peuple d'Israël et

l'implacable vengeur de l'impiété; puis Josuë, Phinées, Salomon, le juge équitable par excellence, Matathias, Judas Machabée, Lyderic, le grand justicier, Charlemagne, Philippe le Beau qui châtia les juifs et Wenceslas qui fit justice du sacrilége de 1370.

Ce char était suivi d'une troupe de cavaliers dont les riches costumes et les splendides montures attiraient l'attention de tout le monde. Les jeunes gens qui composaient ce groupe représentaient la plupart des souverains qui se signalèrent par leur respect et leur dévotion au très-saint sacrement des autels. En tête marchait Rodolphe de Habsbourg, qui descendit de cheval devant un prêtre portant le viatique à un malade et le suivit modestement à pied jusqu'à ce qu'il eût accompli son saint ministère. Après Rodolphe suivaient : Maximilien; Charles-Quint qui accompagnait la procession du très-saint Sacrement de Miracle avec un habit des plus modestes; Ferdinand II qui descendait de son carrosse et s'agenouillait à terre, s'il venait à rencontrer le saint viatique; Ferdinand III qui installa la confrérie du très-saint sacrement de miracle; l'archiduc Albert qui le combla de dons; le cardinal-infant qui, voyant un prêtre porter seul le saint viatique, prit un flambeau en main et le suivit jusqu'à la pauvre cabane où gisait le malade; l'archiduc Léopold qui, durant tout le temps qu'il fut gouverneur, ne manqua pas une seule fois de suivre la procession; Philippe II qui combattit toute sa vie pour la religion catholique; Philippe III qui avait une dévotion toute particulière au très-saint Sacrement de Miracle; Philippe IV qui attribuait sa victoire de Fontarabie au vœu qu'il avait fait à cet auguste *palladium* bruxellois; l'infant Balthazar Charles, premier-né de Philippe IV, qui, dès l'âge de deux ans, montrait une piété tendre envers le très-saint Sacrement et finalement Charles II, roi d'Espagne alors régnant, que

représentait si dignement le comte de Monterey et qui, à l'occasion du jubilé, combla le sanctuaire des hosties miraculeuses de royales faveurs.

Le dernier groupe figuratif de l'ommegang était d'une grande richesse : le char de triomphe, qui représentait les principales villes, où se passèrent des faits relatifs au saint Sacrement, était conduit par une jeune fille personnifiant la Belgique, assise sur un trône, couronnant le saint Sacrement, accompagnée de deux autres jeunes filles personnifiant l'Autriche et l'Espagne et des deux grands aigles de l'empire, dorés magnifiquement. Les villes personnifiées étaient d'abord Amsterdam, où une sainte hostie donnée à un malade qui la rendit fut miraculeusement préservée du feu, où on l'avait jetée; puis Augsbourg, où une sainte hostie fut providentiellement préservée de destruction; puis venait Berlin, où un juif s'efforça en vain d'enterrer ou de jeter à l'eau une sainte hostie qu'il était allé sacrilégement recevoir à la sainte table; à côté se voyait Dijon, où une hostie percée par un juif rendit du sang; plus loin Douai, où elle se changea en pain véritable; plus bas Gand, où des saintes espèces enterrées furent reconnues et honorées par des agneaux; après, Louvain, où une hostie se changea en chair dans la bouche d'un sacrilége profanateur; ensuite Paris, où un juif profanateur du très-saint Sacrement, l'ayant jeté dans un pot d'eau bouillante, l'eau se teignit aussitôt de sang; enfin la dernière des personnifications de ces villes était Posen, en Pologne, où des saintes espèces traîtreusement jetées par un sacrilége sous une pierre, furent reconnues par des bœufs qui refusèrent de franchir ce seuil.

Puis venait le dernier char représentant la ville de Bruxelles conduite par l'Allégresse : ce char figurait un trône surmonté du temple de l'Allégresse, où se voyait assise la pucelle de Bruxelles, entourée de sept jeunes

gens armés, dont les boucliers étaient armoriés des écus de sept familles patriciennes.

A la suite de ce char emblématique fourni par le magistrat de Bruxelles, marchaient les bourgmestres, échevins et autres représentants et dignitaires de la ville, suivis du grand conseil du roi Charles II et de ses conseillers intimes; puis s'avançaient les chanoines du chapitre de Sainte-Gudule, placés aux cotés de chacun des prélats que nous avons nommé plus haut et portant la crosse et la mître; ensuite venait le très saint Sacrement de Miracle porté par l'évêque de Gand sous un dais magnifique, étincelant d'or et de broderies et soutenu par les chapelains de l'église collégiale, d'après l'antique usage; derrière le dais, un cierge allumé à la main, marchait grave et recueilli le gouverneur général des Pays-Bas, le comte de Monterey, avec un nombre considérable de personnages de distinction et toute la noblesse brabançonne.

Telle fut la fête de 1670; rien n'y manqua; la religion, la royauté, les arts, la piété du peuple contribuèrent à en rehausser l'éclat; ce fut un beau jour de triomphe pour le culte catholique: les cœurs étaient joyeux, les consciences tranquilles, parce que les pardons du jubilé s'étaient étendus sur les âmes pécheresses. C'est une chose douce et consolante à lire que le récit naïf qu'a tracé de cette fête un bourgeois d'alors, dont la fidèle narration nous a servi de guide dans cette description d'un cortége dont les détails paraissent ici, pour la première fois, en français.

Quand Charles de Monterey, ce guerrier intrépide et ce général heureux, suivant à pied le très-saint Sacrement de Miracle que ses gardes wallones étaient chargées d'escorter, quel est le Bruxellois dévoué à la religion de ses pères qui ne se rappela avec émotion que, cent années auparavant, ces vénérables hosties que l'on portait en

triomphe étaient nuitamment cachées dans le creux d'une poutre, pour être mises à l'abri des profanations des soldats huguenots, commandés par le prince d'Orange, qui, à défaut du très-saint Sacrement de Miracle, profanèrent, comme nous l'avons dit, les vêtements sacerdotaux et violèrent publiquement les ciboires et les reliquaires aux coins des carrefours.

Cette génération devait, un quart de siècle plus tard, puiser dans la piété et dans la pratique sincère des vertus morales, qu'elle affirmait au jubilé de 1670, la force virile, nécessaire pour ne pas succomber de douleur, après l'affreux bombardement de 1695, et le courage civique, pour relever, en trois ans, la ville de Bruxelles des ruines accumulées par les bombes françaises.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Jubilé commémoratif de la translation.

— 1685. —

Le récit du père Famianus Strada, qui a écrit l'histoire des guerres de Flandre, nous fait connaître dans quel pitoyable état de désolation se trouvaient les Pays-Bas et en particulier la ville de Bruxelles, quand Alexandre Farnèse, prince de Parme, conclut, au nom de Philippe II, la capitulation signée à Beveren, le 10 mars 1585, par ses délégués Richardot et Garnier.

La ville de Bruxelles étant reconciliée avec son souverain, le très-saint Sacrement de Miracle fut solenellement rendu au culte séculaire que lui vouaient les Bruxellois.

Cinquante ans après, en 1635, la compagnie de Jésus, appelée par Farnèse, avait déjà rendu des services signalés pour l'instruction religieuse de la jeunesse ; le peuple répondait au zèle et au dévouement des religieux ; les églises se remplissaient de nouveau, non-seulement de jeunes gens, mais de calvinistes repentis ; le règne réparateur d'Albert et d'Isabelle avait porté ses fruits et en reconnaissance de ce bienfait, on décida que des fêtes et des cérémonies religieuses célébreraient le souvenir de la délivrance de la ville de Bruxelles, du rétablissement du culte et de la translation du très-

saint Sacrement de Miracle à l'église de Sainte-Gudule, en 1585.

Le jubilé semi-séculaire fut donc annoncé en 1635 et la procession solennelle, qui sortit à cette occasion, vit s'adjoindre au clergé, aux gildes et aux magistrats, des groupes allégoriques, organisés par les soins des pères de la société de Jésus et les différentes figures nationales, si chères aux Bruxellois qui composaient l'*ommegang*.

Nous manquons de renseignements particuliers sur ce premier jubilé réparateur; aucun auteur ne paraît s'en être occupé d'une manière spéciale et tous les chroniqueurs de cette époque se bornent à parler avec le plus grand éloge de cette manifestation religieuse, célébrée sous le règne de Philippe IV.

Il n'en est pas de même du jubilé centenaire, célébré sous Charles II, roi d'Espagne, et dont la cérémonie eut lieu, à Bruxelles, le 29 juillet 1685.

Le jubilé de 1685, dont le but était commun à plusieurs localités du pays, fut célébré non-seulement à Bruxelles, mais dans un grand nombre de villes des autres provinces, notamment à Anvers, où l'on dressa des arcs de triomphe, dont la représentation nous a été conservée par la gravure. A Bruxelles, les cérémonies, les cavalcades et les décorations, faites à cette occasion, furent dignes en tout point des plus belles fêtes des joyeuses entrées des souverains. Le Magistrat, qui comptait alors à sa tête Jean Heymans, Pierre Josse d'Armstorf et Henri Pipenpoy, seconda de tout son pouvoir la célébration des fêtes et ordonna l'érection d'arcs de triomphe, de portiques, de grottes et de fontaines, imitant en cela l'exemple que ses prédécesseurs lui avaient donné, lors des jubilés antérieurs et agissant comme ils l'avaient fait eux mêmes précédemment en l'année 1670.

Les bourgeois dont les demeures se trouvaient sur le

parcours de la procession ornèrent à l'envi les façades de leurs maisons ; les membres du conseil des finances, suivant l'exemple de la générosité de leurs prédécesseurs sous Charles II envers le très-saint sacrement de Miracle, offrirent gratuitement à la ville de Bruxelles tous les arbres grands et petits, nécessaires à la cérémonie.

Le premier arc de triomphe était placé au marché-au-bois, près de l'hôtel du comte d'Ursel ; la peinture que l'on remarquait au centre, entre un grand nombre d'ornements dorés, représentait un autel ou table de sacrifice où brûlait le feu de la dévotion chrétienne de nos ancêtres, lequel éteint par l'oppression des calvinistes, était rallumé par le soleil du Christ, figuré par les trois hosties miraculeuses, et dissipant par sa chaleur et sa lumière tous les tenèbres de l'ignorance et de l'incrédulité.

Près de cet arc de triomphe, on avait orné avec beaucoup de soin la fontaine du marché-au-bois, en forme de pyramide ; elle disparaissait sous des touffes de verdures et de fleurs, et était surmontée d'un soleil au centre duquel était représenté le triomphe des saintes hosties.

Le deuxième arc de triomphe avait été élevé au haut de la rue de l'impératrice, près de la *Cantersteen*. Le tableau du milieu représentait la capitulation de Bruxelles et le retour à la religion, sous l'égide de la lumière s'échappant des trois hosties miraculeuses, rayonnantes au haut de la croix ; la Foi, personnifiée par une jeune fille se tenait aux portes de la ville, distinguait et chassait les hérétiques.

Le troisième arc de triomphe était établi sur le *Cantersteen*, près de la maison du prince de Ligne ; il consistait en une ordonnance occupant toute la largeur de la rue et mesurant soixante-cinq pieds de large sur quatre-vingts de haut ; l'arc reposait sur six pilastres et

avait deux archivoltes larges de quinze pieds et une arcade centrale de vingt-quatre. Cette dernière comprenait dans son ordonnance deux fort belles peintures ; la toile inférieure représentait la ville de Bruxelles, des murs de laquelle l'archange saint Michel éloignait l'impiété de son épée flamboyante ; le tableau supérieur représentait l'attentat et le sacrilége poignardement des juifs.

Le quatrième arc de triomphe se trouvait au bas de la rue de l'empereur, près de l'église des pères jésuites ; il avait à peu près soixante pieds de haut ; on voyait dans la peinture centrale la Foi sur un char de triomphe, trainé par quatre chevaux blancs, que conduisait la pucelle de Bruxelles, et sous les roues duquel les ennemis de la sainte Église étaient écrasés et broyés.

Devant la façade de l'église des pères jésuites se voyait un bel arc de triomphe occupant toute la largeur de l'édifice et historié de belles figures et de devises, relatives à la protection que la ville de Bruxelles éprouva toujours de la part du très-saint Sacrement de Miracle.

On avait construit une grotte autour de la fontaine de la *Steenpoort*, superbement ornée de verdures et de fleurs. A la partie supérieure se trouvait un calice avec trois hosties, entouré d'une gerbe d'eau, laquelle retombait en trois cascades entre la Foi, l'Espérance et la Charité. Cette fontaine avait été encadrée, à sa partie du milieu, d'un bel ouvrage de décoration, partant des deux côtés de la *Steenpoort* et au centre duquel se trouvait un tableau représentant la prêtrise et le sacrifice sous l'Ancienne loi.

A la vieille-halle-au-blé se voyait le char de triomphe de la Chambre de réthorique, la Couronne de Marie. A côté de l'hôtel de ville se trouvait celui des réthoriciens de la Chambre du Livre ; les sociétaires de la Fleur de blé avaient placé le leur au bas de la rue d'Arenberg.

Tous ces chars, sur lesquels étaient montés de nombreux personnages, des trophées, des bannières et des drapeaux, se trouvaient placés sur le parcours de la procession ; ils servaient à des représentations relatives au fait de la célébration du jubilé et à des soties.

A côté de la fontaine dite du *Manneken-pis*, les frères sachets avaient élevé un remarquable arc de triomphe représentant Elie, fuyant la colère d'Achab et de Jezabel, miraculeusement nourri dans le désert par un corbeau. La célèbre fontaine dont nous venons de parler avait été également surmontée d'une riche pyramide quadrangulaire en forme de rocaille ; cent petits jets d'eau s'échappaient à la fois de la base de cette fontaine et venaient s'entre-croiser au sommet, où l'on voyait une Renommée ailée, sonnant de la trompette, pour annoncer partout la fête du jubilé.

En avant de la fontaine de la *Wolle straet*, était élevée une image de la Mère de Dieu sur une pyramide triomphale ; au milieu en amphithéâtre, on voyait le trône de David, accompagné de neuf arcades ; on avait changé en véritable cascade le jet d'eau de cette fontaine, le sujet du tableau placé à la partie supérieure representait d'un côté, la très-sainte Vierge écrasant le serpent de l'hérésie et de l'autre, la joie qu'éprouva cette divine mère en retrouvant son Fils au milieu des docteurs.

Le cinquième arc de triomphe avait été élevé aux frais des magistrats, derrière l'hôtel de ville. Cet arc était remarquablement formé de treillages de verdure, d'une proportion architectonique parfaite ; aussi large que la rue, il avait quatre-vingts pieds de haut et portait dans une niche placée à la partie supérieure un saint Michel doré ; à côté des portes et encadrées par de charmants portiques, se trouvaient de part et d'autre des fontaines jaillissantes.

Au dessus de la porte, dernière l'hôtel de ville, on

avait placé un beau portrait du roi d'Espagne régnant, et au bas se voyaient deux grottes ornées également de fontaines jaillissantes. Toute la muraille de l'hôtel de ville disparaissait sous la verdure et l'on remarquait à chaque fenêtre des lauriers, des orangers et des grenadiers.

Le sixième arc de triomphe était placé à l'autre coin de l'hôtel de ville; il était également formé de verdure, mais dans un autre style architectonique que celui dont nous venons de parler; il portait au milieu Sainte-Gudule entièrement dorée et l'amortissement de cet arc offrait un assemblage harmonieux de bannières, d'oiseaux et de fleurs.

Vis-à-vis de la fontaine du marché-aux-herbes, notablement améliorée et restaurée par ordre des magistrats, l'on pouvait voir une arcade du plus admirable effet, en treillages et en verdures. La première façade de cet arc de triomphe avait une bonne proportion architecturale, les pilastres avaient été peints en marbre vert; à la partie supérieure et dans des nuages, se voyait Dieu-le-père et sous l'arcade centrale qui offrait l'aspect d'une roche, était étendu Colchus, personnifiant l'eau et la rivière de la Senne; cette figure avait été exécutée en terre cuite par le fameux Grupello. Sur les côtés se trouvaient encore deux niches, où l'on voyait l'enfant prodigue, personnifiant la pauvreté, la disette et la faim, et dans l'autre l'Abondance décorée de ses attributs.

Le septième arc de triomphe se trouvait placé au bas de la rue au lait; également construit de verdures et de treillages, il était large de soixante pieds et haut de soixante-dix; le tableau central représentait le remords de Catherine. A la partie inférieure et dans des niches se voyaient les saints docteurs de l'Église latine.

Près de cet endroit, les révérends pères récollets avaient, dans un remarquable travail, consistant en

plusieurs figures de cire, placées sous une arcade, représenté l'histoire miraculeuse de la communion de saint Bonaventure.

La fontaine des trois pucelles avait subi une notable transformation ; l'ensemble de l'architecture avait été modifiée et devant les trois niches figurées, au lieu des trois pucelles,on remarquait les trois Vertus théologales. Cet ouvrage curieux, qui pouvait être vu de tous les côtés et présentait une des plus belles ordonnances d'architecture que l'on ait élevées à cette époque, avait soixante pieds de haut.

Le huitième arc de triomphe se trouvait au tournant de la courte rue de l'écuyer, à l'entrée de la rue allant vers le couvent des frères prêcheurs ; il était également fait de verdure et le tableau central représentait la façon dont les juifs furent mis en prison, après leur exécrable forfait.

Uu peu plus haut les révérends frères prêcheurs avaient élevé devant la façade de leur église un fort bel arc de triomphe, haut de soixante-trois pieds, lequel présentait en plusieurs tableaux des épisodes de la guerre des Albigeois et des prédications de saint Dominique.

Le neuvième arc de triomphe se trouvait quelques pas plus loin que celui élevé devant la façade des pères dominicains ; il était haut de quatre-vingt-trois pieds et aussi large que la rue et représentait en deux tableaux : premièrement le triomphe des frères prêcheurs, grâce au saint Sacrement ; secondement saint Thomas, dans son cabinet d'étude, écrivant les livres de théologie qui lui valurent l'approbation céleste.

Le dixième et dernier arc de triomphe était érigé au haut de la rue des vents, près de l'escalier de l'église de Sainte-Gudule ; le tableau principal représentait la victoire et le triomphe de la sainte Église assise sur un

beau char, portant d'une main la Croix avec les saintes hosties, de l'autre le livre des Evangiles et surmontée de la triple couronne papale.

Nous terminons ici les principales décorations élevées sur le parcours du premier itinéraire de la procession; cet itinéraire fut changé pour la sortie du 29 juillet et nous le donnons plus loin. Nous ajouterons cependant qu'à part ces décorations, on remarquait encore des tableaux, des tapisseries et des statues de la plus grande valeur; les inscriptions et les chronogrammes abondaient partout et étaient parfois curieuses et recherchées.

La procession du 29 juillet, qui sortit l'après-midi après le salut, suivit, comme nous venons de le dire un autre itinéraire. De même que lors de la précédente sortie, les rues avaient été décorées avec magnificence; partout sur le passage du cortége on voyait des tapis, des festons, des guirlandes et des ornements de tous genres.

Le premier des nouveaux arcs de triomphe, élevés pour cette circonstance, se trouvait placé devant la façade du conseil souverain du Brabant, sur la place qui le précédait et sur laquelle on construisit, en 1767, le local des Etats, actuellement le palais de la nation. Il avait, avec la pyramide qui le surmontait, plus de cent pieds de haut; percé de trois arcades dont celle du centre avait vingt-cinq pieds, cet arc était précédé d'une avenue de gros lauriers enrichis de drapeaux avec inscriptions rappelant le triomphe de la sainte Église dans ce mémorable jubilé.

Cet arc, comme nous venons de le dire, avait été placé à l'extrémité de la place; on en avait élevé un second à l'autre extrémité, entièrement composé de verdures et retracant les mêmes lignes architecturales que le premier.

Entre ces deux arcs de triomphe, contre le palais des états du Brabant, se trouvait dressé un autre arc de triomphe, dont l'architecture se mariait avec les lignes de l'édifice; au centre se voyait un tableau représentant en pied l'empereur Charles II, assis sur un trône. Aux deux côtés de cet arc et joignant ceux de l'extrémité, avaient été élevées une série d'arcades de verdures, enrichies des statues des principaux princes de la maison d'Autriche.

Le refuge de l'abbaye de Parc avait été orné de riches tapisseries de verdures et de fleurs; au centre sous un trophée de verdures, on voyait le portrait équestre du capitaine et gouverneur général des Pays-Bas, son excellence Dom Francisco Antonio de Augurto.

Depuis cette décoration jusqu'à la rue d'Isabelle, on avait planté des deux cotés des arbres ornés de guirlandes et de festons. On avait fait de même le long des escaliers des juifs et de la rue des douze apôtres. La chapelle de Salazar, où le miracle avait eu lieu en 1370, avait reçu une décoration très remarquable; le comte de ce nom avait fait peindre un arc de triomphe, dont le sujet principal était un calice avec les trois hosties, entouré d'une couronne de raisins et d'épis. A l'entrée de la chapelle, contre le mur de la façade avait été placée une décoration architectonique, encadrant un tableau où l'on voyait des anges autour de l'agneau de Dieu, dont la poitrine saignait, percée d'une plaie béante.

Au bas de la chapelle et du côté de la rue des douze apôtres se trouvait encore un motif d'architecture, représentant plusieurs sujets relatifs au très-saint Sacrement de l'Eucharistie et ayant, à la partie centrale, une arcade ou grotte, où l'on voyait une figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ répandant son précieux sang de ses diverses plaies; la fontaine qui se trouvait en cet endroit avait été utilisée à cet effet.

Le troisième arc de triomphe était établi devant l'hotel du prince de Chimay. C'était le même qui avait été élevé, lors de la première sortie, dans la rue de l'impératrice et que nous avons décrit plus haut, ainsi que le quatriéme qui se trouvait près du puits, *à la Cantersteen*, contre la maison du prince de Ligne.

Le cinquième arc se voyait dans la rue de la Madeleine, vis-à-vis de la chapelle desservie de nos jours par les pères rédemptoristes; il était remarquable par son architecture et décoré à sa partie inférieure de pilastres rustiques; dans l'arcade centrale, on admirait un grand tableau représentant la pluie miraculeuse de la manne dans le désert et les Israëlites recueillant cet aliment qui devait leur servir de nourriture.

Le sixième arc de triomphe était fait en forme rocheuse, importation italienne des grottes des villas Pamphili; Aldobrandini et Borghèse, à Rome et qui était une nouveauté pour les Bruxellois. Cette décoration rocheuse était faite autour de la fontaine du marché-aux-herbes et occupait toute la largeur de la rue. C'était une œuvre considérable, tant en hauteur qu'en largeur; aux angles avaient été ménagées deux portes rustiques et au milieu un ouvrage en encorbellement, occupé à l'intérieur par un escalier formé de quartiers de roches et conduisant à une sorte d'attique sur lequel étaient assises un grand nombre de figures représentant les familles patriciennes de Bruxelles. Au-dessus des portes, dont nous venons de parler, se voyaient des tableaux montrant d'un côté les Israélites recueillant la manne et de l'autre Moïse faisant jaillir du roc aride une source d'eau pure. Dans la partie supérieure, sur un arc-en-ciel, étaient placées les figures des quatre évangélistes soutenant un globe sur lequel trônait le Christ,des cinq plaies duquel jaillissait du sang. L'ensemble de cette décoration avait été complété par de petites fontaines

et jets d'eau qui, dans certains endroits, formaient des cascades ; cette ressource aquatique était fournie par les tuyaux alimentant la fontaine des trois pucelles, dont nous avons parlé plus haut.

Au bas du marché-aux-poulets, près du couvent des frères-mineurs était construit le septième arc de triomphe ; il occupait toute la rue à l'endroit appelé *Valbeek* ; il mesurait soixante pieds de haut et reposait sur un ordre de pilastres, enrichi de cartels, de frises et d'ornements ; de chaque côté de l'entrée on voyait deux allégories religieuses, peintes à l'imitation du cuivre bronzé. Le tableau central représentait saint François poussé par l'esprit de Dieu, défiant en Egypte, en présence du sultan, les prêtres de Mahomet de passer par l'épreuve du feu.

Le huitième arc de triomphe avait été élevé à l'extrémité du pont de la poissonnerie, au commencement de la rue. C'était un bel ouvrage de peinture, produisant un effet grandiose.

Un peu plus loin, devant l'église de Sainte-Catherine avait été fait une espèce de portail en verdures. L'église elle-même avait été ornée d'une façon très somptueuse. Le cortége s'y arrêta lors du second parcours.

Le neuvième arc de triomphe se voyait non loin de l'église, à peu près au coin de la rue de Sainte-Catherine ; il était d'une riche architecture peinte et brillait par les dorures de ses chapiteaux, cartels et emblêmes. Le tableau central représentait saint Jean l'évangeliste et de chaque côté apparaissait une toile de moindre importance, reproduisant les patrons de la paroisse : saint Jean-Baptiste et sainte Catherine.

Sur le marché-aux-grains avaient été placés quelques chars de l'*ommegang*, entre autres le vaisseau avec tout l'équipage qui le montait. Le bassin vis-à-vis du marché-aux-grains était rempli de bateaux de toute espèce, dont

les pavillons variés et les banderolles déployées formaient une véritable flotte. Tout le chemin depuis le marché-aux-grains jusqu'au pont saint Michel, que l'on avait élargi, de même que le bord du canal, avait été planté d'arbres et orné de festons et de draperies aux couleurs de la ville.

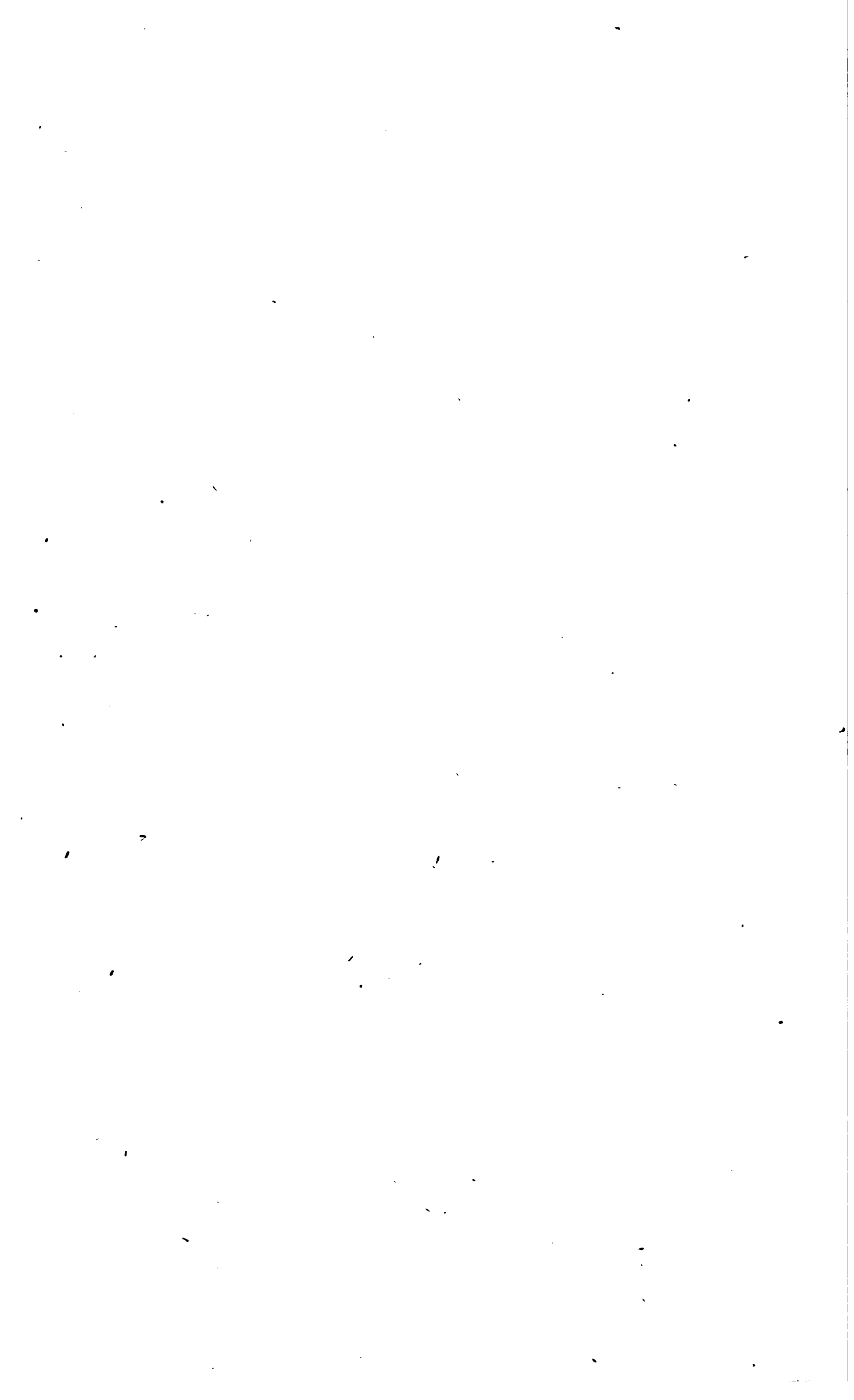
Le dixième et dernier arc de triomphe se trouvait près de la *Mandebrugge*; il était entièrement formé de verdures. Les trois vertus théologales avaient été peintes sur une toile placée à la partie supérieure, entre des trophées, des guirlandes, des draperies et des fleurs.

Toute la façade du palais archiépiscopal, situé dans la rue de l'évêque, avait été, par ordre de son éminence Alphonse de Berghe, archevêque de Malines, transformée en une véritable galerie d'arcades de verdures, portant au milieu un arc de triomphe, peint à l'imitation du marbre, par un artiste nommé Herrebosch, qui devait jouir à cette époque, à Bruxelles, d'une certaine réputation. Le tableau du milieu peint à l'imitation des bas-reliefs, représentait le bon pasteur ramenant sur ses épaules la brebis égarée.

A partir de cet endroit on reprenait le premier itinéraire de la procession, où l'on voyait figurer cinq cortéges de jeunes gens appartenant au collége des révérends pères jésuites. Ces cortéges marchaient à la suite de cinq superbes chars de triomphe, accessoires obligés des processions. Le premier figurait les neuf chœurs des anges; le deuxième la piété de la maison d'Autriche envers le très-saint Sacrement; le troisième le triomphe de la foi; le quatrième le jubilé de Bruxelles; le cinquième enfin les quatre parties du monde.

Comme on le voit nos ancêtres avaient des sujets de prédilection pour leurs cortéges religieux; car nous y

voyons à peu près les mêmes sujets que ceux que nous avons amplement décrit et que nous retrouverons encore dans la description du jubilé quatre fois séculaire de 1770.



CHAPITRE CINQUIÈME.

Jubilé commémoratif du Miracle.

— 1720. —

En 1720, deux ans après que les communautés religieuses de Bruxelles eurent signé leur humble soumission à la bulle *Unigenitus*, condamnant les erreurs qui, depuis si longtemps, avaient causé de si grands ravages aux Pays-Bas, on fit avec la plus grande solemnité le jubilé de trois cent cinquante ans du saint Sacrement de Miracle.

Les apprêts avaient été splendides. L'autel que l'on dressait depuis cinquante ans, au milieu de l'église et dont nous avons donné la description précédemment, fut entièrement restauré et doré à neuf; l'église tout entière fut peinte et blanchie, les seize chapelles de la nef et les cinq portails furent rendus uniformes et pareillement marbrés et parés; on avait aussi doré et marbré les deux autels placés au fond de la nef: savoir celui de sainte Gudule et celui de la sainte Croix. Les seize piliers de la grande nef furent enveloppés d'étoffes de velours et de guirlandes de fleurs artificielles, et cette décoration était si riche et si splendide, qu'un auteur du temps nous affirme que tous les spectateurs ne purent se rassasier de l'admirer. Les arcades entre ces piliers étaient embellies de festons, de têtes d'anges, de pyramides, de lambrissages, d'oriflammes et de bannières.

On avait placé une série de très-riches tapisseries sous les fenêtres de la grande nef et des collatéraux, d'un bout à l'autre de l'église. Ces magnifiques tapisseries avaient été fournies par la noblesse et les principaux bourgeois de la ville de Bruxelles. La chaire avait été ornée de fleurs artificielles d'Italie et de tentures de velours rouge, ornées de franges, de glands et de crépines d'or; elles attiraient la vue de tout le monde et l'on ne pouvait assez louer et admirer le talent de l'architecte qui en avait imaginé l'ordonnance. Nous regrettons que Cafmeyer n'ait pas donné suite à l'idée qu'il émet dans sa préface de faire graver la grande nef avec tous ses embellissements et ses décorations; nous posséderions actuellement des éléments d'appréciation moins vagues que la simple description qu'il en donne.

Outre ces décorations particulières, l'église de Sainte-Gudule se vit alors dotée de vingt tableaux peints par les meilleurs artistes qui se trouvaient alors à Bruxelles. Ils représentaient l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle et les différentes particularités qui s'y rattachent; on y voyait également les emblêmes des donateurs les plus célèbres.

Ces tableaux étaient superbement encadrés; les amortissements et les culs-de-lampe, qui les décoraient, étaient du meilleur gout et de la plus belle école flamande; au centre de l'amortissement se voyaient les écussons des donateurs et le cul-de-lampe renfermait une allégorie en bas-relief, ayant rapport au très-saint Sacrement.

Des reproductions de ces œuvres ont été supérieurement gravées pour l'ouvrage de Cafmeyer, qui nous a conservé le nom du peintre et celui de l'auteur des riches gravures qui illustrent ce splendide travail.

Le premier de ces tableaux, donné par les nobles seigneurs des Etats du Brabant et dont la partie supé-

rieure était surmontée de l'écu brabançon, accompagné des armoiries des quatre chefs-villes : Bruxelles, Anvers, Louvain et Bois-le-Duc, représentait l'archiduc Albert et l'infante Isabelle offrant au très-saint Sacrement la triple couronne et le manteau tissu de perles que cette princesse avait brodé de sa main ; il était peint par N. Cortens ; la partie inférieure au lieu d'emblème portait cette inscription en lettres capitales : *Status Brabantiæ.*

Le deuxième tableau représentait le prince cardinal-infant, don Ferdinand, offrant la balustrade d'argent placée devant l'autel des grandes cérémonies. Ce tableau était dû à la munificence du révérend Vincent van Santen, abbé de saint Jean-Baptiste, internonce apostolique aux Pays-Bas, dont les armoiries timbraient la partie supérieure du cadre ; il avait été peint par Charles Eyckens.

Ces deux tableaux étaient placés au-dessus du grand portail, à droite et à gauche du transept. Ceux dont la description suit étaient adossés aux piliers du collatéral, où ils restèrent jusqu'à la révolution françaisc. Les armoiries qui les timbraient furent alors supprimées. Le cadre seul est resté à ces tableaux, que l'on voit encore aujourd'hui sur les murs séparatifs des chapelles collatérales.

Tous les tableaux adossés aux piliers avaient trait à l'histoire du très-saint Sacrement. Le premier, en descendant vers la gauche, représentait Jonathas gagnant au moyen d'une forte somme en or, maitre Jean de Louvain, qu'il engage à voler un ciboire contenant des hosties consacrées. Ce tableau fut donné par le révérend Pierre-Joseph de Francken Sierstorpff, évêque d'Anvers et peint par Jacques van Helmont. Le cartel inférieur représentait la figure d'un des moutons que Jean de Louvain reçut en cette circonstance ; ce mouton se trouve figuré du côté pile.

Le deuxième tableau représente le criminel Jean de Louvain s'échappant de la chapelle de Sainte-Catherine, avec son butin sacrilége; il était dû au pinceau de Jean Vander Heyden et donné par le révérend Jean-Baptiste de Smet, nommé à l'évêché d'Ypres. Le cartel inférieur représentait le mouton d'or, vu de face.

Le troisième tableau nous montrait Jonathas convoquant ses parents et ses proches pour insulter aux saintes hosties; peint par Jacques van Helmont, il fut donné par le révérend Pierre Paradaens, abbé de Vlierbeek, assesseur aux Etats du Brabant; le cartel inférieur représentait deux épis de blé en sautoir.

Le quatrième tableau avait pour sujet l'assassinat de Jonathas, dans son jardin d'Enghien; il était dû à la libéralité du révérend Laurent de Reyngodt, abbé de Saint-Sauveur à Eenam et premier assesseur aux Etats de Flandre. Cette toile peinte par Jean Vander Heyden portait comme emblème dans le cartel inférieur une corbeille de raisins.

Le cinquième peint par P. J. Kerricx, peintre et sculpteur à Anvers, représentait la veuve de Jonathas, venant avec son fils à Bruxelles apporter le ciboire aux juifs; il fut offert à l'occasion du jubilé par le révérend Corneille Adriaenssens, abbé de Saint-Bernard sur l'Escaut, assesseur aux Etats du Brabant. Le cartel inférieur portait pour emblème un calice surmonté de l'hostie rayonnante, portée sur des nuages.

Le sixième nous montrait l'odieuse scène du poignardement; il était dû à la munificence du révérend Jerôme de Waersegghere, abbé de Parc, archi-chapelain des ducs de Brabant. Ce tableau peint par van Helmont avait pour emblême le célèbre triangle aux trois hosties, accompagné de deux poignards placés en sautoir.

Le septième nous représentait les juifs de Bruxelles terrifiés par le miracle, cherchant à suborner une femme

nommé Catherine, pour l'engager à porter les saintes hosties à Cologne. Peint par P. J. Kerricx, il fut donné par le révérend Grégoire Piera, abbé de Tongerloo, vicaire général des environs du Brabant et de la Frise. L'emblème inférieur portait l'arche d'alliance de l'ancien testament.

Le huitième tableau donné par la révérende dame Louise de Llano-Velasco, abbesse de Sainte-Marie, au monastère de la Cambre et peint par Charles Eyckens, peintre à Bruxelles, nous retraçait les remords de Catherine avertie en songe, de la part de Dieu, de remettre le ciboire au curé de sa paroisse. Le cartel inférieur personnifiait ingénieusement l'œil de la providence qui veillait à ce qu'un pareil crime ne demeura pas impuni.

Le neuvième tableau nous montrait la grâce agissant sur Catherine, qui remet à Pierre de Heede, curé de Notre-Dame de la Chapelle, le ciboire avec les hosties poignardées. Cette toile peinte par Charles Eyckens avait été offerte par le révérend seigneur Louis van Schore, chanoine noble gradué et archidiacre du diocèse de Malines. L'emblème qui accompagnait ce tableau portait un cœur enflammé, entouré d'épines, allégorie frappante de la douleur que dut ressentir le clergé à la vue de l'horrible profanation du très-saint Sacrement de l'autel.

Avec le dixième tableau l'expiation commence : les juifs sont pris et emprisonnés à la *Steenpoort*. OEuvre remarquable de Jean Vander Heyden, il fut donné par le révérend Odo de Craeckeer, prévôt d'Afflighem. L'emblème placé sous ce tableau nous montre deux mains enchaînées.

Au onzième tableau, la justice suit son cours, et le peintre Charles Eyckens nous fait assister au procès des juifs sacriléges, en présence du grand conseil. Il a

été fourni par la générosité de la révérende dame Marie-Joseph d'Espinosa, abbesse et dame du territoire de Forest, Lede, Waterloo, etc. La balance et le glaive, symboles de la Justice qui atteint et châtie le coupable, se voyaient en bas-relief sous le tableau.

La douzième toile nous fait assister au supplice des juifs ; elle fut donnée par le révérend Etienne vander Steghen, abbé d'Averbode, assesseur aux Etats de Brabant. C'est un remarquable morceau de van Helmont; les pinces, les tenailles, les crocs et les chaînes, instruments de supplice en usage au XIVe siècle, se voient dans le cartouche servant de cul-de-lampe.

La justice est satisfaite et voici venir le triomphe; le treizième tableau nous montre la procession solennelle de la translation des saintes hosties poignardées, de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à la collégiale de Sainte-Gudule. Ce tableau peint par le célèbre Jean van Orley a été libéralement offert par le révérend Augustin van Eeckhout, abbé de Grimberghe, député et assesseur aux Etats du Brabant et juge synodal du diocèse de Malines. Le cartel inférieur nous montre une couronne de laurier enlacée avec des rameaux de chêne.

Le quatorzième tableau met en scène la naïve et touchante légende de Jehan le Tisserand, que nous avons donnée plus haut. Le jeune homme est agenouillé dans le collatéral du chœur, où une lumière céleste vient l'illuminer soudain. Le tableau existe encore et nous préférons la composition de Jean Vander Heyden à celle de De Groux, que Capronnier a peint sur le onzième vitrail. Ce tableau était dû à la libéralité du révérend Jean-Baptiste Vermoelen, abbé de l'église de Notre-Dame et de Saint-Michel, à Anvers. Le cartel inférieur contient une allégorie ingénieuse; nous y voyons un ange qui, sous l'œil de la Providence, embouche la trompette, pour annoncer la bonne nouvelle au peuple.

Le tableau suivant qui est le quinzième, représente un second fait relatif à Jehan le Tisserand, lequel appelé devant les dignitaires ecclésiastiques, affirme sous serment la vérité de l'apparition qui l'étonna si fortement dans le circuit du chœur de l'église de Sainte-Gudule. Cette peinture fut offerte par le révérend Jacques Hache, abbé de Villers, député des Etats du Brabant et juge synodal du diocèse de Namur. Peint par Jacques van Helmont, il porte, comme emblème à sa partie inférieure, un soleil rayonnant.

Jacques van Helmont a peint également la seizième toile donnée par le révérend Pierre du Monceau, comte et abbé de Gembloux et assesseur aux Etats du Brabant. Il représente l'institution de la célèbre procession annuelle faite en réparation de l'abandon où était resté, pendant quelques années, le très-saint Sacrement de Miracle. Le cartouche inférieur représente une main faisant vibrer l'encensoir d'où s'échappent les parfums en hommages à la Divinité.

La dix-septième scène nous ramène de nouveau aux temps de persécution : Les Gueux ont saccagé Bruxelles et leur fureur sacrilége a ruiné le sanctuaire; mais l'orage est passé; le magistrat de Bruxelles est honteusement chassé de la ville et Jean Hauchin, archevêque de Malines, qui avait été auparavant doyen de la collégiale de Sainte-Gudule, retire de la poutre creusée dans la maison de la dame veuve Jeanne Baers, l'inestimable trésor des saintes hosties, qui y était resté caché pendant six ans. Cette dix-septième peinture de van Helmont fut donnée par le révérend Henri Joseph van Susteren, évêque de Bruges, chancelier héréditaire de Flandre. Le panneau inférieur en cartel nous montre l'étui d'or avec les saintes hosties disposées en triangle, accompagné de deux poignards en sautoir, dont les pointes traversent deux hosties.

Le dix-huitième et dernier tableau historique peint par J. de Roovere avait été donné par le révérend Philippe Erard vander Noot, évêque de Gand, comte d'Everberg. Le sujet de cette peinture représentait les malades, les infirmes et les affligés prenant leur recours au très-saint Sacrement de Miracle. L'emblême inséré dans le cartel inférieur était l'*agnus Dei*.

Comme en 1670, on éleva sur tout le parcours du cortége des arcs de triomphe et, chose remarquable, la plupart étaient encore conçus dans le style de Rubens. On alla plus loin et l'on utilisa même quelques tableaux qui avaient figurés à la cérémonie du jubilé célébré cinquante ans auparavant. Nous nous expliquons cette appropriation des tableaux antérieurs. Ces arcs de triomphe, comme on peut en juger par les échantillons parvenus jusqu'à nous, étaient de véritables œuvres d'artiste, et si la décoration éphémère en toile et madriers ne vécut pas plus longtemps que la durée des fêtes, on conserva précieusement les tableaux de chevalet que l'on pouvait facilement accrocher quelque part dans les églises.

Le premier arc de triomphe, pour lequel on se servit du tableau représentant le rapt de Jean de Louvain, était placé au bas de la *Cantersteen*, joignant le fameux hôtel nommé l'Impératrice et occupant la largeur entière de la rue; il avait vingt-cinq pieds de large sur quatre-vingt de hauteur; l'arcade unique, large de quatorze à quinze pieds, était accompagnée d'un ordre dorique, posé sur un stylobate; la corniche était surmontée d'un fronton triangulaire, interrompu et portant au centre un cartel et une inscription; sur ce fronton étaient assises deux figures couronnées de lauriers, tenant en main une oriflamme. Le tableau central était accompagné de deux perspectives laissant apercevoir des personnages au delà d'une balustrade. Nous avons déjà vu que c'était là un des motifs préférés de Rubens. Les scènes acces-

soires représentaient d'un côté Jonathas concluant son sacrilége marché avec Jean de Louvain, pour soixante moutons d'or, et de l'autre, Jean de Louvain livrant le ciboire et recevant le salaire de son exécrable sacrilége. Toute cette partie formait attique et était couronnée d'une corniche de l'ordre dorique, surmontée d'un fronton semi-circulaire, au milieu duquel trônait la Foi, tenant de la main droite un calice au-dessus duquel on voyait le triangle des hosties ensanglantées et de la main gauche une branche de lauriers. A côté de cette figure principale se voyaient deux anges à genoux, qui adoraient les saintes hosties. Aux deux extrémités du fronton se dressaient les statues de la Charité et de l'Espérance. Entre ce fronton semi-circulaire et la corniche dorique, on avait posé un cartouche ovale, soutenu par deux anges entre des cornes d'abondance, qui, avec les festons accrochés aux côtés du grand tableau et sous l'archivolte de la porte, donnait à cet ouvrage un merveilleux éclat.

Le deuxième arc de triomphe, qui était le plus riche, le plus orné et le plus élevé de tous ceux qui furent dressés dans la ville, était placé vis-à-vis de la façade de l'église des révérends pères jésuites qui, pour cette décoration, avaient renouvelé et embelli l'escalier, monumental, qui conduisait à cet édifice. Cet arc de triomphe avait cent pieds de large sur cent et trente pieds de haut et couvrait presque la totalité de l'église contre laquelle il était appliqué.

L'ordonnance général de cet arc consistait en six pilastres d'ordre dorique, ornés de pampres et de grappes de raisin et supportant un entablement surmonté d'une balustrade. L'ordonnance entière était partagée en trois parties sans porte ni passage : la partie du milieu avait un double pilastre et les deux ailes adjacentes un pilastre simple. Entre ces doubles pilastres on avait sus-

pendu de chaque côté quatre médaillons ou cartouches circulaires, comportant un portrait d'anciens ducs de Brabant; trois autres portraits se trouvaient également dans le compartiment inférieur.

Le tableau du milieu représentait la défaite de Sennachérib dont l'ange mit l'armée en fuite, pour le punir de ses blasphèmes contre Dieu et délivrer le pieux roi Ezéchias; à droite la peinture représentait le jubilé de Bruxelles, symbolisé dans le goût bizarre du temps; à gauche on voyait sous les voiles de l'allégorie le très-saint Sacrement préservé contre la fureur des hérétiques. La partie supérieure supportait une ordonnance d'assez mauvais goût, orné au centre d'un tableau représentant l'ostensoir vénéré, conservé dans l'église de Sainte-Gudule; les armoiries de la compagnie de Jésus formaient l'amortissement terminal. Sur les piédestaux ornés de vases, on avait placé de chaque côté trois bannières. La niche figurée, où l'on voyait le très-saint Sacrement, était entouré d'un large cadre orné d'une coquille de festons.

L'ensemble de cette ordonnance riche et coûteuse manquait quelque peu de goût; l'influence italienne, que l'on remarque aux œuvres décoratives du Père Pozzo, s'y fait notablement sentir.

Le troisième arc de triomphe était placé autour de la fontaine, près de la *Steenpoort;* il avait trois faces et chaque côté offrait une représentation différente. L'ensemble de l'ordonnance, rappelant indubitablement le style Louis XIV, était composé de quatre colonnes ioniques modernes, reposant sur un double piédestal et surmonté d'architraves, de frises et corniches. Cet ordre ionique en supportait un autre de pilastres corinthiens et le tout était surmonté d'un dôme enrichi d'oriflammes et portant aux amortissements le triangle traditionel, que nous avons déjà rencontré bien souvent.

Les trois tableaux qui décoraient l'ordre corinthien supérieur, avaient fait partie du jubilé de 1670.

Nous avons dit que les trois arcades étaient aveugles et ornés de tableaux formant niches ; la façade tournée vers l'église des réverends pères jésuites représentait Moïse frappant sur le rocher de l'Horeb et faisant sortir d'un coup de baguette une grande abondance d'eau ; le côté faisant face, vers la *Steenpoort* représentait Samson, une mâchoire d'âne à la main, de laquelle sortait un jet-d'eau ; à ses côtés étaient étendus plusieurs Philistins tués ; la face vers la halle-au-blé montrait Agar avec son enfant mourant de soif, auxquels un ange découvre une source qui doit lui rendre la vie et sauver Ismaël. Comme on le voit la ressource de la fontaine avait très-judicieusement inspiré l'architecte qui avait présidé à cette décoration.

Le quatrième arc de triomphe conçu en pur style flamand avait été placé vis-à-vis de la rue des grands-carmes, joignant d'un côté le coin de la rue qui va vers la place-wallone et de l'autre celui qui mène vers la rue du lombard. L'ordonnance de cet arc avait seulement l'expression d'un ordre, c'est-à-dire, qu'avec un entablement comprenant architrave, frise et corniche, elle était dépourvue de colonnes ou pilastres caractéristiques. L'archivolte de l'arcade unique avait été ornée d'une splendide draperie de velours rouge à glands et à franges d'or et enrichi de festons et de fleurs artificielles. D'un côté sous un riche cartouche avait été peint l'ange sustentant le prophète Elie dans la solitude, de l'autre le sacrifice d'Abraham. La partie supérieure au-dessus de l'entablement, portait un cadre à volutes tourmentées et à têtes d'anges dont les sujets étaient Abimelech donnant à David fugitif le pain de proposition et la manne qui nourrit les juifs dans le désert ; figures de la sainte Eucharistie.

Ce tableau était surmonté d'un fronton à resauts, timbré de l'écusson des pères carmes, cartelé d'argent et de sable; l'acrotère était orné de quatre figures d'anges portant des oriflammes à couronnes de lauriers et tenant en mains des cartels avec des inscriptions plus ou moins ingénieuses.

Le cinquième arc de triomphe avait été placé derrière la maison de ville. Les magistrats n'avaient pas laissé ralentir en 1720 la noble émulation de leurs prédécesseurs de 1670; non-seulement ils firent confectionner deux arcs de triomphe, mais encore embellir et orner de tapisseries, de vases et de fleurs toute la muraille de la façade postérieure de l'hôtel-de-ville; l'un de ces arcs de triomphe, placé contre la maison nommée le *Blydenberg*, était d'une composition assez pittoresque.

L'ensemble de l'ordonnance reposait sur un ordre dorique, dont les pilastres étaient supprimés à la partie antérieure; ces pilastres formaient avant-corps et l'arcade principale était accostée de deux petites portes ornées de festons.

Au-dessus de l'archivolte de la porte se trouvait un grand cartel placé sous le tableau, qu'encadraient des colonnes et des pilastres accouplés d'ordre composite. Ce tableau qui avait près de onze pieds de large sur dix-huit de haut représentait les prêtres de Jupiter et les magistrats de l'Istrie, regardant comme des dieux saint Paul et saint Barnabé, qui avaient guéri plusieurs malades et auxquels, malgré leurs supplications, on s'obstinait à vouloir immoler des bœufs en sacrifice. Un ange et une Renommée, représentés à la partie supérieure du tableau, tenaient un globe sur lequel se lisait l'inscription sacramentelle, figuré par les quatre sigles abréviatifs S. P. Q. B. L'ensemble de l'ordonnance était surmonté d'une statue colossale de saint Michel, patron de la ville.

Le second arc élevé aux frais du Magistrat était dressé derrière l'hôtel-de-ville, près de la fontaine bleue : l'ordonnance inférieure en était d'ordre dorique dont les fûts étaient interrompus par des bandeaux en bossage; les colonnes étaient accouplées et une arcade unique s'ouvrait au milieu; l'ordonnance supérieure était corinthienne et les fûts étaient rudentés au tiers; elle encadrait un tableau représentant les enfants d'Israël, murmurant de voir Moïse rester si longtemps en colloque avec Dieu et contraignant Aaron à élever le veau d'or. Les vertus théologales ou divines, personnifiées par des statues, occupaient l'acrotère inférieur et les amortissements à volutes de l'ordonnance supérieure; au sommet, derrière la Foi, était placée une bannière sur laquelle on pouvait lire le symbole des apôtres. La dorure, les festons de fleurs et les riches décors n'avaient pas été épargnés par les magistrats qui avaient commandé à l'architecte une œuvre d'un mérite réel et d'une grande richesse.

Le septième arc de triomphe était placé entre le poids-de-la-ville et le coin de la rue au lait et occupait toute la largeur de la rue. Il n'avait qu'une seule arche, comme le précédent, et était formé de colonnes et de pilastres d'ordre dorique, lequel, comme on peut s'en convaincre par les nombreux exemples que nous avons déjà donnés, était un motif préféré de nos architectes de ces temps.

La partie inférieure était ornée de deux niches, où se trouvaient placées les personnifications de la paix et de la guerre. Au milieu de l'ordonnance supérieure et en place d'un tableau se voyait en haut relief, un char de triomphe attelé de quatre chevaux et représentant le triomphe de la sainte Eglise ; sur le devant du char on apercevait un ange conducteur, entouré de plusieurs autres, adorant à genoux le très-saint Sacrement que la

sainte Église tenait de la main droite. Cette belle composition était couronnée par la statue de saint Gery terrassant sous les pieds le dragon infernal.

Le huitième arc de triomphe était dressé près de l'église Saint-Nicolas, à l'entrée de la rue des vieux-varriers et vis-à-vis de la fontaine des trois pucelles. Son ordonnance n'était pas très heureuse, l'archivolte interrompant malencontreusement le socle du stylobate de l'ordre corinthien qui encadrait le tableau central. Ce tableau représentait Jésus-Christ avec ses apôtres, accordant à la foi de la Cananéenne la guérison de sa fille tourmentée du démon. L'amortissement supérieur portait sur des volutes quatre Renommées sonnant de la trompette; sur la partie supérieure, on voyait la Vérité assise sur le globe terrestre, ayant un calice en mains et accompagnée du temps qui tranchait de sa faux le voile qui la couvrait; le globe terrestre environné de nuages était posé sur des incrédules dont l'expression des traits semblait ne pouvoir supporter l'éclat de la véridique déesse.

Le neuvième arc de triomphe était placé devant la façade du refuge de l'abbaye de Grimberghe, rue des vieux-varriers; il fut exécuté aux frais du prélat de ladite abbaye, le révérend Augustin Van Eeckhout. L'ordonnance tout entière avait respecté la porte et les fenêtres de la façade et il en était résulté un aspect nouveau, foncièrement pittoresque. L'ordre inférieur était ionique à pilastres et supportait un ordre corinthien à colonnes et pilastres resautés; la porte ou arcade inférieure était décorée fort ingénieusement; enrichie d'une draperie de velours à lambrequins de soie, elle était relevée du côté gauche par un petit ange sculpté et peint au naturel. Devant les pilastres de l'ordonnance supérieure, on voyait d'un côté la Foi et de l'autre la Justice. Le grand tableau central représentait le triomphe de saint Norbert sur

l'hérésie de Tanchelin. Un agneau pascal couché sur une croix, environné de nuées et de rayons et accompagné de la sainte Eglise et de la Vérité, couronnait cette remarquable composition judicieusement ornée dans toutes ses parties.

Le dixième arc avait été placé aux frais des pères dominicains et de manière à occuper toute la largeur de la rue où était leur couvent; il n'y avait qu'une arcade à bandes rustiques; deux colonnes avancées et accompagnées de pilastres supportaient l'entablement et un fronton interrompu en demi-cercle sur lequel étaient assises deux Renommées embouchant la trompette; les frontons avaient en arrière-corps deux piédestaux surmontés des personnifications de la prière et de l'étude. Le grand tableau central, posé sur l'acrotère de la corniche inférieure, représentait le triomphe de saint Thomas d'Aquin sur les hérétiques; des anges voltigeaient dans les nuées, l'un d'eux tenait dans la main une banderolle sur laquelle on lisait : *Bene scripsisti de me.*

Le onzième arc de triomphe, d'un galbe et d'une invention superbes, fut érigé aux dépens et par ordre du chancelier et des membres du conseil souverain du Brabant; il fut placé dans la plaine devant la chancellerie et mesurait quatre-vingts pieds de haut sur soixante-et-un de large; il renfermait toute cette plaine depuis la première porte de la chancellerie jusqu'au coin du jardin du refuge de l'abbaye de Parc. L'ordre choisi était encore le dorique; mais les chapiteaux et les bases frisaient quelque peu la fantaisie.

La masse de l'arc de triomphe était agrandie par deux ailes tournées en forme d'amphithéatre. Il est fort curieux de voir la similitude complète des motifs couronnant les portes latérales avec une ordonnance identique des arcs de triomphe de Rubens. La Justice et la Reli-

gion trônaient à côté d'une large rotonde d'ordre corinthien, abritant sous une draperie de velours rouge le portrait de Charles VI. Sur la banderolle, placée sous l'amortissement qui consistait en un triangle enfermant les saintes hosties, se lisait, avec la date, l'inscription grecque.

ΟΙΔΕ ΤΚΕΙΣ ΕΙΣ.

Trois personnes en un seul Dieu, que quelques auteurs traduisent par rapport aux trois hosties.

Vis-à-vis de cet arc, au coin de la chancellerie était placé un arc de verdure ; les basements et les chapitaux étaient dorés ; les pilastres, les colonnes et les entablements étaient faits de verdures et de treillages.

Le conseil de Brabant avait fait fermer la grande porte de la chancellerie qui donne sur la plaine, et fait tresser un treillis de lattes qui couvrait toute la muraille et dont on avait formé quatorze niches de verdure, dans lesquelles on voyait en grandeur colossale les portraits des premiers empereurs d'Autriche. Pour terminer cette décoration on avait recouvert de tapisseries la muraille entière du refuge de Parc, ainsi que le bâtiment du corps de garde du palais du conseil de Brabant

Le douzième arc formant galerie ou portique, grâce à deux avant-corps latéraux, était placé devant la façade de la chapelle du comte de Salazar, où se trouvait jadis la synagogue qui fut témoin en 1370 du poignardement des saintes hosties. L'arcade sans imposte avait son archivolte et ses piédroits ornés de rustiques ; l'ordonnance entière était d'ordre ionique, se modifiant à la partie antérieure en un ordre cariatide figurant des séraphins très artistement emmanchés ; deux niches avec statues étaient pratiquées entre les pilastres ioniques de cet avant-corps amorti de chaque côté par une volute taillée de feuilles d'acanthe. Les cariatides portaient au dessus de l'entablement deux vases surmontés d'ori-

flammes dont la hampe était terminée par une aigle éployée. Toutes ces parties soutenaient une lanterne ou dôme octogone, cantonnée de volutes évidées et dont les huit faces avaient des tableaux peints sur toile, de manière à produire un effet de transparence par l'adjonction d'un luminaire intérieur. Dans le piédestal au-dessus de la grande porte, les amateurs de curiosités littéraires admiraient la double chronique suivante :

TrIbUs sæCULIs et MeDIo JUbILat
saCeLLUM sangUInIs DIVInI

Le treizième arc de triomphe, qui n'était au fond qu'une série de portiques, portant dans des niches des caisses de lauriers et d'orangers, s'étendait d'un bout à l'autre de la poissonnerie, de la rue aux bateaux jusqu'au pont des poissonniers et tirait son principal lustre de la masse de verdure qu'on y avait judicieusement employé.

Au milieu de cet ouvrage en treillis se trouvaient un grand vase sur lequel était posé le triangle flamboyant des saintes hosties. Des plaies de ces hosties sortaient trois fontaines et de la moulure supérieure de l'ouvrage en treillis jaillissaient une quantité de petits jets, en forme de croix formant une nappe d'eau aérienne très-agréable à la vue.

La masse de l'ordonnance de ce portique consistait en vingt-quatre colonnes d'ordre composite, posées sur leurs piédestaux, avec leurs architraves, frises et corniches. Des tableaux un peu trop profanes pour la cérémonie entrecoupaient heureusement la monotonie de l'ordonnance; le tout était surmonté d'un balustre appartenant à l'ordre inférieur et couronné au droit des colonnes par des vases de forme Medicis, sur lesquels se reposaient de charmants petits génies portant des

oriflammes aux couleurs de la ville. La partie supérieure, au-dessus de la grande niche centrale, comprenait un tableau représentant Jésus-Christ marchant sur les eaux.

Le quatorzième arc fut placé sur le pont saint-Michel, au rivage ; il était plus large que le pont, que l'on avait élargi à cette occasion avec des sommiers et des pilotis enfoncés dans le canal. Le motif de cet arc affectait la grandeur et la simplicité des ordonnances antiques ; on y remarquait, comme au temple de Sélinonte, une colonne et un pilastre accouplés ensemble des deux cotés de l'archivolte de l'arcade. Cet arc fut conçu, peint et dressé en moins de cinq jours. Quatre Renommées sonnant de la trompette en occupaient les angles et une cinquième surmontait la pyramide qui terminait tout l'ouvrage. Cet arc, quoiqu'il fût des moins finis parmi tous ceux qui furent alors érigés à Bruxelles, était placé si avantageusement, qu'il produisait un effet superbe et qu'on pouvait le voir de quatre cotés différents.

Le quinzième et dernier arc de triomphe était dressé au commencement du *Grecht*, contre le coin de la plaine de la Monnaie et clôturait cette belle et large rue depuis le coin de la place jusque contre les maisons de la face opposée. La masse formait une espèce d'octogone et était décorée de colonnes corinthiennes ; deux petites portes surmontées de pyramides et ornées de drapeaux accompagnaient l'entrée principale. Cet arc était enrichi par une longue rangée de lauriers posés sur des piédestaux à chaque coin de rue. Au centre de la rotonde circulaire se trouvait le tableau peint par Jean van Orley et représentant le triomphe de l'Église sur les hérétiques et les incrédules. La coupole était émaillée de petits anges et sur le point culminant trônait la Mère de Dieu, portant son divin Enfant dans les bras et dépassant de toute sa hauteur les statues de

sainte Anne et de saint Joseph et celles de saint Charles Borromée et de saint Philippe de Néri. Tout l'ensemble de cette ordonnance réfletait encore vivement l'art flamand de l'école Rubens. Inutile de dire, que, comme pour la plupart des applications de ce style, il est un des meilleurs de la collection que Cafmeyer nous a laissé.

La décoration de la voie était magnifique, mais le cortége était digne de passer sur ce chemin triomphal. Le 14 juillet 1720 vit un temps splendide favoriser la pompeuse cérémonie. Vers les onze heures du matin, la triomphante calvacade des étudiants des révérends pères jésuites se mit en marche et ouvrit la procession solennelle, qui, suivant l'aveu de tous les étrangers, n'avait jamais vu sa pareille au Pays-Bas.

La cavalcade se composait de cinq cortéges ou groupes distincts; le premier représentait le saint Sacrement de l'autel par les figures de l'ancien testament; le deuxième personnifiait les vérités catholiques relatives à l'Eucharistie, accomplies par la loi nouvelle et symbolisées par les figures du premier cortége; le troisième manifestait la vérité de la croyance eucharistique par plusieurs miracles arrivés aux Pays-Bas; le quatrième mettait en scène les ducs de Brabant et les personnages qui vécurent au temps du sacrilége des juifs; le cinquième et dernier retraçait la façon dont l'auguste maison d'Autriche avait manifesté sa piété, depuis son origine jusqu'à l'époque de la cavalcade, envers le très-saint Sacrement de l'autel.

Le cortége était ouvert par une Renommée à cheval, précédant les trompettes et les timbaliers et annonçant le jubilé : l'archange saint Michel, protecteur de la ville, portant sur son bouclier les trois hosties poignardées, était suivi des personnifications des provinces belges, caractérisées par leurs drapeaux ; puis venait

l'ange tutélaire des écoles latines de la société de Jésus, avec un étendard sur lequel étincelait le monogramme du Christ.

Après cette introduction suivait la première partie du cortége : l'Ange de l'ancienne loi, suivi de la Synagogue, précédait un groupe dans lequel figuraient Melchisedech, Aaron, Moïse, Gédéon, Samson, Achimelech, David et Salomon. Tous ces personnages vêtus d'habits magnifiques portaient chacun un écusson chargé de textes de la Bible et ayant trait à la sainte Eucharistie.

L'Ange de la sainte Eglise romaine ouvrait le deuxième groupe et accompagnait la personnification de la loi nouvelle; puis venait l'Eglise tenant le très-saint Sacrement sur le livre des saints évangiles et entourée d'anges portant dans la main des branches de laurier, emblèmes de la victoire remportée sur les contempteurs de cet auguste sacrement. L'Église était entourée des quatre évangelistes portant sur des cartels les textes de l'évangile qui se rapportent à l'Eucharistie; ils étaient suivis de quatre jeunes gens figurant les conciles où furent condamnés les hérésiarques qui attaquèrent le saint Sacrement : Nicée, Ephèse, Bâle et Trente. Puis venaient les pères grecs : Athanase, Chrysostôme, Grégoire de Nazianze et Cyrille et les pères latins Ambroise Jérôme, Augustin et Grégoire le Grand. Tous ces pères portaient des cartels, avec des textes se rapportant au fait de la divine victime offerte sous les apparences du pain et du vin.

La troisième partie conduite par l'Ange du très saint Sacrement montrait d'abord un groupe de jeunes filles représentant les principales villes des Pays-Bas, que Dieu avait illustré par des merveillles relatives au très-saint Sacrement. Chaque ville était accompagnée de deux génies dont l'un portait l'étendard aux armes de la ville et l'autre l'année du miracle qui l'illustra : c'étaient

Amsterdam avec l'année 1345, Douai avec la date de 1268, Gand avec le millésime 1354, Middelbourg avec la date de 1374 et enfin Bruxelles avec l'année fameuse de 1370. Après cela suivait une troupe de jeunes gens portant des devises et un corps de musiciens faisant entendre des accords mélodieux. Ce groupe était fermé par trois cavaliers représentant les illustres princes sous lesquels les trois précédents jubilés avaient été célébrés : Charles le Hardi, Philippe II et Charles II.

La quatrième partie était précédée de l'Ange de la Justice et suivie de groupes représentant les passages des saintes écritures, qui ont rapport au châtiment dont Dieu a puni les sacriléges ; on y distinguait Nadab et Abiu, fils aînés d'Aaron, Ophni et Phinées, fils du grand-prêtre Heli et Oza qui, pour avoir étendu la main à l'effet de soutenir l'arche, paya sa témérité de sa mort.

Après suivait la Religion accompagnée d'esprits célestes, donnant aux princes souverains la mission de venger les crimes commis contre sa divine Majesté ; Wenceslas, duc de Brabant et Philippe le Bel clôturaient ce riche cortége.

La cinquième et dernière partie avait pour conducteur l'Ange tutélaire de la maison d'Autriche : en tête marchait Rodolphe de Habsbourg. Chaque empereur et archiduc qui le suivait était accompagné de deux princes de l'Empire, dont l'un portait ses armoiries, l'autre les années où ils furent élus empereurs. Dix-huit princes de la maison d'Autriche, montés sur des chevaux caparaçonnés, représentaient cette longue suite impériale depuis Albert Ier, second fils de Rodolphe, empereur en 1292, jusqu'à Joseph 1er, empereur en 1705.

Ensuite venait l'étendard de l'Empire, précédant avec une magnificence sans pareille la cour du monarque régnant, environné de ses pages et de sa noblesse,

Charles VI, empereur et roi d'Espagne, qui par sa présence respectueuse honora au-dessus de tous ce splendide jubilé et cette triomphale cavalcade.

Nous ne voulons pas ici priver nos lecteurs de quelques détails curieux sur la richesse des costumes des étudiants qui figurèrent dans cette cavalcade. La plupart de leurs habits étaient de velours superbement brodé ; cette broderie était encore relevée dans la plupart des costumes par un nombre prodigieux de perles et de diamants. Ceux qui étaient habillés à la romaine portaient des courtes jupes de damas, de satin ou de drap d'or, les unes brodées, d'autres couvertes de dentelles ou de galons d'or, garnies par le bas de magnifiques franges d'or ou d'argent, assorties aux couleurs de leur habillement ; leurs casques étaient pareillement splendidement brodés et enrichis de perles et de diamants. Le chroniqueur qui nous a transmis ces détails nous assure en avoir compté plus de trois cents sur un seul casque qui n'était cependant que des médiocres. Tous ces diamants attachés étaient entrelacés et travaillés entre la broderie et sur les aigrettes, à côté du pennache ou plume de héron ; quelques casques avaient pour cimier une triple ou quadruple rangée de plumes noires, blanches ou rouges ou de plumes de paon.

Nous passons une foule de descriptions magnifiques de ses riches costumes dont le fameux carrousel donné par Louis XIV pouvait seul offrir quelques chances de comparaison. Les brodequins ou bottines, faits de cuir blanc ou de maroquin rouge étaient garnis par le haut de draps d'or ou d'argent à torsades de diamants. Les amazones au nombre de quarante à cinquante, qui représentaient les principales villes et provinces avaient les cheveux entrelacés de perles et de diamants, les corsets de tissus d'or, de damas ou de velours ornés d'almarges ou de lacets d'or ; leurs justaucorps étaient

brodés ou galonnés et leurs jupes aux couleurs des armoiries de la ville, trainant jusqu'à terre, étaient magnifiquement brodées et garnies de galons et de franges d'or.

Quant aux montures, la beauté des chevaux et la richesse des caparaçons restaient au-dessus de toute description. Les saints pères et les docteurs de la sainte Église étaient si naturellement habillés, qu'on croyait les voir représentés en peinture; leurs mitres, bonnets, chapeaux, rochets, même leurs barbe et chevelure étaïent très curieusement et artistement observés; les hérauts d'armes au nombre de huit portaient sur leurs riches habits les cottes qui avaient servi à l'inauguration de Charles VI, en 1717. Chaque personnage avait son valet d'écurie, qui prenait soin de son cheval; quelques-uns en avaient deux, trois et même quatre, tous richement habillés de la couleur des garnitures de leurs maîtres. Les étudiants à cheval étaient au nombre de deux cents, sans compter les militaires, trompettes et timbaliers, qui marchaient devant chacun des cinq groupes de la cavalcade. Soixante-six petits pages, tous habillés uniformément aux couleurs de l'Empire, marchaient à pied devant sa majesté Charles VI, et les palefreniers ou valets d'écurie, avec les chevaux de main du marquis de Prié et un corps de cavalerie, clôturaient cette partie de la cavalcade.

Nos ancêtres mêlaient à tous leurs *ommegang* des représentations d'animaux sauvages ou domestiques, lesquels portés par des hommes vigoureux étaient montés le plus souvent par de jeunes enfants très richement et très pittoresquement habillés; lions, crocodiles, cygnes, autruches, chevaux marins et griffons servaient de trait d'union et d'intermèdes aux différents groupes du cortége.

Après le cortége du marquis de Prié suivaient les re-

ligieux des sept ordres mendiants, le clergé des cinq églises paroissiales et les confréries du très-saint Sacrement de Miracle et du saint Sang; puis venaient les corps des métiers, les nations de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, de Saint-Jacques, de Saint-Christophe, de Saint-Jean, de Saint-Géry, de Saint-Laurent, de Saint-Gilles et de Notre-Dame. Aux métiers succédaient les cinq corps des serments: le grand serment de l'arbalète, institué en 1213, les arbalétriers de Saint-Georges, ou petit serment, établis en 1422, le serment de l'arc créé en 1428, les arquebusiers en 1477 et les escrimeurs en 1480. Après ces gildes s'avançaient le magistrat, la Chambre des comptes, le Conseil de Brabant et celui des finances, tous portant des cierges; ensuite le chapitre de l'église collégiale, à coté duquel marchaient les conseillers d'Etat; puis venait le très-saint Sacrement de Miracle, porté sous un dais magnifique par l'évêque de Bruges, au milieu des autres prélats assistants.

Devant le Vénérable marchaient douze anges aux ailes historiées de plumes des plus riches couleurs; ils portaient des encensoirs et des navettes et faisaient monter vers le ciel un nuage odorant. Derrière le dais suivait le marquis de Prié, un flambeau à la main, accompagné de la noblesse et entouré par les hallebardiers de la garde de sa majesté impériale.

Quatre heures après-midi étaient sonnées avant que cette procession rentrât; elle était suivie de plus de six mille personnes qui par dévotion accompagnaient le très-saint Sacrement.

CHAPITRE SIXIÈME.

Jubilé commémoratif de la translation.

— 1735. —

—

On se ferait difficilement idée de l'affluence et du concours des étrangers en la ville de Bruxelles au temps du jubilé de 1735. Non-seulement la plupart des villes voisines, mais, au dire de Cafmeyer, des Italiens, Francais, Allemands, Espagnols, Anglais et Hollandais étaient accourus en foule pour assister au jubilé du miracle arrivé à l'occasion du poignardement des saintes hosties; les uns pour satisfaire leur dévotion; les autres pour admirer les arcs de triomphe, les décorations jubilaires et la magnifique cavalcade qui sortit par deux fois à quinze jours d'intervalle.

L'église de Sainte-Gudule fut enrichie à cette occasion d'une foule d'objets précieux et ornée de six nouveaux tableaux, témoignages de la libéralité de quelques prélats de Brabant et de la Flandre. Le superbe autel offert lors du jubilé de 1670, pendant que le comte de Monterey gouvernait les Pays-Bas au nom de Charles II, roi d'Espagne, fut orné d'un couronnement et de statues au jubilé de 1685, doré de rechef au jubilé de 1720 ; il reçut en 1735 un nouveau tabernacle et deux statues dorées, représentant Aaron et Melchisedech, et placées sur des socles de quatorze pieds de hauteur, reposant sur le pavé de l'église. Des inscriptions insérées

13.

dans des cartels à encadrements dorés, au nombre de seize, avaient été appliquées aux piliers des seize chapelles de l'église collégiale et contenaient les sentences des saints pères et la doctrine des conciles au sujet de la présence réelle eucharistique ; on y remarquait des textes de saint Ignace, de l'apôtre saint Pierre, de saint Jacques, de saint Marc, de saint Justin, de saint Cyprien, de saint Gaudence, de saint Télesphore et de saint Bernard.

Nous avons dit que six tableaux furent donnés à l'église de sainte-Gudule par des généreux prélats : le premier peint par E. Pery fut offert par Mgr Charles d'Espinosa, évêque d'Anvers ; il retrace l'imposante cérémonie dans laquelle l'archiduchesse Isabelle, infante d'Espagne, fait présent à l'église de tous les reliquaires qu'elle et ses prédécesseurs avaient collectionné pour satisfaire leur dévotion. La remise solennelle en fut faite à l'autel du très-saint Sacrement de Miracle par les soins de l'exécuteur testamentaire d'Isabelle, Jacques Boonen ; entre autres reliques, la pieuse princesse, qui repose, avec son époux Albert, dans le chœur du très-saint Sacrement, légua le plus grand morceau de la vraie croix, que l'on trouve dans le monde chrétien. C'est la remise de cette insigne relique, au milieu d'un grand concours de monde : prélats, clergé et gens de cour, que le peintre à retracé.

Ce tableau, ainsi que ceux que nous allons décrire, étaient placés à côté de chaque portail et aux environs ; ils s'y trouvaient encore en 1770, mais disparurent pendant la grande révolution.

Le deuxième tableau placé vis-à-vis du premier et peint par Charles Eysen, fut donné par la libéralité de Guillaume Delvaux, docteur en théologie et évêque d'Ypres ; il représentait l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, quittant les siéges d'Ostende et de Hulst pour

venir satisfaire leur dévotion, en accompagnant la procession qui se fait tous les ans, le dimanche après le 13 juillet.

Le troisième tableau représentant le triomphe de la sainte Eucharistie, a été peint par Jean Baptiste Thibaut. Cette toile a eu la bonne fortune d'être souvent gravée et reproduite; elle fut donnée par le très-révérend et noble seigneur Philippe de Herzelle, député au Conseil du Brabant, prélat de la noble et ancienne abbaye de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et recteur de l'université de Louvain. L'Église triomphante de l'hérésie dans le mystère du très saint Sacrement de l'autel y est représentée allégoriquement par des figures drapées à la romaine.

Le quatrième tableau peint par Kerckx, fut donné par le révérend Milo de Fossez, abbé de Heylissem; il représente le pontife Néhémias, envoyé en Judée par le roi de Perse, qui ordonne aux enfants des prêtres d'aller chercher le feu sacré de l'autel, qu'ils avaient caché avant d'être amenés prisonniers chez les Persans; ils ne trouvèrent point ce feu, mais seulement une eau grasse et épaisse; alors le pontife Néhémias leur commanda de puiser cette eau et de la lui apporter et il ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices et d'en arroser le bois qui devait servir à l'holocauste; à peine eurent-ils obéi, que le soleil jusque là caché, et sous les nuages, darda ses rayons sur la victime offerte et aussitôt il s'alluma un feu miraculeux, qui remplit d'admiration tous ceux qui assistaient au sacrifice.

Le cinquième tableau également peint par Kerckx, est une marque de libéralité du révérend Adrien Touron, abbé de Caudenberg à Bruxelles, chapelain héréditaire du duc de Brabant et de Bourgogne, juge synodal du diocèse de Malines. Ce tableau, qui renferme une allusion aux trois saintes hosties miraculeuses, nous représente comment Abraham adora un seul Dieu sous la

figure de trois anges. Sous le tableau on lisait ce verset: « *Tres vidit et unum adoravit.* »

Le sujet du sixième et dernier tableau, œuvre remarquable de Pierre de Hondt, fut offert à l'église par le révérend abbé de Dileghem, Henri Crokaert, assesseur et antérieurement député aux Etats du Brabant. Il représentait don Juan d'Autriche qui, après un vœu fait au très-saint Sacrement de Miracle, réussit à faire lever le siége de Valenciennes, précisément le jour de la fête du très saint Sacrement et de la procession solennelle de 1656, et fit graver en mémoire de cet événement des médailles portant l'inscription chronographique:

MIrACULoso Deo.

De même qu'à l'occasion du jubilé qui eut lieu quinze ans auparavant, les rues de la ville furent superbement ornées d'arcs de triomphe. Le premier de ces arcs avait servi au jubilé de 1720; on y avait seulement apporté quelques modifications et inscrit ce chronogramme rappelant la date et le motif de la fête:

DAT brUXeLLA JUbILUM restaUratæ reLIgIonIs.

Il avait été érigé à la Cantersteen, contre le bâtiment de l'hôtellerie nommée l'*Impératrice* et occupait toute la largeur de la rue; on en trouvera la description à la page 280 de ce livre.

Une certaine décadence commence déjà à se faire jour dans la conception de ces arcs de triomphe, qui continuent cependant, comme par le passé, à être des émanations plus ou moins directes de la belle architecture flamande, née de l'étude de l'art italien et introduite par Rubens dans les Pays-Bas.

Le deuxième arc de triomphe était dressé devant la porte du collége des révérends pères Jésuites et entière-

ment formé de verdures et de treillages dont le ton sombre était relevé par des chapitaux, bases et autres ornements dorés. Une suite de onze arcades d'un développement de quatre-vingts pieds et d'une élévation proportionnée en formait l'ordonnance ; chaque arcade était couronnée d'une gloire dorée, au sein de laquelle flamboyait le triangle des trois hosties miraculeuses. La sixième arcade était plus élevée que les autres ; la gloire avait plus d'importance, on y voyait à droite la Religion rétablie, et à gauche la Paix. Le tableau central représentait Alexandre Farnèse, duc de Parme, concluant la paix, pacifiant la Belgique et rétablissant le culte du très-saint Sacrement de Miracle, avec tout le lustre et la splendeur qu'il avait possedé autrefois.

Sur l'arcade était représenté David qui, après la défaite des Philistins, fait rendre à l'arche sainte le culte qui lui était dû. Les arcades latérales étaient ornées d'emblèmes dont le symbolisme avait trait à la sainte Eucharistie et s'appliquait au très-saint Sacrement de Miracle. Le premier emblème représentait un noyer battu par des vilains et dont les fruits sont plus abondants, d'après la tradition, en raison des coups qu'il reçoit ; le deuxième représentait des hibous et autres oiseaux de nuit, que le soleil éclaire de ses rayons, qu'ils ne peuvent supporter, allusion à l'opiniâtreté des Juifs convaincus malgré eux de la vérité de la présence réelle ; le troisième figurait un statuaire perfectionnant une figure à force de coups de marteau, figure signifiant que les coups du poignardement sacrilége des Juifs ont été cause de la grande vénération dont les saintes hosties ont été depuis entourées ; le quatrième emblème représentant un arbre conservant des marques gravées sur son écorce dans sa jeunesse et devenues plus apparentes avec le développement du végétal, dé-

signait que les saintes hosties poignardées en 1370 portaient encore les marques de la profanation, pour confondre les impies qui s'aviseraient d'attaquer la véracité du miracle ; le cinquième représentait des abeilles luttant entre elles et perdant la vie, en enfonçant leur dard, avec cette devise tirée des Géorgiques de Virgile

ANIMAS IN VULNERE PONUNT,

allusion terrible au supplice qu'endurèrent les Juifs, après leur attentat sacrilége sur les saintes hosties ; le sixième emblème montrait quelques grenades entre-ouvertes, dont la couleur rouge augmente la beauté et fait connaître la saveur, allusion aux plaies des saintes espèces poignardées, qui sont devenues l'objet de la solemnité jubilaire, célébrée avec tant de pompe.

Les quatres autres arcades aux extrémités étaient garnies de lauriers, de festons, de banderolles dorées, de verdures et de fleurs.

Le troisième arc de triomphe placé autour de la fontaine de la *Steenpoort* était le même que celui qui avait servi à l'ornementation de ce monument, lors du jubilé de 1720 et que nous avons décrit plus haut. Les inscriptions et les chronogrammes seuls avaient été changés ; on y remarquait l'inscription chronographique placée du côté de la prison de la ville :

De CaptIVItate VICtrIX trIUMphUs,

allusion aux six années pendant lesquelles le très-saint Sacrement de Miracle avait été caché dans un réduit pratiqué dans la solive d'un plafond.

Le quatrième arc de triomphe établi au coin de la rue des grands carmes était également une reproduc-

tion de celui qui, en 1720, avait été élevé en cet endroit; il subit cependant de notables modifications, fut élargi et, au lieu des deux petits tableaux superposés que l'on voyait au jubilé précédent, on avait substitué deux tableaux oblongs et comprenant tout l'intervalle entre le piedestal et l'architrave; le premier à droite représentait les noces de Cana, en Galilée, et le second Jésus-Christ tenté par le démon qui cherche à lui persuader de changer en pains les pierres de la montagne.

L'attique aussi avait été foncièrement modifié à la réserve du tableau central; on y avait adapté deux cartels avec supports et enroulements posés sur des doubles pilastres. Ces supports soutenaient deux anges portant des oriflammes. La partie supérieure de l'attique, au-dessus des cartouches, était surmontée d'une corniche à fronton interrompu. Le piédouche du milieu, en amortissement, présentait les armoiries de l'ordre des Carmes, surmontées de la pucelle de Bruxelles, portant d'une main le calice et l'hostie, emblêmes de la foi catholique romaine et de l'autre les armoiries de la ville de Bruxelles. Des trophées d'oriflammes étaient placés derrière. Sur les frontons se trouvaient deux vases et sur le deuxième pilastre on en voyait deux autres engagés de moitié contre la muraille des maisons aboutissantes.

Le cinquième arc de triomphe placé, comme au précédent jubilé, derrière l'hôtel-de ville, avait été fait exprès pour la cérémonie religieuse; on y voyait des signes certains d'une décadence manifeste dans l'art architectural flamand; mais il procède toujours de la forme italienne et n'emprunte aucun détail à ce style français, plantureux et rédondant, qui fut à la mode sous le règne de Louis XIV.

L'ordonnance de cet arc était formée de deux colonnes rustiques sur piédestaux cubiques en dedans vers la

grande arcade et en arc de cercle concave au dehors. Aux extrémités se voyaient deux colonnes rustiques en arrière-corps avec leurs piédestaux entre lesquels était une porte de chaque côté, encadrée de chambranles et surmontée d'un cartel.

Sur cette ordonnance inférieure s'élevaient deux colonnes composites,ornées de chapiteaux et d'un entablement complet; architrave, frise et corniche, geminées de chaque côté et aboutissant à des pilastres formant l'encadrement extrême.En arrière des secondes colonnes était un pilastre semblable à celui de l'angle et du même ordre que la colonne qui y correspondait. La porte centrale avait un linteau où les lignes droites se mêlaient agréablement à des parties ovales. Cette porte était couronnée d'une corniche surmontée de deux volutes qui se pénétraient en manière de fronton. Plus haut se voyait le tableau qui avait servi lors du jubilé de 1720; il était surmonté d'un cartouche dans un couronnement concave, cantoné de deux volutes détendues, reposant sur l'attique supérieure; derrière elles étaient assises à droite la Paix et à gauche la Guerre. A la partie culminante, sur le piédouche atteignant les deux frontons rompus, avait été placée la statue de l'archange saint Michel, défenseur et patron de la ville; sur chacune des extrémités du fronton interrompu était assise une Renommée. Aux angles de la corniche, au-dessus des pilastres se voyaient des vases sur lesquels étaient placés à califourchon deux petits anges portant des oriflammes; au-dessus des petites portes latérales se trouvaient à droite l'Espérance, à gauche la Charité; au-dessus deux génies tenaient un cartel complété par un chronogramme.

Le sixième arc de triomphe, érigé, comme le précédent, derrière l'hôtel-de-ville, ne le cédait pas en mérite artistique à celui qui, quinze ans auparavant, avait été dressé au même endroit; il était formé d'une ordon-

nance à pans obliques, ayant à la partie inférieure deux ailes concaves, composées de quatre pilastres d'ordre dorique et d'un même nombre de colonnes formant avant-corps sur le même stylobate, entre lesquelles était un panneau en ravalement, reliant les pilastres entre eux.

Une arcade ornée de festons unissait ces deux parties et l'ordonnance tout entière se reliait très ingénieusement aux principes de l'ordre dorique. La corniche supérieure régnait seulement autour de l'ordonnance dorique et s'interrompait à l'arcade du milieu, au-dessus des piédroits. Quatre statues surmontaient cette corniche.

L'ordonnance supérieure se rétrécissait pour obéir aux lois de l'effet pyramidal, le plus svelte et le plus gracieux de tous les effets de l'architecture. Cette ordonnance était couronnée d'une coupole à pans coupés, fermés des quatre côtés et surmontée d'un support orné de festons et d'enroulements, sur lequel se dressait la Charité caractérisée par une lampe ardente.

Le tableau central de forme carrée était le même que celui que nous avons décrit au chapitre précédent. Au-dessus se voyait le triangle, avec les trois hosties poignardées, entouré de nuages que perçaient de tous les côtés à la fois les chauds rayons du soleil. L'inscription qui figurait au-dessous de ce triangle mériterait d'être conservée ; elle contenait en substance que le magistrat et le peuple de Bruxelles avaient fait ériger cet arc triomphal, comme témoignage de leur zèle pour la patrie commune et en action de grâces de ce que la foi catholique eût été rétablie dans la ville heureusement réconciliée à Dieu et à son roi légitime.

Le septième arc de triomphe dressé près de l'église de Saint-Nicolas, à l'entrée de la rue des fripiers, a été décrit au chapitre précédent, où il figure le huitième, parce qu'il manquait à l'*ommegang* dont nous nous oc-

cupons l'arc des paroissiens de Saint-Géry. Renouvelé en grande partie, cet arc offrait en 1735 quatre colonnes d'ordre dorique, faisant complétement saillie sur l'entablement et portant trois triglyphes sur le dé de la frise. Entre les colonnes se voyait une porte en forme d'arcade et de chaque côté une autre de moindre dimension ; un cartel soutenu par la Renommée jouant de la trompette et par deux petits génies dont l'un porte une palme d'olivier, emblème de la paix et l'autre une couronne de laurier, emblème des succès remportés par les armes, surmontait l'arcade principale. Au-dessous de ce cartel pendaient deux festons embellis par trois chutes.

Au-dessus de la corniche régnait une balustrade entourant la base de l'attique supérieur, formé de colonnes à bases et chapiteaux d'ordre corinthien. Au devant de cette balustrade et en amortissement des colonnes de l'ordonnance inférieure, étaient posées les statues des quatre vertus cardinales : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance.

Le tableau central avait été conservé du jubilé antérieur ; on lui avait cependant fait subir une légère modification, en placant à sa partie inférieure un cartel avec inscription. Sur la corniche était une coquille amortie par des festons et des vases cannelés et rudentés, placés aux droits de chaque colonne, reliés entre eux par une seconde balustrade.

L'ensemble de la composition était couronné d'un dôme élevé, à pans coupés et percés d'œils-de-bœuf. Quatre volutes ou enroulements flamands portaient les quatre Renommées allégoriques des parties du monde ; le tout se résumait avec un piédestal drapé de festons et surmonté d'une statue de Saint-Nicolas, patron et protecteur de la paroisse, élevé sur un nuage et caractérisé par la cuvette légendaire, d'où il ressuscita trois enfants assassinés.

Le huitième arc de triomphe était érigé rue des fripiers, devant la façade de l'abbaye de Grimberghe et conçu à peu près de la même façon que celui que l'on avait dressé, en 1720, sur le même emplacement. Le tableau du milieu faisait allusion aux prédications des Prémontrés et en particulier de saint Norbert, à Anvers, qui triompha des erreurs de Tanchelin, cet adversaire du dogme de la présence réelle dans la sainte Eucharistie. Sur les piédestaux des colonnes extérieures avaient été placées les figures des bienheureux martyrs de Gorcum, Adrien et Jacques, accompagnées d'inscriptions chronographiques.

Nous sommes heureux de voir cet hommage rendu aux saints martyrs de Gorcum, canonisés de nos jours, dans la capitale même de ces anciens Pays-Bas, où ils furent massacrés, après la scission des provinces du nord avec celles du sud et nous constatons avec le même bonheur qu'en 1735, les paroissiens de Saint-Nicolas préludaient au saint zèle qu'a montré de nos jours le digne et savant pasteur de la paroisse, M. J. B. Van Cauwelaert.

Sous les fenêtres du refuge, on avait placé à droite les quatre évangélistes et à gauche les quatre docteurs de l'église latine : saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. Entre les fenêtres sur les trumeaux, on voyait cinq anges avec bannières et écussons enrichis de chronogrammes.

Le neuvième et dernier arc de triomphe était érigé devant l'église des révérends pères Dominicains. Cet arc représentait un magnifique portail haut de cinquante-cinq pieds, composé de deux colonnes en avant corps, encadrant la porte du milieu et se rapportant à deux pilastres adjacents, au-dessus desquels était un beau cartouche orné d'inscriptions chronogrammatiques,

Cet arc formait la partie centrale d'une galerie ayant

quatre-vingt-deux pieds de longueur et orné de chaque côté de six pilastres à piédestaux d'ordre composite, surmontant un entablement complet : architrave, frise et corniche. Aux angles de la galerie, l'on voyait deux portraits surmontés de cartels et au-dessus de la corniche régnait une balustrade entrecoupée de dés ou socles sur lesquelles étaient érigés les principaux saints de l'ordre de saint Dominique.

Au-dessus de cet arc orné de bannières, d'oriflammes et de drapeaux, se trouvait la statue de saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, foulant aux pieds des hérétiques et tenant un ostensoir d'une main et une plume dorée de l'autre. A la droite de l'arc on remarquait la figure de saint Hyacinthe, confesseur de l'ordre de Saint-Dominique, tenant dans la main droite le saint ciboire et portant sur le bras gauche l'image de la très-sainte Vierge avec ce chronographe :

CUM eUCharIstIA et VIrgIne VADIt sUper aqUas.

Au côté opposé, on voyait la statue du bienheureux Jean de Cologne, curé de Horne, en Hollande, et l'un des martyrs de Gorcum ; il tenait d'une main un ciboire et portait au cou une corde qui servit d'instrument au supplice que lui firent subir les calvinistes en 1572, pour avoir rempli les devoirs de la charité chrétienne envers ceux dont, peu de temps après, il devait partager la couronne du martyre.

Les autres parties de l'édifice desdits pères étaient ornées de verdures et de pyramides sur lesquels avaient été représentées des figures du très-saint Sacrement de l'Autel empruntées à la bible ; on y distinguait : l'arbre du bien et du mal du paradis terrestre ; Melchisedech offrant à Dieu du pain et du vin ; Abraham s'apprêtant à sacrifier son fils unique ; la manne au désert descen-

dant des cieux ; l'arche d'alliance ; la table avec les pains de proposition ; un ange portant du pain et du vin à Elie ; l'agneau pascal et l'agneau couché sur le livre scellé de sept sceaux ; la chananéenne aux pieds du Sauveur et Jésus-Christ rompant le pain avec deux de ses disciples, au village d'Emmaüs.

Telle fut la décoration qui enrichit les rues de Bruxelles, lors de la sortie de la procession du 17 juillet 1735. Bien loin de ralentir leur zèle, les bruxellois d'alors cherchèrent de surpasser en richesse et en beauté le luxe féerique, qui avait été déployé à l'occasion du précédent jubilé de 1720.

Trois sorties de la processions eurent lieu alternativement le 17, le 18 et le 31 juillet, quinzième et dernier jour du jubilé. Lors de la deuxième sortie, le cortége suivit le même itinéraire que la veille ; seulement lorsqu'il fut arrivé au premier arc de triomphe, dressé derrière l'hôtel-de-ville, il prit la direction de la grande place, pour satisfaire tout à la fois la curiosité et la dévotion de son altesse sérénissime Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, qui avait pris place au balcon de cet antique beffroi communal. Les hommes d'équipe profitèrent de cette occasion pour montrer leur aptitude et leurs talents sur un grand navire dressé sur la place et garni de matelots ; on tira force coups de canon au grand étonnement des spectateurs.

La célèbre cavalcade qui eut lieu à l'occasion du jubilé de 1735 avait également été fournie et dirigée par les soins des pères de la compagnie de Jésus, dont tous les élèves s'étaient partagé les rôles. Le cortége était composé de trois corps ou groupes différents précédés du porte-enseigne de l'ordre, conduisant les neuf Muses et Apollon, au bruit des trompettes et des roulements des timbaliers. Puis s'avançait l'ange tutélaire du collége de la compagnie, accompagné de deux

autres anges portant chacun une devise chronographique.

A la tête des Muses marchait Minerve, la mère de tous les arts, la déesse des belles-lettres et de la science. Comme contraste charmant, nous dirons que Minerve portait burinée sur son bouclier l'inscription suivante :

OMNIS SAPIENTIA A DOMINO,

toute sagesse vient de Dieu, premier et célèbre verset de l'Ecclésiaste. Autour de Minerve se groupaient Clio qui préside à l'histoire; Calliope maitresse de la poésie héroïque; Melpomène à laquelle on attribue l'invention du chant; Thalie qui découvrit la géométrie et l'agriculture; Erato qui préside aux chants guerriers et célèbre les grandes actions des héros; Euterpe dont on fait l'inventrice de la flûte traversière, des hautsbois et des chalumeaux; Terpsichore, la déesse qui préside aux danses et qui était censée avoir inventé la harpe et les autres instruments à cordes; Polymnie qui est préposée à l'art oratoire et finalement Uranie, la vieille divinité des Chaldéens qui préside au mouvement des astres.

Après cette réminiscence païenne, inventée par les élèves de poésie et de rhétorique des colléges de la société de Jésus et qui servait, pour ainsi dire, d'introduction et de prologue à la cavalcade, venait la première partie du cortége, précédée d'un corps de musique dont les membres avaient revêtu des costumes en usage chez les anciens Grecs et Romains.

Dans ce premier groupe étaient représentés les saints personnages de l'ancienne loi, commis à la garde de l'arche d'alliance, figure du très-saint Sacrement de Miracle; autour marchaient les rois d'Israël, qui avaient montré le plus de zèle, de piété et de magnificence à la

translation solemnelle de ce signe sensible de l'alliance de Dieu avec les hommes. En tête se voyait le roi de Cariathiarim, qui avait repris l'arche sainte des mains des Bethsamites, pour la conduire à Gabao et la confier aux soins d'Abinadab ; il portait pour enseigne de son étendard le *Surge Domine* des psaumes de David et était accompagné de deux princes dont les boucliers étaient garnis de devises relatives au transfert de l'arche du Seigneur dans la maison d'Abinadab ; puis venait ce prince lui-même, suivi de son fils Eleazar que l'on consacra, d'après le livre des rois, pour qu'il fût digne de garder le précieux dépôt ; ensuite marchaient en ordre tous les enfants d'Obededom chez qui l'arche du Seigneur resta déposée durant trois mois : Semeïas, Joha, Nathaniel, Issachar, Josabat, Sachar, Ammiel et Pholatthi que Dieu bénit en considération de leur père et des soins qu'ils avaient pris pour la conservation du monument sacré de l'alliance céleste.

Obededom suivait ses enfants et était accompagné du prophète Nathan qui approuva le dessein de David de construire un temple pour y abriter l'arche du Seigneur. A côté de ces personnages marchaient des seigneurs de la cour du roi David, des prêtres et des lévites qui, au son d'instruments de musique, accompagnaient le précieux talisman que ce prince retira de la demeure d'Obededom, pour la transporter dans son palais.

Après ce groupe, apparaissait le roi David, orné de ses insignes royaux et jouant de la harpe ; puis venaient les prêtres, les magistrats, les anciens d'Israël et les princes des tribus, que Salomon avait convoqué pour assister à la translation de l'arche et la poser dans le temple splendide, qu'il avait bâti en l'honneur du vrai Dieu. Le roi Salomon, dans un costume magnifique précédait un char de triomphe au centre duquel on voyait l'arche d'alliance, soutenue par des lévites et menée

par l'ange tutélaire des enfants d'Israël, au son des sambuques, de psalterions, des trompettes et autres instruments de musique. Cette première partie était fermée par un groupe de cavaliers précédant le corps de musique, qui inaugurait la deuxième partie.

Cette partie était précédée d'une amazone superbement habillée, représentant la pucelle de Bruxelles; elle était suivie des familles patriciennes et des nations, portant des inscriptions témoignant la joie qu'ils éprouvaient d'avoir enfin retrouvé le bien-aimé caché durant les troubles qui désolaient la ville à l'époque où ses habitants s'étaient soustraits au joug légitime de leur souverain, et avaient secoué en même temps tous les freins que la religion catholique met entre ses enfants et les fauteurs d'hérésie. La pucelle de Bruxelles marchait entre deux génies portant des devises tirées du *cantique des cantiques;* puis succédait saint Michel, protecteur de la ville,au milieu de deux anges et Sainte-Gudule, la patronne vénérée de la vieille cité brabançonne,suivie de ses compagnes portant des chronogrammes sur des écussons; à la suite marchait l'étendard ou le porte-enseigne des sept familles patriciennes que nous avons déjà nommé précédemment. Ces familles étaient suivies des nations ou métiers de la ville, derrière lesquelles s'avançaient les seigneurs de la cour d'Alexandre Farnèse, prince de Parmes et gouverneur des Pays-Bas, qui, après avoir reconcilié la ville de Bruxelles avec ses souverains légitimes, y avait rétabli la religion catholique et ordonné la translation du très-saint Sacrement de Miracle, dont le jubilé de 1735 célébrait le séculaire anniversaire.

Ensuite venait Alexandre Farnèse représenté par Alexandre de Verhulst, et Philippe II, figuré par François Vander Linden d'Hoogvorst, chevalier de Malte, tous deux élèves de rhétorique au collége des jésuites. Sui-

vait un groupe de quelques grands d'Espagne, précédé d'un héraut portant ce chronogramme :

aLeXanDro reLIgIoneM brUXeLLIs restItUentI.

A la suite du magnifique cortége d'Alexandre Farnèse et de Philippe II, se voyait un char portant sept jeunes filles qui, par leurs écussons, représentaient la ville de Bruxelles au milieu des familles patriciennes. Au devant du char, la personnification de la Belgique était figurée par une jeune bruxelloise au regard noble et fier, aux habits somptueux, tenant le sceptre et la couronne royale.

Une compagnie d'infanterie wallone précédait la troisième partie représentant les princes d'Autriche et des Pays-Bas, qui, après la translation de la véritable arche d'alliance, le très-saint Sacrement de Miracle, ainsi que l'avait fait autrefois Salomon, ont réveillé le zèle et la dévotion du peuple par leur édifiante piété et les dons vraiment dignes de la munificence royale, dont ils ont enrichi le sanctuaire où reposent les saintes hosties miraculeuses.

Un prince de la cour marchait à la tête, faisant ondoyer au vent les plis d'un magnifique étendard de soie rouge à crepines d'or, portant une devise chronographique ; il était suivi d'un seigneur portant les trois couronnes d'or, que, parmi une infinité d'autres riches présents, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle offrirent au très-saint Sacrement de Miracle ; puis s'avançaient les dames avec la noblesse de la cour, entourant l'infante Isabelle, cette petite-fille de Charles-Quint, qui se fit tant aimer des Belges ; à leur suite marchait l'archiduc Albert représenté par le jeune comte Eugène van Maldeghem, élève de syntaxe, accompagné d'un grand nombre de seigneurs de sa cour.

Après Albert venait Ferdinand, ce prince cardinal, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et neveu de l'infante Isabelle, pour qui Rubens fit les superbes arcs de triomphe que nous avons cité plus d'une fois et qui, en digne successeur d'une famille aussi pieuse, enferma par sa libéralité l'autel du très-saint Sacrement de Miracle d'une grande balustrade d'argent.

Des fanfares, des trompettes, des timbales se faisaient entendre à cet endroit du cortége; ils annonçaient la cour de l'auguste maison de l'empereur Charles VI, célèbre par la dévotion héréditaire des Habsbourg envers le très-saint Sacrement de Miracle, qu'elle avait héritée de ses glorieux ancêtres.

A la suite du porte-étendard qui précédait les princes et les seigneurs de la cour impériale autrichienne, venaient dans des costumes de la plus grande richesse, l'archiduchesse Marie-Madeleine, sœur de sa majesté impériale et catholique; Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche, reine de Portugal, et Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, accompagnées de leurs enfants: Marie-Thérèse, infante d'Espagne et l'archiduchesse Marie-Anne, fille de Charles VI. Tous ces personnages précédaient l'impératrice régnante Elisabeth-Christine, représentée par le jeune Frédéric de Steelant, baron de Parc et d'Elewyt, élève de syntaxe à l'établissement de la compagnie de Jésus. Remarquons ici comme singularité, que tous les personnages féminins, que nous venons de citer dans la cour de Charles VI, étaient tous jeunes gens du collége des jésuites.

Après ce groupe gracieux et d'une richesse de costumes incomparable, marchaient des hérauts d'armes, suivis du premier roi d'armes, représenté par le jeune fils de l'illustre titulaire de cette fonction, Charles Jaerens, élève de syntaxe. Venaient ensuite trois princes portant la couronne et le sceptre impérial; ils précé-

daient le jeune vicomte Pierre de Voigts-Rhetz, représentant Charles VI, empereur et roi d'Espagne, qui régnait à l'époque de la sortie de la procession.

Ce superbe cortége se terminait par un char au haut duquel trônait la religion triomphante, consolant les vertus proscrites de la ville de Bruxelles pendant l'ignoble gouvernement du lieutenant de Marnix, Olivier van den Tympel ; elle était accompagnée de nymphes portant des écussons armoriés des fiefs héréditaires de l'archiduché d'Autriche. La compagnie du comte de Wynants et le corps des gardes du magistrat fermaient la marche.

A ce cortége allégorique succéda la procession religieuse, qui fut conforme à celle que nous avons décrite au chapitre précédent. Le très-saint Sacrement de Miracle était porté par Monseigneur Jean-Baptiste de Smet, évêque de Gand, qui chanta les vêpres suivis du salut, à la fin duquel sortit la procession.

Les rues par lesquelles passa le cortége lors de la troisième sortie, c'est-à-dire le 31 juillet, furent les mêmes que celles par où passa, pour la seconde fois, la cavalcade du précédent jubilé de 1720. En sortant de la collégiale de Sainte-Gudule l'*ommegang* prit par la place de la chancellerie où était érigé un arc de triomphe, conforme à celui que nous y avons trouvé au chapitre qui précède. Les chronogrammes seuls avaient été variés et pour cause. Certains détails également avaient reçu des modifications : ainsi de chaque côté de la corniche du dôme, on voyait un ange assis sur des nuages, portant un phylactère sur lequel se lisait un chronogramme ; sur les piédestaux formant l'angle de la balustrade, au-dessus de l'ordonnance inférieure, on voyait deux séraphins à genoux sur des nuées, qui adoraient les saintes hosties placées dans le triangle symbolique ; à la droite du portrait de Charles VI se trouvait

la Religion dressée sur un socle en avant de la colonne, au milieu du dôme; elle foulait aux pieds le judaïsme, le mahométisme et l'hérésie. Du côté gauche se tenait la Justice, ayant sous les pieds la Fourberie tenant une bourse pleine d'or, pour corrompre les consciences et la Force brutale, la hâche d'une main, la torche de l'autre. Sur la frise de l'ordonnance inférieure, directement sous la personnification de la religion, on lisait les paroles suivantes en forme de devise:

SINE JUSTITIA VANA SUM.

Les deux côtés de la balustrade et la frise au-dessus de la grande ouverture avaient été enrichis de chronographes de circonstance. Entre les deux pilastres doriques de l'ordonnance inférieure, au côté droit de la grande porte, se voyait un ovale de bronze, représentant une clarté triangulaire projetant des rayons, avec cette inscription:

NUNQUAM VIDIMUS, TAMEN CREDIMUS.

Entre les deux pilastres du côté gauche de la même arcade, sur le cartel ovale correspondant, était placé Notre-Seigneur Jésus-Christ, le soleil de justice, à demi caché derrière des nuages, mais bien visible aux yeux de la foi ; au bas, sur un cartel se lisait:

PONE LATET SED ADESSE PATET.

Une différence encore dans cet arc de triomphe avec celui de 1720, c'est que le tableau représentant Charles VI avait été changé; sur la toile de 1735, le prince était assis ; il était figuré debout sur celle de 1720. L'arc également avait été construit beaucoup plus avant que l'autre du côté de la rue des douze apôtres et presque

au même endroit où se trouvait l'arc de verdure au précédent jubilé.

Le deuxième arc placé devant le Conseil de Brabant et qui d'un bout à l'autre était décoré d'un frontispice en verdures et en treillages, encadré de fort belles tapisseries, était précédé de seize piédestaux portant des lauriers et des orangers. La porte de la chancellerie s'ouvrait au milieu des piédestaux dont deux falbalas ornés de festons attachés à une coquille formaient l'ornement. Cette coquille était de grande dimension ; on voyait peintes au milieu les armoiries du roi d'Espagne. Sur un panneau ovale portant en amortissement de chaque côté une volute reposant sur des piédestaux, étaient assis deux génies dont celui placé à droite portait une ancre et celui qui se trouvait à gauche un cœur enflammé représentant l'ardeur de l'espérance et de la charité chrétiennes.

Les piédroits des pilastres étaient historiés de médaillons dont celui placé à droite représentait un triangle avec l'œil de la Providence, emblème de la justice et celui placé à gauche montrait un bras tenant le sceptre, allusion à l'autorité royale, garantie de la justice des hommes. Sous ces deux médaillons ou cartels, à gauche était peint la balance qui nous apprend la juste pondération du droit suprême, à droite une lampe ardente, emblème de la vigilance et de la circonspection avec laquelle doit être administrée l'équitable justice. Sur la partie supérieure au-dessus de la corniche de l'ordonnance, se voyaient les armes de Charles VI, placées au bas d'une pyramide quadrangulaire d'une grande élévation, au-dessus de laquelle planait entre des nuages le portrait de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, soutenue par la Renommée. Au-dessus de ce portrait se trouvait un génie avec la couronne archiducale et une grande oriflamme portant une

inscription dont le sens était que Marie-Elisabeth imitant les vertus de son frère avait par sa présence contribué à rehausser l'éclat du jubilé. De la pointe de cette pyramide semblait surgir un ange levant en l'air un calice surmonté d'une hostie, symbole de la foi catholique ; de l'un et de l'autre côté se voyaient quatre écussons en cartouches portant les armes de Brabant, de Lorraine, du Limbourg et du marquisat d'Anvers.

A l'autre côté du mur de la cour du refuge de la célèbre abbaye de Parc, la décoration était la même que celle qui a été décrite précédemment, à l'exception qu'au lieu de tapisseries, les vides des arcades et des treillages en verdures étaient remplis de très beaux portraits de l'illustre maison d'Autriche, peints pour la circonstance.

Dans cet itinéraire, la procession s'arrêta à la chapelle des douze-apôtres, au long de laquelle il y avait de chaque côté de la porte six arcades en forme de niches, construites de treillages et tapissées de verdures reveillées par des chapiteaux, des pilastres et des modillons dorés. Dans chacune de ces niches se voyait une statue d'apôtre peint à mi-corps ; des lauriers garnissaient les intervalles ; devant la porte de l'église, se trouvait une arcade plus importante et plus élevée que les six adjacentes de chaque côté. N'oublions pas d'ajouter que l'intérieur de la chapelle avait été décorée avec autant de magnificence que de goût.

De là le cortége se rendit à la chapelle de Salazar ou son altesse sérénissime Marie-Elisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avec toute sa cour, était dans la tribune. Après un motet qui y fut chanté, l'archiduchesse d'Autriche s'inclina sur son carreau de velours, pour recevoir la bénédiction du très-saint Sacrement.

Devant la célèbre chapelle de Salazar, on n'avait point construit d'arc de triomphe, parce que l'on venait d'y

découvrir le nouveau portail consistant en quatre pilastres d'ordre dorique, avec entablement surmonté d'une tour artistement façonnée et malheureusement remplacée dans le cours de ce siècle par le malencontreux campanile que l'on y voit aujourd'hui.

De la chapelle de Salazar la procession poursuivit par le *Cantersteen* et descendit par la rue de la Madeleine. Au jubilé précédent, on avait dressé un arc de triomphe à l'entrée de cette rue; cette fois, cet ornement était devenu inutile, parce que tous les habitants du *Steenweg* s'étaient surpassé dans l'ordonnance et la richesse de l'ornementation de leurs maisons.

La procession suivit par le marché-aux-herbes, le vieux-marché-aux-poissons, longea la boucherie et traversa le marché-aux-tripes superbement orné et dans lequel, au dire d'un témoin oculaire, tous les citoyens semblaient avoir travaillé à l'envi les uns des autres pour l'ornementation de leurs maisons. D'un côté, on voyait un édifice d'une architecture uniforme, décoré avec un goût merveilleux, de l'autre on s'extasiait devant une maison antique et noire en apparence, mais toute garnie des plus riches tapisseries; ici l'on voyait des tableaux de maîtres, signés Rubens, Van Dyck et Crayer; là des miroirs, luxe suprême de l'époque, entremêlés dans une décoration somptueuse; plus loin des maisons avaient été entièrement couvertes de peintures et d'arabesques; d'autres étaient tapissées de mousse verte, mélangée de crépines d'or et, chose remarquable, et qui étonnait les chroniqueurs contemporains, la religion, la foi et l'amour de l'Eucharistie avaient inspiré tout le monde et il semblait que chacun était né avec la science infuse du dessin et de la décoration.

Le cortége traversa ensuite le marché-aux-poulets et après le marché-aux-poissons; il suivit cette dernière place depuis le pont jusqu'au coin de la rue des bate-

liers, décorée d'un portique composé de douze arcades, ou cabinets de verdures, avec impostes, clefs de voute et archivoltes dorés, exécutés aux frais de l'honorable corporation des marchands de poissons de mer et d'eau douce. Les six cabinets des galeries du côté des marchands de poissons de mer étaient soutenus d'une ordonnance de pilastres architecturaux, garnis de tous les ornements qui leur sont propres. Ceux du côté des marchands de poissons d'eau douce étaient simplement formés de verdures sur une maquette architecturale. Les six cabinets ou arcades de cette dernière ordonnance étaient remplis alternativement de mousse et de feuilles d'eau ; au milieu de chacune de ces arcades se voyait un cartel orné d'une devise; sur la mousse avaient été peints en grisaille et dans des médaillons trois événements différents: le premier représentait la joie des iconoclastes et des gueux à la vue du butin d'orfévrerie et d'objets précieux, qu'ils avaient enlevé de l'église de Saint-Nicolas; le deuxième retraçait la joie des chanoines de Sainte-Gudule et des fidèles croyants à la vue du trésor caché dans la poutre et heureusement retrouvé; le troisième enfin montrait la restitution qui en fut faite à l'église de Sainte-Gudule et l'allégresse générale, qui se produisit en cette occasion.

Au milieu de ces douze cabinets de verdures se voyait une arcade appuyée sur une ordonnance décorée de socles, de chapiteaux et d'un entablement ; au-dessus était érigé un attique dans lequel on avait mis un tableau allégorique, ayant déjà servi lors du précédent jubilé.

Des deux côtés s'élevaient des pyramides quadrangulaires, au-dessus desquelles flottaient des oriflammes et des étendards d'étoffes précieuses. L'intrados de l'arcade en forme de berceau montrait, sous un revêtement de verdures et de mouses, une copie en plâtre de la cé-

lèbre et merveilleuse fontaine du fameux chevalier Grupello, conservée soigneusement dans la chambre des poissonniers et qui, après avoir figuré dans la salle ronde du palais du musée, est allée se placer définitivement au côté droit du vestibule de notre musée moderne, jadis palais du prince d'Orange.

De chaque côté de ce berceau de verdures jaillissaient des jets d'eau qui produisaient une délicieuse fraîcheur et, au dire des contemporains, cette décoration surpassait de beaucoup celle du jubilé de 1720.

De la rue des bateliers la procession s'achemina vers la rue de Sainte-Catherine, où les maisons avaient été décorées avec tant de soin et de magnificence, qu'on les eût prises pour des tribunes royales ou des cabinets princiers. Arrivée à l'église paroissiale, la procession s'arrêta, le clergé entra dans le temple et après que l'on eut chanté une hymne, on donna la bénédiction du très-saint Sacrement de Miracle, dont les saintes hosties avaient été dérobées en cet endroit, en 1370, par Jean de Louvain.

Devant le frontispice de l'église se trouvait un chronogramme historique, dont le sens était que les paroissiens de Sainte-Catherine, pour témoigner leur reconnaissance à Jésus-Christ, ont embelli cette église, parce qu'il a plu à la majesté divine de revenir dans leur sanctuaire après tant d'anniversaires célébrés par les chrétiens en dépit des hérétiques.

Non contents d'orner leur église, les paroissiens de Sainte-Catherine élevèrent encore un bel arc de triomphe en l'honneur et à la gloire du très-saint Sacrement de l'autel. Cet arc fut placé vis-à-vis de la chaussée de Flandre et en occupait toute la largeur ; il était formé de quatre colonnes d'ordonnance ionique-composite, dont le tiers inférieur était garni de bossages ou bandes rustiques. Deux de ces colonnes s'avançaient en avant-

corps, appuyées sur des piédestaux renflés par le bas à l'imitation des colonnes de Michelozzi, qui se trouvent dans la cour des Lanzi de Florence; les deux colonnes en arrière-corps servaient d'amortissement et de transition aux parois latérales des maisons de la rue de Flandre ; de chaque côté, entre les deux colonnes, en avant et arrière-corps, étaient placés sur des piédestaux de profil semblable, des statues insérées dans des niches surmontées d'une table dont l'imposte inférieure correspondait avec celle de l'arcade. Dans ces niches se voyaient d'un côté le saint précurseur du Christ, Jean-Baptiste, de l'autre Sainte-Catherine, qui sont les deux patrons de la paroisse.

Au-dessus de cette niche, la table saillante n'avait reçu aucun ornement ni aucune figure historiée; l'archivolte pourvue d'une clef à la partie centrale était surmontée d'un cartel à angles coupés et contours en demi-cercle contenant un verset tiré de saint Luc. Plus haut se voyait un tableau peint par Thibaut et représentant le bon pasteur qui défend son troupeau contre l'invasion d'un loup. Toute cette composition en attique, ornée de festons, de fleurs, de feuillages et de brûle-parfums, portait en amortissement, au centre, un bon pasteur ramenant sur ses épaules une brebis égarée. Aux deux côtés sur des acrotères se trouvaient assises les vertus théologales : la Foi et l'Espérance.

La bénédiction donnée, la procession sortit de l'antique sanctuaire de Sainte-Catherine et continua son itinéraire le long du marché aux grains, passa sous l'arc que nous venons de décrire et suivit le quai du canal jusqu'au pont St-Michel, au devant duquel avait été construit un superbe arc de triomphe, fourni par la largesse de MM. les directeurs de la navigation. Cet arc, placé vis-à-vis de la maison qui forme l'angle entre le canal et la maison de ces derniers directeurs, était dans

le même genre que celui qui fut placé sur le pont Saint Michel en 1720; mais les colonnnes de l'ancien arc étaient cannelées et celles de 1735 de marbre rougeâtre et uni et, au lieu de la table qui passait sur la frise et sur l'architrave, on avait mis un grand cartouche en style Rubens, orné d'un chronogramme qui apprenait que les intendants du rivage avaient dressé cet arc au Dieu reposant réellement sous les apparences de pain et de vin dans la sainte Eucharistie.

La balustrade avait été également changée ; au lieu et place des balustres dans le style Louis XIV, derrière lesquels s'élevait la décoration nouvelle qui avait remplacé la pyramide de 1720, on avait substitué des entrelacs d'un gracieux dessin. Cette nouvelle décoration consistait en une ordonnance d'ordre corinthien, enfermant une niche d'une belle élévation, décorée d'un cartel et surmontée d'une coquille, au centre de laquelle on voyait une femme assise, tenant d'une main un reste de voile de navire et de l'autre un fragment de gouvernail, figurant l'Espérance dans les terribles peripéties du combat de l'homme contre les flots déchaînés. Au-dessus de la tête de cette nymphe allégorique se voyait un cartel d'où sortaient deux festons dont les attaches étaient en forme de roses. Ce cartouche était joint par une série de moulures à une grande coquille qui occupait tout l'espace du fronton cintré à angles ressautés qui couronnait l'ordonnance.

Au droit de chaque colonne étaient placés des vases dont l'orifice supérieur recevait des oriflammes décorées de palmes et surmontées de couronnes de laurier. Sur l'acrotère du milieu on voyait Archimède, le génie de la navigation, tenant d'une main un triangle ou équerre et de l'autre des cordages, un gouvernail et une boussole, représentant la science nautique.

Au delà du pont, dans le coin de la place-du-samedi,

se trouvait l'arc élevé aux frais du prévôt et des religieux de l'ancienne abbaye d'Afflighem. Nous ne croyons pas pouvoir être taxé d'exagération, en qualifiant de chef d'œuvre ce magnifique arc de triomphe, le plus beau et le mieux exécuté de tous ceux qui furent érigés depuis 1670 et qui fut inventé, peint et construit par Jean Van der Heyden, architecte et peintre natif de Bruxelles.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler ici ce nom inconnu d'un des meilleurs artistes qui honorèrent l'architecture aux Pays-Bas et de constater que cet arrière-petit-fils de Rubens, en 1735, c'est-à-dire, en plein style rocail, alors que l'art français s'atrophiait sous l'influence des chicorées et des rocailles d'Oppenord, osait encore s'inspirer des grandes traditions de l'illustre maître de l'école d'Anvers.

Van der Heyden avait exécuté lui-même la splendide décoration qu'il avait conçue. L'ordonnance inférieure, à laquelle nous osons cependant reprocher trop de soubresauts dans les plans, était d'ordre dorique. Des fenêtres d'où s'échappait une éclaircie de lumière, des draperies retenues aux colonnes et une niche centrale tapissée de verdures et abritant une arcade avec archivolte et impostes reposant sur un piédroit, ornée d'une statue représentant la Foi, peinte en ronde-bosse et coloriée à l'imitation du marbe blanc, occupaient la partie inférieure. Au-dessus de la niche et sur le tympan triangulaire à angles doublement ressautés se voyait une éclaircie de nuages, soutenant un groupe d'anges ou de génies portant un cartel enrichi des armoiries de la célèbre abbaye d'Afflighem.

Sur le tympan et formant la base de l'ordonnance supérieure, d'ordre composite, étaient représentés debout saint Pierre, saint Benoît, saint Paul et sainte Scholastique, que l'on regarde comme les fondateurs

de l'ordre. Toute cette ordonnance était faite à l'imitation du *lapis-lazuli*. Au centre de l'arcade ouverte, entre les colonnes accouplées et représentées en perspective, se voyait l'abside d'un temple, où reposait l'arche d'alliance, surmontée du nom redoutable de Jéhovah et accompagnée de deux prêtres de la loi ancienne, revêtus de leurs habits pontificaux : Moïse, le législateur des Hébreux et Aaron, qui eut la gloire et le bonheur de les conduire dans la terre promise.

Tous les ornements de cet ordre composite : chapiteaux, bases et moulures, étaient dorés et accompagnaient harmonieusement le ton des pilastres peints en *lapis-lazuli*.

Aux deux côtés de cet ordre s'élevaient des pyramides quadrangulaires, dont les chapiteaux ornés de têtes d'anges affectaient la forme de volutes ioniques. Ces pyramides ornées d'un cartel emblématique étaient portées sur une archivolte et des impostes à jour. Sur les cartels à gauche, on distinguait la Religion personnifiée par une croix en sautoir avec la bible et à gauche le gouvernement de l'Eglise, figurée par un navire flottant sur une mer orageuse, dans lequel on reconnaissait à première vue la barque symbolique de Pierre.

L'amortissement de cet arc triomphal se composait d'un trône avec baldaquin, où se jouaient des anges et derrière lequel éclatait, dans une auréole lumineuse, la représentation de la très-sainte Eucharistie. Sur le cartel supérieur on voyait en lettres d'or, sur une pierre de *lapis-lazuli*, une inscription dont le sens était, que le prévôt et les pères conventuels de la fondation d'Afflighem avaient érigé par reconnaissance cet arc de triomphe au Très-Haut confirmant par un miracle le plus grand de tous les miracles, et triomphant des Juifs et des Hérétiques bannis par l'illustre prince de Parme de la ville de Bruxelles.

La charité terminait cette ordonnance et portait à la base un écriteau sur lequel se lisait :

NUTRIT ET UNIT.

Des guirlandes, des oriflammes, des vases taillés en pierre, dans lesquels on jetait continuellement de l'encens sur des braises ardentes, entouraient d'un nuage splendide et odorant à la fois l'œuvre superbe de l'architecte chrétien.

Dépassant ce magnifique arc de triomphe, la procession continua son parcours par le pont-aux-paniers et prenant à main gauche, passa devant l'église des révérends pères Augustins, ce chef-d'œuvre de Coeberger, que la régence ignare de Bruxelles voudrait aujourd'hui démolir, parce que l'architecte Suys, fils, s'est trompé de direction dans le plan d'ensemble du boulevard central, créé pour l'assainissement de la Senne. Ce temple grandiose avait été superbement orné.

Nous passons sous silence les décorations du fossé-aux-loups, et de l'hôtel de Berghes, près de la rue des vents et le long du cimetière de Sainte-Gudule, du côté du grand escalier. Le cortége rentra par la même porte qu'il était sorti.

Le jubilé de 1735 se termina par la bénédiction du très-saint Sacrement, donnée par Monseigneur Jean-Baptiste de Smet, évêque de Gand, au son du bourdon de la collégiale et au bruit d'une triple salve de l'artillerie des remparts de Bruxelles,qui se fit à huit heures, par ordre de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas.

Nous ne pouvons ici passer sous silence la curieuse représentation théâtrale, véritable mystère du moyen âge, qui fut représentée par les réthoriciens de la chambre du *Wyngaert*, à l'occasion du jubilé que nous

venons de décrire. Ce mystère était composé en grands vers alexandrins flamands rimés, et consistait en trois actes avec prologue, intermèdes et épilogue. Les principaux personnages du prologue, des intermèdes et de l'épilogue, étaient l'archange saint Michel, la pucelle de Bruxelles, le Zèle pour le service du Seigneur, la Fermeté et la Renommée. A ces personnages venaient se joindre Alecton, la furie infernale, des chœurs d'anges, des Vertus et des Démons. Les principaux acteurs de la pièce étaient David, roi d'Israël, Michol son épouse, le prince Obededom et sa femme Zeltha, Abiatar, le grand-prêtre et Joab, capitaine des gardes du roi ; nous passons les personnages accessoires.

Cette pièce était enrichie de dix-sept tableaux et nous ne pouvons mieux la comparer qu'à nos féeries modernes. Le livre qui nous a conservé ce remarquable mystère étant rare et peu connu, nous croyons important pour l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle d'en donner ici une courte analyse.

Au lever du rideau et après un petit compliment en l'honneur de Marie-Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, la pucelle de Bruxelles, discourant sur la religion et la paix, est tout à coup interrompue par la rage infernale des démons qui lui montrent successivement, dans la partie postérieure du théâtre, séparée de celle de devant au moyen d'un rideau, deux tableaux animés. Ces tableaux étaient représentés par des acteurs vivants, qui rendaient l'action en récitant des vers ; ils restaient visibles pendant toute la tirade et souvent des dialogues s'engageaient entre les personnages supposés réels et placés sur la scène, et les acteurs des tableaux animés qui apparaissaient, suivant les péripéties de l'action, quand s'ouvrait la toile du fond.

Au lever de ce second rideau, la pucelle de Bruxelles a une altercation très-vive avec la furie infernale ; cette

dernière, pour montrer son pouvoir, fait apparaître d'abord Jean de Louvain, livrant les saintes hosties ; puis la scène du poignardement des Juifs. La douleur de la Ville de Bruxelles est sans nom ; l'archange saint Michel et le chœur des anges viennent pour la consoler et le premier fait disparaître les tableaux d'Alecton et lui montre le jugement des Juifs, leurs supplices et les honneurs rendus par le duc Wenceslas aux saintes hosties profanées. L'archange exorde la ville de Bruxelles de se servir de l'occasion du jubilé pour faire réparation éclatante au très-saint Sacrement de Miracle et amène sur le théâtre David, le roi prophète, qui fera le sujet de la pièce.

Le mystère proprement dit est divisé en trois actes : le premier s'ouvre par le tableau de la victoire de David sur les Philistins à Gabao ; Michol et la jeunesse de Sion, chantent les louanges de David vainqueur ; Dieu apparaît lui-même à ce prince et lui recommande de porter l'arche d'alliance dans la ville éternelle. Ici se succèdent une série de tableaux représentant la prise de l'arche par les Philistins et la défaite d'Israël ; l'arche placée dans le temple de Dagon ; l'idole renversée ; les Philistins se servant des Bethsamites pour se délivrer de ce terrible dépôt ; David convoquant Israël pour aller à la rencontre de l'arche ; Abinadab recevant ce précieux gage de bonheur dans sa maison ; Oza puni pour y avoir porté la main et finalement la douleur de David et de tout Israël sur la mort d'Oza et le dépôt de l'arche sainte dans la demeure d'Obededom.

Vient le premier intermède : Bruxelles, aveuglée par Alecton, personnifiant la rage infernale, abandonne la foi de ses pères et tombe dans l'hérésie ; l'ange de la ville veut la quitter, mais l'archange saint Michel la défend encore et, lui enlevant le bandeau qui couvre ses yeux, lui montre dans le fond de la scène deux tableaux

animés, représentant : le premier, les chanoines de Sainte-Gudule sauvant le très-saint Sacrement et le cachant dans le creux d'une poutre et le second, la fureur des iconoclastes. La ville de Bruxelles persistant dans l'hérésie, l'archange lui montre le châtiment qui l'attend en lui présentant l'exemple d'Oza. Voyant son repentir et voulant la consoler, il lui parle de la récompense d'Obededom, qui forme le sujet du deuxième acte.

Cet acte s'ouvre par une fête des pasteurs d'Obededom, célébrant la miraculeuse multiplication de leurs troupeaux ; Joab et les autres princes d'Israël s'étonnent des bénédictions qui s'étendent sur la maison de ce juste ; ils en instruisent David qui consulte le prophète Nathan et se décident à chercher l'arche pour la placer dans la citadelle de Sion.

Vient le second intermède : Bruxelles est en deuil ; elle déplore les excès des iconoclastes et la captivité de son pasteur, le doyen Hauchin, prisonnier au Treurenberg. Pour consoler ce digne ministre, l'archange lui envoie deux visions dont les tableaux animés se déroulent au fond du théatre : le premier, c'est la prise de Bruxelles par Alexandre Farnèse ; le second, la solennelle translation du très-saint Sacrement de Miracle de la maison de Jeanne Baers, où il était resté caché pendant l'espace de six ans. L'archange alors, par l'exemple d'Obededom, fait comprendre à la ville de Bruxelles les bénédictions que le très-saint Sacrement de Miracle ne peut manquer d'attirer sur ses habitants et il l'engage, à l'occasion du jubilé, à se distinguer par la magnificence des fêtes qu'elle célébrera en l'honneur des saintes hosties poignardées.

Le troisième acte s'ouvre par des reproches de Michol qui veut empêcher David d'introduire dans Sion l'arche redoutable, qui a causé la mort d'Oza. Le deuxième tableau montrait David dansant devant l'arche ; le troi-

sième son transfert solennel dans la ville sainte, et le dernier, la prophétie de Nathan, qui promet à David la couronne d'Israël pour lui et sa postérité.

Vient enfin l'épilogue : Le Zèle religieux invite la pucelle de Bruxelles à profiter de cet exemple et à célébrer avec la plus grande pompe possible le jubilé de 1735. Le Zèle montre ensuite l'exemple des princes de la maison d'Autriche et l'on voit successivement se dérouler dans le fond du théâtre les épisodes dont nous avons déjà parlé plus haut, dans nos descriptions de chars et à propos de Rodolphe de Habsbourg, de Ferdinand III, de Philippe IV, d'Albert et d'Isabelle et de Juan d'Autriche. Quand ces tableaux sont terminés, la pucelle de Bruxelles s'avance au bord du théâtre et invite la jeunesse à suivre le noble exemple de la maison d'Autriche.

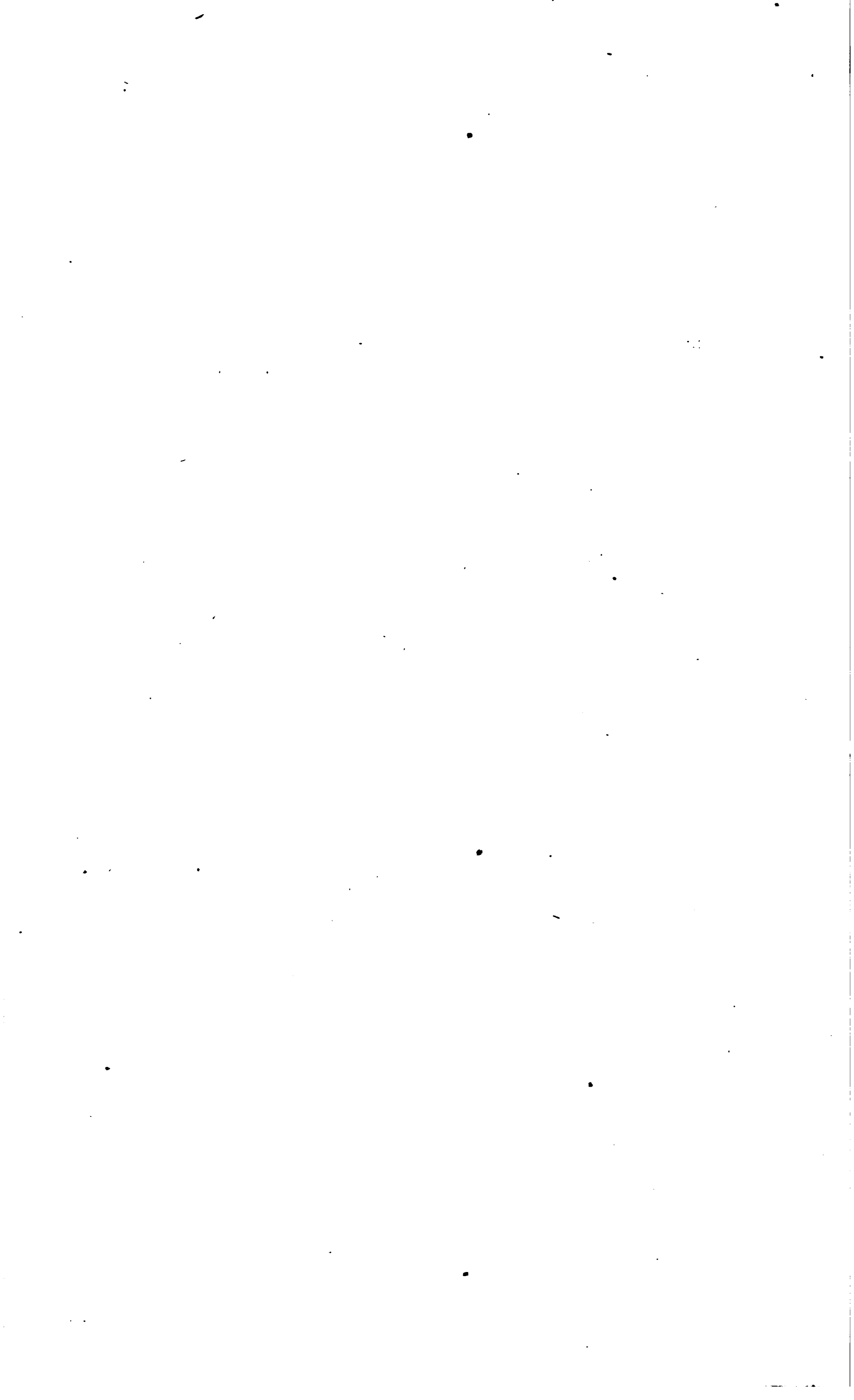
La trame de ce mystère était naïve ; les péripéties, les jeux de scène n'étaient par fort compliqués ; mais le symbolisme était touchant et l'action biblique rendue avec un rare bonheur ; l'exemple d'Oza, d'Obededom, de David ; la foi de la ville de Bruxelles, sa chute dans l'hérésie, sa conversion et son repentir sont exprimés dans ces vers naïfs avec une élégance de langage, une dignité et un soucis de style, qui font honneur à la vieille chambre de réthorique du *Wyngaert*, qui existe encore aujourd'hui et a conservé l'antique et remarquable devise : *Groeyen en bloeyen.*

Nous avons vu de notre temps, à propos du jubilé de 1870, deux folliculaires rechercher dans le fond de leurs paperasses une œuvre litteraire de bas étage, oubliée et moisie, pour mettre en action sur le théâtre les théories de la fameuse affiche jaune. Les réthoriciens du *Wyngaert* montraient Wenceslas comme justicier ; dans l'*Argentier de la cour* les libres-penseurs Hymans et Rousseau ne songent qu'à jeter l'odieux et qu'à attri-

buer des vices imaginaires au clergé, à la noblesse et au souverain du Brabant.

Tout en se divertissant les réthoriciens du *Wyngaert* instruisaient et civilisaient le peuple ; MM. Hymans et Rousseau faisaient appel aux mauvaises passions pour le tromper et le corrompre. *L'Argentier de la cour* n'avait jamais été joué et ne méritait que des sifflets ; la coterie Anspach se servit de l'argent des contribuables bruxellois pour monter la pièce. De l'aveu même des journaux libéraux, autres que ceux que M. Hymans rédigait lui-même, *l'argentier de la cour* était une piètre pièce qui, à bon droit, est tombée, après trois représentations,sous la réprobation publique. L'auteur de la fameuse cantate : *sonnez, sonnez; tonnez, tonnez*, n'avait donc pas assez des sifflets et des huées qui ont accueilli *l'Orco*, qu'il voulait encore tâter du bruit agaçant des clefs forées, qui signale le passage sur les planches de ses œuvres destinées à la scène.

Le modeste mystère, nous appellerions cela de nos jours une féerie, célébré en 1735, quand J. B. Simon, baron de Rynegom était amman de la ville de Bruxelles, avait le mérite, bien grand à nos yeux, de n'insulter ni au caractère du sacerdoce, ni aux croyances, ni aux mœurs,ni aux coutumes sanctionnées par les siècles, de l'immense majorité de la population bruxelloise ; le mystère de 1735 fut digne ; *l'Argentier de la cour* fut un scandale et un défi.



CHAPITRE SEPTIÈME.

Jubilé commémoratif du miracle.

— 1770. —

—

Le 15 juillet 1770 s'ouvrit le jubilé de quatre cents ans en l'honneur du miracle arrivé à l'occasion du poignardement des saintes hosties. Le ministre plénipotentiaire, qui pour lors était le prince Géorges de Stahremberg, le duc Charles de Lorraine étant parti pour Vienne, le 9 du mois de juin précédent, où il resta environ trois mois, la cour, les conseils, les communautés régulières et séculières, le magistrat, toute la ville enfin assistèrent à cette fête.

La magnificence de la décoration des églises et en particulier de la collégiale de Sainte-Gudule, les arcs de triomphe des rues et des maisons, la pompe des processions et autres spectacles furent tout à fait extraordinaires.

Le 16 juillet, il y eut une cavalcade d'environ cent quatre-vingts jeunes gens richement costumés, fournis par les classes latines de la compagnie de Jésus. Le 17 se fit l'*ommegang*, qui suivit le même itinéraire que la cavalcade. On donna d'autres fêtes les jours suivants et la clôture du jubilé fut faite le 29 par une seconde procession générale et solemnelle du très-saint Sacrement de Miracle, pareille à celle qui avait eu lieu le jour de l'ouverture, mais qui passa par d'autres rues, aussi élé-

gamment ornées que l'avaient été celles que l'on avait suivies lors de la première sortie.

Nous décrirons successivement ces diverses décorations et cortéges d'après les documents du temps.

Deux ans avant la célébration du jubilé, les chanoines de Sainte-Gudule et les bourgeois de Bruxelles faisaient abstraction de toute préoccupation personnelle, pour travailler à cette grande manifestation catholique et aux moyens matérielles de lui donner le plus grand lustre possible. La direction complète du travail de décoration de l'intérieur de Sainte-Gudule, fut confiée à l'architecte de son altesse royale le duc Charles de Lorraine et de Bar, Messire Laurent Benoît de Wez, seigneur de Steen, d'Alteword et d'Overbeek, le restaurateur du bon goût et de l'architecture de l'époque dite Louis XVI, dans les Pays-Bas.

L'œuvre de de Wez est excessivement curieuse à étudier, tant au point de vue de la magnificence de la décoration que sous le rapport de la transformation complète que subit en 1768 l'intérieur de la collégiale de Sainte-Gudule. Antoine Cardon nous a donné une gravure d'assez grande dimension, qui nous fournit sur cette décoration les données les plus complètes et les plus positives. Disons toutefois, avant tout, à l'honneur de l'architecte de l'abbaye d'Orval, que s'il transforma en style Louis XVI l'intérieur de l'église de Sainte-Gudule, il ne détruisit absolument rien et en 1820, quand tomba sous le marteau le plâtre de cet ornementation éphémère, on trouva toute l'œuvre du maître es-pierres du XIVe siècle.

Les piliers gothiques et leurs choux réunis par des lacs d'amour avaient été transformés en colonnes ioniques modernes, à quatre volutes, et à festons pendants ; le fût de la colonne était orné de banderolles et de guirlandes de fleurs ; les quatre immenses piliers por-

tant la voute sous la tour et ceux de l'arc triomphal du chœur et du transept, avaient vu leurs chapiteaux, ornés de feuilles de chardon de l'époque ogivale secondaire, transformés en chapiteaux corinthiens; les colonnes étaient revêtues de guirlandes croisées et les losanges qui formaient l'intersection de ces guirlandes étaient enrichis de rosaces à quatre lobes taillées de feuilles d'acanthe. A la hauteur de deux mètres environ du pavement de l'église, les guirlandes en spirales des colonnes étaient arrêtées par une forte moulure; de cette moulure pendaient douze culots en amortissement.

L'inévitable guirlande du style Louis XVI s'épanouissait à l'aise sur les écoinçons séparatifs des arcs à ogives. Ces arcs avaient dû empêcher Laurent de Wez de dormir, car il s'était ingénié à donner une apparence plein-cintre à ces arceaux ogives par l'adjonction de fausses moulures taillées en rais de cœur et d'une énorme clef-de-voûte qui empêchait pour l'œil de distinguer l'intersection aiguë des arcs ogives. La retombée de ces arcs sur les chapiteaux était ornée d'une arabesque en forme de fleuron et ces mêmes piliers gothiques, transformés en colonnes de style ionien, avaient été enrichis, aux deux côtés, de culs-de-lampe supportant les apôtres, et ceux-ci, à leur tour, avaient été ornés chacun de deux magnifiques bras de lumière en fer ouvré, destinés à recevoir des cierges de forte dimension. Retombant des voutes et attachés à la clef dont nous venons de parler, se voyaient quatorze superbes lustres de métal enrichis de cristaux de Bohême et portant chacun vingt-quatre bougies.

Aux deux côtés des piliers de l'arc de la tour et du chœur, se trouvaient de riches trophées dans le genre de ceux qu'imaginait de la Fosse et des médaillons circulaires, ornés des figures de saint Michel et de sainte Gudule, patrons de l'église. Au-dessus de ces clefs de

voûte rachetant les arcs ogives, l'architecte de Wez avait placé une espèce d'architrave supportant un attique supporté par les gaînes caractéristiques de l'époque Louis XVI. Cet attique, dont les chapiteaux étaient formés d'une face plate, avec rubans tournants, couronnait la gaîne proprement dite, dont la partie centrale était ornée d'une chute de fleurs et de fruits. Ces gaînes supportaient des vases ornés de cannelures et remplis de bouquets de fleurs artificielles.

L'archivolte des fenêtres ogives avait été transformée dans son ensemble en un cadre Louis XVI, à plaquettes, et rubans tournants, reposant jusque sur la fausse architrave imaginée par de Wez, pour tromper le spectateur sur la position du triforium. Ce triforium avait lui même complétement disparu sous des panneaux moulurés, dont les ressauts étaient ornés de gouttes qui portaient à leur face de larges cartouches surmontés d'une coquille et dont les écussons portaient les emblèmes distinctifs de la papauté, du patriarcat, de l'épiscopat, du cardinalat, du sacerdoce et des ordres religieux. Ces cartouches étaient étoffés de fortes gerbes de blé, mêlées à des ceps de vigne, emblème de l'Eucharistie dont on célébrait le triomphe.

Quoiqu'il ait réussi à donner un aspect de fête à l'intérieur de son église, de Wez échoua complétement, en séparant le magnifique chœur des transepts par une vaste composition décorative, représentant la transfiguration, exécutée d'après le système qui fit fureur dans l'église du Jésu, à Rome, au temps du père Pozzo. Sur cette composition formant véritablement toile de fond, se dressait le fameux autel entouré d'une balustrade d'argent et tapissé de ce célèbre drap d'or, auquel il manquait toujours quelque chose et dont nous avons parlé précédemment. Aux deux côtés

de cet autel se voyaient les statues d'argent : Melchisedech et Aaron ; des tapisseries de haute-lice étaient placées aux côtés du chœur et dans toute l'étendue du transept.

La gravure de Cardon, représentant l'église de Sainte-Gudule en 1770, nous montre à gauche de la grande nef l'ancienne chaire de vérité, qui fut remplacée par celle des jésuites de Louvain. Cette ancienne chaire en style flamand de la Renaissance et dont la cuve était soutenue par les emblèmes des quatre évangelistes était ornée d'un double escalier enrichi d'une rampe de rinceaux magnifiquement sculptés ; le dessin de la cuve était orné de cannelures ; l'abat-voix portait un amortissement de quatre grandes volutes supportant des figures d'anges et terminées par un bouquet de feuilles.

Telle fut la décoration de l'église de Sainte-Gudule qu'imagina de Wez. Ce fut alors que, pour la compléter, la fabrique commanda, comme nous l'avons vu, au fameux van der Borght les tapis complémentaires donnés par Luyckx.

Nous venons de voir toute la décoration du temple, qui se présentait au spectateur entrant par le grand portail ; mais, quand on descendait du grand chœur, on voyait le fond de l'église et l'orgue occupés par un magnifique arc triomphal dessiné par de Wez et érigé aux frais du prince Charles de Lorraine. Aucun document ne nous est resté qui nous permette d'apprécier le mérite de cette œuvre que le nom de son auteur, qui n'était pas gêné cette fois par un cannevas gothique et a composé de si beaux frontispices en style Louis XVI, nous fait préjuger avec juste raison avoir dû être une œuvre remarquable. Un manuscrit appartenant à la bibliothèque royale nous apprend cependant le sujet du tableau de de Haze, qui en occupait la partie centrale :

le poignardement des saintes hosties. Au-dessous se trouvait la chronique :

DE TRIBUS SACRIS HOSTIIS QUARTO ABHINC SECLO A JUDÆIS PUGIONIBUS TRANSFIXIS, COLLEGIATA BRUXELLENSIS JUBILAT.

Le père F. J. de Boeck, de l'ordre des frères mineurs, nous a laissé une description de la cérémonie préparatoire des fêtes du jubilé qui, en souvenir de l'attentat des juifs, eut lieu le 4 avril 1770. Cette cérémonie s'ouvrit par des prières de quarante heures. Pendant toute la matinée, on célébra dans l'église de Sainte-Gudule des offices expiatoires, auxquels assistèrent une foule considérable de personnes. Après-midi sortit une procession dont le but était la chapelle de Salazar, magnifiquement décorée pour la circonstance et où la congrégation du Saint-Sang fit chanter un très beau mottet en musique, qui fut suivi par une bénédiction. Cette procession, outre tout le clergé et les ordres religieux, fut accompagnée des membres du conseil privé, de celui des finances, de la chambre des comptes et du grand conseil du Brabant ; puis venaient les magistrats de Bruxelles, les quatre ordres mendiants et les autres ordres religieux de la ville. Vers quatre heures et peu de temps avant la bénédiction, le prince Alexandre-Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, avec toute sa noblesse et deux compagnies d'hallebardiers se joignit au cortége qui rentra à Sainte-Gudule, où, après un salut solennel, son excellence l'archevêque de Malines, Jean Henri de Franckenberg, donna à tous les assistants la bénédiction solennelle avec le très-saint Sacrement de Miracle.

Le 15 juillet de la même année, par un temps superbe, la procession solennelle sortit de Sainte-Gudule. Malgré le malheur des temps, toutes les maisons étaient

brillamment illuminées de cierges et enrichies de tableaux et de tapisseries, comme aux meilleurs jours de la prospérité de la ville. En tête du cortége marchaient les orphelins pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule, suivis des ordres réguliers, portant leur croix d'où pendaient des voiles blancs ; puis le clergé de toutes les paroisses, précédé de leurs bannières et accompagné de leurs paroissiens portant des cierges allumés.

La confrérie dite du Saint-Sang, établie dans la chapelle de Salazar, suivait le clergé, précédée de son drapeau et suivie des fabriciens de Sainte-Gudule. Après ceux-ci venaient les bourgmestres, les échevins et les conseillers de Bruxelles; puis les conseillers de la chambre des comptes, des finances et le grand conseil de Brabant; ensuite marchait le clergé officiant, précédé d'un corps de musique, des chantres, des chapelains, des maîtres de cérémonies et des acolytes portant l'encensoir; puis venait le baldaquin, que suivait le prince de Stahrenberg, qui portait modestement un cierge allumé, donnant à tous l'exemple de la plus grande dévotion; à côté du dais marchaient les conseillers d'Etat et ceux du conseil privé; les hallebardiers fermaient la marche. Tout le cortége était escorté par les soldats du régiment du marquis de Deynse et du comte de Maldeghem, commandés par deux capitaines.

Le 16 juillet sortit la cavalcade organisée par les élèves des classes latines de la société de Jésus. Après la procession suivie, comme celle du jour précédent, par le prince de Stahrenberg, la marche s'ouvrait par sept anges portant des trompettes ; ces anges représentaient les sept trompettes qui, sous l'ancien testament, annonçaient le jubilé au peuple; chacun d'eux portait une inscription attachée à son instrument de musique ; cette inscription était choisie de manière à porter les

fidèles à honorer Dieu dans cette fête solennelle, célébrant la façon dont la justice divine et humaine avait également vengé l'outrage fait au Saint-des-Saints.

La cavalcade était divisée en cinq parties : A la tête de la première marchait un cavalier portant une inscription donnant le sujet du groupe : la vérité de l'Eucharistie figurée dans l'ancienne loi. Ce cavalier était suivi d'une troupe de musiciens; puis venait l'ancienne loi personnifiée par une jeune fille accompagnée par un patriarche et un prophète, tenant en main un cartel avec des inscriptions; ensuite marchaient les figures de la sainte Eucharistie : Melchisedech portant du pain et suivi de deux princes hébreux; Aaron accompagné de l'Agneau pascal et précédant deux prêtres de la loi; Moïse avec un vase de terre, plein de manne et suivi de deux Israélites; Gédéon tenant un glaive à la main et ayant derrière lui deux guerriers; puis enfin Achimelech portant les pains de proposition et précédant deux sacrificateurs. Cette première partie était clôturée par un char de triomphe, attelé de six chevaux.

Tous les chars de cette cavalcade avaient été dessinés par l'architecte de Wez et les costumes et les accessoires réglés par les peintres de Haze et G. P. Mensaert, dont il a déjà été question dans notre travail.

Au milieu de ce char était posée l'arche d'alliance, soutenue par quatre lévites et placée de telle façon qu'elle formait le point culminant, qui attirait l'attention. Ce char avait l'aspect d'une conque marine à château de poupe élevé, le tout traité d'une façon ornementative et ne conservant du navire que les lignes génératrices; les chevaux étaient superbement caparaçonnés et suivis par trois conducteurs vêtus du costume des Israélites. Sur le haut de ce char étaient placés ceux qui représentaient ces hommes fermes et courageux de l'ancienne loi, à qui Dieu confia le sacré dépôt de l'arche d'alliance : Abina-

dab à qui Dieu en confia la garde pendant plus de vingt ans; puis Éléazar, son fils, dont l'Écriture dit, qu'il reçut la prêtrise afin qu'il gardât l'arche du Seigneur; Obededom avec ses huit fils, dans la maison duquel l'Arche sainte demeura pendant trois mois.

La deuxième partie était précédée d'un cavalier qui en portait l'explication : La vérité de l'Eucharistie déclarée dans la nouvelle loi. Une troupe de musiciens précédait la nouvelle loi personnifiée par une jeune fille tenant le livre des saints évangiles d'une main et la croix de l'autre; elle était accompagnée de deux anges et d'une troupe de fidèles, ou disciples de Jésus-Christ. Ces fidèles, au nombre de quinze, portaient des inscriptions se rapportant à l'institution de la divine Eucharistie symbolisée par des figures. A la suite de cette troupe marchait un génie portant une inscription dont le sens était que le pain eucharistique mettait fin aux figures de l'ancien testament.

Comme la première, cette deuxième partie du cortége était fermée par un char de triomphe, attelé de six chevaux magnifiquement caparaconnés et conduits par des anges. Le char dans son ensemble reflétait encore un peu l'influence rocaille, dont de Wez ne sut pas toujours s'affranchir, au moins pour les intérieurs. Sur le sommet trônait la Religion dont le costume noble et sévère rehaussait l'éclatante beauté; elle tenait en main un calice rayonnant, surmonté du triangle des hosties miraculeuses. Cinq jeunes vierges se tenaient auprès d'elle, avec les signes symboliques de la nouvelle loi : la première avait une croix; la deuxième un calice; la troisième des clefs; la quatrième l'agneau étendu sur le livre aux sept sceaux; la cinquième une colombe tenant dans le bec une branche d'olivier, symbole de paix. Plus bas étaient figurés les quatre évangelistes caractérisés par les animaux du tétramorphe et portant comme ins-

criptions les passages de leurs écrits qui enseignent la présence réelle de Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement. De petits anges occupaient la partie antérieure du char et contrastaient par leur grâce et leur jeunesse avec la barbe blanche et les figures sévères des évangélistes.

La troisième partie du cortége avait à la tête un cavalier portant cette inscription : La vérité de l'Eucharistie perpétuellement conservée dans l'Eglise. Ce cavalier précédait un corps de musique militaire de la garnison de Bruxelles, libéralement fourni par le prince de Stahrenberg. Ces musiciens étaient suivis des quatre docteurs de l'Eglise, représentés par quatre génies portant leurs attributs caractéristiques : le premier avait une ruche, marque symbolique de saint Ambroise, avec un passage tiré des écrits de ce saint père ; le deuxième ange portait un génie embouchant la trompette, personification de la Renommée qui est l'attribut caractéristique de saint Jérôme ; il portait un cartel semblable au premier et contenant un texte extrait de ses œuvres ; le troisième ange tenait dans la main droite un cœur enflammé, signe distinctif et particulier à saint Augustin et un passage choisi dans les écrits de ce saint père ; le quatrième portait d'une main une colombe, symbole emblématique de saint Grégoire et de l'autre un phylactère, où se lisait un texte extrait des œuvres de ce grand serviteur de Dieu.

Après ces anges suivait la personnification de la sainte Eglise, représentée par une jeune fille portant la croix et le calice ; elle était accompagnée de quatre autres vierges figurant les quatre parties du monde dans lesquelles la doctrine de l'Eglise, touchant l'auguste mystère eucharistique, a été répandue et reconnue. L'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique étaient suivies d'une amazone vêtue d'habits étincelants ; elle portait

un bouclier au milieu duquel on lisait ces mots rappelant l'une des marques distinctives de la vraie foi : *una*. Après la Foi marchaient quatre jeunes filles personnifiant les quatre cités où se tinrent les conciles qui s'occupèrent plus particulièrement de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Ces villes étaient Nicée où l'on célébra un concile œcuménien 325 ; Ephèse où s'en tint un autre en 431 ; Latran célébré à Rome en 1218 et finalement le concile de Trente, dont la treizième session fut terminée en 1551.

A la suite des jeunes vierges personnifiant les conciles marchaient six seigneurs symbolisant les puissances ecclésiastiques et séculières, qui concoururent ou prirent part à ces imposantes manifestations du culte catholique : le premier de ces seigneurs portait une tiare ; le deuxième une mitre ; le troisième un bonnet de docteur ; le quatrième une couronne impériale ; le cinquième une couronne royale et le sixième et dernier une couronne ducale.

Cette troisième partie était également complétée par un char attelé de six chèvaux. La compostion de ce char était charmante et on ne peut plus gracieuse ; les cannelures de la base, les lauriers, les cartels ovales à angles coupés à ressauts, encadrés de motifs à crossettes, caractérisent pleinement l'esprit du style Louis XVI, dont de Wez était l'un des grands prêtres. Au point culminant du char sont assises un groupe de jeunes filles dont celle placée au fond et personnifiant la Foi tient une croix dans la main ; à côté d'elle l'Espérance s'appuie sur un ancre ; la Charité porte un cœur enflammé. Au milieu du char s'élèvent au-dessus du cartel que nous avons décrit quatre colonnes d'ordre ionique, enlacées de guirlandes s'appuyant sur des culs-de-lampe formés de têtes d'ange, de lion, de bœuf et d'aigle, at-

tributs des quatre évangélistes ; sur l'acrotère de l'entablement de ces colonnes sont représentés en haut-relief un ange avec une trompette, une ruche, un cœur enflammé et une colombe, désignant les quatre docteurs de l'église latine : à côté de chaque colonne on voit un ange avec une inscription tirée de chacun des quatre conciles mentionnés plus haut ; les quatre cartels sont historiés des armes du pape Sylvestre, sous le règne duquel fut célébré le concile de Nicée ; de Célestin Ier, sous lequel s'est tenu le concile d'Ephèse ; d'Innocent III, sous lequel eut lieu le quatrième concile de Latran ; de Jules III, sous le pontificat duquel fut proclamé ce *schema* redoutable : « si quelqu'un nie que Jésus-Christ soit véritablement, réellement et substantiellement présent, avec son corps et son sang, son âme et sa divinité, dans le très-saint Sacrement d'eucharistie qu'il soit anathème. »

Ces différentes armoiries insérées dans des riches cartouches étaient portées par quatre jeunes vierges placées autour des colonnes surmontées d'un dôme, au sommet duquel était placé en amortissement un ciboire rayonnant, portant le triangle des saintes hosties ; au centre de l'édicule était représentée la Constance personnifiée par une femme à l'air sévère et aux formes masculines, tenant de sa droite un glaive au-dessus d'une flamme, symbôle du dévouement de Mutius Scevola, et enlaçant du bras gauche une forte colonne. Sur la partie inférieure du char trônait la Vérité, foulant aux pieds l'hérésie et l'erreur enchaînées ; aux deux côtés de la Vérité se voyaient deux jeunes filles représentant, l'une la Sainteté, l'autre la Doctrine ; la première porte une couronne nimbée sur la tête ; la seconde le nom de Jéhova, gravé sur la poitrine.

La quatrième partie du cortége était ouverte par un cavalier, portant sur un écusson le sommaire des sym-

boles représentés par ce groupe, c'est-à-dire : la Vérité eucharistique, confirmée par un miracle dans la ville de Bruxelles. Puis venait la musique de la ville, suivie de l'étendard des neuf nations, armoriés de leurs écus ; on y voyait personnifiées les nations de Notre-Dame, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent, de Saint-Géry, de Saint-Jean, de Saint-Christophe, de Saint-Jacques, de Saint-Pierre et de Saint-Nicolas. Tous ces représentants des nations portaient des écussons sur lesquels était représentée l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle. Après ces personnages, au nombre de dix-huit, suivaient les étendards des sept familles patriciennes, suivis de deux représentants de chacune d'elles, portant leurs armes et leurs devises. Nous avons déjà cité plus haut les noms de ces lignages, mais nous ferons remarquer que plusieurs des jeunes gens qui les personnifiaient en descendaient eux-mêmes. Après ces familles venait le duc de Brabant, Wenceslas, accompagné de toute sa cour, d'un escadron de gardes à cheval et d'un piquet de fantassins.

La marche de cette partie du cortége était fermée par un char à six chevaux, représentant le triomphe du très-saint Sacrement de Miracle ; il était conduit par des infidèles portant un costume oriental. Ce char était l'un des plus gracieux et des mieux composés de la cavalcade ; son galbe était élégant et sa composition neuve et pittoresque. Le très-saint Sacrement de Miracle, figuré par l'ostensoir de Sainte-Gudule, trônait sur le faîte du char, où l'on voyait placés trois chérubins qui le soutenaient ; au-dessous se trouvaient neuf adorateurs personnifiant les chœurs apocalyptiques des anges ; au bas de ce groupe se remarquaient trois jeunes filles : l'Adoration ou le Culte qui tient un encensoir à la main ; l'Invocation ou la Prière, du sein et de la tête de laquelle sort une flamme et la Piété ou l'Amour qui fixe le ciel

des yeux et porte un flambeau de la droite; aux pieds de ces figures était la Contemplation dont la tête est ornée de petites ailes blanches et dont l'une main est élevée vers le ciel et l'autre abaissée vers la terre.

Au milieu de ce chœur de vertus chrétiennes, trône l'Amour divin; le nom de Jéhova étincelle sur sa poitrine; il tient un cœur embrasé de la main droite, une palme de la gauche; ses épaules sont ailées et ses yeux fixés au ciel. Sur la partie antérieure du char, la pucelle de Bruxelles, personnifiée par une jeune bruxelloise, adore le très-saint Sacrement de Miracle; une couronne murale décore sa tête; sa main droite s'appuie sur sa poitrine et sa gauche soutient l'écusson où figure l'archange, patron de la ville.

A la tête de la cinquième et dernière partie marchait un cavalier portant l'inscription suivante: La vérité de la Sainte-Eucharistie toujours reconnue et honorée par l'auguste maison d'Autriche. Immédiatement après suivait un corps de musique militaire; puis des groupes de jeunes gens et de jeunes filles représentant les empereurs, les rois, les archiducs et les princesses de la maison d'Autriche, souverains des Pays-Bas.

La première cour était celle de Maximilien et de Marie de Bourgogne; tous les personnages en étaient montés et chaque groupe était suivi de six chevaux de main, tenus par des écuyers aux couleurs de leurs souverains; la deuxième cour était celle de Philippe le Bel; la troisième représentait Charles-Quint et les principaux seigneurs de son temps; la quatrième Philippe II; la cinquième Albert et Isabelle; la sixième Philippe IV et ses principaux seigneurs; la septième Charles II et enfin la huitième Charles VI. Puis venait la cour de sa majesté impériale et royale, Marie-Thérèse, souveraine régnante; d'abord marchait la garde à pied; puis successivement le grand-écuyer, deux grands-

croix de l'ordre de Marie-Thérèse, deux grands-croix de l'ordre de Saint-Étienne et deux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Tous ces seigneurs précédaient Marie Thérèse et étaient accompagnés, d'un côté, par sept gardes nobles allemands et de l'autre, par sept gardes nobles hongrois. Six chevaux de main, tenus en laisse par des écuyers aux couleurs de Habsbourg, marchaient immédiatement après.

Le cortége était clôturé par un char de triomphe attelé de six chevaux caparaconnés, où se trouvaient représentée la piété de l'illustre maison d'Autriche envers le très-saint Sacrement de l'autel et quelques-unes de leurs principales vertus, avec leur récompense, comme la Félicité des peuples, la Victoire, l'Abondance et l'Immortalité.

Ce char était conduit par des palefreniers en costume hongrois ; son ordonnance conçue tout à fait en style Louis XVI et à roues découvertes figurait une gondole élégamment ornée de coquilles et de festons. A l'arrière du char se trouvait un édicule surmonté d'une pyramide très élevée, entourée d'une balustrade ornée d'entrelacs ; la pyramide était surmontée de la figure du très-saint Sacrement ; sur un médaillon appendu à la partie antérieure on lisait cette inscription :

HINC MEA PROSPERITAS.

C'est là la source de ma prospérité ; les côtés latéraux de la pyramide étaient occupés par de larges tores de lauriers ; d'un côté était figurée l'Autriche représentée par une jeune fille fixant les yeux au ciel et montrant l'inscription de la main droite, tandis que la main gauche réunissait la triple couronne impériale, royale et ducale. A côté se voyait une autre jeune fille figurant la Religion qui, pour récompenser les vertus de la mai-

son d'Autriche, lui pose sur la tête une couronne d'or. Au pied de ce groupe trônaient les quatre vertus cardinales : la Prudence portant en main un miroir enlacé d'un serpent ; la Justice ayant une couronne de perles sur la tête, la balance d'une main et le glaive de l'autre ; la Tempérance tenant un frein et la Force appuyée contre une colonne, caressant d'une main un lion et élevant une branche de chêne de l'autre. La Clémence, vertu qui distinguait spécialement les princes de la maison d'Autriche, était assise au milieu des vertus cardinales ; elle tenait d'une main une branche d'olivier et foulait sous les pieds un trophée d'armes.

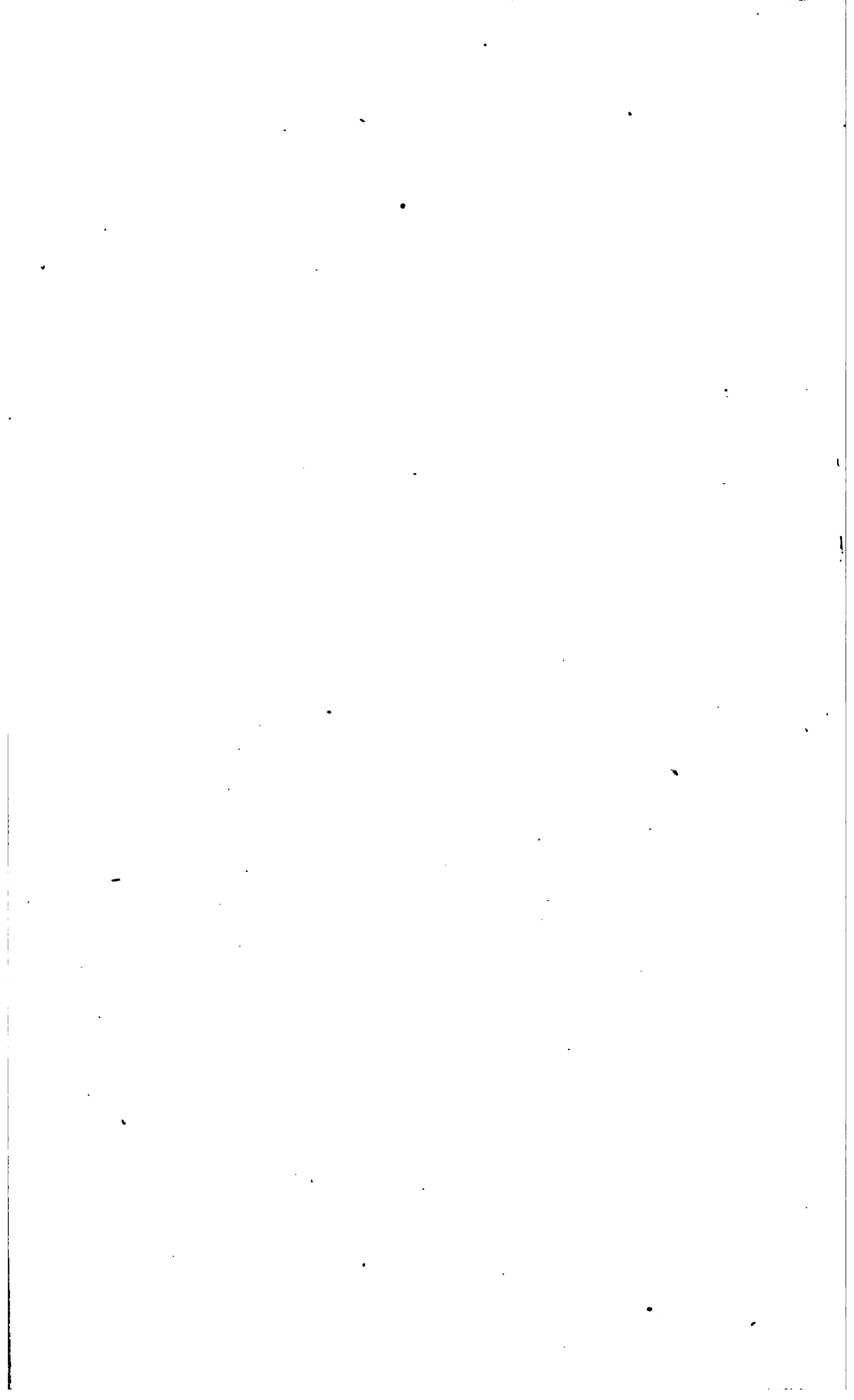
Au milieu de ce char dominant les cartels surmontés de coquilles, trônait la Prospérité des peuples sur un siége richement orné ; des fleurs couronnaient sa tête et un caducée était son seul attribut ; à sa droite était l'Abondance dont la figure rayonnante tenait d'une main un sceptre d'or et de l'autre la corne symbolique de la chèvre Amalthée, d'où s'échappaient des raisins, des épis et des perles ; à sa gauche était la Victoire figurée par un jeune guerrier dont l'armure de toutes pièces à l'antique resplendissait au soleil ; son casque était ombragé d'un panache blanc et rouge, aux couleurs de Habsbourg ; il tenait une lance d'une main et une branche de laurier de l'autre ; à ses pieds était un aigle tenant dans ses serres une branche de palmier. Sur la partie inférieure du char brillait l'Immortalité, jeune vierge aux vêtements semés d'étoiles, aux épaules ailées, tenant d'une main un cercle d'or et de l'autre les rênes qui servaient à conduire le char. Les hussards du prince de Stolberg, musique en tête, clôturaient ce remarquable cortége.

A la suite de ces groupes venaient le clergé, les nations, les gildes, les magistrats, le conseil de Brabant et les autres grands conseils de la couronne, dans le même ordre que nous avons indiqué au jubilé de 1735

et qui fut usité également à la sortie séculaire de 1670.

Le 29 juillet, jour de clôture du jubilé, l'archevêque de Malines officia pontificalement à huit heures du matin ; l'abbé de Parc en fit de même à onze heures et après cette seconde messe jubilaire, vers une heure de l'après midi, le cortége que nous avons décrit sortit accompagné cette fois de l'*ommegang*, c'est-à-dire, des géants, des animaux symboliques et des allégories, qui faisaient la joie de nos pères.

Le cortége prit un autre itinéraire que celui qu'il avait parcouru précédemment ; mais les rues qu'il traversa furent aussi élégamment ornées et décorées que celles par lesquelles avait passé la première procession. La bénédiction avait été donnée la première fois à la chapelle de Salazar ; dans sa seconde sortie, elle le fut à l'église de Sainte-Catherine dont le clergé, curé en tête, attendait en cérémonie le cortége et se joignit ensuite à lui pour retourner à la collégiale, où une bénédiction pontificale, donnée par l'archevêque, termina solennellement le jubilé quatre fois séculaire.



CHAPITRE HUITIÈME.

Jubilé commémoratif de la translation.

— 1785. —

Le 16 juillet 1785, en vertu d'une autorisation accordée au clergé de Sainte-Gudule par les archiducs Albert-Casimir et Marie-Christine, sortit en grande pompe, suivie d'un immense concours de peuple et accompagnée des confréries, des ordres religieux, des corporations civiles et des membres du magistrat et de la noblesse, la procession deux fois séculaire en mémoire du rétablissement du culte dans les Pays-Bas et de la translation du très-saint Sacrement de Miracle en l'église de Sainte-Gudule.

Ici nous avons déjà à déplorer les fâcheux effets des doctrines josephistes, qui allaient prévaloir dans notre pays. Six mois plus tard la funeste influence de Joseph II allait se traduire par des faits et, moins de six mois après, le 9 janvier 1786, l'empereur philosophe, qui se targuait d'être ami de Voltaire, autorisait à Bruxelles la formation de loges maçonniques.

Aucun arc de triomphe n'avait été érigé dans les rues; mais, en dépit des allégations de MM. Henne et Wauters, dans leur *histoire de la ville de Bruxelles*, qui entraînés par leurs préventions antireligieuses semblent raconter avec plaisir, qu'il n'y eut pas dix maisons ornées sur le parcours de la procession, nous opposons un document

du temps, sorti des presses de Pauwels, imprimeur de la ville, lequel document nous dit que les habitants avaient lutté d'émulation, pour décorer leurs maisons et les enrichir de verdures, de tapisseries et d'ornements de tous genres. Nous donnons donc un démenti formel à cette assertion des auteurs de la monographie communale ; s'il n'y eut pas d'arcs de triomphe tout le parcours fut superbement orné et témoigna même, en ces temps difficiles, de la foi et de la piété de la masse de la partie saine de la population bruxelloise.

L'église de Sainte-Gudule reçut à son tour une décoration splendide. L'ornementation imaginée par de Wez fut peinte et dorée à neuf et le chapitre fit confectionner dans la célèbre fabrique de Nicolas Van der Borght quatre tapisseries qui coutèrent chacune cent louis et qui complétèrent celles dont un bourgeois généreux, Nicolas Luyckx, avait fait don à l'église en 1770. Ces tapisseries intelligemment restaurées, il y a quelques années, ont encore fourni la principale décoration du chœur pendant la quinzaine consacrée en l'honneur du très-saint Sacrement de Miracle, au mois de juillet de la présente année.

Comme nous venons de le démontrer la pompe déployée pour cette fête religieuse protestait énergiquement contre les tendances antireligieuses, qui commençaient à se faire jour dans la catholique population de Bruxelles, qui devait expier si cruellement, quelques années plus tard, son relâchement et sa tiédeur.

Le samedi 16 juillet 1785, à quatre heure de l'après-midi, le très-saint Sacrement de Miracle fut transféré de la chapelle où il reposait et porté sur l'autel que nous avons décrit précédemment par Monseigneur de Nelis, récemment promu évêque d'Anvers, assisté d'un nombreux clergé. Le pape Pie VI avait par un bulle du 30 juillet 1782 accordé une indulgence plénière aux

fidèles qui seraient venu adorer les saintes espèces miraculeuses, pendant les quinze jours du jubilé. Cette translation fut suivie d'une première bénédiction solennelle et des offices ordinaires de l'Eglise, qui durèrent jusqu'à neuf heures du soir, où se fit une seconde bénédiction au milieu d'une église remplie jusqu'au comble.

Le lendemain, dimanche 17 juillet, eurent lieu les offices solennels, auxquels assistèrent en grande pompe Marie-Christine et Albert-Casimir, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas autrichiens. La grand' messe fut chantée par son éminence Jean Henri de Frankenberg et Schellendorf, archevêque de Malines, primat de la Belgique, assisté de Monseigneur de Nelis, évêque d'Anvers, de Monseigneur Brenart, évêque de Bruges et des principaux abbés du Brabant : Nicolas Joseph Maras, abbé de Grimberghe, Simon Wouters, abbé de Parc, Jean-Baptiste van den Daele, abbé de Dilighem et de Grégoire Joseph van den Heyde, abbé de Caudenberg.

Après la messe et vers neuf heures du matin sortit la procession solennelle, dans l'ordre suivant : D'abord les orphelins pauvres de la paroisse de Sainte-Gudule et de celle de Finisterre, au nombre de quarante garçons et de soixante filles, précédés de drapeaux ; puis venaient les ordres mendiants : les pères minimes, les capucins, les bogards, les augustins, les dominicains, les frères sachets ou *Onze-Lieve-Vrouwe broeders* et finalement les frères mineurs ou récollets.

Suivait aprés eux le clergé des six paroisses de la ville. Nous disons six, parce qu'à cette époque la paroisse de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, dont l'église se trouvait à peine achevée, était encore une prévôté à l'obédience des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Chaque groupe du clergé était accompagné d'un grand nombre de paroissiens portant des flambeaux allumés. En tête des paroisses marchait celle de Sainte-Catherine dans l'église de laquelle eut lieu, alors qu'elle n'était qu'une simple chapelle dépendante de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste sur Molenbeek, le rapt des saintes hosties ; puis suivaient la paroisse de Finisterre, celle de Saint-Nicolas et celle de Saint-Géry. En tête du clergé de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, marchait la fondation des pauvres écoliers, composée de vingt-quatre garçons et de quarante filles et précédés d'un porte-drapeau et du massier. Les chapelains de l'église suivaient au nombre de dix-sept. Parmi eux se trouvait Jean Charles d'Abremes, savant et modeste prêtre, qui fut chargé, en novembre 1786, par l'éminent Jean Henri de Frankenberg, archevêque de Malines, de recueillir tous les matériaux d'une histoire complète du très-saint Sacrement de Miracle, énorme manuscrit de neuf cent deux pages, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du grand séminaire de Malines et auquel l'auteur travailla pendant neuf ans, si nous nous en rapportons à sa dédicace, où il dit qu'il termina son travail le 26 août 1795.

Après le clergé de l'église de Notre-Dame de la Chapelle suivait la fameuse confrérie érigée en l'honneur du Saint-Sang dans la chapelle de Salazar et dont il a déjà été question dans cet ouvrage. Cette confrérie était composée des plus notables personnes de Bruxelles ; nous y trouvons les noms du baron de Beger, du comte de Lannoy, des barons Cornet et Leroy de Gansendries, de Messire Mauroy de Merville etc.

Après cette confrérie venait la célèbre sodalité du très-saint Sacrement de Miracle, précédée d'un superbe drapeau et composée d'un nombre considérable de confrères, parmi lesquels nous citerons le comte de Robiano,

les barons van Weerde, de Man de Lennick et de Man d'Obruge, Messires Powis de Wesmael, van der Cruysen et de Turcq.

Puis marchaient les doyens des métiers des neuf nations de Bruxelles, aussi bien ceux en fonction que les émérites : la nation de Saint-Jacques, comprenant les marchands de vins, les couvreurs en tuiles, les menuisiers et ébénistes, les tonneliers, les brasseurs et les boulangers ; la nation de Saint-Nicolas, comprenant les charpentiers, les charrons, les meuniers, la corporation des Quatre-Couronnés, composée des tailleurs de pierres, des maçons, des sculpteurs et des couvreurs en ardoises, les arquebusiers, les éperonniers, les doreurs et les armuriers ; la nation de Saint-Pierre, comprenant les savetiers, les bottiers, les tanneurs, les corroyeurs et les gantiers ; la nation de Saint-Christophe qui comprenait les fabricants de chaises en cuir d'Espagne, les perruquiers, les passementiers, les tondeurs et les teinturiers ; la nation de Saint-Jean, composée des tourneurs de chaises, des vanniers, des plafonneurs, des couvreurs en chaume, des carrossiers, des batteurs d'or, des peintres, des vitriers, des serruriers, des horlogers, des couteliers, des bahutiers, des potiers, des cordiers, des fondeurs, des chaudronniers, des forgerons et des ferblantiers ; la nation de Saint-Géry, comprenant les chirurgiens, les fripiers, les pelletiers, les brodeurs, les tailleurs, et les chaussetiers ; la nation de Saint-Laurent, formée par les tisserands en lin et en chanvre, les chapeliers, les distillateurs, les blanchisseurs, et les drapiers ; la nation de Saint-Gilles, comprenant les poissonniers d'eau douce, les fruitiers, les plombiers, les étainiers, les bateliers, les merciers et les épiciers ; enfin la nation de Notre-Dame, à laquelle se rattachaient les orfèvres et les bijoutiers, les legumiers, les scieurs de long, les marchands de poisson salé et les bouchers.

Ces deux derniers métiers étaient venu en nombre considérable et avaient fait les frais du déjeuner donné à l'occasion de la procession aux diverses personnes qui y étaient employées.

Après ce cortége s'avançaient en bon ordre, précédés de fifres et de tambours, du porte-étendard, du fou, des porteurs de *keerse*, des sergents et des caporaux, les cinq gildes ou serments de la ville de Bruxelles. En tête marchaient les escrimeurs; puis les arquebusiers; le serment de l'*handboog* de Saint-Sébastien ; le petit-serment de l'arbalète de Saint-Georges et le grand-serment précédé d'un officier de l'amman et dont le doyen d'honneur était pour lors Messire Jean-Baptiste de Vits.

A la suite des serments venaient les jurés de la célèbre corporation de la draperie, suivis des doyens et des huit de la gilde, parmi lesquels on remarquait Del Marmol, van der Noot, van der Cruysen et Camusel.

Après les huit de la draperie marchaient les membres du magistrat de Bruxelles, précédés des officiers, greffiers, secrétaires et trésoriers; puis venaient l'amman Rapedius de Bergh, accompagné de son lieutenant, le bourgmestre des lignages de Locquenghien et Gilles bourgmestre des nations. Parmi les échevins on remarquait Messire Louis Van Halewyck, de Villegas de Pellenberg, Van der Steegen de Putte et le baron de Beeckman de Vieusart, suivis d'un officier portant la verge de justice et accompagnés de quatre hallebardiers à la livrée de l'amman. Ensuite venaient les membres de la Chambre des comptes : greffiers, auditeurs ordinaires, vérificateurs, conseillers et président; on remarquait parmi eux les barons Vander Dift et Messire de Sauvage et de Lannoy.

Après la Chambre des comptes marchaient les membres du souverain conseil du Brabant, précédés du notaire général, des procureurs, du secrétaire et des

conseillers au milieu desquels figurait, entre quatre hallebardiers à sa livrée, Messire Joseph de Crumpipen, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie et conseiller de la ville, dont nous conservons encore le portrait au musée historique de Bruxelles. Le souverain conseil était suivi de vingt laquais et de quatre chasseurs portant de riches livrées.

A la suite de ce cortége venaient deux enfants de chœur, portant des chandeliers et les chanteurs de la cour. Après eux Messieurs du conseil des finances marchaient de chaque côté des chanoines, entre une double haie de hallebardiers ; ce groupe était ouvert par deux huissiers à la suite desquels venaient deux contrôleurs et les conseillers avec le trésorier général, Monsieur le baron de Carier, commandeur de l'Ordre de Saint-Etienne. Ces dignitaires marchaient à droite des chanoines ; du côté gauche venait le conseil d'Etat, également précédé de deux huissiers et de trois secrétaires.

Après ce cortége venaient les chambellans de sa majesté l'empereur, au service de leurs altesses royales, le premier héraut de la Toison d'or, le comte de Mérode, le prince de Béthune, le marquis de Gavre, le comte de Rumbeek, le comte Hohenzollern, le comte de Clairfayt, le comte de Spangen, le duc d'Ursel, le comte van der Steegen, drossart du Brabant, le comte de Thiennes, le comte d'Argenteau, le marquis de Chasteler, le comte de Lannoy et plus de cinquante autres nobles titrés des premières familles des Pays-Bas. Ce groupe était fermé par quatre pages de leurs majestés impériales, avec leurs gouverneurs.

Le sous-diacre Grégoire-Joseph van der Heyden, abbé de Caudenberg et le diacre Jean-Baptiste van den Daele, abbé de Dilighem, entouraient de chaque côté son éminence le cardinal Jean-Henri de Frankenberg qui portait le très-saint Sacrement de Miracle ; derrière lui

se tenaient les révérends Simon Wouters, abbé de Parc et Nicolas Joseph Maras, abbé de Grimberghe, suivis du révérend Denis Suys, chapelain de Sainte-Gudule. Derrière le dais du très-saint Sacrement, qui était porté par quatre chevaliers de la Toison-d'or, marchaient Albert-Casimir, prince de Pologne et de Lithuanie, duc de Saxe-Tesschen et Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche, son épouse, portant des cierges allumés. Après eux suivaient le prince de Gavre, général major, bailli et administrateur général de la ville et province de Namur, François marquis de Chasteler, lieutenant-commandant des deux compagnies d'archers et de trabans, le prince d'Ongnies, grand-écuyer et Philippe, comte de Woestenraedt, capitaine-commandant des mêmes compagnies. Puis venaient les dames de la noblesse : la princesse de Gavre, la marquise de Wemmel, la comtesse de Lalaing et une compagnie de gardes nobles, précédant le gouverneur de Bruxelles, pour lors comte d'Argenteau, chambellan et lieutenant général de sa majesté l'empereur.

Le cortége était fermé par une compagnie de grenadiers du prince de Ligne, tous brabançons et portant martialement leur uniforme blanc à revers bleu de ciel. Un nombre considérable de peuple de toutes les classes et de pèlerins venus de l'étranger suivaient la procession du très-saint Sacrement de Miracle. Le long du parcours de la procession étaient échelonnés deux cents hommes du régiment de Bender, en uniforme blanc à revers jonquille. La compagnie des grenadiers de Vierset, portant des revers noirs sur le même uniforme et de Clairfayt, portant l'uniforme blanc à revers vert-pâle. Au droit des rues la police du cortége était faite par les dragons du duc d'Arenberg, dont le superbe uniforme blanc et amaranthe, rehaussé de galons d'or faisait l'admiration de tout le monde.

Nous avons déjà dit qu'aucun arc de triomphe ne fut élevé sur le parcours de la procession, pour cause de manque d'autorisation de la part des autorités autrichiennes; cela provoqua des regrets unanimes de la part de la bourgeoisie et de la noblesse de Bruxelles. L'auteur anonyme d'un récit de la procession de 1785, dont le manuscrit conservé à la bibliothèque royale nous a servi pour préciser les particularités de ce cortége et qui devait être un bourgeois de Bruxelles assez répandu, témoigne ouvertement de ces sentiments de la population en ces termes : « op den weg van de processie, en waeren desen Jubilé geene arcken triumphael opgerecht tot groote droifheyd van de borghers, gelyk het zelve geschict is geweest ten jaere 1670 ».Chose singulière, ce passage est bâtonné dans le manuscrit; l'auteur a-t-il craint l'intolérance autrichienne, qui se serait mal accommodée de cette récrimination, ou bien est-ce quelque philosophe trop zélé que ce passage indisposait, qui a opéré cette rature? Dans tous les cas l'encre qui a vieilli permet de distinguer parfaitement tous les mots du passage bâtonné.

Telle fut la fête religieuse; le lendemain, lundi 18 juillet, vit la sortie du célèbre *ommegang* qui eut lieu dans l'ordre suivant : Le cortége était ouvert par le trompette et le timbalier de la ville. Venaient ensuite dix-huit représentations d'animaux vulgairement appelés *Kemels;* d'abord se voyait le cygne sur le dos duquel était assis un petit enfant; puis deux griffons, deux dauphins, deux chevaux marins, deux lions et deux crocodiles, que montaient pareillement de jeunes bruxellois; suivaient après le léopard, le dromadaire, la licorne, le phénix, l'aigle et finalement deux chameaux qui, seuls primitivement employés, donnèrent plus tard leur nom à ces sortes d'exhibitions d'histoire naturelle, accessoires obligés de tout *ommegang*. Comme ceux de la

première série, ces animaux étaient montés par de jeunes enfants appartenant à la bourgeoisie de Bruxelles et dont les noms nous ont été conservés par le programme ou plaquette anonyme, imprimée chez Pauwels.

A la suite de ce cortége réjouissant venait le navire portant le nom de Notre-Dame de la Victoire et qui depuis l'année 1688 accompagnait chaque année *l'ommegang* de l'église de Notre-Dame au Sablon, dont, comme nous l'avons démontré clairement dans un travail spécial, le peuple rattachait par erreur l'origine à la victoire de Woeringen, qui valut, en 1288, au duc de Brabant, Jean 1er, la possession du Limbourg. L'équipage de ce navire se composait d'un capitaine et de douze matelots, qui chantaient des couplets appropriés à la fête et faisaient des manœuvres.

A la suite du navire venait la famille des géants qui avaient reçu, à l'occasion du jubilé, un nouvel habillement beaucoup plus riche que celui qu'ils portaient précédemment. C'était d'abord *klyn Janneken* accompagné d'une troupe de hussards à cheval; puis suivaient *Michieltjen* et *Peeter*, ses frères; ensuite ceux que les Bruxellois appelaient le jeune ménage : Jean de Nivelles et Gudule ou *Goeltje*, suivis de *Papa*, de *Mama*, de *groot Papa* et de *groot Mama* qui clôturaient avec une incontestable grandeur le cortége historique.

La même cavalcade que nous venons de décrire parcourut un autre itinéraire le 30 juillet et termina la fête. De grandes réjouissances se firent entre-temps :

Le mardi 19 juillet, tout Bruxelles était dans l'allégresse à cause d'une nouveauté étrange, incompréhensible, véritable conquête du génie humain : une ascension aërostatique ; c'était là un art tout nouveau pour nos contrées qui ne le connaissaient que par l'aventure de Blanchard. Le magistrat d'alors n'avait

pas cru pouvoir offrir un spectacle plus intéressant à l'occasion des fêtes jubilaires, qu'en faisant venir de Paris un élève de Blanchard, nommé de la Touche Foucroi et, sur le programme imprimé à cette époque, cette ascension était pompeusement annoncée pour le 19 ou le 20, suivant l'état du ciel et la direction du vent. On attendit jusqu'au 22, où l'aéronaute français se décida à tenter l'aventure. Un nombre infini d'étrangers se rendirent de toutes parts à Bruxelles pour jouir de ce spectacle émouvant et un auteur du temps nous apprend que lord Montagu fit exprès à cette intention le voyage d'Angleterre, avec une nombreuse compagnie. Tous les environs de Bruxelles étaient remplis de spectateurs attentifs; les tours de Bruxelles, de Grimberghe, de Malines et d'Anvers étaient occupées par des personnages de distinction, désireux de contempler l'étonnant spectacle d'une montgolfière; mais soit maladresse, soit ignorance, soit parce qu'il n'avait pas combiné le volume d'ingrédients chimiques avec la capacité de son ballon, de la Touche Foucroi ne parvint pas à le gonfler, ce qui causa un désapointement général et le fit hautement accuser de dol et de tromperie par les bourgeois d'alors, qui n'étaient pas très endurants et avaient préalablement mis en lieu sûr la somme d'argent qui devait rémunérer l'entreprise audacieuse de l'aéronaute. Foucroi n'avait pas réussi; on l'accusa de malversation; on fit contre lui des couplets injurieux, un anagramme où l'on extrayait *Cartouche* de son nom patronimique et des placards d'une méchanceté extrême, où l'on disait entre autres choses que de la Touche, au lieu d'être l'élève de Blanchard, était le compagnon tailleur qui avait assemblé les bandes de taffetas de sa montgolfière. Somme toute, on le mit en prison au Treurenberg, ce qui était peu en rapport avec la locomotion rapide qu'il devait effectuer vers Paris.

Nous avons rapporté ce petit épisode des fêtes publiques, célébrées à l'occasion du jubilé de 1785, parce qu'il marque bien l'époque et caractérise cette propension de nos pères de mêler des spectacles tout profanes avec des cérémonies religieuses ; mais c'était là un des traits distinctifs de la foi de nos ancêtres pour qui les jours de triomphe de l'Église, leur mère par excellence, étaient des jours de réjouissance et ses temps d'épreuve des époques de douleur et de deuil général.

Les archiducs, que ne dominait pas encore le nouveau ministre plénipotentiaire Belgiojoso d'Este, cherchaient à hériter de la popularité du prince Charles de Lorraine. Pour plaire à la bourgeoisie et réveiller l'esprit guerrier des gildes armées, ils annoncèrent qu'ils donneraient vingt-cinq prix à gagner aux serments.

Le 25 juillet, vers midi, les cinq gildes armées, en corps, et vêtus de noir s'étaient réunies dans leurs locaux respectifs, d'où ils se rendirent à la Grand' Place de Bruxelles. Chaque gilde était précédée d'une musique turque à la façon de celle que le nouvel empereur Joseph II avait introduit dans ses régiments, tambour battant et enseignes déployées. Dès qu'elles furent réunies, le sieur Gillé, bourgmestre de la nation, les conduisit au château de Laeken, en observant l'ordre suivant : d'abord les archers de la ville, précédés de trompettes et de timbaliers portant la livrée de *gala* aux couleurs de Bruxelles. Venait ensuite le bourgmestre en fonction et celui qui avait présidé la régence la précédente année, accompagnés des conseillers ; puis suivait le grand serment précédé également d'une musique turque, faisant entendre des fanfares ; ensuite s'avançait le chef-doyen ou *overdeken*, les doyens et finalement les confrères de la gilde, marchant la longue canne à la main droite ; les tambours, fifres, sergents et porte-drapeau allaient au milieu de ce groupe, manœuvrant suivant l'ancienne

théorie militaire de tradition dans les gildes. Les autres serments suivaient dans le même ordre : c'étaient la *Sint-Joris gilde* ou serment de l'arc, l'*handboog gilde* ou la petite arbalète, les *colveniers* ou arquebusiers, accompagnés de deux pièces de campagne, montées sur leurs affûts et finalement de *schermers gilde*, ou serment des escrimeurs, au nombre de quinze cents hommes.

Tout ce cortége se dirigea vers Laeken, en sortant la porte de ce nom et s'arrêta dans un jardin de tir. Dès que les *colveniers* y furent arrivés, ils tirèrent des salves de leurs canons, pour faire connaître leur arrivée aux archiducs. Ceux-ci ne tardèrent pas à les rejoindre avec toute leur cour, passèrent en revue les serments et les félicitèrent sur leur bonne tenue ; puis ils se retirèrent dans une tente qui avait été préparée non loin de la perche du tir. D'après une ancienne coutume militaire, les cinq porte-étendard vinrent déposer leur bannière vis-à-vis de la tente et les doyens invitèrent leurs altesses à tirer les trois premiers coups ; mais, quoique les archiducs eussent tiré fort adroitement, ils ne réusssirent pas à abattre quelque oiseau ; après eux des membres de la haute noblesse firent de même et parmi eux le prince de Ligne et le bourgmestre Gillé. Soixante-douze tireurs se succédèrent, mais malgré leur bon vouloir et peut-être à cause de la pluie, on n'abattit aucun oiseau et l'on dut se retirer à neuf heures du soir, après que les archiducs, pour consoler les tireurs, leur eussent obligeamment promis d'assister une seconde fois à leurs exercices.

Ils tinrent parole le 2 août suivant, et les confrères se rendirent ce jour, vers les neuf heures, au jardin du tir, dans le même ordre et avec le même cérémonial que la première fois. Outre les archiducs, le prince Clément de Saxe, électeur de Trèves et la princesse Marie Cune-

gonde, abbesse de Thorn, dans la Hesse électorale, ouvrirent le tir. Les confrères furent plus heureux cette fois et sur vingt-cinq oiseaux, seize furent abattus et les heureux tireurs reçurent les riches prix en argent, dus à la munificence des archiducs. Les neuf autres prix furent remis par le bourgmestre Gillé aux doyens des serments qui se les disputèrent ensuite dans leurs jardins d'exercice.

Le 20 eut encore lieu au canal une grande fête, ou tournoi donné par la corporation des bateliers aux enfants du *schippers-ambacht*. La joute se fit sur un navire de fort tonnage, appelé le pélican et le prix principal consistait en une toison d'argent; celui du tir à l'oie en deux magnifiques chandeliers du même métal et celui du carrousel nautique en une belle médaille également en argent.

On nous a conservé les noms des jouteurs qui prirent part à cette fête qui attira une foule de monde, de même que les représentation quotidiennes au théâtre de la Monnaie et au petit théâtre du Parc, où jouaient une troupe d'enfants. La nouvelle salle du Waux-Hall, nouvellement inaugurée, offrait tous les soirs aux étrangers des concerts et des redoutes.

Malgré le grand tir qui eut lieu à Laeken, les serments donnèrent encore, à l'occasion du jubilé, de grands tirs particuliers, où des riches prix furent disputés.

Tel fut le jubilé de 1785. Nous en avons relaté les fêtes tant sacrées que profanes. On voit que le magistrat d'alors, ce défenseur des biens temporels et du bien-être matériel des Bruxellois, faisait tout ce qui dépendait de lui pour attirer les étrangers dans la ville qu'il gouvernait. Nous n'en dirons pas de même des magistrats de Bruxelles de 1870, qui, non contents de contrecarrer la cavalcade qui eût rapporté plusieurs millions au commerce de la ville, prirent encore sous leur res-

ponsabilité l'incroyable allocation de vingt mille francs, pour une ignoble mascarade faite d'après les indications et sous la haute surveillance archéologique de M. Wauters, l'archiviste de la ville et signataire de l'affiche jaune de scandaleuse mémoire et où les costumes, les armes et les insignes de notre vieux Bruxelles étaient travestis de la façon la plus sotte et la plus impudente, au moyen d'oripeaux de rebut, arrachés au dépôt des magasins du grand théâtre.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Jubilé commémoratif du Miracle.

— 1820. —

Le 21 septembre 1815, Guillaume, fils du dernier stadhouder des Provinces-Unies et premier roi des Pays-Bas, fut inauguré à Bruxelles. Après la cérémonie civile, qui constatait le pacte officiel de fidélité et des obligations mutuelles du roi et de son peuple, le prince néerlandais, la couronne sur le front, les épaules chargées du manteau royal, accompagné de tous les dignitaires du Royaume, se rendit à pied sous un baldaquin à l'antique collégiale des Saints-Michel-et-Gudule, ce temple qui avait vu tous nos princes et dont les voûtes avaient retenti de chants joyeux à leur avénement et de psaumes mélancoliques à leur sortie de ce monde; ce sanctuaire qui avait salué la naissance du jeune rejeton, espoir de la patrie, les mariages heureux qui portaient la puissance de nos princes jusque dans les deux mondes, qui avait été le témoin des *Te Deum* des victoires nationales et des supplications d'un peuple entier, écrasé, confondu, repentant sous l'un des trois fléaux de la vengeance céleste : la guerre, la peste ou la famine.

La reine, la princesse-mère et l'auguste sœur du roi l'y avaient précédé ; le clergé, le pléban Millé en tête, attendait le souverain à la porte du temple et le compli-

menta. A l'entrée de Guillaume dans l'église, les fanfares bruyantes d'une musique de maître retentirent sous les voûtes sonores et portèrent une douce émotion dans l'âme des assistants.

Tout le monde savait pourtant que Guillaume, héritier du Taciturne, était calviniste; mais tout le monde aussi admirait le respect du nouveau monarque pour les croyances de quatre millions de Belges.

Le souverain placé sous le dais assista avec un recueillement admirable au *Te Deum* chanté par les meilleurs virtuoses du temps en action de grâces de l'union du Batave et du Belge et de l'élévation de ces deux peuples qui grandissaient par un noble hyménée. De nombreux détachements de cavalerie, hussards et chevaux-légers occupaient la place de Sainte-Gudule et une double haie de *Schuttery* était rangée sur toute la route que devait suivre sa majesté.

Le 26 juin 1816, le pléban Millé célébra un service funèbre pour les braves tombés à la bataille de Waterloo. Un cénotaphe élevé dans le chœur était orné de trophées d'armes appartenant aux divers corps et de couronnes de laurier. Une foule immense prenait part à cette lugubre cérémonie religieuse, qui depuis fut renouvelée tous les ans jusqu'en 1830.

Le 16 décembre 1818 eut lieu le baptême de deux nouvelles cloches données à l'église de Sainte-Gudule. Les parrains en furent le gouverneur du Brabant, comte d'Arschot et le bourgmestre, chevalier van der Fosse, et les marraines les épouses de ces deux honorables titulaires. Ils furent reçus à l'entrée de l'église par le doyen Sotteau et un détachement de la garde municipale assistait à cette cérémonie qui dura plus de trois heures.

C'est ainsi que l'on comprenait les fêtes religieuses catholiques sous le gouvernement calviniste hollandais.

Dès 1819 on songeait au jubilé et celui qui le premier apporta son offrande à la pompe religieuse, que les fidèles s'efforçaient de faire éclipser celle de 1770, fut son altesse royale le prince d'Orange, héritier du trône, plus tard Guillaume II, qui donna une somme de deux mille cinq cents florins, pour contribuer aux embellissements de l'église.

Qu'il y a loin aux vingt mille francs gaspillés de nos jours et tirés de la poche des contribuables bruxellois pour l'ignoble mascarade qui nous a attristés pendant les fêtes communales.

Bien plus, vers le milieu du mois de décembre de la même année 1819, un arrêté royal, signé Guillaume, portait: « Avons entendu et trouvé bon d'accorder à la fabrique des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, pour la restauration et l'embellissement de l'église, pour la fête du jubilé qui y sera célébré en 1820, un secours de deux mille et cinq cents florins des Pays-Bas » et c'était un roi protestant, qui voulait contribuer de la sorte à la splendeur du jubilé du très-saint Sacrement de Miracle.

Partout on s'agitait; les paroissiens luttaient de zèle; on faisait appel aux artistes et l'on cherchait avant tout à mettre le temple dans un état d'ornementation, qui fût digne de la grande cérémonie religieuse. Jusqu'à la fin de l'année 1819, les embellissements s'étaient bornés à la réparation des colonnes qu'on s'était attaché à rétablir dans leur état primitif, en enlevant les chapiteaux à quatre volutes, imaginés par de Wez pour le jubilé de 1770. Comme nous l'avons déjà dit à l'honneur de de Wez, il n'avait rien détruit de l'œuvre du maître ogival et cette opération put s'effectuer avec la plus grande facilité.

Dès les premiers jours de 1820, un travail plus important fut entrepris: la restauration des vitraux. Un gentilhomme bruxellois, catholique sincère, le vicomte

du Toict, qui s'était livré à de profondes études sur l'art de la peinture sur verre et qui, à la suite des découvertes de Bierenbach de Cologne et de Mortelèque de Tournai, avait exposé au salon de 1818 les premières peintures sur verre exécutées en Belgique, entreprit la restauration des vitraux de Sainte-Gudule. Ces magnifiques œuvres signées van Orley, Floris, Coxcie et van Thulden, étaient dans un état déplorable; des verres blancs défiguraient les contours et détruisaient l'harmonie des couleurs ; le vicomte du Toict entreprit d'enlever ces funestes lacunes et s'identifia tellement avec le travail de ses prédécesseurs, qu'on ne peut remarquer aucune différence dans le maniement du pinceau ou les nuances des teintes.

Les mausolées artistiques furent restaurés ; les statues dues au ciseau de Plumiers et représentant la foi et la tempérance, furent placées à l'entrée du chœur; celles du Christ et de la très-sainte Vierge, élevées contre les deux dernières colonnes de la grande nef, voisines du transept, furent descendues; la première était de Van Delen, la seconde de Quellyn; celle-ci fut placée dans la niche de l'autel et s'y voit encore aujourd'hui; quant à la figure du Christ, par un barbarisme inexplicable, elle fut dépecée et de ses débris on repara le portail gothique, construit sur la place de Sainte-Gudule. Les journaux du temps excusent ce vandalisme inconcevable, en disant que cette statue était plate et peu digne de figurer dans la galerie des apôtres. Nous trouvons ce jugement pour le moins très sévère; il est véritablement déplorable de prostituer une œuvre de sculpture, signé van Delen, au point de la faire servir comme matériaux de réparation.

Mais si l'on commettait un acte de vandalisme à l'égard d'une œuvre de la belle renaissance flamande, les architectes de ce temps, Suys et van der Straeten

firent œuvre méritoire, en enlevant les médaillons et les guirlandes de plâtre au-dessus des chapiteaux des colonnes « pour rendre à l'église une physionomie plus gothique. » Dirait-on cependant que cette mesure si sage trouva de l'opposition dans le journalisme du temps. On invoqua jusqu'aux festons magnifiques de l'*Athalie* de Racine et l'exemple de Canova, qui ornait de fleurs un obélisque égyptien, en faveur des guirlandes de plâtre de de Wez, dont l'éminent artiste aurait fait lui-même si bonne justice. Bien plus, des journalistes exaltés allèrent jusqu'à comparer au tonneau de Diogène un temple d'où l'on aurait ôté ces décorations qui obtenaient l'approbation du vulgaire. La simplicité de l'art ogival était comparée en 1820, à l'infâme nudité du logis d'un philosophe cynique.

Les tableaux que nous avons décrit dans le Jubilé de 1720 et qui étaient alors placés contre les piliers des basses nefs furent suspendus au-dessus des arcatures figurées des chapelles collatérales. On commit alors un autre acte de vandalisme ; ce fut de peindre soi-disant avec goût les superbes confessionnaux en chêne sculpté, dus au ciseau de Van Delen. Par contre la chaire de vérité fut nettoyée de l'épaisse couche de couleur, qui la couvrait et mise dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Tous les tableaux subirent également un nettoyage et on rendit aux portes latérales intérieures leur antique physionomie. Quant aux portes extérieures, elles furent maltraitées. Nous trouvons chez un auteur contemporain que les nivelleurs d'architecture ogivale, Suys et Van der Straeten, avaient passé leur ignorant rabot sur dix des petits clochetons ou aiguilles gothiques, travaillés à jour, qui faisaient le principal ornement du portail de la place de Sainte-Gudule.

L'épigramme ne manqua pas cependant à ces fauteurs de vandalisme : P. J. Brunelle, auteur contem-

porain, leur reprocha d'avoir fait la toilette d'une église, comme celle d'un homme à la mode de cette époque dont les usages reçus exigeaient absolument qu'il fût rasé dans la perfection.

Ce fut alors que l'on découvrit que l'église de Sainte-Gudule avait été polychromée dans les temps anciens. De nos jours on a découvert deux peintures qui confirment complétement cette allégation.

Quand tout fut arrangé extérieurement, on songea à la décoration jubilaire. Un petit opuscule très-rare, imprimé chez J.-B. Dupon, imprimeur à Bruxelles et demeurant près du poids-de-la-ville, nous donne le récit détaillé des chronogrammes, emblèmes et inscriptions, qui furent à cette époque ajoutés à l'antique ordonnance ogivale de Sainte-Gudule.

Les emblèmes, les devises et les inscriptions se rapportaient à l'histoire du Très-Saint Sacrement de Miracle et au culte de la divine Eucharistie.

Entre les colonnes du grand banc du jubé principal, se voyaient différentes allégories empruntées à l'art italien : la première vers la gauche représentait un encensoir allumé ; la deuxième un cœur enflammé ; la troisième une montagne dont le sommet était entouré d'un nuage d'où surgissait une hostie lumineuse ; la quatrième un temple illuminé par un céleste rayon ; la cinquième un flambeau à demi éteint par les émanations malsaines d'un puits souterrain ; la sixième la création de l'homme ; la septième un bras étendu sortant d'un nuage ; la huitième une chaîne retenue par quatre personnages ; la neuvième un agneau pascal affronté avec un lion furieux, armé d'éclairs, allusion à la lutte impuissante, entreprise par l'esprit du mal contre l'Église de Dieu ; la dixième une tête dont les deux yeux sont couverts d'un bandeau ; la onzième un rayon céleste se projetant sur la terre ; la douzième et dernière deux mains enchaînées.

On avait en outre emprunté au précédent jubilé les symboles et les emblèmes tirés de l'ancien et du nouveau testament et également relatifs à la sainte Eucharistie. Ces emblèmes commençant à Melchisedech finissaient avec le Dieu Sauveur; on les retrouvera dans le même ordre où ils avaient été établis contre les piliers de la grande nef de l'église de Sainte-Gudule, dans la description des décors exécutés en 1720.

Pendant toute la quinzaine du jubilé, il y eut indulgence plénière pour tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié visiteraient l'église de Sainte-Gudule et y prieraient aux intentions ordinaires. Ce jubilé fut octroyé par sa Sainteté Pie VII à la demande de son Eminence le prince de Méan, archevêque de Malines.

Le samedi 15 juillet 1820, veille de la solennité, à quatre heures et demie, le très-saint Sacrement de Miracle fut transporté avec grande pompe dans son tabernacle à l'autel du grand chœur, qui avait subi certaines modifications en 1819, époque à laquelle on supprima le beau couronnement qui le surmontait et qui avait été construit, en 1723, sur les desseins de l'architecte sculpteur Donckers, en vertu d'un legs important de la veuve d'un médecin, échevin de Bruxelles, Madame Catherine de Meghem, qui y affecta une somme de cinq mille florins courants de Brabant.

Le dimanche 16 juillet, le prince de Méan, archevêque de Malines, officia pontificalement et porta le très-saint sacrement à la procession qui suivit le trajet ordinaire par la rue des paroissiens, le marché-au-bois, la rue de l'impératrice, le cantersteen, la rue de l'empereur, la rue d'or, la rue de l'escalier, la vieille halle au blé, la rue du chêne, la rue de l'étuve, la rue des pierres, la rue au lait, la rue des vieux varriers, la rue des dominicains et la rue d'assaut. C'était là l'itinéraire de la pro-

cession, tel qu'il avait été suivi depuis la première sortie ordonnée par Marguerite d'Autriche.

Le dimanche 30 juillet, officia pontificalement Monseigneur Pisani de la Gaude, évêque de Namur et, après le salut, eut lieu la procession dite expiatoire, s'arrêtant à la chapelle de Salazar et à l'église de Sainte-Catherine, où l'on donna la bénédiction. Le cortége en sortant de l'église de Sainte-Gudule se dirigea vers la rue de la chancellerie et poursuivit son itinéraire par la rue des douze apôtres, la rue des sols, le cantersteen, la rue de la Madeleine, le marché aux herbes, le marché-au-poisson, la rue Sainte Catherine, le pont saint-Michel, le pont des vanniers, la rue des augustins, le fossé-aux-loups, la montagne aux herbes potagères, la rue d'Arenberg, la rue de Loxum, pour rentrer dans la collégiale par la rue des paroissiens.

Il nous reste à analyser le programme officiel des fêtes communales, qui eurent lieu du 16 au 30 juillet, à l'occasion du jubilé du très saint Sacrement de Miracle. La teneur de ce programme part de cet énoncé, que « voulant satisfaire au désir généralement manifesté par les habitants de Bruxelles et se conformer à un antique usage adopté dans la magistrature d'ajouter quelques fêtes communales aux réjouissances, processions et cérémonies, tant publiques que particulières, que les habitants se proposaient de donner à l'occasion du quatre-cent-cinquantième anniversaire du miracle des saintes hosties. » La régence de la ville s'appuie surtout sur cette considération que les anciens magistrats s'étudiaient à offrir des réjouissances auxquelles la majorité des habitants pouvaient prendre part et parmi ces réjouissances, la splendeur de la procession et de l'*ommegang* venait en première ligne.

La grande cavalcade, ou marche triomphale des chars, le tir d'un oiseau d'artifice, le feu d'artifice, les di-

vers jeux, l'illumination et la décoration des places et des édifices publiques, l'ordre des offices et même celui des sermons sont fixés par ce programme. Sa majesté Guillaume I[er], voulant bien condescendre aux désirs de l'autorité locale et contribuer à l'éclat de la fête communale qui se préparait à Bruxelles, mit à la disposition de la régence de la ville une somme de sept mille florins des Pays-Bas, pour être affectée spécialement à l'illumination, au jour fixé par le programme, des édifices royaux.

Les trois dimanches 16, 23 et 30 Juillet, il y eut illumination générale dans toute la ville et les habitants luttèrent de bon vouloir pour donner tout l'éclat possible à la décoration des façades de leurs maisons.

Le mercredi 19, le mardi 25 et le vendredi 28, eut lieu la sortie de l'*ommegang*, grande cavalcade et marche triomphale des chars, qui partit du marché-aux-porcs à trois heures de l'après-midi et parcourut les rues de la ville jusqu'à sept heures du soir. Le cortége s'ouvrait par un escadron de cavalerie, précédant les trompettes et les timbaliers. Venait ensuite le traditionnel cortége des géants et la pucelle de Bruxelles, portant les armoiries de la ville et montée sur un cheval richement caparaçonné.

Après la pucelle suivait le cortége des *Kemels* si chers à nos pères et deux cygnes portant des jeunes enfants personnifiant l'amour et l'hymen. Les quatre élements venaient à la suite représentés sur quatre chars : d'abord le char de l'air, attelé de six chevaux richement caparaçonnés et portant des personnages mythologiques analogues à l'allégorie de cet élement ; des autres personnages marchaient autour ; puis se voyaient deux crocodiles portant un Africain et un Egyptien. Le char de la terre, également attelé de six chevaux et accompagné d'un grand nombre de personnages costumés,

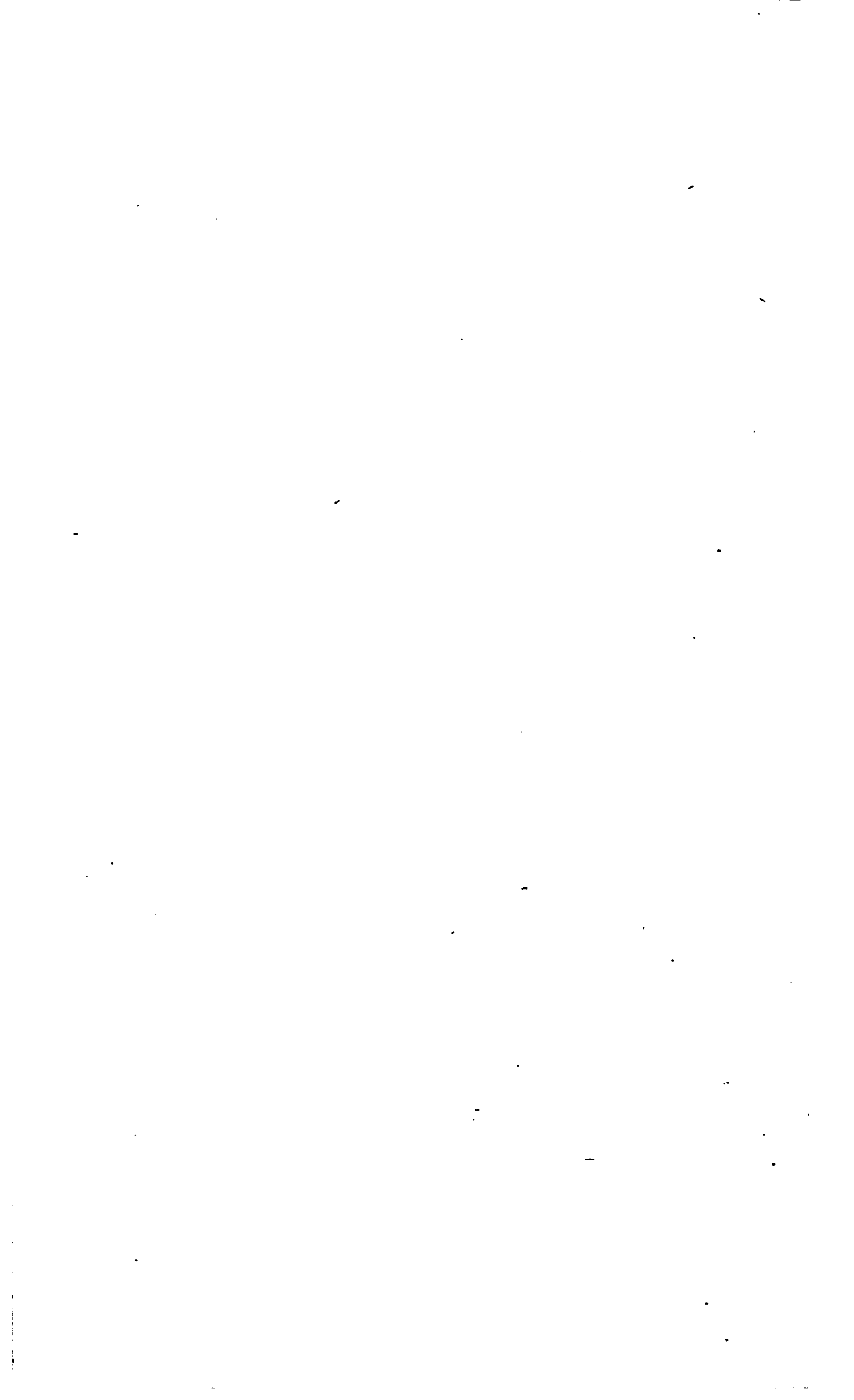
représentant les modes des différents peuples du monde était suivi immédiatement de deux dauphins portant des naïades. Ceux-ci précédaient le char de l'eau, attelé d'un même nombre de chevaux et représentant d'une manière allégorique les principaux fleuves des Pays-Bas, des tritons, des sirènes, des monstres et des chevaux marins. Venait ensuite le char du feu, précédé de deux lions et suivi d'un autre char portant un corps de musique qui faisait entendre de brillantes fanfares le long du parcours de la cavalcade; les musiciens étaient drapés à l'antique et présidés par le mythologique Orphée.

Avant et après le char marchaient un aigle et un tigre et des personnages analogues au sujet du char.

Venait ensuite le chef-d'œuvre de la cavalcade, auquel tous les artistes de la renaissante école flamande avaient prêté leur concours et en particulier le chevalier Ottevaere, premier peintre de Guillaume 1er; ce chef-d'œuvre qui fut jugé assez important pour être reproduit par le burin de Jouvenel, père, l'un des meilleurs graveurs de l'époque, était un char attelé de huit chevaux et représentant les arts libéraux; il était précédé de deux sirènes et tout autour marchaient un grand nombre de personnages costumés, représentant les plus célèbres artistes: architectes, peintres et sculpteurs de l'illustre école flamande. Un escadron de cavalerie fermait la marche du cortége.

Nos lecteurs auront souri plus d'une fois au récit de cette cavalcade ultra-profane; mais que l'on songe bien que l'église catholique n'a jamais reprouvé les symboles convenables, tirés des mythologies des anciens peuples et destinées à rappeler les grandes vérités qu'elle professe. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, les élèves du collége des Jésuites personnifiaient déjà dans leurs cortéges les divinités du paganisme et des allégories empruntées

aux *métamorphoses* d'Ovide et aux auteurs de l'antiquité païenne, qui pouvaient représenter d'une façon matérielle les idées abstraites des dogmes et des mystères de la religion chrétienne. Le moyen âge lui-même emprunta de tout temps des symboles à l'antique mythologie; les vertus et les vices étaient representés par des personnages de la fable, et les aventures d'Ulysse servirent bien souvent à cette époque pour représenter les luttes du chrétien contre les influences bonnes et mauvaises, qui s'efforçaient de l'attirer. Dante lui-même, le grand prêtre du mysticisme théologique du XIV[e] siècle, prit Virgile pour compagnon dans sa descente aux enfers, et Michel-Ange mit Caron et sa barque pliant sous le poids des ombres au bas de la fresque titanique, qu'il peignit sous l'influence de ce pontife, noble rejeton des Médicis de Florence, l'immortel Jules II.



CHAPITRE DIXIÈME.

Jubilé commémoratif de la translation.

— 1835 —

Le premier jubilé célébré depuis la proclamation de notre indépendance nationale et le règne de Léopold Ier qui devait plus tard enrichir l'une des fenêtres de l'église de Sainte-Gudule d'un vitrail peint par M. Capronnier et offert en souvenir de la reine Louise, eut lieu en 1835.

Bruxelles commençait alors à se remettre de l'effroyable cataclysme de la révolution de 1830 ; les traces des boulets, des biscaïens et des balles avaient été soigneusement effacées des hôtels de ce beau quartier du Parc, témoin des sanglants, mais glorieux combats des quatre journées de septembre.

La population de Bruxelles accueillit avec bonheur l'annonce de cette fête qui, quinze ans auparavant, avait été célébrée avec tant de pompe sous le roi Guillaume. On songea d'abord à l'ornementation de l'église de Sainte-Gudule ; des dons volontaires furent recueillis et partout affluèrent les souscriptions des catholiques.

L'intérieur de la nef de la respectable basilique semblait rajeunie sous les festons et les guirlandes de verdures, enlacés aux colonnes et appendus aux voutes.

Entre chaque travée, des lauriers ou des orangers de grande taille, prêtés pour la plupart par les pieux paroissiens et en particulier par son altesse sérénissime, le prince de Ligne, avaient été ornés de banderolles flottantes de couleur blanche et cramoisie, portant le triangle des saintes hosties et des cartels rehaussés d'or sur lesquels se trouvaient inscrites des devises tirées des saintes écritures. Dans le pourtour du chœur, la décoration religieuse et les anciennes tapisseries de Van der Borght se mêlaient à des faisceaux de drapeaux tricolores, destinés au *Te Deum* du quatrième anniversaire de la prestation du serment du roi Léopold Ier, qui devait avoir lieu le lundi 21 juillet, lendemain de l'ouverture du jubilé.

L'autel fut magnifiquement décoré et les dix-huit tableaux donnés à l'occasion du jubilé de 1720 et placés entre les colonnes des petites nefs furent restaurés et leurs cadres dorés à neuf.

Le dimanche matin 20 juillet, le doyen de Sainte-Gudule, M. De Coninck, ouvrit les exercices du jubilé par un sermon flamand; le soir il en prononça un autre en français et, le lendemain à onze heures, un sermon auquel assista une foule de monde fut prêché par M. de Ram, recteur magnifique de l'université catholique; d'autres sermons furent prêchés dans le courant de la quinzaine du jubilé par M. Malou qui fut depuis le célèbre évêque de Bruges et par Monseigneur Sterckx, archevêque de Malines.

Vers midi, la procession sortit de l'église de Sainte-Gudule au milieu d'une grande affluence de monde; un escadron de guides ouvrait la marche; puis venaient les enfants des écoles de Charité, les diverses confréries de la ville et toutes les bannières des paroisses. La musique de la société royale de la grande-harmonie, précédée d'un superbe drapeau brodé en or, portant

les armoiries de la Belgique et donné par sa majesté la reine Louise, faisait entendre des airs de marche sur tout le parcours du cortége. Un nombreux clergé précédé d'une foule d'acolytes parmi lesquels on distinguait ceux de Sainte-Gudule à leurs sachets rouges, signe distinctif d'une antiquité reculée et de nombreux porteurs de riches lanternes d'argent, marchait en avant du dais sous lequel se trouvaient Monseigneur Sterckx, archevêque de Malines, assisté de M. le doyen de Bruxelles et de ses vicaires généraux. Le cortége était fermé par une compagnie d'infanterie. Les pompiers de la ville formaient la haie, tout le long du cortége dans lequel marchait également leur corps de musique.

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici de la décoration des maisons, ni des arcs de triomphe qui auraient été élevés sur le parcours de la procession, lors du jubilé de 1835. A défaut d'ouvrages, ou simplement de plaquettes ou feuilles volantes se rapportant à cette manifestation, nous avons parcouru le *Journal de la Belgique*, le *Moniteur*, l'*Union* et le *Belge*, qui se publiaient à cette époque à Bruxelles. Nous y avons trouvé la raison de l'absence complète de tout arc de triomphe, de toute cavalcade dans l'obération des finances de la ville, relatée dans la séance du conseil communal du samedi 25 juillet, où, sur la proposition de voter un crédit de vingt-cinq mille francs, pour subvenir aux frais qu'occasionneraient la sortie des géants et des chars de triomphe ainsi que l'ornementation des rues, il fut répondu que, « dans l'état actuel des finances de la ville, l'administration était tenue de se renfermer dans le chiffre porté à son budget pour fêtes publiques. »

Cette décision ne découragea pas pourtant les Bruxellois, car nous lisons dans le numéro du 27 juillet 1835 du journal l'*Union*, l'article suivant : «..... d'ailleurs tout espoir de voir sortir les *Reuskens* n'est pas

perdu, car il est question d'ouvrir une souscription, afin de procurer ce divertissement au public pendant les fêtes et tout porte à croire que LL. MM., les hauts fonctionnaires de l'Etat, le corps municipal et en général toutes les personnes aisées de Bruxelles s'empresseront d'y prendre part. Il n'est pas douteux ensuite qu'un subside serait accordé par le Gouvernement s'il devenait nécessaire. La procession des géants a toujours attiré un nombre considérable d'étrangers à Bruxelles et maintenant il en viendrait d'autant plus que les *Reuskens* ne se sont pas montrés depuis le jubilé de 1820. »

Comme on le voit, les Bruxellois d'alors comprenaient mieux que nos gouvernants d'aujourd'hui tout le profit qu'au point de vue matériel la population devait recueillir des solennités jubilaires et des cavalcades qui avaient lieu à cette occasion. Quoi qu'il en soit, tous ces projets avortèrent; mais, grâce à la sortie de la procession favorisée par un temps superbe, la foule ne cessa de remplir toute la ville de Bruxelles, pendant le temps du jubilé; le nombre des étrangers était surtout très considérable. Un service d'omnibus fut établi et tous les établissements publics ne désemplirent pas pendant toute la seconde quinzaine du mois de juillet.

A propos du jubilé de 1785, nous avons rapporté l'engouement des Bruxellois pour une ascension aérostatique, leur désappointement et leur fureur, quand de la Touche Foucroi leur fit faux-bond, en ne partant pas vers les régions éthérées. Nous avons dit que, pour le punir de n'avoir su échapper de leurs mains par cette voie nouvelle, ils l'emprisonnèrent au *Treurenberg*. Les bourgeois de 1835 furent plus heureux, car, à l'occasion des fêtes du jubilé, le dimanche 20 juillet, il y eut foule sur le nouveau *railway* qui venait d'être inauguré de

Bruxelles à Malines. Le *Journal de la Belgique*, dans son numéro du 22 juillet 1835 nous dit : « Rien n'égale la vogue du chemin de fer; il y avait hier tant de monde à Malines, qu'on s'y apercevait des fêtes autant qu'à Bruxelles. » Ce trait de mœurs caractéristique est d'autant plus curieux à relater que ce fut sans doute à l'occasion des réjouissances qu'amenait le jubilé qu'un grand nombre de bruxellois firent taire leurs primitives préventions pour ce magnifique réseau de voies ferrées, dues au genie de Stéphenson et dont l'initiative digne d'éloges de Messieurs Masui et Simons avait doté la Belgique, qui fut la première nation de l'Europe, qui posséda un système complet de chemins de fer.

Le 2 août eut lieu la clôture du jubilé qui se termina par une procession solennelle à l'intérieur de l'église de Sainte-Gudule. Cette cérémonie eut lieu après la belle messe de Haydn en *ut*, à l'offertoire de laquelle, on remarqua le magnifique solo de cornet à piston, exécuté par un membre de la société royale de la grande-harmonie, belge de naissance et qui avait été professeur au conservatoire de Paris et de Varsovie. Le salut solennel, précédé d'un sermon prêché par Monseigneur de Ram, recteur magnifique de l'université de Louvain, fut chanté par Monseigneur Gizzi, nouvel internonce de sa sainteté Leon XII, accompagné de sa grandeur Monseigneur l'archevêque de Malines, de son secrétaire, de Monseigneur Corsalis et de Messieurs les grands-vicaires de Bruges; il fut suivi d'une bénédiction solennelle et d'une absolution générale qui termina les exercices au milieu d'une affluence de monde beaucoup plus grande encore que le matin et qui eût rendu impossible le parcours de la procession dans l'intérieur de l'église.

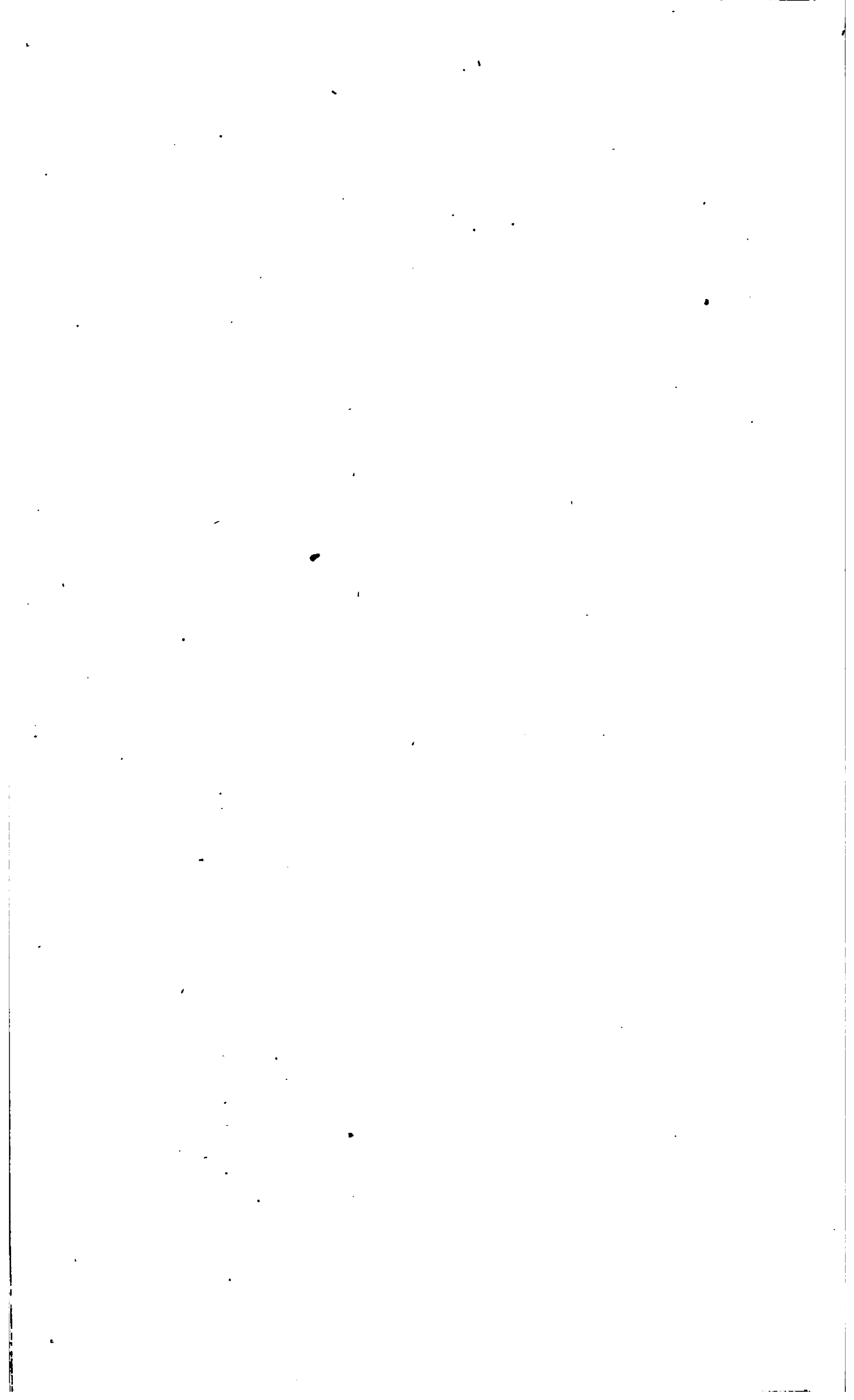
Une chose digne de remarque, c'est que, malgré le malheur des temps et les ravages du choléra, la popu-

lation de Bruxelles ait trouvé assez de ressources dans sa piété et sa bonne volonté pour célébrer dignement le deux cent cinquantième anniversaire du miraculeux sauvetage des saintes hosties miraculeuses, poignardées par les Juifs sacriléges et persécutées par les gueux qui préludèrent aux excès commis plus tard par les sans-culottes et les josephistes.

Nous n'avons à enregistrer aucune acquisition d'objets d'art, ni d'aucune œuvre spéciale, faite en vue du jubilé de 1835. Les saintes hosties miraculeuses étaient toujours enfermées dans l'ostensoir de cuivre doré qui remplaça, en 1820, celui dont on s'était servi jusqu'alors depuis nombre d'années. Ce ne fut que deux ans après que la fabrique de l'église de Sainte-Gudule commanda l'ostensoir de style gothique en vermeil et à pied, don de son altesse sérénissime la duchesse d'Arenberg et qui, quoiqu'il ait coûté vingt-cinq mille francs et qu'il soit exécuté en matières précieuses et en pierreries, se trouve être une œuvre médiocre au point de vue de la connaissance et des caractères particuliers de l'art ogival.

On ne pouvait prévoir à cette époque encore incertaine et soubresautée, où la question du Limbourg et du Luxembourg était encore pendante, l'heureuse impulsion que donneraient aux arts la liberté et l'extension du culte catholique. Quand on voit la façade restaurée de l'église de Sainte-Gudule, ses magnifiques verrières, son chemin de la croix d'un style si religieux, ses nobles murs complétement dépouillés de la superfétation parasite, que tous les styles néo-païens avaient successivement imprimée à notre majestueuse collégiale, on ne peut s'empêcher avec Gorrès, le journaliste prophète, qui inspira aux Prussiens le rétablissement de la cathédrale de Cologne, de rendre justice à la Providence qui nous a fait vivre dans un temps où nous

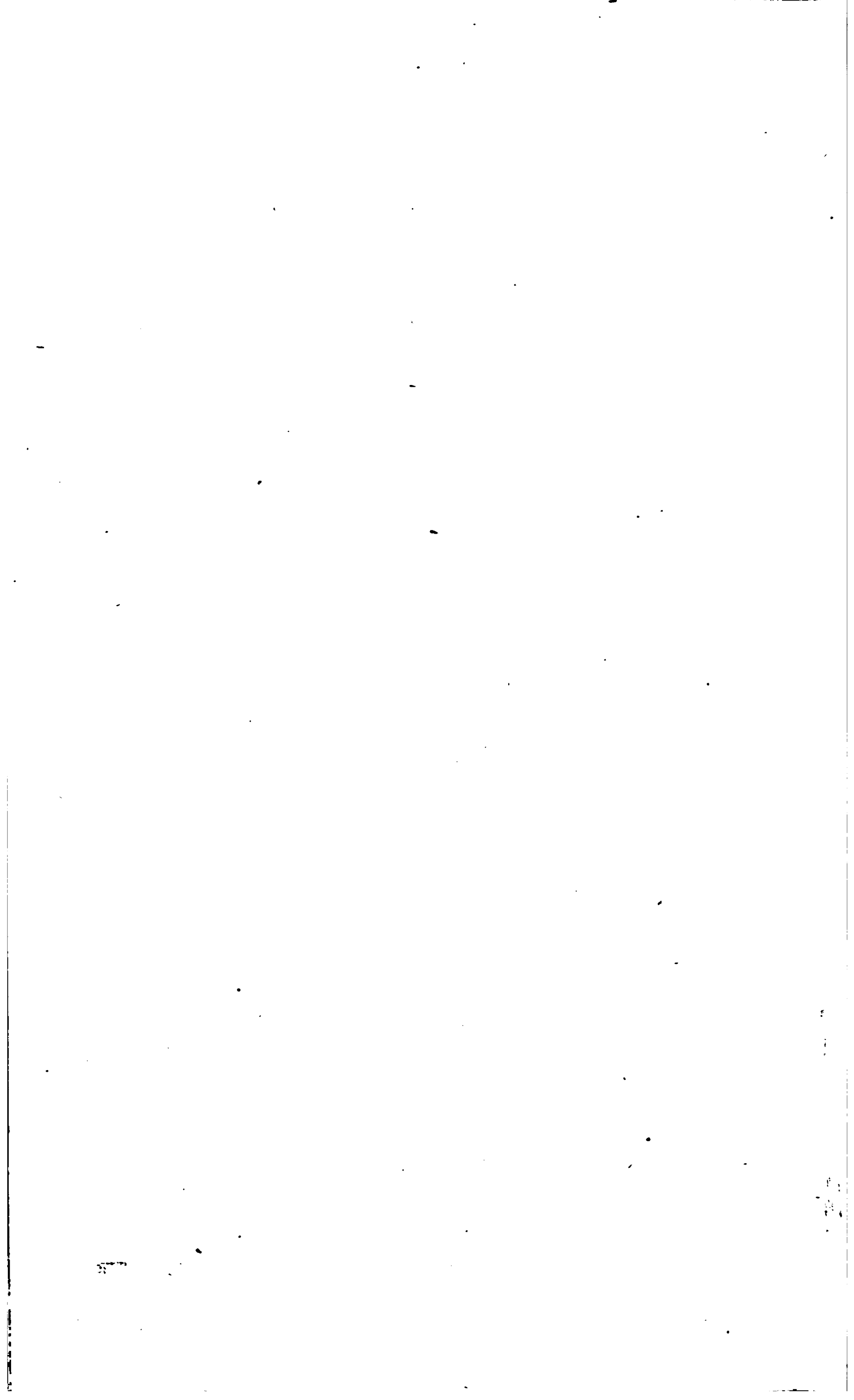
pouvons voir et apprécier, brillante d'une jeunesse nouvelle, cette remarquable église des Saints-Michel-et-Gudule, œuvre pieuse, à laquelle contribuèrent le noble, le bourgeois et le modeste artisan, répondant à l'initiative de nos vieux ducs de Brabant.



LE JUBILÉ

DE

1870.



LE JUBILÉ

DE

1870.

I.

Dès que le premier vitrail commémoratif de l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle eut été placé dans l'église de Sainte-Gudule, en 1857, l'attention des fidèles se porta sur la date prochaine du jubilé cinq fois séculaire du poignardement des saintes hosties et du miracle de l'effusion du sang. A mesure que les fenêtres des bas-côtés se drapaient de vives couleurs, et que la série des scènes historiques se complétait, le clergé, la noblesse et le peuple semblaient décompter les années pour pouvoir manifester publiquement, l'an 1870, le culte traditionnel à l'auguste sacrement qui fait la joie et l'honneur des habitants de Bruxelles.

Dès 1869, une foule de projets s'élaboraient en silence, en prévision du grand jour. Arrive enfin l'année jubilaire tant désirée; les journaux catholiques annoncèrent la cérémonie; un frémissement de joie parcourut toute la

société bruxelloise ; la jeunesse surtout se montrait enthousiaste ; elle voyait déjà la réalisation d'un de ces splendides cortéges, comme on les aime tant en Belgique.

Toutes les classes de la société : le clergé, la bourgeoisie, la noblesse et le peuple réclamèrent aussitôt une organisation et l'on tourna les yeux vers les hommes que l'on supposait les plus capables pour mener à bonne fin cette grande manifestation religieuse. Des comités paroissiaux furent créés dans chacune des sections de la ville, à l'effet d'exciter l'émulation et de permettre au zèle de s'exercer sur une échelle plus étendue. Pour combiner dans une action commune tous les efforts individuels, on établit en outre un comité central chargé de toutes les mesures d'ordre général.

Comme par le passé, les jeunes gens des meilleures familles bruxelloises briguèrent l'honneur de faire partie du cortége et se chargèrent d'exécuter à leurs frais les splendides costumes des groupes de la cavalcade. Bientôt le plan en fut arrêté et livré à la publicité par l'organe des journaux catholiques. Sans nul doute, l'éclatante manifestation en l'honneur des saintes espèces eucharistiques était appelée à fournir un des plus nobles chapitres de cette glorieuse histoire des jubilés, que nos concitoyens ne doivent lire qu'avec un juste sentiment de fierté. Les ressources de l'archéologie, les découvertes de nos savants, les progrès étonnants de nos artistes devaient tous ensemble concourir à cet édifice glorieux, qu'on voulait élever pour transmettre à la postérité des preuves non équivoques de la vivacité de la foi, unie à la profondeur des connaissances modernes.

Nous avons dû, en effet, dans le courant de ce livre, défendre plus d'une fois les représentations quelque peu profanes, imaginées par nos pères dans le but le plus

louable. De pareils errements n'étaient plus à redouter en 1870. Les nombreuses séries de costumes, publiées par Félix De Vigne, Cesare Vecellio et beaucoup d'autres, nous ont fourni sur les arts somptuaires, le costume et les accessoires de nos ancêtres des données tellement précises, qu'il est permis de rêver de nos jours des véritables restitutions archéologiques.

Tel eût été le cas pour la procession jubilaire de 1870: les moindres détails, on le verra plus loin dans le programme du cortége, avaient été soignés, non-seulement comme composition, comme véracité, comme noblesse et comme convenance, mais on avait porté dans les moindres accessoires matériels une attention méticuleuse, qui allait même jusqu'à l'exagération.

En lisant le récit des jubilés antérieurs, célébrés en l'honneur du très-saint Sacrement de Miracle, on se sent bien souvent porté à chercher une excuse, ou à imaginer un moyen pour justifier certains emblèmes entachés soit de paganisme, soit d'un certain manque de goût; mais, chacun le sait, ce défaut était général et ce n'est qu'à notre époque que l'on commence à sentir vivement les fautes de cette espèce. La procession de saint Macaire, à Gand, avait été remarquée des protestants anglais, à cause de sa haute valeur artistique et, abstraction faite de toute idée religieuse, les gens de goût avaient trouvé avec raison, que c'était là un spectacle qui ne pouvait qu'élever l'âme et apprendre même aux plus indifférents à avoir des notions précises et à lire, pour ainsi dire, couramment dans les choses du passé.

L'art ogival ne risquait plus également d'être vandalisé dans une de ses plus belles expressions qui est notre collégiale. On ne trouve pas toujours des de Wez qui se contentèrent d'orner les murs d'un édifice de festons de plâtre en style Louis XVI; nos monuments connurent

malheureusement trop souvent de plus sérieux ennemis. Grâce aux études et aux connaissances de l'archéologie, l'intérieur de l'église de Sainte-Gudule aurait reçu une décoration digne des anciens jours et celle que l'on y a disposée pendant la quinzaine jubilaire, si parfois elle laissait quelque peu à désirer dans certains détails, fut cependant digne du grand art gothique et de la religion qu'il symbolise si bien.

Il n'était si petite sodalité, si humble réunion d'ouvriers, ou si important cercle catholique de la capitale, qui ne s'occupât du jubilé et ne cherchât à ajouter quelque perle au riche manteau dont on voulait ombrager les saintes espèces eucharistiques, profanées par les juifs. Partout les habitants de la ville travaillaient avec une sainte émulation à la décoration des rues et des façades. Mais, tandis que dans toutes les familles chrétiennes on s'étudiait à relever la manifestation religieuse, en entourant d'un glorieux prestige le très-saint Sacrement de Miracle, les loges et la libre-pensée, renforcées par ce groupe d'indifférents, parti flottant entre tous les partis, combinaient tout leur génie et rassemblaient toutes leurs forces pour faire avorter cette imposante cérémonie qui, dans leurs prévisions, devait produire dans les cœurs une recrudescence de foi et de piété.

II.

Comme nous venons de le dire, à peine la juste allégresse des catholiques, à la nouvelle des préparatifs du jubilé, se fut-elle manifestée et la presse eût-elle donné le branle de cet élan joyeux, que, comme autrefois le sanhédrin et les juifs de la synagogue de Bruxelles, les francs-maçons se concertèrent dans leurs loges et les li-

bres-penseurs dans leurs conciliabules, pour savoir de quelle façon on empêcherait la grande manifestation religieuse qui se préparait.

On voulut des tableaux et des chars, qui devaient suivre la procession jubilaire; on parla même d'attaques violentes; mais on s'arrêta surtout à un moyen plus analogue avec l'esprit de la société actuelle, qui a horreur de la force brutale, et on recourut au mensonge et à la duplicité. La fameuse maxime de Voltaire, qui consiste à mentir quand même, pour qu'il en reste toujours quelque chose, fut de tous les moyens proposés le plus favorablement accueilli. Il se trouva un certain nombre d'hommes, parmi lesquels on rencontre malheureusement des noms de représentants, de conseillers provinciaux et de magistrats, pour signer une protestation anti-jubilaire, qui fut affichée dans les deux langues et distribuée dans tout Bruxelles. Voici le texte de cette proclamation qui appartient aujourd'hui à l'histoire :

Aux habitants de l'agglomération bruxelloise.

CONCITOYENS !

Un comité catholique vous convie à fêter, au mois de juillet prochain, le jubilé du « *Très-Saint Sacrement de Miracle.* »

Ce qu'on vous demande de célébrer :

C'est l'anniversaire d'une persécution religieuse;

C'est le massacre de quelques juifs, accusés d'un crime imaginaire;

C'est la confiscation de leurs biens ;

C'est l'expulsion en masse de leurs coreligionnaires !

Ce qu'on vous demande de célébrer, à vous et à vos en-

fants, que vous élevez dans la tolérance et l'amour de l'humanité :

C'est un régime d'oppression et de violences !

Quoique les projets du comité catholique dépassent les bornes d'un acte religieux, une liberté entière doit être laissée à cette manifestation.

A l'opinion publique seule de la juger !

Mais vous, qui vivez sous le régime de la liberté de conscience, dans un pays ouvert à toutes les croyances et à toutes les opinions, consentirez-vous à vous associer à la lourde responsabilité qui pèse sur les organisateurs de l'œuvre?

Les esprits éclairés de toutes les opinions se refuseront à la glorification qui leur est demandée; les catholiques n'oublieront pas qu'eux aussi ils ont eu leurs martyrs.

Tous, vous partagerez l'horreur que doit inspirer la traînée de sang, laissée dans l'histoire par les persécuteurs de tous les temps et de tous les partis.

CONCITOYENS !

Que l'abstention générale soit la protestation de la conscience publique.

MM. Adnet, Amedée, avocat.
Allard, Ernest, avocat.
Altmeyer, professeur à l'Université libre de Bruxelles.
Arnould, avocat.
Baune, Eugène, ancien représentant du peuple français.
Berardi, directeur de l'*Indépendance belge*.
Bergé, Henri, professeur au Musée de l'Industrie.
Bouviez-Parvillez, avocat.
Brunard, Hubert, avocat.
Buls, Charles, négociant.
Cluydts, Edouard, conseiller prov vice-président du tribunal de commerce.
Colard, Prosper, négociant.
Couvreur, Auguste, représentant.

MM. **Dansaert**, Antoine, ancien président du tribunal de commerce.

Debonne ancien membre du Congrès national.

Debroux, Jules, avocat.

Defré, Louis, représentant.

Degand, Emile, avocat.

Degreef, Guillaume, avocat.

Degroote, Charles, sténographe.

Delaute, échevin, à Ixelles.

de l'Eau d'Andrimont, conseiller provincial.

Demeur, Adolphe, avocat.

Demot, Emile, avocat.

Denis, Hector, avocat.

De Potter. Agathon, docteur en médecine.

De Rothmaler, Gustave, chef de division.

de Ryckman, Charles, avocat et juge suppléant.

Devadder, ancien échevin de la ville de Bruxelles.

Dierick de Ten Ham, Joe.

Discailles, Ernest, prof. à l'Athénée.

Dubosch, G., homme de lettres.

Dwelshauwers, avocat.

Emérique, Louis, président de l'*Union du Crédit*.

Eyben, P., employé.

Féron, Emile, avocat.

Fontainas, Charles, échevin et conseiller provincial.

Francqui, J.-B., conseiller provincial.

Fritz, Anselme, industriel.

Goffin, Nicolas, négociant.

Hallaux, Victor, rédacteur en chef de *la Chronique*.

Hanssens, Emile, avocat.

Huysmans, Louis, avocat.

Hymans, Louis, représentant.

Janson, Paul, avocat.

Jones, Auguste, conseiller provincial.

Jottrand, Gust., conseiller communal.

Labarre, L., rédact. en chef du *Peuple belge*.

Leclercq, Emile, homme de lettres.

Lemaieur, Ch., échevin.

MM. Liévin, E., employé au Ministère des travaux publics.
Mignot, Arthur, négociant.
Mignot, Alphonse, industriel.
Olin, Xavier, avocat.
Pauwels, J., négociant.
Picard, Edmond, avocat.
Piron-Vanderton, membre de la députation permanente.
Potvin, Ch., homme de lettres.
Rahlenbeeck, Ch., propriétaire.
Robert, Eug., avocat.
Splingard, Pierre, avocat.
Thiéry, avoué.
Thys, greff. du conseil des Prud'hommes.
Tiberghien, G., conseiller provincial.
Van Bemmel, Eug., professeur à l'Université libre de Bruxelles.
Vandenkerkhoven, L., avocat.
Vander Elst, père.
Vanderkindere, L., conseiller prov.
Vanhumbeeck, Pierre, représentant.
Vanhumbeeck, Ferd., banquier.
Van Meenen, François, avocat.
Van Meenen, Maurice, avocat.
Van Schoor, Joseph, sénateur.
Van Schoor, Henri, propriétaire.
Veldekens, F., conseiller provincial et communal.
Washer, Gustave, membre du conseil des hospices.
Watteeu, Joseph, représentant.
Wauters, Alphonse, archiviste.
Weyers, J., négociant.
Wilbaux, Léopold, avocat.
Wyvekens, Florian, avoué.

A la suite de cette décision qui ne tarda pas à être portée dans les conciliabules de la libre-pensée, la commission directrice de cette sentine libérale adressa à ses membres et glissa sous les portes de tous les élec-

teurs le *factum* suivant, où la grammaire et le sens commun sont foulés aux pieds avec une égale impartialité :

LA LIBRE PENSÉE. Bruxelles, le 21 juin 1870.

M

La Commission Directrice a l'honneur de vous inviter à vous rendre à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu Vendredi, 24 courant (*Art. 18 des Statuts*), à huit heures du soir, à l'HÔTEL DE VIENNE, n° 24, rue de la Fourche (salle au fond de la cour).

ORDRE DU JOUR :

1° Présentations ;

2° Participation de la LIBRE PENSÉE aux frais de la propagande antijubilaire ;

3° Proposition pour la construction d'un nouveau char funèbre ;

4° Communications diverses.

La Commission Directrice vous informe que des conférences publiques seront prochainement données dans la ville et dans les faubourgs, par l'initiative du Comité central antijubilaire, pour éclairer la population sur les faits qui servent de prétexte au jubilé du 17 juillet prochain. Elle vous engage vivement à assister à ces conférences qui seront annoncées ultérieurement par la voie de la presse et des affiches, et appelle votre attention sur la brochure qui vous sera distribuée dans quelques jours.

Agréez, M , l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétaire, Le Président,

MAURICE VAN MEENEN. N. GOFFIN.

Les francs-maçons sont toujours de leur temps; ils

font peau neuve et s'assimilent à l'esprit et aux tendances des générations avec lesquelles ils doivent vivre. Aussi comprirent-ils bientôt qu'il fallait donner un certain semblant d'érudition et un certain vernis de science au libelle que l'on se proposait d'élaborer à la faveur de la circonstance. On n'eut pas de peine d'autre part à trouver un littérateur de bas étage, qui voulût bien se charger de la mission infâme de calomnier par athéisme et de fausser de gaieté de cœur l'histoire, la paléographie, la linguistique, la chronologie et la théologie elle-même. Nous analyserons dans un paragraphe spécial le libelle de cet écrivain qui s'affuble gratuitement d'un froc de bénédictin, en adoptant le pseudonyme de Dom Liber et nous renverrons nos lecteurs à la brochure intitulée : *Le jubilé d'un vrai miracle*, que nous avons publiée comme réfutation du *jubilé d'un faux miracle*, extrait de la *Revue de Belgique*.

Mais après le faux-semblant d'érudition, qui peut tromper les demi-savants, il faut la démonstration parlante, celle qui va aux yeux et qui fait impression sur le vulgaire. Les anciens avaient imaginé les *imaiges* pour l'instruction du peuple ; on voulut le théâtre pour fausser les sentiments des ouvriers bruxellois et les porter à faire opposition à la procession jubilaire. Nous ne parlerons pas ici du fameux drame de circonstance : *l'argentier de la cour*, qui, malgré tous les efforts officiels, dans le but que nous venons d'énoncer, n'obtint qu'un succès négatif et dut faire repentir ses auteurs d'avoir fait revivre le manuscrit théatral, qui reposait depuis quinze ans au fond de leur tiroir.

Toutefois l'insuccès de cette pièce ne découragea pas M. Defré qui publia dans le même temps une brochure prouvant par le fait même de la procession du très-saint Sacrement de Miracle qu'il n'y avait pas d'issue probable à la situation nouvelle, faite

par l'avénement du cabinet clérical, que s'il était nommé ministre avec un nouveau programme.

Après le scandale du théâtre, après la courte échelle des dignités, revelée par la brochure du sieur Boniface, il fallait encore le désordre de la rue et les pamphlets diffamatoires, promenés par des commissionnaires avinés, la caisse ordinaire des loges en temps d'élection; il fallait la tumultueuse discussion des *meetings*, avec ses singeries du système représentatif, son président, ses orateurs et ses verres de faro, remplaçant la classique eau sucrée.

La presse libérale tout entière se montra hostile à la manifestation religieuse et fit litière de l'intérêt de ses abonnés, pour servir ses petites rancunes et donner cours à l'explosion de ses sentiments anti-religieux. La petite presse surtout se signala par les blasphèmes éhontés, qui émaillaient ses colonnes et formaient un digne pendant avec les romans nauséabonds, qui étalent leurs turpitudes et leurs obscénités à la troisième page.

Tout ce qu'il y avait de solidaires et de libres-penseurs s'étudiaient à troubler de mille façons différentes le cortége religieux et engagaient les indifférents et les oisifs à se joindre à eux pour grossir ce qu'ils appelaient *le comité anti-jubilaire*. Au point de vue de la majorité du peuple, la procession du très-saint Sacrement et sa cavalcade historique devaient cependant avoir au moins le mérite et l'attrait du spectacle, si recherché jadis, des *ommegangs* traditionnels, qui parcoururent à travers les plus mauvais jours leur itinéraire habituel. Nous allons voir par la description des groupes qui devaient composer la cavalcade jusqu'à quel point celle-ci méritait peu des accusations semblables. Cette description nous montrera que les organisateurs avaient eu principalement en vue de plaire aux simples profanes par l'exactitude et la vérité des costumes et des accessoires historiques et

d'exciter la dévotion des pieux chrétiens par le charme des souvenirs, la modestie et l'onction répandues sur le visage des jeunes gens et des jeunes filles, qui devaient faire partie du cortége.

III.

Après toutes les calomnies dont les journaux impies de la capitale avaient chargé la composition du cortége qui devait au jour solennel du cinq centième anniversaire traverser les rues de Bruxelles, nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs, comme document historique, la composition de la cavalcade, telle qu'elle avait été arrêtée et préparée par les soins des comités paroissiaux et non telle que l'avaient rêvée dans leur rage impie les signataires de l'affiche jaune.

Le 4 juin 1870, *la Cloche du Dimanche*, organe indépendant de la presse conservatrice, publiait *in extenso* les différents groupes historiques, qui devaient figurer dans la cavalcade jubilaire du très-saint Sacrement de Miracle. Quand à la partie exclusivement religieuse du cortége et dont il n'est pas fait mention dans ce journal, nous dirons que chacune des paroisses de la ville et des faubourgs s'était engagée à fournir un ou même, comme celle des Minimes, deux groupes allégoriques et se rapportant pour le plus grand nombre à une dévotion particulière, établie dans leurs églises respectives.

La partie historique du cortége se composait de onze groupes principaux, dont chacun représentait une allégorie religieuse, ou un épisode de l'histoire, du culte et de la glorification du très-saint Sacrement de Miracle, à Bruxelles.

Le premier groupe, qui devait être fourni par l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne de la paroisse de Sainte-Gudule, représentait saint Michel, chef suprême de la milice céleste et les cohortes d'anges qui obéissent à sa voix. Ce groupe s'ouvrait par neuf compagnies de jeunes gens personnifiant les neuf chœurs des anges : les Trônes, les Dominations, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Chérubins, les Séraphins, les Anges et les Archanges. Toute cette cour céleste précédait leur prince, l'archange saint Michel, armé de toutes pièces, tel qu'il surmonte notre antique beffroi communal, et portant sur son écu le nom de la ville qu'il protége contre les embûches de ses ennemis, avec sa rude et vaillante épée.

Le deuxième groupe représentait la compagne de l'archange, préposée à la garde de notre vieille cité, sainte Gudule, la vierge issue de la race de Pépin, entourée des saintes de cette famille prédestinée. En tête marchait Gudule, puis sa mère Amelberge, l'épouse du comte Witger ; à côté d'elle marchait sainte Gertrude, la docte protectrice de la vierge Gudule et de sa sœur sainte Pharaïlde, qu'elle éleva dans la crainte du Seigneur, sous les arceaux romans du vieux cloître de Nivelles ; ensuite venaient Renelde, Aldegonde, Ituberge, Begge, Waudru et Adeltrude ; après ce groupe remarquable de nobles matrones chrétiennes de cette époque où Clovis régnait en France, Sigisbert en Austrasie, et Pépin de Landen au duché de Brabant, marchait une suite de vierges, de religieuses et de saintes, qui imitèrent la vie des filles du comte Witger, en pratiquant à Nivelles, à Mons et à Maubeuge ces héroïques vertus qui forment l'apanage de la forte race des Pépins. L'organisation de ce groupe avait été confiée à une congrégation religieuse.

La troisième partie du cortége rappelait la fondation de l'église et du chapitre de Sainte-Gudule et la translation faite, en 987, sous le règne d'Othon II, fils de Charles et depuis empereur d'Allemagne, des reliques de sainte Gudule, lesquelles, mises en sûreté au château de Chèvremont, pendant l'invasion des barbares, reposaient de temps immémorial au village de Moorsel, au duché de Brabant. Lambert Baldéric II, Oda, sa femme et toute leur cour devaient ouvrir le cortége; après venaient Gérard, évêque de Cambrai, qui dédia en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de saint Michel, sur la colline qui portait le nom de l'archange, l'église primitive de Sainte-Gudule, due à la piété de Lambert Balderic et de son épouse. L'archidiacre de Cambrai, les chanceliers, les maires du palais, les leudes et toute la cour de Balderic entouraient la châsse de sainte Gudule, portée par des clercs. Ce groupe était échu aux paroisses de Finisterre, de Saint-Jean-et-Nicolas et de Sainte-Marie à Schaerbeek.

Le quatrième groupe, fourni par les paroisses de Sainte-Gudule et de Saint-Josse-ten-Noode, retraçait les épisodes du fait historique du miracle, la translation des saintes hosties de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à la collégiale de Sainte-Gudule et l'information juridique de Jehan de Saint-Géry.

D'abord venait le magistrat portant la longue toge écarlate et précédé des huissiers à la verge noire; puis suivait un chœur d'acolytes entourant la bannière ornée du triangle des saintes hosties, portée par une vierge en longs habits de deuil, et entourée par un groupe de jeunes compagnes portant des cartels et des bannières allégoriques. Le chapitre de Sainte-Gudule s'avançait immédiatement après et était suivi de l'abbé de Grimberghe, Jacques de Vos, portant le saint ciboire.

A la suite de ce personnage historique venaient Wen-

ceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant, sous le règne desquels se passa l'événement miraculeux, arrivé à l'occasion du poignardement des saintes hosties par les juifs sacriléges. Les principaux personnages qui jouèrent un rôle à cette époque entouraient les souverains ; c'étaient d'abord le *vice-comes* ou châtelain de Bruxelles ; puis les sires Jehan de Bouchout, Bernard de Borgneval, de Witham, de Scoenvorst et le receveur du Brabant, Godefroid de la Tour, dont le livre de comptes, que nous possédons aujourd'hui, à la suite de la découverte que nous avons faite, en double expédition, a été appelé à jouer un si grand rôle dans l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle.

Après les personnages que nous venons de nommer et que l'histoire nous rapporte avoir suivi la première procession effectuée à la suite de la réparation publique, occasionnée par le sacrilége des juifs, marchaient les témoins de l'information juridique de 1402. C'étaient Pierre de Heede, curé de Notre-Dame de la Chapelle, Jehan de Isscha, archidiacre de Bruxelles, Arnold de Buten et Godefroid, prêtres et chapelains de Sainte-Gudule, Michel van Backeren, Jehan van Woluwe, curé-portionnaire de l'église Saint-Nicolas, à Bruxelles, Jehan Morelli, chanoine et chapelain de la cour et Jacques Taye, patricien de Bruxelles et marguiller de Sainte-Gudule, dont les descendants furent marquis de Wemmel et occupèrent, pendant trois siècles, des charges dans la magistrature bruxelloise. L'acte d'information était porté par Jehan de Saint-Géry, pour lors doyen de la chrétienté de Bruxelles.

Le cinquième groupe, organisé par les soins et le zèle du comité paroissial du populeux quartier des Minimes, figurait l'institution de l'antique procession annuelle, due à l'initiative de la tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche.

Des hallebardiers à la livrée impériale, rouge, noir et or, et l'antiqne bannière à la barque légendaire de Notre-Dame, au Sablon, précédaient le grand serment royal et noble des arbalétriers bruxellois, qui avaient, comme l'on sait, le privilége de servir d'escorte au souverain et le droit exclusif et absolu de se présenter en armes sur la Grand' Place, cet antique *forum* de nos franchises communales.

Les chevaliers de la Toison d'or portant le turban et le manteau de pourpre doublé de satin, relevé sur le bras gauche et ayant sur la brodure la devise de l'ordre : « Je l'ay empreins, » précédaient Marguerite d'Autriche accompagnée des principaux personnages de sa cour, gentilshommes, dames d'honneur, ménestriels, pages et artistes.

Le sixième groupe, également fourni par la paroisse des Minimes, figurait les hommages rendus au très-saint Sacrement de Miracle par les princes, les grands du monde, les artistes et le peuple.

Venaient d'abord Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, son époux ; Philippe le Beau et sa femme Jeanne de Castille, qui donnèrent avec Philibert de Savoie et Charles-Quint les cinq vitraux des fenêtres supérieures du chœur, au-dessus du maître-autel. Ces souverains étaient tous entourés d'une cour brillante. Puis suivaient les chambres de Rhétorique : le Livre, la Fleur de Blé ou le Bluet, la Fleur de Lys, la Violette, la Branche d'Olivier, la Vigne et la Guirlande de Marie, qui célébrèrent à l'envi la glorification de la divine Eucharistie et dont l'une d'elles, le *Wyngaert*, monta le mystère célèbre, qui fut joué à l'occasion du jubilé de 1735.

Puis venait Charles-Quint, le puissant empereur, pieusement agenouillé dans la splendide verrière peinte par van Orley pour l'une des fenêtres du transept et

dont l'épouse, Isabelle de Portugal, dôta l'église de présents superbes en orfévrerie. Accompagnés d'une cour nombreuse et brillante, ces souverains étaient suivis d'une troupe considérable de pages portant les dessins des vitraux et soutenant, sur de riches coussins de soie de différentes couleurs, des pièces d'orfévrerie et la plupart des présents offerts par le grand empereur à l'église de Sainte-Gudule.

Puis suivaient Adolphe van der Noot, chancelier de Brabant, qui, au nom des magistrats de la ville et des membres du chapitre de la collégiale, prescrivit, le 1er octobre 1529, le jeûne public, qui désarma la colère céleste, à l'époque de la suette anglaise; Philippe de Lannoy, seigneur de Molenbaix et chevalier de la Toison d'or, qui, en l'année 1533 posa la première pierre de la chapelle du très-saint Sacrement de Miracle; le chanoine Henri de Hovyne, qui donna à la même chapelle la splendide couronne à douze branches, qui devait y brûler perpétuellement en l'honneur des saintes espèces eucharistiques; le chanoine Henri van Zuene, fondateur d'une chapellenie; Engelbert Maes, président du Conseil d'Etat et grand bienfaiteur de l'église, qui fit élever à ses frais par van Heil la chapelle de la Madeleine; Louis II de Hongrie et sa femme Marie; François I, roi de France et Eléonore de Portugal, son épouse; Ferdinand I, empereur d'Allemagne et Jean III, de Portugal, magnifiques donateurs des vitraux qu'exécutèrent Michel Coxcie et Bernard van Orley, ces brabançons qui eurent l'honneur de fréquenter l'école du divin Raphaël; Maximilien II; Ferdinand III et son épouse Eléonore; l'archiduc Léopold-Guillaume; l'empereur Léopold I, fils de Ferdinand, qui tous dotèrent l'église de Sainte Gudule de quelque splendide présent. Chacun de ces souverains et de ces princes figuraient dans le cortége accompagnés de hérauts d'armes de gardes du corps, de pages, de

seigneurs, de dames d'honneur et des principaux personnages de leur cour.

A la suite de ces grands de la terre marchaient ceux qui leur avaient permis de réaliser les symboles de leur foi et de leur piété. Un groupe d'artistes: architectes, peintres et sculpteurs, qui tous contribuèrent par leurs œuvres à la glorification du très-saint Sacrement de Miracle se pressaient en phalanges serrées Parmi les architectes on distinguait Van Pede, Kelderman, van Weyenhove, van Heil, Francquart et de Wez ; parmi les peintres Bernard van Orley, Michel Coxcie, Jean Gossart, dit de Maubeuge, Reesen, Franc Floris, Charles d'Ypres, Martin de Vos, Liévin de Wit, Rogier de la Pasture, Jean Haeck, Théodore van Thulden, Jean Bronckhorst et le vicomte du Toict; parmi les sculpteurs Mathieu Mattens, Jérôme et François du Quesnoy, van Delen, Abraham Hideux, Josse van den Bosch, Henri de Mol, Luc Faid'herbe, Arnold Quellyn, Tobias, van Mildert et Delvaux.

A la suite de ce groupe remarquable d'artistes venaient des pages portant la bulle papale, érigeant la confrérie du très-saint Sacrement de Miracle et des lévites soutenant sur une civière splendidement ornée, la chapelle du très-saint Sacrement de Miracle.

Le septième groupe rappelait le fait de la profanation de l'église de Sainte-Gudule au XVIe siècle par les soudards de van den Tympel et les circonstances solennelles du rétablissement du culte, en l'année 1585.

A la suite des porte bannière venaient des vierges en deuil, portant des débris d'objets du culte et pleurant le sacrilége. Après elles suivaient une croix voilée et l'étui enveloppé de l'étole, portés sur des riches coussins ; puis la poutre historique, montée sur une civière et soutenue par des clercs. Les personnages, qui se rapportent au fait historique du sauvetage du très-saint Sacrement de

Miracle et de la constatation officielle, qui eut lieu ensuite, marchaient tout autour C'étaient le chanoine Josse Hauwaert; le pléban Pierre Fabri ; l'archidiacre Mathias Hovius ; le doyen Henri Desmaretz ; Guillaume Meert, prêtre et chapelain de Sainte-Gudule et recteur de l'hôpital des douze-apôtres; Jean Meulemeester, prêtre et chapelain de la collégiale; Corneille de Schryver, pensionnaire de l'hospice, qui conserva la croix d'or dans son modeste coffre; Messire de la Tour, secrétaire de la ville de Bruxelles et Mademoiselle Antoinette de la Tour, sa fille; Guillaume Baers, chapelain de l'église de Sainte-Gudule, sa sœur Jeanne Baers, veuve de Philippe Rosseels: Jean van Cattenbroeck, secrétaire de la ville de Bruxelles et gendre de cette dernière et Henri van Cattenbroeck, prêtre, fils du secrétaire et petit-fils de Jeanne Baers, lequel donna au couvent de Béthanie le custode qui avait servi à enfermer la croix d'or.

Après tous ces personnages venait l'archevêque Jean Hauchin, ancien vicaire-général et depuis archevêque de Malines, qui, avant les troubles religieux, avait été doyen de Sainte-Gudule ; François Elant, curé de Notre-Dame de la Chapelle et son vicaire ; Pierre Vinck, curé de Sainte-Catherine ; Roland Bauwens, curé de Saint-Géry; Jean de Brauwere, recteur de Saint Nicolas ; les abbés de Grimberghe, de Parc, de Dilighem et le prévôt mitré de Caudenberg.

Puis venaient les nouveaux magistrats, les doyens des nations et la noblesse de Bruxelles, parmi lesquels on remarquait Richardot et Flaminius Garnier, portant les actes authentiques de la capitulation de Bruxelles. Tous ces personnages entouraient Alexandres Farnèse, prince de Parme et gouverneur général des Pays-Bas. Une compagnie d'hallebardiers vêtus mi-partie de rouge et de blanc, à la livrée de Farnèse et coiffés de morions italiens, fermaient la marche de ce groupe organisé par

le comité des paroisses de Saint-Jacques-sur-Caudenberg et de Saint-Boniface, à Ixelles.

Le huitième groupe, fourni par les paroisses de Sainte-Catherine, de Sainte-Barbe, de Koekelberg et de Saint-Jean-Baptiste, rappelait le règne d'Albert et d'Isabelle. D'abord venait un groupe d'hallebardiers à la livrée des archiducs, bleu d'azur et rose pâle; puis des hérauts aux cottes héraldiques, précédant Albert et Isabelle, bienfaiteurs insignes de l'église de Sainte-Gudule, accompagnés de Juste-Lipse, de Rubens, de Bollandus, d'Erasme Quellyn, des architectes Francquart et Coebergher, de l'historien Miræus, de Van Helmont et du peintre-jésuite Daniel Zeghers. Des nobles, des chevaliers, des pages et des dames de cour terminaient cette remarquable partie du cortége.

Le neuvième groupe, également fourni par le laborieux mais peu fortuné quartier de la paroisse des Minimes, qui s'était distingué entre toutes par sa dévotion au très-saint Sacrement de Miracle, personnifiait les principaux bienfaiteurs et personnages illustres, qui s'intéressèrent à l'église de Sainte-Gudule.

D'abord marchaient Lietbert, évêque de Cambrai et le pape Pascal II, qui octroyèrent de riches indulgences à la collégiale de Bruxelles; puis venaient Henri I, duc de Brabant; Henri II; Jean I, le Victorieux, le héros de Woeringen; saint Boniface, fils d'un orfèvre de la *Cantersteen* et depuis évêque de Genève; le vénérable Jean de Ruysbroeck, et le héros de la charité chrétienne à Bruxelles, l'émule de Belzunce et de Charles Borromée, le pieux frère Dierck de Munster, A la suite du groupe marchaient vingt-deux jeunes vierges portant des bannières historiées des écussons des évêques et archevêques sortis du chapitre de Sainte-Gudule.

Le dixième groupe, organisé par les comités paroissiaux du Béguinage et de Saint-Roch, retraçait les faits

relatifs au très-saint Sacrement de Miracle, arrivés à l'occasion de la furie autrichienne du 24 novembre 1789 et des excès des sans-culottes de 1793.

D'abord venaient François Mintens et Henri Coppens, prêtres et chanoines de la deuxième fondation de l'église de Sainte-Gudule, accompagnés des deux membres de la fabrique, Jean-Joseph Huyghe et Jérôme Cobus, et des témoins de Leeuw et Matthys, également maïeurs de la collégiale. Tous ces personnages portaient un acte double de la minute authentique de constatation. Après eux marchaient Jean-Engelbert Mertens qui servit de secrétaire pour la reconnaissance de l'acte; la demoiselle Anne Catherine De Bruyn, dans la maison de laquelle l'étui reposa dans le tiroir d'une commode; George Nuewens, notaire apostolique, qui reçut l'attestation de ces divers personnages et Pierre Steenen, doyen mitré de la collégiale de Sainte-Gudule; le comte Cobentzel; les comtes Brancadoro et de Metternich; ministres plénipotentiaires; le bourgemestre Gillé; le commissaire de l'archevêché. Messire Jean-Léonard de Villers; les nobles demoiselles Franco y Feo de Briez et l'ancienne abbesse de l'abbaye de Herckenrode, Dame Thérèse de Jarry de la Roche, signatrices et dépositaires, à Malines, de l'étui renfermant la croix d'or, qui était porté par un jeune acolyte sur un riche coussin.

Puis marchaient l'archevêque de Malines, Jean Armand, duc de Roquelaure; le révérend Augustin-Elie Cruks, prêtre; Xavier Coloma, témoin requis après le décès d'Henri Matthys; Jean Cans, notaire royal, admis au conseil de Brabant, qui dressa le procès-verbal; Jean-Henri de Franckenberg et Schellendorf, archevêque de Malines, qui donna de Borken, en Westphalie, le 10 Novembre 1801, l'ordre de remettre les saintes hosties au vicaire général de Lantsheer; Ratty, artiste bruxellois,

qui cacha, pendant toute la tourmente révolutionnaire, le chanoine Van Dorselaer; de Crumpipen, secrétaire d'État et Van de Put, vicaire général de l'archevêque, qui fut chargé de toutes les mesures relatives à l'enquête de l'authenticité.

Le onzième et dernier groupe était précédé d'un corps d'harmonie, suivi de nombreux enfants jonchant de fleurs le parcours du cortége. Puis s'avançaient en grand costume les chevaliers de Malte et de Jérusalem ou du Saint-Sépulcre; les chefs des ordres religieux; les abbés mitrés et les évêques présents; ensuite venaient les chantres; trente thuriféraires et les lanternes de toutes les paroisses de la ville, formant la haie autour du très-saint Sacrement, que devait porter sous un dais le plus haut dignitaire ecclésiastique que les occupations du concile aurait laissé dans notre pays.

Telle était dans toute sa noble simplicité cette cavalcade religieuse, qui devait parcourir, à trois reprises différentes, les rues de Bruxelles, pendant le jubilé cinq fois séculaire et ce cortége rigoureusement historique, cet hommage des descendants rendu à la piété de leurs ancêtres devait être travesti d'une façon ignoble dans les bouges de la loge et dans les conciliabules de la libre-pensée. Tel était le programme que l'on trouve, sauf le développement de noms et de personnes, dans le n° du 5 juin 1870 de la *Cloche du dimanche*, organe catholique, autorisé, qui reçut des organisateurs la composition officielle du cortége.

Où sont maintenant les membres pantelants, les chairs qui grésillent sous les tenailles rougies, les juifs éperdus, se tordant sur des bûchers, le plomb fondu ravivant les plaies béantes, les chevalets et les brodequins de l'inquisition espagnole? Où trouve-t-on le duc d'Albe, Hessels, Vargas, Frédéric de Tolède et les Torquemada, ces sombres justiciers du tribunal de sang? Où est la

glorification des horribles attentats de la politique d'un monarque, espagnol par le cœur, qui haïssait les Belges à cause des libertés communales, qui limitaient les droits du souverain?

Quelle atteinte peut-on trouver à la plus chatouilleuse des susceptibilités dans la composition de ce cortége? Ah! sans doute, les libres-penseurs nous réservaient autre chose et leur démonstration ne devait pas être aussi chaste et aussi inoffensive que le cortége catholique.

Des misérables alléchés, comme autrefois Jean de Louvain, par l'ignoble appât du gain avaient rapporté de leurs communions sacriléges des hosties consacrées que le blasphémateur écrivain du *jubilé d'un faux miracle* appelle *des pains d'autel.* On devait promener à la suite du pieux cortége un cadre enrubanné, où se trouvaient exposés les fruits de ces larcins sacriléges. Le Dieu des chrétiens devait être insulté, vilipendé, comme il le fut autrefois par les juifs, dans l'esprit qui dirigea la composition de la cavalcade libérale.

Les catholiques qui avaient organisé le cortége du très-saint Sacrement de Miracle avaient laissé à la justice éternelle le soin de punir l'attentat des juifs; on y remarquait partout le soucis du grand acte de réparation et l'oubli chrétien du crime; tout contribuait à l'exaltation de la foi et des mœurs sévères du christianisme.

Les libres-penseurs avaient pris pour sujets de leurs chars des représentations capables d'alarmer la pudeur la moins scrupuleuse. Les tableaux faits à plaisir devaient étaler sous les yeux du public les prétendues turpitudes des monastères. On voulait à force d'immoralités provoquer le dégoût des simples spectateurs et l'on comptait sur des collisions éveillées par les justes susceptibilités des catholiques.

Le cortége qui, sous l'égide des étudiants, devait suivre l'antique procession catholique avait pour but le scandaleux étalage du sacrilége eucharistique et des prétendus désordres monacaux ; le cortége imaginé par les catholiques était au contraire une œuvre de réparation, de reconnaissance et d'amour. Nous en avons publié toute la composition et, au risque d'être accusés de prolixité, nous n'avons pas oublié, historiens véridiques, les personnages d'importance secondaire. Nous défions la loge de décrire les groupes qui devaient composer son cortége ; ils tomberaient sous la vindicte publique. Nous avons, sans réticence et sans ambages et en l'amplifiant même encore par nos connaissances personnelles, décrit la cavalcade de 1870 ; quel est l'homme impartial qui pourrait en déduire autre chose que *patriotisme et religion*.

IV.

Nous avons dit précédemment que des vols sacriléges d'hosties consacrées avaient été organisés par les fauteurs du comité anti-jubilaire par l'entremise de misérables qui, au moyen de communions simulées, étaient parvenus à se les procurer. La société révolutionnaire, l'*Internationale*, en attendant l'événement de l'*intelligente* manifestation des étudiants et de leur exhibition atroce de corbillards et d'obscénités barbouillées rue du Manége par les émules de Léonard, avait affiché les saintes hosties dans un cadre entouré d'inscriptions blasphématoires. Ne pouvant, à cause de la remise des fêtes jubilaires, donner suite à l'emploi sacrilége qu'ils comptaient en faire, ils renouvelèrent le crime des juifs et poignardèrent les saintes espèces qui se trouvaient en leur pouvoir. Plusieurs ecclésiastiques de Bruxelles reçurent alors sous enveloppe par la poste des hosties

qui, par suite de certaines détériorations, montraient assez qu'elles avaient dû servir à des communions simulées et ces hosties, encore reconnaissables d'autre part pour avoir été volées, étaient percées à coups de poignards ou d'instruments pointus.

Les acolytes de la libre-pensée menaçaient, en outre, publiquement de violences et de conflits sanglants la procession qui devait sortir à l'occasion du jubilé. C'était là, à vrai dire, un acte inconstitutionnel, que les libres-penseurs auraient bien dû se garder de poser, attendu que par leur titre même ils semblent devoir octroyer à tous leurs concitoyens indistinctement le droit de professer librement le culte auquel ils appartiennent.

Dans cette opposition systématique, si violemment déchaînée contre la sortie du cortége religieux, amenée par l'anniversaire cinq fois séculaire du poignardement des saintes hosties, il est facile de reconnaître le travail des sociétés secrètes, obéissant à un mot d'ordre parti du sein des loges et adopté par tous les affiliés de l'*Internationale.*

De tout temps les sectes athées et anti-religieuses, pour combattre le catholicisme, commencèrent d'abord par s'attaquer aux cérémonies extérieures du culte. Ces gens, qui ont fait une étude particulière des misères du cœur humain, savent indubitablement que l'homme, quelle que soit d'ailleurs sa condition et la culture de son esprit, est sensible à toute action extérieure, capable de produire en lui une émotion morale. Les anciens législateurs, en établissant des religions d'Etat, instituèrent toujours en même temps des cérémonies extérieures, destinées à renforcer l'hommage que l'on rendait aux divinités. Le paganisme surtout nous fournit à ce propos des exemples remarquables : Lycurgue et Solon établirent des fêtes publiques et Numa Pompilius prescrivit à Rome, toute une série de cérémonies reli-

gieuses annuelles, en vue de renforcer dans l'esprit de ses sujets les grands principes de soumission aux divinités suprêmes.

Toutes les sociétés secrètes professent l'athéisme avoué ou non ; c'est donc un principe naturel pour ces associations d'hommes, qui veulent bannir Dieu du gouvernement de ce monde, de chercher avant tout à détruire tout signe extérieur qui rappelle l'idée de la Divinité.

La supériorité morale des idées qui président aux manifestations religieuses dans l'Église catholique est chose trop universellement admise pour que nous songions à en défendre le principe. Les cérémonies religieuses du christianisme sont destinées à parler au cœur, à consoler les pauvres et les affligés par l'espérance d'une vie future et à raffermir les grandes idées moralisatrices que notre sainte religion renferme dans son essence. L'absence des cérémonies extérieures du culte catholique est donc directement contraire au but si louable de cette institution religieuse. L'homme est ainsi fait que sa mémoire oublieuse le porte à délaisser naturellement toute idée dont l'adoption tend au renoncement des vieilles passions de la race humaine; l'absence des cérémonies religieuses mène à l'indifférence et à l'oubli de la religion qu'elles représentent, et c'est pour cette raison que les athées de tous les temps ont cherché à la provoquer par tous les moyens en leur pouvoir.

Dans la question du jubilé de 1870, il s'agissait avant tout d'empêcher une manifestation en masse des sentiments catholiques du peuple bruxellois : la loge et l'*Internationale* osèrent le tenter d'autant plus facilement qu'ils connaissent la modération des catholiques qui souffrent et se plaignent, sans jamais se révolter ni recourir à des mesures violentes. Par malheur, comme ils

l'avaient prévu, leur but fut atteint ; il suffisait, en effet, qu'un conflit fût possible, je ne dis pas probable, pour éveiller chez les catholiques prévoyants une crainte malheureusement trop fondée. S'il y avait eu le moindre désordre, c'était un argument dont n'aurait pas manqué de se prévaloir la caste impie des individus qui, dans leur haine contre Dieu et la sainte religion, veulent arriver à faire interdire, dans l'avenir, indistinctement toutes nos processions catholiques.

Il fallait éviter à tout prix de fournir un prétexte à ces intolérants et, s'il est vrai que le droit doive être confirmé par l'usage, il n'a pas cessé de l'être, puisque les processions paroissiales ont toutes parcouru cette année leur itinéraire habituel.

Mu par des vues si sages, Monseigneur Victor-Auguste, archevêque de Malines, qui soutenait alors au pied du trône de saint Pierre les grandes vérités de notre foi, jugea à propos d'ajourner le jubilé cinq fois séculaire par un télégramme adressé à Messieurs les doyens du district de Bruxelles, en date du 4 juillet 1870. Ces supérieurs ecclésiastiques communiquèrent aussitôt aux journaux catholiques la décision prise, par la lettre suivante, que nous donnons dans son texte comme document historique :

« Bruxelles, le 6 juillet 1870.

« Monsieur le directeur,

« Une dépêche donnée par Sa Grandeur Révérendissime
« Mgr Dechamps, archevêque de Malines, nous autorise à vous
« apprendre que les processions annoncées à l'occasion du
« Jubilé du saint Sacrement de Miracle n'auront pas lieu cette
« année.

« Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de notre consi-
« dération très-distinguée.

« A. Donnet,
« Doyen de Bruxelles (sud).

J.-P. Nuyts,
« Doyen de Bruxelles (nord). »

Il faut en convenir, c'était une grande privation pour la population catholique de Bruxelles de ne pouvoir célébrer en 1870 les fêtes séculaires en l'honneur du très-saint Sacrement de Miracle. Il était réservé à quelques libres-penseurs et solidaires de froisser la population catholique de notre ville dans ce qu'elle a de plus précieux, sa liberté de conscience; il était réservé à un petit groupe d'hommes d'interrompre cette tradition qui, à travers cinq siècles, rattache l'antique kermesse de Bruxelles à l'un des faits les plus marquants et les mieux constatés de nos annales; il était réservé à ces enfants perdus de la franc-maçonnerie, à ces mercenaires du solidarisme et de la libre-pensée de nous empêcher, nous citoyens de Bruxelles, ayant sécoué le joug protestant hollandais et la tyrannie du collége philosophique, seconde édition mal déguisée du séminaire général de Joseph II, d'honorer publiquement nos croyances, comme nos pères avaient pu le faire, il y a cinquante ans, sous ce gouvernement hollandais, qui entendait un peu mieux la liberté que ceux que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui des libéraux et qui ne sont, suivant la pittoresque expression de Monseigneur Dupanloup, que des *libérâtres*.

V.

La procession ayant été remise en même temps que le jubilé, le comité signataire de l'affiche jaune eut peur de son œuvre; il avait espéré des troubles, qu'à tort ou à raison, on eût imputé aux catholiques, pour faire brèche au nouveau ministère; mais du moment, où la procession n'eut pas lieu, il se trouvait vis-à-vis d'une question matérielle d'une importance colossale pour un grand nombre de signataires qui doivent le rang qu'ils occupent à des fonctions électives. En effet, le petit électeur bruxellois, qui vote si souvent avec l'association libérale est catholique au fond et la loge tient surtout à ne pas s'aliéner l'esprit de ce petit électeur, parce que c'est lui qui apporte au scrutin cet élement inconscient, mais nombreux, dont l'opinion flottante est vraiment respectable, à cause de l'appoint qu'elle procure au parti.

Déjà ruiné par le bruit de la guerre franco-prussienne et par les points noirs, que la politique de l'Empire suscitait à l'horizon, le petit commerce bruxellois était exaspéré. La cavalcade catholique avait en partie obvié au défaut des commandes par le nombre et la variété de ses groupes; il n'était pas si petit boutiquier ou industriel qui ne fût du reste appelé à réaliser quelque bénéfice à l'occasion de la sortie de la cavalcade.

Les élections de Gand, de Charleroy et de Verviers avaient, en outre, rendu impossible, depuis le 14 juin, le ministère Frère-Bara. La chute du gouvernement libéral donna beaucoup à réfléchir aux signataires de l'affiche ; ils crurent pallier leur défaite, à propos de la procession jubilaire, en réclamant par des pétitions à

la Régence de Bruxelles une sortie de cavalcade, qui devait offrir quelque dédommagement au petit boutiquier de la capitale ; mais le temps avant tout faisait défaut ; aussi, malgré les vingt mille francs qui furent consacrés à cette manifestation et le concours désintéressé de M. Wauters, archiviste de la ville, désigné pour composer le programme du cortége et en diriger l'exécution, tout le monde accueillit avec un ineffable sourire la résurrection archéologique, improvisée à l'aide du magasin de rébuts du grand théâtre. Certainement, si le diable boiteux de Lesage avait pu dans cette circonstance nous soulever les toits de Bruxelles, comme il le fit autrefois pour son pupille à Salamanque, nous aurions pu voir, que notre ville natale s'était éprise d'une joie indéfinissable, comparable à celle des fêtes de Teniers.

A sa deuxième sortie, la cavalcade historique éprouva une des vicissitudes de ce monde à la pluie. Un orage malencontreux obligea les *schermers* et les *colveniers*, les réthoriciens et les croisés, qui faisaient partie du cortége à chercher un refuge dans les cabarets voisins de la place de la Senne; mais ce fâcheux contretemps qui se renouvela encore le dimanche suivant n'abattit pas le courage de la commission directrice des fêtes, et, huit jours après cette seconde mise en demeure, l'on vit une nouvelle édition de la cavalcade parcourir les rues de la capitale, à la suite des *reuskens* traditionnels. D'importantes modifications et corrections avaient été faites, cette fois, aux costumes des commissionnaires et des manœuvres de la Senne, qui avaient été mis gracieusement à la disposition du comité organisateur par les entrepreneurs de ces travaux.

Malgré tous ses efforts, la commission directrice des fêtes ne recueillit donc en définitif qu'un *fiasco* des mieux accentués. La procession religieuse eut

au moins doublé à chacune de ses sorties la population nominale de Bruxelles; l'ignoble mascarade communale, sous les auspices de l'archiviste de la ville, ne produisit autre chose qu'une perte sèche de vingt mille francs.

VI.

Un malaise général circulait dans la population de Bruxelles. L'élite de la capitale se montrait lésée par la conduite de ses magistrats. Une forte réaction contre le doctrinarisme s'accentua et l'espérance d'un jour de justice animait tous les Belges. Les destitutions récentes de l'honorable procureur général M. de Bavay et du digne procureur du roi M. le baron de Hody, effectuées par la rancune de l'ancien boursier des chanoines de Tournai, le ci-devant ministre de la Justice, Bara, avaient exaspéré tous les cœurs honnêtes. L'accusation injuste, portée contre ces dignes magistrats reçut une vengeance solennelle, la défaite ou plutôt la débâcle du parti Frère-Bara, aux élections du 2 août.

Le parti catholique triompha sur toutes les lignes et par le concours des circonstances il fut appelé à sauvegarder l'existence du pays et de la dynastie pendant l'époque calamiteuse de la guerre franco-prussienne. Grâce à l'énergie que déployèrent nos dignes ministres, ils surent par la promptitude de leurs décisions et l'heureux succès de leurs démarches assurer l'indépendance de la Belgique dans ce conflit périlleux. Jamais l'autonomie de notre pays ne fut reconnue d'une façon si péremptoire par les grandes puissances qui s'étaient portées garantes de notre neutralité.

Nous devons cette situation exceptionnelle au ministère catholique, soutenu dans notre religieuse Belgique par les prières des fidèles qui, irrités de l'attitude impie

des contempteurs de la très-sainte Eucharistie, ont voulu avoir leur revanche. Le Dieu vivant dans le très-saint Sacrement récompense par une paix profonde, au milieu de la conflagration générale de deux puissantes nations voisines, la foi et la piété d'un peuple qui, depuis 1370, expie l'attentat commis par des juifs sur le Sacrement d'amour.

Nous ne saurions ne pas laisser tomber de notre cœur de doux épanchements pour ce Dieu qui a tant aimé les hommes. De notre temps, par malheur, il se trouve encore des hommes assez méchants et assez éhontés pour poignarder les saintes hosties et navrer de la sorte le cœur du divin amour et celui des pasteurs vénérables préposés à la garde du grand troupeau du Christ; mais cependant la dévotion au très-saint Sacrement de l'autel ne déclinera pas par suite de la mauvaise volonté de quelques hommes au cœur perverti. Nous attendons, non des jours plus cléments, mais des jours plus justes, où la liberté de conscience pourra s'affirmer en face et sans crainte, où le catholique ne sera plus un *paria* vis-à-vis de l'infime minorité des libres-penseurs et où tous les membres de la grande famille chrétienne, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme pourront célébrer dignement dans la Belgique regénérée la procession du très-saint Sacrement de Miracle, suivant son antique itinéraire préparé par les artistes de l'époque et montrer encore une fois que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

VII.

Nous avons déjà précédemment touché un mot d'une prétendue dissertation élaborée par un écrivain bien connu par ses principes antireligieux et qui en faussant

la lecture d'un texte est parvenu à justifier le titre de son travail : *Le jubilé d'un faux miracle*. Nous ne pouvons nous abstenir de parler ici de cette brochure qui a produit une grande sensation dans notre pays; on en trouvera une réfutation péremptoire, avec preuves et fac-similés à l'appui dans notre petit ouvrage intitulé : *Le jubilé d'un vrai miracle*.

L'auteur de la brochure en question, qui signe bravement Dom Liber, commence son travail par cette épigraphe : *Mentir par piété* et par un rapprochement entre l'anniversaire de la victoire remportée, en 1382, à Roosebeeke par Louis de Male et le roi de France sur les rudes milices de Philippe d'Artevelde, et le supplice que subirent à Bruxelles, en 1370, les juifs profanateurs des saintes hosties volées à l'église de Sainte-Catherine par Jean de Louvain.

Rien qu'à étudier cet épigraphe et le rapprochement de ces deux anniversaires, il est facile de comprendre les secrètes intentions de l'auteur. Son but principal est d'insulter à la foi, au culte et aux traditions du peuple belge, pour justifier ainsi la proclamation des signataires de l'affiche jaune.

A cette fin, Dom Liber cherche à donner le change sur la lecture d'un passage d'un registre du receveur général Godefroid de la Tour, qui, en relatant les sommes entrées au trésor par suite de la confiscation des biens des juifs sacriléges, fournit une des preuves matérielles de la vérité du miracle arrivé en 1370 et dont on se préparait à célébrer cette année le cinq centième anniversaire.

Il est une chose singulière, c'est que la plupart des grandes découvertes de documents ait lieu précisement au point marqué par la Providence et lorsque ces documents peuvent servir ses vues.

Lorsque l'annonce du jubilé et de la sortie de la pro-

cession fut publiée à Bruxelles, il semblait que l'enfer vaincu allait se déchaîner tout entier sur cette manifestation réparatrice envers le très-saint Sacrement de l'Autel; mais les récriminations et la fausse science de Voltaire, quoiqu'il eût pris à la solde de l'impiété toutes les ressources de son imagination et toutes les perfections de son style, avaient vieillies. Notre siècle est positif; il ne croit pas à la bible, mais il admet les habitations lacustres; il ajoute foi aux trente mille ans d'antiquité de Lao-t-seu et aux soixante mille ans d'existence du Zodiaque de Denderah; il croit, devons-nous le dire, aux lettres de Pascal, inventées par Vrain-Lucas et aux mascarades paléographiques de Dom Liber.

Il fallait donc prendre par son faible l'impiété contemporaine; les déclamations n'eussent pas abouti; l'athéisme frondeur eût résisté; il se met à genoux devant un libelle qui cache ses turpitudes sous un faux masque d'érudition. Dom Liber se chargea d'arriver par une série de tours de passe-passe paléographiques à justifier le titre affriandant de *jubilé d'un faux miracle.*

L'érudition est une forte belle chose, puisque sa caricature même réussit à faire vendre un de ces *factum*, qui ne vaudrait pas à coup sûr une réfutation, si l'on n'était certain que toujours l'impiété se propage et que les bons principes, de même que la vengeance imaginée par les païens, se traînent cassés et boiteux.

Tout le système de Dom Liber se bornait à égarer ses lecteurs en substituant à une leçon admise jusqu'à ce jour par tous les auteurs, une lecture différente et plus conforme au but qu'il se proposait. Nous avons qualifié cette manière d'agir d'ignorance ou de mauvaise foi; l'auteur, en effet, ou ne savait pas lire le document qu'il exhibe avec tant de pompe et dans ce cas il a fait preuve

d'ignorance, ou bien il était initié à l'art de dechiffrer les écritures anciennes et alors il n'a pu lire ***sacramentis punice acceptis***, par le motif péremptoire qu'aucun de ces trois mots ne se trouve dans le passage sur lequel il s'appuie pour démontrer la fausseté du miracle des saintes hosties poignardées.

Nous craignons d'autant plus les altérations historiques et littéraires, comme celles dont il s'agit dans l'espèce, qu'elles ne tombent pas sous l'application du droit commun et que les événements ou les faits qui sont relatés deviennent méconnaissables au point d'égarer l'esprit des lecteurs, substance immatérielle par excellence.

La lecture de Dom Liber arguait de faux quatre générations d'honnêtes gens, alors qu'il n'avait aucun titre sérieux pour qualifier de la sorte tous ces devanciers qui ont admis le miracle de 1370 et pour comparer ce miracle aux faux miracles de Simon le mage, d'Appulée, d'Apollonius de Tyane et de Joë Smith. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage de sa brochure que nous extrayons du chapitre dixième et qui servira en même temps à faire apprécier par nos lecteurs la valeur et le style du pseudo-bénédictin :

« Mais pourquoi donc un *faux* miracle, dira-t-on ?

« Par piété, mon père. *Pro pietate mentiri*, disait déjà au « Xe siècle l'abbé de Lobbes, Hériger. Et saint Augustin avait « dit de même : On fait mentir Dieu ! *Deus mentiri cogit.*

« Oui, un *faux* miracle, comme ceux de Simon le mage, « d'Appulée, d'Apollonius, de Mahomet et de Joë Smith.

« *Faux* comme les *fausses* décrétales et comme la *fausse* chro- « nique de Turpin, — *faux* comme les *fausses* chartes d'indul- « gences, dont un décret de la Sacrée Congrégation du 7 mars « 1678, dénonce et désavoue jusqu'à 24 catégories, c'est-à-dire « plusieurs milliers, — *faux* comme les *faux* miracles, les *faus-*

« *ses* révélations, les *fausses* reliques, les *fausses* images et les
« *faux* saints, pour employer les propres termes d'un docteur en
« théologie, curé de Vibraie, M. l'abbé Thiers, — *faux* comme les
« *faux* stigmates de la sœur Patrocinio, dévoilés en police cor-
« rectionnelle, à Madrid, en 1836, — *faux* comme la châsse de
« Wavre, celle de « saint Antoine et une infinité d autres sem-
« blables que le Pape même a fait condamner au concile de
« Trente, » disent les magistrats de Bruxelles de 1581, qui n'ont
« négligé aucun point, on le voit ! »

Lorsque parut le libelle d'un *jubilé d'un faux miracle*, nous étions tellement convaincu de la prévention de notre adversaire, que nous songeâmes d'abord à contrôler la lecture qu'il en avait donnée était exacte. Un examen attentif du texte nous apprit bientôt qu'il n'en était pas ainsi. Depuis nous parvînmes à découvrir la copie du même registre, qui établit la lecture par un contrôle de l'époque même et ne saurait laisser aucun doute. Voilà déjà un moyen certain pour établir notre opinion. Nous ne voulons pas y ajouter les preuves purement paléographiques, qui s'y rattachent. Aussi ne nous occuperons-nous pas de reprendre ici en sous-œuvre le travail d'un *jubilé d'un vrai miracle*, pour les lecteurs pieux, qui liront notre travail ; quant aux lettrés et aux érudits, nous les renverrons à cette brochure qui traite *ex professo* de la lecture paléographique des deux régistres de Godefroid de la Tour.

Nous croyons cependant indispensable de constater ici; que dans l'état actuel du débat, PUNCTO est le dernier mot de la question.

Dom Liber, dans le n° du 15 juillet de la *Revue de Belgique*, maintient, comme il l'avait d'abord avancé, que la quatrième lettre du mot en litige est un I et non un C ; il en tire comme déduction, qu'on ne pourra jamais lire PUNCTO ; mais ce qu'il se garde bien de dire c'est qu'il abandonne lui-même sa lecture primitive de PUNICE,

pour admettre PUNITO. S'il n'y a pas PUNCTO, comme nous l'affirmons et comme nous l'avons démontré dans notre brochure intitulée : *Le jubilé d'un vrai miracle*, il reste donc de l'aveu même de notre adversaire le mot PUNITO. Or, ce mot de plus grande exception encore que PUNICE dont Dom Liber fait aujourd'hui son deuil, ne se trouve employé qu'une seule fois, depuis l'origine de la langue latine et encore comme synonyme de *occidere*, tuer, assommer, massacrer, faire mourir, dans un document du VI[e] siècle, reproduit dans le tome V de septembre des *Acta Sanctorum.* (1)

Le vieux verbe flamand PONGIEREN, *pugnare*, combattre, que l'on rencontre chez les anciens auteurs allemands dans le même sens que PUNIEREN, signifie particulièrement attaquer, frapper avec une arme acérée ou frapper d'estoc ou de pointe; il reste donc, en fin de compte, de la lecture de *punito*, derrière laquelle Dom Liber se retranche en désespoir de cause, que les hosties ont été frappées à l'aide d'un instrument pointu ou acéré; car le verbe d'exception *punire*, d'où seulement peut venir PUNITO, ne peut dériver que du radical *punctus*, frappé avec un poinçon on un point acéré.

En lisant PUNCTO, nous avons un vocable ordinaire et généralement usité, alors que PUNITO, QUI CE-

(1) *Adhuc eo loquente, ecce viri iniqui ferro armati accedentes, ut eos punirent. Et sic interfecerunt sanctum Regnifridum, ac demum servum Militis Christi insanabili plaga, capite scilicet in duas partes pugione diviso, semivivum reliquerunt.*

L'éditeur bollandiste de la vie de S. Désiré, dans les *Acta sanctorum*, a eu quelques doutes sur la lecture du mot *punirent* et a fait remarquer en note, dans son travail, que ce mot pouvait avoir été lu pour *perimerent*. Le *Codex Bodecensis* donne une deuxième variante et traduit le mot *punirent* par *morti traderent*. Quoi qu'il en soit de ces versions, on ne saurait contester que la signification de *occidere*, attribuée au mot *punire* est impropre et ne saurait être justifiée que par le contexte.

PENDANT NOUS DONNE ÉGALEMENT RAISON QUANT AU SENS, est un mot de plus grande exception encore que PUNICE que notre adversaire abandonne forcément lui-même aujourd'hui.

Il ne reste donc plus rien de la lecture de Dom Liber, sur laquelle il a brodé et qui a servi de thème principal à son libelle anti-religieux : *De sacramentis acceptis* est détruit par le second registre qui fixe l'abréviation du premier; *punice* est abandonné par l'auteur même. Nous triomphons donc et, après tout ce débat que l'on a exploité de la manière la plus perfide dans les *meetings* anti-jubilaires, il reste acquis que la lecture de tous nos prédécesseurs est la seule véritable et admissible et qu'il faut lire, comme on a toujours lu avant nous et comme on lira désormais : DE SACRAMENTO PUNCTO ET FURTIVE ACCEPTO.

Toute l'argumentation que Dom Liber a élevé contre la véracité du fait du sang miraculeux, qui jaillit des hosties poignardées par les juifs, s'écroule donc par la base même sur laquelle cet écrivain avait spécieusement et en leur donnant un vernis d'érudition échafaudé toutes ses diatribes blasphématoires contre le culte rendu par la population bruxelloise au très-saint Sacrement de Miracle.

L'impiété a voulu détruire, elle n'a fait que consolider d'une façon désormais irréfragable la vérité de l'événement miraculeux, qui se passa en 1370.

Il résulte de tout ce que nous avons dit, qu'il y a eu vol et qu'il y a eu poignardement d'hosties consacrées; cela conste du registre de Godefroid de la Tour, en admettant même la lecture PUNITO. Il y a eu encore supplice de juifs et confiscation de leurs biens; ce qui suppose une procédure antérieure, qui n'a pu être faite qu'à la suite du vol et du poignardement des hosties. Mais, si ce vol et ce poignardement d'hosties n'avaient

pas été accompagnés de l'effusion miraculeuse du sang, nous n'en saurions probablement rien aujourd'hui, parce qu'affolés par la peur, les juifs ne se seraient pas trahis eux-mêmes par des démarches d'une imprudence sans nom, qui leur faisait confier à des renégats un dépôt qui pour eux était un sujet de crainte et dont ils ne se seraient guère soucié, s'il ne s'était passé à son sujet des événements incompréhensibles, dont l'incrédulité et l'obstination finale des coupables ne permettent pas de contester en aucune façon l'existence.

Les contestations entre le chapitre de Sainte-Gudule et le curé et les paroissiens de Notre-Dame de la Chapelle, ainsi que le jugement arbitral, qui intervint à ce sujet quelques semaines après l'événement et dont la lettre de Robert, évêque de Cambrai, nous fournit la preuve, corroborent d'une façon indiscutable le faisceau de documents contemporains, qui attestent la vérité du fait miraculeux de l'effusion du sang, à la suite du poignardement par les juifs des saintes hosties consacrées.

Le régistre de Godefroid de la Tour demeurera donc à jamais un monument d'une importance équivalente au témoignage du plus respectable et du mieux renseigné des témoins oculaires du sacrilége attentat des juifs, du fait prodigieux de l'effusion du sang et du culte réparateur, que, depuis 1370, on a toujours rendu au très-saint Sacrement de Miracle.

CONCLUSION.

CONCLUSION.

Notre but en écrivant cet ouvrage a été particulièrement de laisser du jubilé de 1870 un document historique, qui transmit à nos descendants, d'une façon toute impartiale, les fêtes solennelles, qui se préparaient à Bruxelles.

A ce but primitif est venu se joindre un second qui surgit pour nous pendant le cours de notre travail : Nos devançiers, à partir du XVe siècle, n'avaient donné que les faits antérieurs et leurs livres s'arrêtaient forcément à la dâte où ils écrivaient. Tous ces documents étaient épars, variant de langue, de format bien plus souvent encore que les récits de notre histoire civile. Chaque jubilé voyait éclore un livre ou au moins un opuscule; on publiait en outre aux époques mêmes de précieuses plaquettes, brochures populaires ou programmes, qui ont été pour nous une véritable mine de renseignements historiques. Tout cela n'avait jamais été condensé, ni publié en un seul format, en une seule langue.

A ces documents écrits nous avons joint une étude approfondie des différents manuscrits qui avaient trait à l'histoire tant de l'église de Sainte-Gudule, que du

très-saint Sacrement de Miracle et du culte qui lui avait été rendu durant cinq siècles.

Tout en écrivant un livre d'histoire, nous avons dû sans cesse nous jeter sur le terrain de la polémique, tant pour défendre le miracle lui-même que pour faire justice d'une foule d'erreurs et de préjugés que les gueux, les joséphistes et les libres-penseurs modernes avaient accumulés à propos du culte du très-saint Sacrement de Miracle, à Bruxelles.

Nous avons voulu avant tout faire un ouvrage religieux, un livre qui ait le privilége d'être lu avec édification au sein des familles catholiques et nous n'avons souvent pas reculé devant une certaine sévérité de style, nécessitée par la grandeur de la divine Eucharistie qui est au fond le sujet de notre livre. Nous n'avons pas voulu imiter le sentimentalisme et le verbiage d'Alphonse Balleydier qui, bien qu'il fût animé de l'esprit catholique et chrétien, semble n'avoir pas compris dans son livre l'inconvenance de quelques-unes de ses descriptions qui trouveraient tout au plus leur place dans quelque journal futil ou badin.

Mais, tout en attribuant une large part à la question religieuse dans l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle, nous en avons accordé une non moins importante aux témoignages vivants de la foi et du génie de nos ancêtres, si noblement exprimés par les milliers d'œuvres d'art, écloses du culte envers cet auguste Sacrement et dont les débris quoique modestes nous montrent cependant encore l'antique splendeur.

A coté de l'histoire religieuse nous avons évidemment publié pour la première fois l'histoire artistique du très-saint Sacrement de Miracle; nous avons rendu justice aux artistes chrétiens : architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, poëtes, musiciens et artisans, qui ont consacré leur génie à la glorification du Sacrement

d'amour; nous avons montré une fois de plus par d'illustres exemples, que la foi catholique peut seule enfanter ces chefs-d'œuvre inimitables, qui font encore l'admiration et l'étonnement des meilleurs artistes modernes.

L'on avait attaqué la procession jubilaire; on en avait contesté le mérite artistique; on s'était moqué des cortéges des siècles passés. Pour répondre à nos détracteurs, nous avons raconté les magnificences de ces splendides solemnités des âges antérieurs; nous avons montré l'illustre école de Rubens consacrant la fougue et la puissance de son pinceau à la glorification des principaux faits de la vénérable histoire; nous avons placé sous les yeux de nos lecteurs la description de ces incomparables cortéges aux diverses époques séculaires, de ces marches triomphales, dont la richesse égalait ce que les souverains pouvaient faire de plus magnifique pour leurs joyeuses entrées. Dans la plupart de ces descriptions, nous avons fait ressortir l'intervention de la magistrature, de la noblesse et des gouvernants pour concourir à la splendeur des cérémonies du culte catholique.

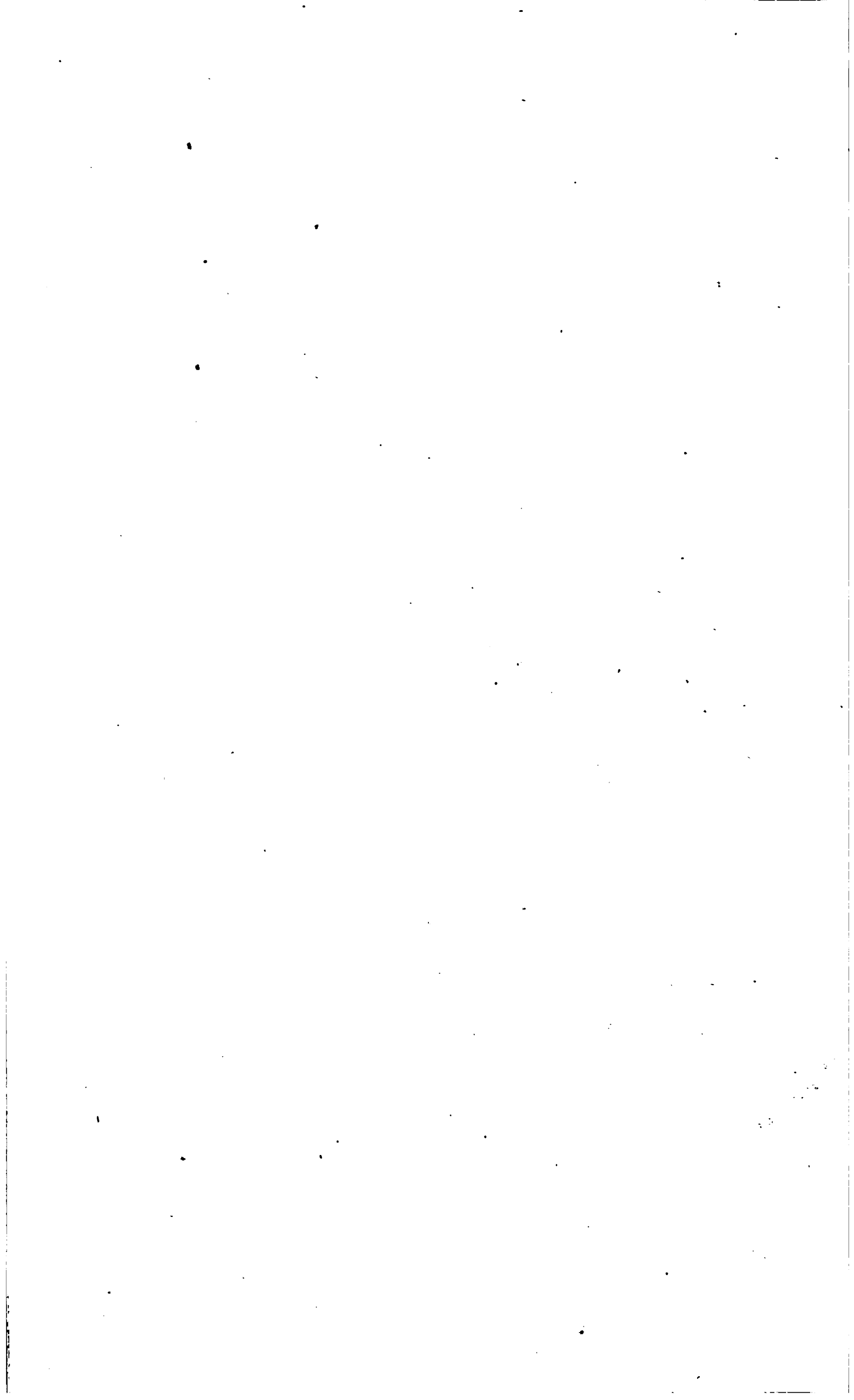
En commencant la description de ces jubilés, nous espérions pouvoir consacrer de longues pages au somptueux cortége préparé en vue du cinq-centième anniversaire; il n'en a pas été ainsi malheureusement et nous avons eu le chagrin de remplacer par une polémique répondant à des attaques inavouables, cette description où nous nous serions complu à voir marcher de pair le génie artistique et celui de la foi. Nous avons dû défendre même la composition de ce cortége; nous avons dû répondre à un libelle infâme; nous avons dû, historiens véridiques, consigner des attentats sacriléges, commis à l'occasion de la procession jubilaire!

Si notre âme était transportée de joie, en relatant les

beaux jours du culte catholique, même sous un prince protestant, notre cœur saignait véritablement d'avoir à réfuter d'odieux blasphèmes et d'être forcé de désabuser dans notre livre les ignorants et les faibles, que l'on cherchait à tromper.

Dans le cours de notre polémique, nous avons dû parfois, dans l'intérêt de ce qui nous est le plus cher, parler le mâle et sévère langage du croyant s'adressant à l'impie. Nos phrases ont parfois revêtu une allure agressive et brûlante ; mais nous protestons ici que nous faisons la guerre et, si Dieu nous prête vie, que nous ferons toujour une guerre acharnée, une guerre sans trêve, sans merci aux faux principes, mais jamais aux personnes. Nos adversaires, tout en étant des frères égarés, sont et demeureront cependant pour nous des frères et s'ils venaient à résipiscence, s'ils venaient à se repentir, l'écrivain serait bien heureux de son caractère de prêtre pour pardonner et pour bénir.

ANNEXES.



ANNEXES.

Texte du Registre de Godefroid de la Tour.

Folio XIII, v°.

Recepta a Judeis in Brabantia commorantibus hoc anno, de eorum annali censu et etiam de bonis eorumdem postquam combusti fuerant circa Pentecosten et Johannis LXX°.

Primo, de Winando de Pondey, de suo annali censu, commoranti apud Lovanium, quos solvit Thomœ clerico receptori circa Jacobi et Christofori LXIX°, tanquam de suo censu de termino Johannis LXIX° preterito et contra annum futurum. . . . . . XIIII franken.

Item, ab Arnoldo judeo commoranti apud Lovanium, de suo annali quos dedit dicto Thomœ XII in octobri LXIX°, de suo censu contra annum futurum. . . . . XIIII franken.

Item, ab eodem, de suo censu de anno preterito, unde dicebat quod fuit quitus, quia dixit quod ipse et Winandus de Pondey simul morabantur et quod non deberent solvere nisi unum censum, et quod Thomas clericus tanquam laboravit quod habuit ab eo cum magno labore de dicto anno preterito XIIII mottoenen esterlincx pro XI franken et I quarto vel circiter.

Item, de Modey de Sallunne, commorante apud Bruxellas, de suo censu circa Johannis LXIX° contra annum futurum. XIIII franken.

Item, de Modey de Villacs commorante ibidem, de dicto termino. XIIII franken.

Item, de Symone le Clers, judeo, de dicto termino. XIIII franken.

Item, de Meester Manc
Item, de Joseph de Wasoel
Item, de Leonec } nichil quia recesserint de Bruxellis et non morabantur Bruxellis hoc anno.

Item, de Winando, medico, nil hoc anno, quia terminus solutionis de suo censu non advenerit, licet commorabatur Bruxellis.

Summa de censu dictorum Judeorum hoc anno : LXXXI franken 1 quartum, valentes C I 1/2 mottoenen vel circiter, IIII pro V, tunc temporis quando solverint.

Folio XIIII. R°.

Item, recepta de bonis dictorum judeorum, postquam combusti fuerant circa Ascensionem Domini LXX°, qui diffamati fuerant de sacramento puncto et furtivè accepto ex capella Beate Katherine apud Bruxellas, in quantum dicta bona pervenerint ad manus receptoris.

Primo, ex manu Reyneri Hollants, collectoris Bruxellensis, qui deputatus fuit ad disponendum de bonis judeorum apud Bruxellas, quos dedit Thomæ clerico, die martis post Pentecosten LXX° . . XV lb. pagamenti (te XI lb.) quæ valent CXXXVI 1/2 mottoenen parum minus, vel circiter. — Item, eidem, eodem die, C dobbelen valentes II^c mottoenen. — Item, ab eodem Reynero quos dedit Johanni de Wesenbeke misso Andwerpia circa dictum tempus, pro equis emendis, qui tamen ibidem nichil emit, et quod idem Johannes reddidit dictam pecuniam Thomæ clerico apud Lyram. . . CL mottoenen. — Item ab eodem Reynero, quos misit Thomæ, per Johannem suum clericum XIX in junio LXX°, C dobbel mottoenen valentes II^c mottoenen. — Summa simul recepta ex manu dicti Reyneri usque Johannem LXX°. . . VI^c LXXXVI 1/2 mottoenen.

Item, ex manu Egidii Rike, villici Lovaniensis, et Petri de Nethenis, collectoris Lovaniensis, qui deputati fuerant ad disponendum de bonis judeorum apud Lovanium, — primo quos Thomas attulit apud Lovanium ex manibus eorum, X^a in junio LXX°, lb. pagamenti, (te XI lb.) quæ valent CXLV 1/2 mottoenen vel circiter. — Item ab eisdem, dicto tempore, CLII dobbel valentes III^c IIII mottoenen. — Item, ab eisdem, dicto die, XXIII florenos esterlingos pro XXVII (XI pro XIII) mottoenen, vel circiter. — Item, ab eisdem, dicto die, V franken (IIII pro V) qui valent VI mottoenen I quartum. — Item, ex manibus eorumdem quos Thomas attulit apud Lovanium, IX^a in julio LXX°. . . LII dobbel valentes CIIII mottoenen. — Item, eodem die VII franken valentes IX mottoenen I quartum, videlicet III pro IIII tunc temporis.

Item, ab eisdem, dicto tempore, XXVI florenos graves esterlingos (XI pro XIII) pro XXX mottoenen III quartis.

Item, ab eisdem, dicto tempore, XI^c IIII lb. pagamenti (te XI lb.) valentes C mottoenen et I 1/2 quartum unius mottoenen, vel circiter. — Summa pecunie simul recepta a dictis villico et receptore Lovaniensibus, ex eorum manibus usque circa Johannis LXX° : VII^c. XXVII mottoenen 1/2 quartum.

Folio XV, v°.

Summa simul recepta de bonis dictorum judeorum apud Bruxellas et apud Lovanium, in quantum pervenerit ad manus receptoris usque Johannis LXX°, simul computata : XIIII^c XIII mottoenen II 1/2 quartos.

Summa istarum duarum summarum, simul computatarum de censu judeorum et de bonis eorum, postquam combusti fuerant, simul computata XV^c XV mottoenen 1/2 quartum.

Folio XLVI. V°.

Item B Berwoet missus versus lucsemburgum XVI^a in meye occasione judæorum captivorum Bruxellis VIII mottoenen.

Chambre des Comptes, n° 2356.

Bulle de Robert, évêque de Cambrai.

— 4 juin 1370. —

Robertus, Dei gratiâ Cameracensis Episcopus, dilecto Decano nostro Christianitatis Bruxellensis salutem in Domino.

Ex parte dilectorum nostrorum Decani et Capituli Ecclesiæ sanctæ Gudilæ Bruxellensis nostræ diœcesis fuit nobis intimatum, quod nuper nonnulli perditionis filii et sanctæ Catholicæ fidei inimici sanctissimum Dominici Corporis Sacramentum tum in dicta Ecclesia ad custodiam pro infirmis repositum usque ad numerum sexdecim personarum vel circa, ausu temerario, diabolo instigante, subtraxerunt, et exemplo Judæ Scarioth ipsum sanctissimum Sacramentum Judæis ad illudendum, flagellandum et contumeliis affligendum nequiter tradiderunt. Quod quidem scelus tam execrabile tamque nepharium et horrendum divina Altitudo diu latêre non patiens suâ providentiâ voluit revelari, et reperto apud Judæos et fidei inimicos prædictos ipso sanctissimo Sacramento usque ad numerum undecim personarum, fuerunt novem de eis ad dictam Ecclesiam, unde subtractæ fuerant, reportatæ, sed reliquæ duæ ex dictis personis fuerunt traditæ et repositæ in Ecclesia beatæ Mariæ de Capella juxta muros dicti loci Bruxellensis, quas Curatus dictæ Ecclesiæ pro parte dictorum Decani et Capituli requisitus tradere et restituere recusavit et recusat, pretendens ad sui excusationem, quod dictæ duæ personæ sunt repositæ in conclavi, cujus duas claves tenent certi sui parochiani dictam restitutionem facere non volentes. Unde pro parte dictorum Decani et Capituli fuit nobis humiliter supplicatum, ut super his dignaremur de remedio opportuno providere. Nos igitur attendentes, quod nedum ipsum gloriosissimum Sacramentum, verum etiam reliquiæ et alia maximè quæque sacra, non debent nec possunt ab Ecclesiis, in quibus sunt constituta, absque capellanorum vel clericorum et ministrorum ipsius Ecclesiæ et specialiter ejus, cui est commissa custodia, licentiâ et consensu extrahi, seu quomodolibet abspor-

tari, et absque sacrilegii vicio dampnabili, et si temerariè fuerint absportata, debent indilatè restitui et reduci, quodque non licet laïcis prædictorum, maximè Eucharistiæ habêre custodiam, secundum canonicas et legitimas sanctiones. Vobis tenore præsentium committimus et mandamus, quatenus ad dictam Ecclesiam beatæ Mariæ de Capella personaliter accedentes Curatum et parochianos prædictos omnes et singulos, qui suâ putaverunt interesse, moneatis auctoritate nostra sub excommunicationis pœna, quos etiam tenore præsentium sub eadem pœna monemus, ut dictas duas personas ipsius sanctissimi Sacramenti dictæ Ecclesiæ sanctæ Gudilæ reddant et restituant reverenter, prout decet, nisi causam legitimam prætendant, quare ad prædicta minimè teneantur, quam si allegare voluerint, assignetis eis diem ad crastinam Octavæ sanctissimi Sacramenti proximo venturam, nisi dies fuerit feriata, alioqui ad proximam diem non feriatam contra dictos Decanum et Capitulum, ad comparendum coram nobis, vel à nobis super hoc deputandis, et ubi tunc in nostra diœcesi nos esse contigerit, dicendum, proponendum et allegandum hinc inde, si quid dicere, proponere et allegare voluerint, et per nos procedendum summariè, pro ut fuerit rationis : diem novæ citationis, et alia, quæ de præmissis feceritis, nobis per vestras litteras hic annexas significantes. Datum in castello nostro Cameracensi sub nostro sigillo, die quartâ mensis Junii, anno millesimo trecentesimo septuagésimo.

P. Orapis S[us].

Confirmation de la Bulle de l'évêque Robert.

— 21 août 1610. —

Nos infra scripti Decanus et thesaurarius insignis Ecclesiæ collegiatæ S. Gudulæ Bruxellensis, fidem facimus et attestamur per præsentes, nos accepisse ex manibus nobilis viri Ludovici Verreycken, Audientiarii et privati concilii ac statûs serenissimorum Principum nostrorum Alberti et Isabellæ Archiducum Austriæ, instrumentum quoddam citationis in membrana scriptum super materia Sacramenti miraculosi, paulò antè à Judæis injuriosè tractati, per Robertum, tum Cameracensem Episcopum, expediri jussum, et expeditum die quarta mensis Junii anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo, cujus initium sic habet : *Robertus, Dei gratiâ Cameracensis Episcopus*, etc. et subscriptio secretarii P. Orapis, in cujus etiam dorso hæc verba legebantur : *De Sacramento invento apud Ecclesiam de Capella per Judæos tormentato et vulnerato.* Quod quidem instrumentum tempore turbulento per rebelles ex archivis nostris exportatum nunc operâ præfatorum serenissimorum Principum nostrorum feliciter receptum fuit, et nobis, ut præfertur, traditum, quo consueto monumentorum

loco reponeretur, prout etiam repositum fuit. In cujus rei fidem præsentes manu nostra uterque subscripsimus die 21 mensis Augusti 1610.

Hic subsignatum : Petrus Pantinus Decanus, Joannes Andreas thesaurarius.

Infra : Concordat cum suo originali, quod attestor Joannes Andreas canonicus et thesaurarius prædictæ Ecclesiæ.

Enquête juridique du 12 août 1402.

In nomine Sanctæ Trinitatis.

Informatio, facta per me *Joannem de Sto. Gauyerico*; Decanum Christianitatis Bruxellensis, de speciali mandato et commissione vivæ vocis oraculo, mihi per reverendum in Christo Patrem et Dominum, Dominum P. miseratione divinâ Cameracensem Episcopum, specialiter in hac parte factis, super Sacramento miraculoso, seu sacrosanctis Hostiis, per eumdem R. Patrem in Ecclesia sanctæ Gudilæ Bruxellensi compertis, ibidem existentibus à tempore regnationis Judaïcæ perfidiæ (ut veridicè asseritur) contemptuosè ablatis et furtivè captis, per hujusmodi impios Judæos in armariolo capellæ sanctæ Catharinæ sitæ infra metas Parochiæ sancti Joannis de Molebeka, juxta Bruxellam; Cameracensis diœcesis : et demùm ipso die Parasceves Domini, cultellis et fixuris easdem Hostias transfixerunt, de quorum fixuris, pro ut idem R. Pater, et cæteri intuentes primâ facie piè credunt, guttæ sanguinis dicuntur miraculosè exivisse, anno Domini millesimo quadringentesimo secundo, mensis Augusti die duodecimâ.

Et primò, vigore hujusmodi mandati ad Ecclesiam beatæ Gudilæ Bruxellensis, ad locum capitularem ejusdem, dictâ die, horâ decimâ ante meridiem vel quasi, ubi propter præmissa potius erat accedendum, de præmissis inquirens modo infrascripto, per testes subscriptos, ipsis solenniter juratis in verbo sacerdotii, et aliàs in forma.

1°. Dominus *Petrus de Heede* Presbyter, dudum Curatus Ecclesiæ beatæ Mariæ de Capella, Bruxellensis, ad præsens de Erenbodegem Curatus, ætatis LXX annorum vel circitèr, super præmissis in verbo sacerdotii juratus respondit. Quod dudum, scilicet anno Domini MCCC. LXIX vel circitèr prout melius recolit, ipso existente Curato de Capella B. Mariæ prædicta, regnante perfidia damnata Judaica apud Bruxellam; accessit ad eum quædam matrona, nuncupata *Catherina*, quæ jam diu renunciaverat Judaïcæ perfidiæ, satis tamen nota Judæis, et quæ sæpius conversabatur cum eisdem, volens confiteri. Referens sibi inter cætera, qualiter ipsa ab hujusmodi damnatis Judæis audivit, quod ipsi eodem tempore, circa festum sancti Bavonis ejusdem anni, quadam nocte, diabolicâ eos instigante perfidiâ, capellam S. Catherinæ præfatam secretè intraverunt, et armarium, quo sacratissimum Sacramentum clausum fuerat, subtiliter aperuerunt,

et circitèr XVI Hostias consecratas (inter quas una majoris formæ extiterat) furtivè cœperunt; et secum asportaverunt, et easdem usque in diem Parasceves Domini inter eos damnosè detinuerunt. Et dicto die Parasceves, quo Salvator noster in cruce mortem subiit temporalem, hujusmodi Hostias sacratas in suæ passionis blasphemiam et contumeliam, suis cultellis et ferraturis diversis, contemptuosè, ignominiosè, crudeliter transfixerunt. Unde miraculosè tanquam guttæ sanguinis apparuerunt, et videbantur exire; proüt modernis temporibus cunctis intuentibus lucidius potest apparêre. De quibus sacrosanctis Hostiis media et major pars, unà cum Hostia dictæ majoris formæ, in dicta ecclesia sanctæ Gudilæ, reliquæ verò in ecclesia de Capella prædicta existunt. Quibus per hujusmodi Judæos sic peractis, videntes hujusmodi signa miraculosa, nimio timore atque tremore prostrati, proni corruentes in terram; ipsam *Catharinam* ad se demandarunt, sibi præmissa referentes : et ut hujusmodi Hostias sacratas perfixas ad certum locum secretè asportaret, attentius precio appreciârunt : supplicantes ne res gesta ad cognitionem Christianorum perveniret. Tandem hujusmodi precio devicta, onus hujusmodi sacrarum Hostiarum asportandarum, in se suscepit : prout sponte confessa coram eodem extitit. Et receptis Hostiis reversa ad cor, et conscientiam propriam, ne tam enorme delictum in ipsam redundaret quoquo modo, hujusmodi Hostias volebat dicto testi deliberare. Cujus facti seriem ipse testis considerans, nolens propriæ industriæ confidere, et negotio tam insigni præbere assensum, accessit ad dominum *Michaelem de Backeren* Vice-Plebanum Ecclesiæ beatæ Gudulæ Bruxellensis : dominum *Joannem de Woluwe* Rectorem alterius portionis presbyteratûs Capellæ sancti Nicolai Bruxellensis (cui hujusmodi factum satis latebat) secum ducendo. Et præmissis inter eos per dictum testem seriosè recitatis, insimul concluserunt, adduci penes eos prædictam *Catharinam*. Et ipsa apud eos secretè adducta, et veniente, necnon præmissa omnia confitente, hujusmodi sacratis Hostiis per dictum testem receptis à dicta *Catharina* easdem Hostias per ipsum testem, ipsis duobus sibi adjunctis et associatis, ad Ecclesiam de Capella prædictam reverenter, secretè tamen, deportarunt, et sub tuta custodia reposuerunt. Et notitiam præmissorum venerando viro domino *Joanni de Isscha* scholastico et canonico pro tunc Ecclesiæ sanctæ Gudilæ supradictæ significarunt. Qui dominus scholasticus dictam *Catharinam* demandavit in Ecclesiam sanctæ Gudilæ prædictam : quæ de præmissis examinata per eumdem, præmissa omnia, ut suprà, sponte fuit confessa. Quam ibidem pro veritate rei latius indaganda, detinuit prisoniæ mancipatam præmissa omnia referens ulterius Capitulo sine mora. Qui de capitulo auditis præmissis, nitebantur hujusmodi habere Hostias sacratas. Et ipsis aggressis Ecclesiam de Capella, ubi hujusmodi Hostiæ repositæ extiterunt, easdem ad eorum Ecclesiam deferre voluerunt, petentes à dicto teste, easdem Hostias eis deliberari. Qui prae multitudine parochianorum et populorum ibidem confluentium, et ne deliberarentur insistentium, timens eosdem, claves suas et custodiæ, ubi dictæ Hostiæ repositæ extiterant, posuit in altari majori. Et tandem initâ concordiâ, inter dictos dominos de capitulo et parochianos, divisæ sunt

Hostiæ sacratæ, ut supra. Pro cujus facti tam enormi perpetratione perpetratores perfidi Judæi supradicti, sententialiter igni, et ultimo traditi fuerunt supplicio : prout testis vidit. Et aliud inde nescit, diligenter requisitus et interrogatus.

Venerabilis vir, dominus *Joannes de Isscha*, scholasticus memoratus, ad præsens Archidiaconus Bruxellensis, et canonicus in Ecclesia Cameracensi, ætatis LXX annorum et amplius, super præmissis in testem productus, juratus solemniter respondit in modum sequentem :

Se audivisse relationem à domino Petro teste præaudito super Hostiis furtivè captis, et demum dictæ *Catharinæ* deliberatis per Judæos perfidos antedictos, prout desuper latius est conscriptum. Et deinde à dicta *Catharina*, quam in Ecclesia sanctæ Gudilæ supradicta (scitâ veritate de præmissis, ipsa per eumdem latius inde examinatâ) detinuit prisoniæ mancipatam : quâ detentâ, præmissa nunciavit capitulo. Qui insimul accesserunt ad Ecclesiam de Capella supradictam, ubi hujusmodi sacratæ Hostiæ per præfatos testes et alios depositæ extiterant : nitentes hujusmodi sacratas Hostias ad eorum Ecclesiam, scilicet sanctæ Gudilæ prædictam, in augmentationem et venerationem potiorem deferre. Quæ quidem Hostiæ sub debita custodia repositæ extiterant in armariolo chori Ecclesiæ de Çapella ; unde dicti testes et alii, præ impetuositate et clamore parochianorum extrahere vel recipere non audebant, aut dictis de capitulo deliberare. Sed dictus testis præauditus, ne incurreret indignationem partium, projecit dicti armarioli clavem super magnum altare. Et, inito tractatu inter partes de præmissis, terminatum fuit, quod dicti de capitulo majorem partem hujusmodi sacrarum Hostiarum apud sanctam Gudilam secum reverenter detulerunt; prout superius per testem præauditum latius extitit testificatum. Et peractis præmissis, famâ volante, devenit factum ad notitiam illustrium principum, domini *Wenceslai de Bohemia*, et dominæ *Joannæ*, Dei gratiâ Brabantiæ Ducum, et nonnullorum nobilium et Baronum de eorum consilio : videlicet dominorum de *Schoonvorst*, *de Witham*, *Godefridi de Turri* receptoris Brabantiæ, *Bernardi de Borgneval* et plurium aliorum.

Ubi demandatò dicto teste, et illis de capitulo prædictis, hujusmodi etiam perfidis Judæis per dictam *Catharinam*, super furto et sacrilegio memoratis, vehementer accusatis, dicta *Catharina* (quæ cautione de restituendo eam in dicta Ecclesia beatæ Gudilæ, ubi prisoniæ detinebatur mancipata, ibidem adducta fuerat) in præsentia præfatorum (prout per præsentem testem per antea in dicta Ecclesia S. Gudilæ sæpius inde examinata et interrogata extiterat) diligenter extitit tunc ibidem examinata et interrogata. Quæ præmissa omnia, prout per testem præauditum superius existunt, testificata, in præsentia dictorum Judæorum clarius et perfectius recitavit et enarravit, ipsos Judæos constanter inde et damnabiliter accusando. Quibus Judæis captis et sub præmissis examinatis, et enormiter quæstionatis, præmissa omnia, prout dicta *Catharina* eadem referebat et proponebat, penitus sunt confessi, et demum igni et ultimo traditi sunt supplicio, sententiâ æquâ mediante ; et his peractis, dicta *Catharina*, tanquam veridica et vera testificatrix, per testem præ-

sentem, et capitulum memoratum fuit abinde expedita, et tandem liberata. Et aliud inde nescit, diligenter requisitus et interrogatus.

Venerabilis vir, dominus *Joannes Morelli*, capellanus pro tunc præfatorum principum, ætatis jam LX annorum vel circitèr, ad præsens canonicus Ecclesiæ B. Gudilæ supradictæ, et dictæ curiæ, ut prius, continuus capellanus, juratus et requisitus de præmissis, respondit:

Se in dicta curia audivisse post offæ matutinalis comestionem, tempore, quo hujusmodi damnati Judæi quæstionabantur, de quodam *Joanne*, qui antea Judæus extiterat, et de notitia etiam dictorum Judæorum, quam plurima verba jocosa et fabulosa proferebat, dicendo: quare hi canes putridi non fatentur veritatem absque tanta et tam crudeli pœna; cum utique præmissa se sciant fecisse et perpetràsse? ex illo verbo fabuloso plures de curia de facto prænarrato eum suspectum habuerunt; et non immeritò: quia confessâ veritate per Judæos quæstionatos de præmissis ut suprà, cum cæteris ad eorum accusationem captus est: et cum eis per villam Bruxellensem in curribus (manibus pedibusque ligatis) ad spectaculum et negotium insigne, ut eorum prava et damnata opera meliùs manifestarentur, ultimo traditus supplicio.

Et aliud inde nescit, diligenter requisitus et interrogatus.

Dominus *Arnoldus de Buten* Presbyter, Capellanus dictæ Ecclesiæ beatæ Gudilæ à XXX annis et suprà, ætatis LXX annorum vel circitèr, juratus et requisitus de præmissis, respondit:

Se præsentem extitisse, ubi præfata *Catharina* tam dicto domino *Petro* et ejus consociis, quàm dominis canonicis de capitulo omnia præmissa latius est confessa. Etiam quando hujusmodi Hostiæ sacratæ delatæ fuerant de dicta Ecclesia de Capella ad Ecclesiam S. Gudilæ, et sententiâ latâ in Judæos memoratos, propter perpetrata, ubi ultimo traditi fuerant supplicio.

Et aliud inde nescit diligenter requisitus.

Dominus *Godefridus*, ad præsens presbyter et capellanus memoratæ Ecclesiæ beatæ Gudilæ, ætatis annorum LX vel circitèr, juratus et requisitus de præmissis, respondit:

Se sæpiùs et sæpissimè, præmissa omnia à dicta *Catharina* prisoniæ (ut praefertur) mancipata, ferè novem septimanas, prout superiùs per testes præauditos testificata sunt audivisse et intellexisse. Seque præsentem in omnibus, et per omnia cum præfato domino Archidiacono, ubi de præmissis quæstio fiebat et tractabatur, extitisse. Vidisse et audivisse, eosdem perfidos Judæos ultimo tradi supplicio, et dictam *Catharinam*, à facto hujusmodi immunem et innoxiam, postmodùm expediri et deliberari per dominum Archidiaconum et dominos de Capitulo memorato.

Et inde aliud nescit diligenter requisitus.

Honestus vir *Jacobus Taie*, oppidanus Bruxellensis, alter magistrorum fabricæ Ecclesiæ beatæ Gudilæ prædictæ, ætatis annorum LXX vel circitèr, de præmissis requisitus, juratus et interrogatus diligenter, respondit: in omnibus et per omnia, cum domino *Arnoldo de Buten* teste præaudito de facto supradicto, nihil penitus in substantia addito vel mutato.

Et aliud inde nescit diligenter requisitus.

Quibus Reverende Pater et Domine metuende, per vestram benignitatem latius intellectis, attentis attestationibus, et testimonio præfatorum virorum proborum et de speciali vestro mandato super hoc auditorum : quodque hujusmodi sacratas Hostias, transfixas atque miraculosè, ut piè creditur, sanguine conspersas, personaliter inspexistis et vidistis. Quas Hostias consuetudinariè deferre solent, ipso die Sacramenti sacratissimi, præfati domini Capitulo in eorum processione solemni, Placeat vestræ Paternitati reverendæ, de vestra benigna gratia, præmissa auctoritate vestra confirmare, ac omnibus hujusmodi sacratas Hostias venerantibus, et in dicta processione existentibus, Ecclesiamque B. Gudilae ob reverentiam earumdem devotè visitantibus, ut eò avidius populus ad devotionem et venerationem præmissorum affectetur, de plenitudine vestræ pietatis indulgentias concedere, et aliàs gratiosè super hoc ordinare : prout eadem vestra Paternitas reverenda latius agnoscit. Quam conservare dignetur Filius Dei benedictus in sæcula sæculorum. Amen.

Bulle du Pape Eugène.

— 18 mars 1435. —

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, Universis Christifidelibus præsentes litteras inspecturis, Salutem et apostolicam benedictionem. Sacratissimum corpus domini nostri Jhesu Christi, qui, de hoc mundo transiturus ad patrem, ad passionis et mortis suæ memoriam, carnem suam in cibum et sanguinem suum in poculum exhibuit populo christiano, decet Christifideles piæ devotionis reminiscentia venerari et panem angelorum cœlestem quo nos spiritualiter reficit, veluti nostræ peregrinationis qua redimus ad patriam, viaticum devotis mentibus ex intimis præcordiis adorare. Cum itaque, sicut accepimus, ad ecclesiam Sanctæ Gudilæ Bruxellensis, Cameracensis diœcesis, ob plurima quæ inibi in vera consecrata altaris hostia quæ a judeis furtivè subtracta, pedibus calcata et cultellis prout in stigmatibus ex quibus sanguis effluxit adhuc apparet, perforata fuit, in præfata ecclesia in mundo ac decenti loco juxta quem in quadam capella singulis quintis feriis missa de Sanctissimo Sacramento solenniter decantari solet honorificè reservatur, altissimus operari dignatus est miracula, ingens Christifidelium multitudo singularis causa devotionis confluere consueverit. Nos, cupientes quod hujusmodi devotio ferventius vigeat et augeatur, ampliorque succedat inde salus animarum, et ut fideles ipsi ad ecclesiam præfatam eò libentius confluant, necnon ad illius conservationem et fabricam manus promptius porrigant adjutrices, quo ex hoc dono cœlestis gratiæ uberius conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum

Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus verè pœnitentibus et confessis qui in dominicis ejusdem corporis domini et beatæ Margaretæ festivitates proximè sequentibus diebus, ecclesiam prædictam nec non capellam quæ pro ipsius hostiæ conservatione de novo notabiliter construi inchoata est, postquam perfecta fuerit, devotè visitaverint annuatim, ac ad conservationem necnon fabricam prædictas porrexerint manus adjutrices, in qualibet videlicet ipsarum dierum quibus ecclesiam et capellam visitaverint ad conservationem quoque ac fabricam hujusmodi manus ipsas porrexerint ut præfertur quinque annos et totidem quadragenas necnon quotiens decantationi missæ hujusmodi interfuerint centum dies de injunctis eis pœnitentiis misericorditer indulgemus, præsentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. Volumus autem quod si alias visitantibus ecclesiam aut ad conservationem seu fabricam hu (. . . . .) ecclesiæ reparationem manus porrigentibus adjutrices, aut alias inibi pias elemosinas erogantibus vel (. . . . . .) lia indulgentia n. . . . seu ad certum tempus nondum elapsum duratura per nos concessa fuerit præsentes litteræ nullius existant (. . . . . .) momenti. Datum Florentiæ, Anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo tricesimo quinto, quarto decimo Kl. Aprilis, Pontificatus nostri Anno sexto.

A. DE FLORENTIA.
Habui XXIIII.

†
†
†
Galhardus.
F. de Laude.

(Archives générales du Royaume. Chartes de Ste Gudule, carton n° IV, charte n° 507. Pièce originale avec sceau).

TABLE DES MATIÈRES.



TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

JUBILÉS

DU

TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

—

JUBILÉ

DE

1870.

Bruxelles, imprimerie pontificale de H. Goemaere.

